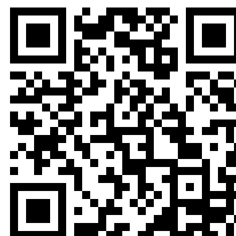
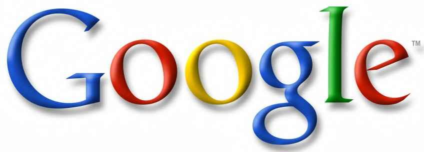
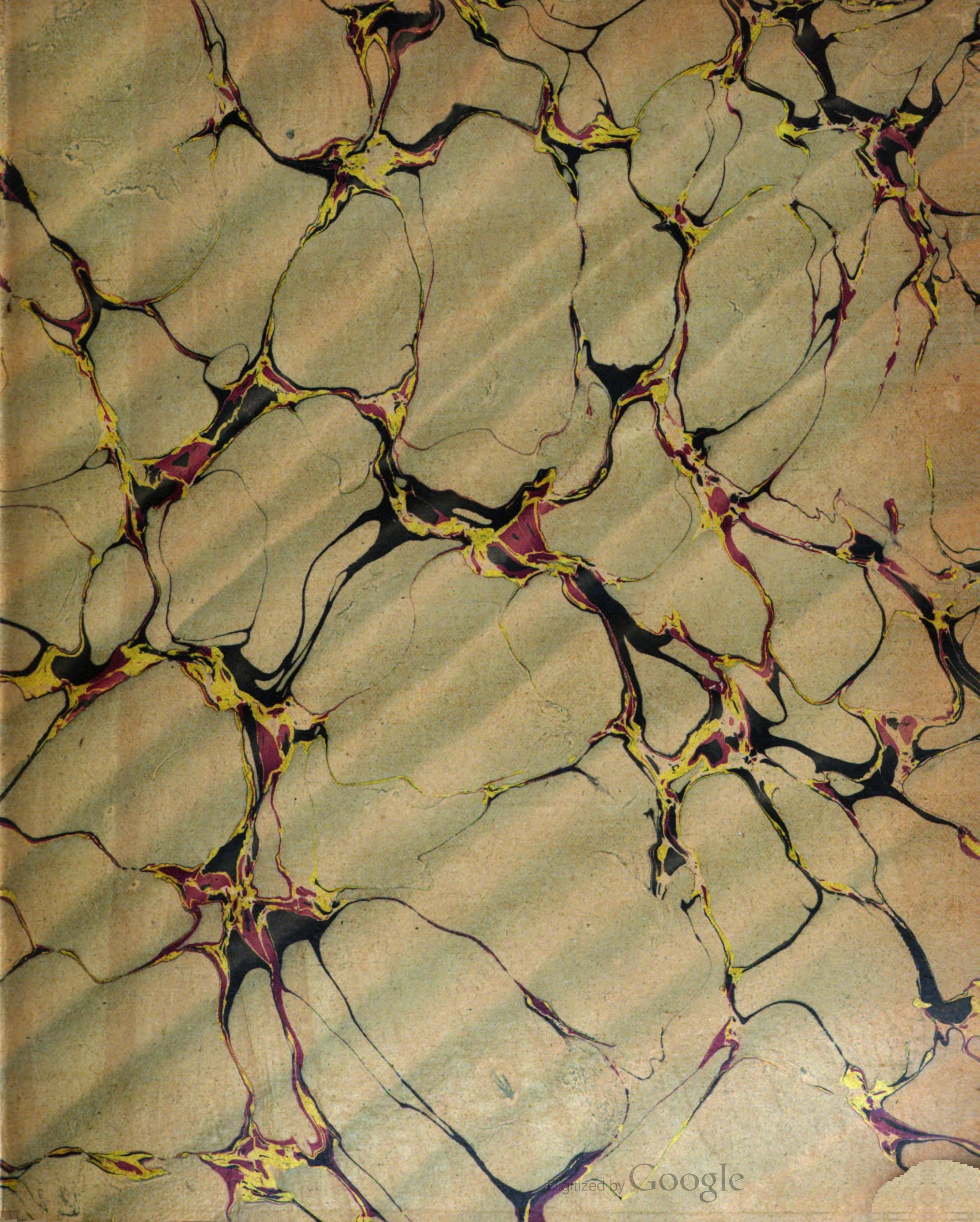





Stanford University Libraries
3 6105 118 983 324





Revue
DE
LA RENAISSANCE

TOME IV

Revue
DE
LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

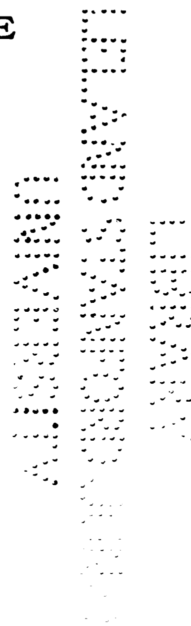
ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois.

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

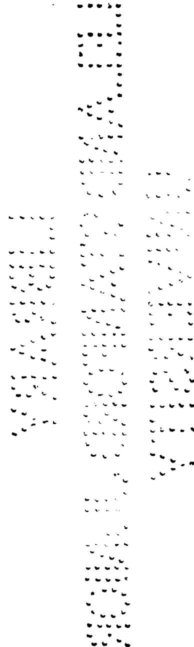
TOME IV — TROISIÈME ANNÉE


J. DU BELLAY



PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
18, RUE NICOLE, 18

1903





UN HUMANISTE PROVENÇAL

JEAN-ANTOINE BERLUC

DE FORCALQUIER (1578-1659)

ET SES ADAGES (1632)

Contribution à l'étude de la Renaissance en Provence

II

L'AUTEUR

Jean Antoine Berluc (1578-1653). — Aurore. — L'université d'Avignon : professeurs, élèves. — Commissionnaires et commissions. — Livre de raison paternel. — Receveur des Décimes (1594-1596). — Mission à Aix (1612). — L'impugnation des comptes municipaux (1633-1634). — Famille. — Épouse : H. de Laugier-Porchères (1614-1631). — Fils : Esprit (1619-1668). — Honoré, s[r] du Toronet et de Porchères (1616-1685); — ses productions littéraires. — Les Laugier de Porchères.

Il n'a pas été possible de retrouver l'acte de baptême de Jean-Antoine Berluc, auteur des *Adagia*, fils de Joseph et petit-fils du mobile Colin.

Son acte de décès, dressé en 1659, lui donnant 80 ans, ferait remonter sa naissance en 1578, date à laquelle aucun registre de catholicité de Forcalquier ne le mentionne.

A défaut de ce renseignement le livre de raison de son père nous fournit sur sa jeunesse et son éducation les détails les plus intéressants.

Il reçut une instruction sérieuse et complète. A défaut d'autres preuves il suffirait pour s'en convaincre de parcourir ses *Adagia* (1), qui représentent probablement le fruit de ses longues et profondes études grecques, latines et françaises. Je ne parle pas du provençal, que la vie seule a toujours enseigné chez nous.

Après d'excellentes études à la maison, son père, revenu de ses égarements protestants, l'envoya dans la ville des papes, suivre les cours de cette florissante université dont M. Victor Laval a si doctement publié naguères le cartulaire et les annales.

Alciat, Paul de Castro, Cujas, Facchinetti (depuis pape Innocent IX) descendaient à peine de leurs chaires. Pour être moins illustres, leurs successeurs n'en étaient pas moins remarquables. A leur tête était le primicier Louis Belli, chanoine de Notre-Dame des Doms, grand-vicaire du diocèse, un des plus grands jurisconsultes de l'époque, qui fit construire la tour astronomique des Jésuites et dont le titre nobiliaire et la robe rouge de Comte ès lois vinrent couronner vingt ans d'enseignement ininterrompu.

A côté de lui, son neveu, Gabriel Belli, né, disent les chroniques, pour stupéfier le siècle d'admiration, pour être l'exemple de la postérité, l'oracle de la vie et du monde (2) ; le jésuite Jean Lorin, exégète pénétrant, philosophe profond, bibliothèque vivante, science ambulante, au dire de ses contemporains (3) ; le bourguignon Pierre David, poète à ses heures et plus tard avocat à Digne, lieutenant des sénéchaussées de Forcalquier et de Semur ; Hector Beau, seigneur de Roaix, auteur des *Responsa juris*, dont l'éloquence

(1) Ses œuvres posthumes furent publiées en 1635 à Genève en un vol. in-8°.

(2) Il professa de 1588 à 1635 ; ses œuvres juridiques posthumes parurent à Lyon en 1645.

(3) *Spirans bibliotheca ambulans museum.*

et la majesté ravissaient l'auditoire d'admiration; le portugais Gorea; l'italien F. Ubalde, de Pérouse, que Ranc ne tarda pas à ravir à Avignon; Jean de Panisse; Girard d'Aubres; Louis et Jérôme des Laurents, le Dalloz de l'époque; l'archéologue André Valladier, plus tard *aumônier* d'Henri IV, etc., etc. (1).

Il ne faut donc point s'étonner si, malgré l'atteinte portée aux études par les discussions civiles à peine assoupies, plus de huit cents élèves suivaient ces cours fameux (2).

C'était là qu'étudiaient alors une foule de jeunes gens du plus brillant avenir: les futurs primiciers et poètes Jean-Baptiste Tonduti et Honoré de S. Geniez dont le fils courtisa avec tant de succès les muses latines; l'historien Louis Benoit, l'orateur Jérôme Martin de Saint-Rème, Étienne Octoul, de Ramachaelle, depuis minime, astronome et poète; Louis Beau, futur doyen de la robe avignonnaise; Antoine-François Payen, qui combattit si vaillamment pour l'attribution de l'*Imitation* à A-Kempis; Jean-Pierre de Révigliase, traducteur de psaumes en vers français et des évangiles du Carême en dizains; le polygraphe P. Rovèce, Jean Marald de Vautret, panégyriste latin d'Avignon; le fameux César de Nostradamus de Salon, historien de Provence, et son ami Pierre Guyon, dont le distique latin louait si élégamment le père et le fils:

Tempora lapsa canit Cæsar, Ventura Michael
Ut cecinit Vates. dignus uterque volo;

(1) V. Cadecombe, *Nova disquisitio legalis de fructibus in hypothecaria aut Salviano restituendis*. Avenione, P. Offran, 1702, in-8°, p. 123, 127 sq. A ce premier et minutieux historien, il faut joindre les ouvrages de M. Laval et notamment son *Cartulaire* (1303-1791), dont la préface indique soigneusement les archives, les sources, les listes chronologiques des professeurs, docteurs et étudiants, qui paraissent manquer la majeure partie pour l'époque de Berluc.

(2) Le chiffre est d'un contemporain Louis de Perussis, en son *Troisième discours des guerres de la comté Venaissin*, mss. à la bibliothèque de Carpentras. V. Augustin Fabre, dans *Revue de Marseille*, juin 1857, p. 267.

là aussi que venaient s'abreuver aux sources de la science le littérateur Le forcalquier, ou André d'Arnaud, l'historien Honoré Bouche, le fécond André Valladier, Antoine Collombat, les médecins futurs François Ferrat de Riez, Antoine Eglise, de Sisteron, M. B. Maure, jurisconsulte aixois, devenu protestant, le fameux Peyresc et tant d'autres (1).

Ce qu'était la vie journalière de toute cette jeunesse studieuse, turbulente, vive, provençale, nos universités modernes ne peuvent nous en donner qu'une idée bien affaiblie dans notre siècle atone, veule et sans initiative, que la machine administrative a fini par anémier.

A cette époque d'exubérance et d'ardeur, au sortir de ces guerres de religion où chacun avait fait le coup de feu, risqué sa vie pour soutenir ses convictions, il en allait bien autrement. Études, jeux, discussions, thèses, soutenances, discours, actions, tout était vif, ardent, passionné, enthousiaste. Parfois même un duel ensanglantait les bocages de la Barthalan, et c'est à un de ses malheureux accidents que le fameux père capucin Bruno (Jean de Villeneuve) dut sa conversion et que Roger de Saint-Lasy, fuyant le palais des papes et la soutane, dut le bâton de Maréchal de France (2).

De pareils faits étaient cependant des exceptions. La vie ordinaire était celle que nous dépeignent le biographe de Peyresc (3), de Marc Bertrand Maure (4) et autres condisciples de notre Berluc : études solitaires, cours assidument suivis, cahiers rédigés, thèses

(1) V. E. DE TEULET, *Chronologie des Docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon*, 1303-1791. Paris, 1887, in-8°. — BARJAREL, *Bibliographie vauclusienne*. Carpentras, p. 841, in-8°, 2 vol. — C. F. ACHARD, *Histoire des hommes illustres de Provence*. Marseille, 1786, in-4°, 2 vol.

(2) V. P. X. ACHARD, *Les abbés de la jeunesse*, p. 45-47 dans l'*Annuaire de Vaucluse*.

(3) GASSENDI, *Vito Peyrescii*, ad ann, 1598.

(4) CH. GIRAUD, *Notice sur la vie de Claude Annibal Fabrot*. Aix, 1833, in-8°.

soutenues, examens, discours, répétitions, doctes conversations entre élèves et professeurs — coupées par les divertissements variés dépeints par Antoine d'Arena dans son poème : *De gentilessiis istudiantium* (1).

Pour notre auteur, nous avons de plus quelques piquants renseignements sur ses relations avec sa famille, sur la sollicitude de ses parents, — seconde providence qui d'ordinaire suit de loin l'oisillon envolé du nid.

C'étaient sans cesse des envois de missives, de nouvelles, d'argent, de provisions, de vêtements et de ces mille petits riens tirés du cœur sans fond d'un père et des inépuisables armoires d'une mère.

Ni poste, ni télégraphe, ni voies ferrées, ni colis postaux n'existaient alors. Toujours en éveil, les parents allaient chaque jour par la ville en quête des partants pour la cité papale, avec laquelle les relations étaient si faciles, si fréquentes par l'antique voie romaine d'Apt et de Cavaillon.

Tantôt c'était un clerc solliciteur de bénéfices, tantôt un homme d'affaires recourant aux lumières du droit, tantôt un père allant voir son étudiant, tantôt même un artisan, peyrolier ou rétameur, recourant aux fournisseurs de matières premières. Tous étaient à l'instant réquisitionnés, et à la bonne franquette chargés de recommandations nouvelles, m'amours, paquets, écus et doublons — le tout toujours fidèlement remis.

Par un triste privilège de l'âge, nous avons encore eu le temps de connaître, en nos jeunes années cette voiture des Alpes pour Avignon dans laquelle Poulin encaquait ses voyageurs pendant des

(1) Il est fâcheux que M. P. Basle, sous-bibliothécaire d'Avignon, n'ait point tenu la promesse de dépeindre les mœurs des étudiants de la ville papale, faite par lui en 1884, p. 461 du *Bulletin historique de Vaucluse*. Sa riche documentation habituelle nous eût certainement révélé bien des détails inconnus jusqu'ici.

jours et des nuits ; les recherches sans fin à travers villes, villages, foires et marchés, des voyageurs prêts à prendre leur essor et que chacun chargeait à l'envi d'innombrables et menues commissions, acceptées avec bonhomie et que l'on ne pouvait guère faire parvenir autrement.

Voici, du reste, ces envois notés presque au jour le jour sur le livre de raison paternelle de J. Berluc, dans le patois français spécial aux provençaux lettrés de l'époque :

« La veille de Saint-André, penultiesme nouvº 1594, est arrivé Jehan Anthe en « Advignon ches dame Caterine de Parreau (?) son ostesse. Je luy ai baillé à son « despart 8 doublons d'Espaigne et 4 escus de souls et trente souls pour ses des- « pens d'icy en Advignon...

« Le xxe apvril 1595, j'ai mandé à Jehan Anthº per le sr Cassain deux doubles « doublons d'Espaigne et deux doublons, que font 13 escus.

« Plus, led. jour, per Andrieu de Rapalle luy ai mandé trois escus en demy « francs.

« Le mois de septe per André Rapalle luy ai mandé 4 ducatons.

« Le premier octobre, luy ai mandé par (Silbert dit) Barben 10 escus de souls « et 3 livres cruze (?) du poix de 12 on. et une chemise.

« Le xxe nouvº luy ai mandé par Mº Estienne, loupeirollier, en souls, cinq « escus.

« Le ve janvier (1596) luy ai mandé par Monsr le juge, six escus.

« Le... febur luy ai mandé par les peiroliers 8 escus. »

Et ainsi de suite, jusqu'à la fin des études.

Règlementairement, celles-ci duraient cinq ans ; on ne pouvait être reçu docteur avant ce laps de temps.

Berluc dut donc l'être vers l'an 1600. La date exacte de sa réception n'a pu encore être retrouvée.

Il retourna immédiatement dans sa ville natale et ne tarda pas à y prendre la place honorable à laquelle la situation de sa famille le destinait.

Il commença d'abord par porter le titre d'avocat au Parlement de Provence sans lequel tout bourgeois instruit de l'époque se fût cru disqualifié.

L'acte de partage de la succession paternelle, en 1609, lui attribua l'office de receveur des décimes des diocèses de Sisteron et de Gap, qui eut pour lui peu d'attrait. Il le fit gérer par son frère Augustin en attendant un acquéreur. Celui-ci ne tarda pas à se présenter en la personne d'un sieur Bellouet, auteur de *D'un chevalier de l'ordre de Saint-Marc*, bien connu en Provence. La liquidation de cette charge et le remboursement de sa finance n'allèrent pas sans un long procès. Les procès commencaient à devenir de mode. A cette occasion, il publia, dit-on, en 1609, sur la matière peu connue des décimes (1) un petit mémoire s. l. n. d. que nous n'avons jamais vu.

Entre temps, il s'absorbait dans la philologie — son étude de prédilection. Il lisait plume à la main, annotait, empilait les classiques grecs et romains. Grâce à la splendide bibliothèque d'André d'Arnaud, lieutenant de la sénéchausée, son condisciple, les jours passaient comme des heures. Il jouissait encore de la société du lettré raffiné G. Wendelin, ce belge vagabond qui, selon des mœurs bien différentes des nôtres, malgré sa pauvreté, visita l'Europe tout entière, vivant de ses leçons, comme son compatriote Jacques Bor-

(1) V. G. Guillaume, *Pouillés de 1516 ou roles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun* (dans *Bullet. de la soc. d'Et. des B. A.*, 1888, p. 69 sq. et tirage à part). — J. Roman, *Les prétendus pouillés des d. d. s. c. d' E., étude paléographique et historique*. Grenoble, Baratier (Sisteron, impr. brev. A. Bourlès, 1888, in-8°, SW.). — Guillaume, *Pouillés de 1516*, dans *Bull. 1888*, p. 376 sq. — J. Roman, *Les prétendus pouillés... 2e article*. Impr. Atin Bourbé. (Sisteron, s. d., 15 janvier 1889, in-8°, p. 17-27). L'objet de ces publications paraît être un fragment de la fameuse cote des décimes connue en Provence sous le nom de Cote Brandis (*Bouche*, II, 534), laquelle contient une précieuse énumération, diocèse par diocèse, de tous les bénéfices, paroisses, couvents, chapelles de l'époque. Il ne paraît pas en exister de copie en Provence. Les seules connues sont à Paris, *archives nationales* G81 et Bibliothèque nationale, ms. *fond. lat.*, 12 730.

Il serait vivement à désirer que, marchant sur les traces louables de MM. Guillaume et Roman, un paléographe patriote publiât les parties relatives aux diocèses provençaux, par malheur abominablement calligraphiées, dit-on.

ding, professeur à Lisieux, Carpentras, Hambourg, Restock, Copenhague (1511-1560) ; l'Écossais Jean Frédéric-Gibbs, précurseur de Raspail et de Pasteur, inventeur de la théorie microbienne, qui après avoir parcouru les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Égypte, vint enseigner la philosophie à Anduze, Nîmes, Valence et Orange, où il mourut ; comme le professeur avignonnais Alexandre Scot, le médecin Pierre Bonnet, l'orangeois David Derodon et le fameux P. François de Turriès dont les œuvres viennent d'être rééditées avec tout le luxe qu'elles méritent.

Le lieutenant André d'Arnaud avait retenu Wendelin, cet oiseau de passage que Digne et Valensole avaient entrevu. Il en avait fait le précepteur de ses enfants Scipion et Pompée. Et dans la salle d'étude de l'aristocratique demeure, devenue le cercle littéraire de la Haute Provence, retentissent bien souvent les échos passionnés de la renaissance des lettres en Hollande, en Allemagne et en Italie (1).

Peu à peu, cependant, Jean-Antoine Berluc se mêlait aux agitations du Forum et aux affaires publiques dont il ne lui convenait pas de s'abstenir complètement.

La municipalité ne tarda pas à le charger d'une mission fort délicate : celle de mettre un frein à la turbulence et aux violences des protestants, à la tête desquels sa famille s'était jadis trouvée et qui ne pouvaient souffrir la paix, la tranquillité, le repos qu'Henri IV s'efforçait de procurer à la France si meurtrie par eux.

Il se rendit donc à Aix, le 12 février 1612, avec l'évêque de Sisteron, Toussaint de Glandèves-Cuges, dont l'épiscopat réparateur a laissé une mémoire bénie et qui était alors occupé à panser les plaies, à réparer les ruines que les guerres religieuses avaient

(1) V. l'étude si documentée et si neuve de L. DE BERLUC-PERUSSIN, *Wendelin chez nous* dans *Bullet. s. n. c. d. des B. A.*, 1887, IV, 159 sq.

faites en son diocèse. Ce dernier se rendait probablement à Aix au concile du 24 mai 1612, réuni, comme ceux de Sens et de Paris de la même année, pour condamner un livre dangereux : le *De ecclesiastica et politica potestate* (Paris, 1611, in-4°; 1612, in-8°; 1702, in-4°) d'Edmond Richer dont les doctrines hardies effrayaient à la fois le pape et le roi (1).

De concert avec son évêque, il présenta requête au parlement qui, probablement, l'accueillit avec faveur. Dès lors, en effet, les protestants se tinrent cois. Ils ne tardèrent pas à perdre, grâce à la paix, le peu d'influence et de partisans qui leur restaient encore, et, peu à peu, ils finirent tous par abjurer leurs erreurs et revenir au catholicisme. Il n'en reste plus un seul depuis des siècles dans les Basses-Alpes (2).

Ceci ne fut cependant pas l'affaire d'un jour. Il en restait encore beaucoup à Forcalquier à cette époque et non des moins remuants. Ils durent certainement lui garder rancune de ces démarches cou-

(1) V. S. Pitton, *Annales de la sainte Église d'Aix*, Lyon, 1868, in-4°, p. 249. Le P. Hardouin, seul (t. X), a donné les actes de ce concile dont, chose étrange, ne fait pas même mention le plus récent historien de l'église d'Aix, l'abbé Albanès : *Gallia Christiana novissima*. Montbéliard, 1895, in-4°, col. 134. — V. Nicéron, *Mémoires*, t. XXVII.

(2) Il n'en reste plus actuellement en Provence qu'un minuscule noyau à Mérindol de Lourmavin (Vaucluse), leur foyer primitif et non encore éteint complètement. Ce fut surtout par des abjurations individuelles que le protestantisme disparut sans bruit. Elles furent provoquées par un grand nombre de saints et savants prédicateurs, aussi puissants en œuvres qu'en paroles, aux XVIe et XVIIe siècles. Ce sont, entre autres, le P. Romillon de l'Isle (1553-1622), protestant converti lui-même en 1579, par la lecture de Grenade ; le jésuite G. de Seguiran, les Pères capucins Ange d'Esparron, Denis d'Avignon, Angelic de l'Isle et Basile de Salon, qui, dans une seule mission, convertit tous les protestants de Sisteron, 30 familles, sauf un seul hérétique qui persista. Pour centupler leurs efforts ardents, le P. Romillon créa les deux ordres des Doctrinaires pour les hommes et des Ursulines non cloîtrées pour les femmes, et le P. Basile d'innombrables confréries de Pénitents, à travers toute la Provence, auxquels, dit son biographe, il proposa pour modèles les Réchabites de l'ancienne loi.

ronnées de succès. Ce ressentiment augmenta sûrement l'acuité d'une crise municipale dans laquelle Berluc joua un rôle aussi honorable que désagréable.

Voici le fait. Il vaut la peine d'être conté d'après le registre des délibérations.

Depuis un certain temps, on apercevait du louche dans l'administration locale ; on soupçonnait du coulage dans les finances de la ville. On allait même jusqu'à articuler, sous le manteau de la cheminée, des noms propres et des accusations formelles : le deuxième consul Bermond, mauvais apothicaire, plus mauvais administrateur, gaspillait les deniers communaux ; tel autre consul avait vendu 30 livres le blé, acquis à 20 par la municipalité et gardé la différence ; celui-ci abusait des fonds versés pour la réparation des fontaines ; celui-là enflait les comptes de ses *diètes* ou journées de voyage, etc., etc. Les épithètes de fripons, coquins maltôtiers, voletaient dans les airs.

Ces bruits finirent par prendre consistance et devenir publics. Les gestions trésoraires furent signalées à la vigilance de la Cour des comptes d'Aix. Celle-ci s'en émut. Elle députa immédiatement Viguier de Forcalquier (1) pour les examiner sérieusement de concert avec le conseil.

Le 22 mai 1633, le conseil se réunit. Persuadé que nul ne l'emporte en intelligence et en honnêteté sur Jean-Antoine Berluc, il le fait examinateur des comptes, ou, comme on disait alors, ***impugnateur*** pour les vingt dernières années financières, conjointement avec le commissaire de la cour.

Berluc venait à peine de publier ses *Adages*. Absorbé par ses travaux littéraires, il décline l'honneur et la charge. On insiste. Par pur patriotisme, il finit par accepter, le 17 juillet, mais à une condition : gratuité absolue de ses soins s'il n'arrivait pas à faire rentrer les 6 000 livres que l'on prétendait maltôtées.

(1) Balthazar Villeneuve, 1595-1612, ou Christol Besle, 1612-1626.

Il quitta les muses et leur doux commerce. Cinq mois entiers, patiemment, soigneusement, minutieusement, méticuleusement, avec des yeux d'argus, il examine, recherche, compulse, dépouille, étudie, scrute, fouille, revise, dissèque, épluche, vérifie, annote la masse des comptes trésoraires, recettes, dépenses, ordres, délibérations, mandats, bullettes, podisses, quittances, reconnaissances, entrées, sorties, sommes, *bin dousses*, etc. Puis, le 11 décembre, documenté, il se lève et se déclare prêt pour l'*impugnation*.

Le conseil municipal l'invite à remettre aux consuls, qui en feront rapport, le résultat de ses investigations, notes, remarques, et observations.

Les mémoires sont déposés. Ils jettent la consternation dans l'âme et la troupe des administrateurs infidèles.

Naturellement deux partis se dessinent, s'accentuent et ne tardent pas, comme toujours, à se former.

D'un côté les honnêtes — J. de Boniface, sieur de Peynier, premier consul, en tête opinant, le 8 mars 1634, que « *les plaintes et réquisitions de Berluc sont très nécessaires pour le bien public.* »

De l'autre les maltôtiers et leurs amis menés par le deuxième consul Bermond soutenant, le 26 mars, que « *les moyens de revision de l'impugnateur sont impertinents* », puis, que la venue sur les lieux d'un commissaire de la cour « *sera plus tôt risée que prouffict* (1er janvier 1634) ».

Animées, passionnées, contradictoires, les délibérations se succèdent, se heurtent, se croisent, s'entrechoquent.

Le 1er février 1634, Berluc qui était à Aix et y consultait, reçoit du deuxième consul une assignation de rentrer à Forcalquier. Ce deuxième consul, dit un conseiller municipal, le 6 mai, « *est la seule cause du désordre et des grands frais que la communauté a soufferts, et souffre journellement* ».

Pour mettre un terme aux incidents de la lutte sans cesse renaissante, Peynier et Berluc vont à Aix, le 5 mai 1634, et en ra-

mènent le conseiller-commissaire P. d'Arbaud de Rognac (1), avec son greffier, pour présider le conseil général.

Ils couchent tous les quatre à Peyroles, au *logis de Saint-Georges*. Le 6, Berluc part en avant pour convoquer au passage les forains de Manosque.

Le 7, à Forcalquier, une commission de trois revisionnistes et de trois anti-révisionnistes se réunit de midi à 3 heures à l'Hôtel de Ville pour entendre et discuter l'impugnation : Peynier, Berluc, Lacombe d'un côté ; Bermond, P. Decivio et le procureur Parisy de l'autre.

Berluc propose d'examiner successivement le compte des élections municipales ou nouvel état, cassé et réélu en 1624 ; celui du blé vendu à bénéfice, celui des fontaines, etc., etc.

Il engageait ainsi de nombreuses responsabilités morales et pécuniaires. Il soulevait une foule de questions délicates et personnelles, dirigées finalement contre la bourse des larrons.

On sait avec quelle âpreté, avec quelle énergie désespérée et quelle variété de moyens, les maltôtiers défendent leurs malversations, dans les Alpes surtout.

Le soir du même jour, 7 mai 1634, le Conseil général de la commune se réunit au réfectoire des Cordeliers, seule salle assez grande pour l'abriter à Forcalquier. Il y avait 136 votants, dont

(1) Ce conseiller est inconnu aux nobiliaires provençaux R. de Br., Artefeuil, etc., qui mentionnent à peine la branche de Rognac éteinte dans la maison de Thomassin-Mazangues. Les autres Arbaud firent la branche de Perchères en Forcalquiérois. Notre commissaire devait être parent avec François d'Arbaud, mort en 1640, ami de Malherbe, auteur d'un poème sur la Madeleine, perdu ? loué ainsi par Racan :

Cette sainte, dont tes veilles
Mettent la gloire en si haut lieu,
Fait voir deux sortes de merveilles :
Les tiennes et celles de Dieu.
Il est vrai que je porte envie
A tes beaux vers comme à sa vie... etc.

38 comptables, sujets à revision et à cautions, avec leurs parents, amis et partisans.

Ceux-ci proposèrent que la revision eût lieu... aux frais de l'impugnateur Berluc, ce qui fut fort naïvement voté même par le parti honnête. A ce prix, Berluc, dégoûté d'une charge si belle, finit par abandonner la partie. Le tour fut ainsi joué, ne laissant à la postérité qu'une preuve incontestable des étonnantes libertés municipales dont jouissaient nos pères que les manuels scolaires, fabriqués à Paris, montrent aux jeunes générations écrasés sous le joug féodal jusqu'en 1789. *Risum teneatis amici !* (1).

Parmi les nombreux épilogues publics et privés qu'eut cette affaire, signalons celui-ci, relatif à notre humaniste.

Au nouvel état du 5 juin suivant (1634), jour auquel on élisait le conseil municipal, ses dignitaires et ses employés, les consuls sortants proposèrent pour candidats conseillers du premier état les deux frères de l'impugnateur : Augustin et Balthazar Berluc. Lacombe alla même jusqu'à proposer l'impugnateur lui-même.

Mais le coup était paré d'avance par le rusé Brémond, deuxième consul. Il avait, à l'insu du premier consul Peynier, intenté, au nom de la ville, un procès futile et spécieux à Jean-Antoine Berluc pour le rendre inéligible. Il y réussit.

En vain, Lacombe dénonça cette manœuvre frauduleuse, ajoutant que Berluc était *grandement intéressé d'entrer céans comme conseiller pour être fort allivré*. Rien n'y fit. Le lieutenant principal d'Arnaud, qui présidait, ordonna que son nom serait rayé de la liste des candidats ; et le tour fut de nouveau joué.

Berluc, Lacombe et autres en appelèrent au parlement. Ce fut en vain.

(1) Voir une affaire analogue dans la ville voisine de Manosque en 1431. — D. ARBAUD, *Études historiques*, p. 116-117, et pour des malversations identiques au XVIIe siècle : J. MARCHAND, *Un intendant en Provence sous Louis XIV* (1687-1704). Paris, Hachette, 1889, in-8o, p. 215 sq.

Le 10 décembre 1634 les nouveaux consuls Nicolaï et Seguin rendirent compte au conseil municipal, en majorité hostile à Berluc, de l'audience tenue en la grande Salle du palais d'Aix, sans avocats. L'avocat général Pierre de Porcelet, s^{r} d'Ubaye, conseille aux députés de la ville de prendre expédient, — ce qu'ils refusèrent, pensant que c'était une ruse des appelants. Puis après les avoir entendus, il engagea le procureur de la ville de dresser expédient de renvois, toutefois sans dépens, — ce qu'il fit pour ne lui déplaire.

A en croire le rapport des consuls, assez partial et partant suspect, M. d'Ubaye aurait trouvé Berluc *grandement confus dans ses explications*, et aurait fait comprendre aux trois appelants *qu'ils estoient de petits brouillons*. Inutile de faire remarquer que ce rapport ne concorde pas exactement avec le dispositif de l'arrêt.

Ce qui est plus exact, c'est que Berluc, élégant latiniste, écrivait assez mal le français et le parlait encore plus mal, comme tous les Provençaux de l'époque — et qu'en cette affaire il avait été mauvais orateur et champion trop naïf de l'honnêteté publique et du bon droit.

Nous n'avons plus guère à ajouter à sa biographie.

Il épousa à Forcalquier, le 20 mai 1614 (1) (n^{re} Vallausan-Depieds), en l'église Saint-Pierre, aujourd'hui chapelle et préau de la prison, Hélène de Laugier-Porchères, prieuresse du Saint-Esprit en 1610, chargée de la collecte pour les pauvres. Elle était fille de feu François, sieur de Porchères, et de Silvestre de Féraud. Son frère, Honoré de Laugier, fut un des fondateurs de l'académie française, auteur du *Camp de la place Royale*, dont M. de Berluc, son allié, nous a donné une bonne biographie. Elle mourut le 31 janvier 1631.

(1) Le futur reçut de son père les bastides de Pouvarel, Vallengue et Batavous. Il y est qualifié *Monsieur Maitre*, ce qui équivalait aux titres de *noble* et *ecuyer* des possédants fief.

Jean-Antoine Berluc ne suivit que très tard son épouse dans la tombe. Il mourut à Forcalquier, dans la maison des Laugier-Porchères, rue Droite, le 7 septembre 1659, à 80 ou 87 ans. Il fut enseveli en la tombe de ses prédécesseurs, dans l'église des Cordeliers, vers le milieu de cet cédifice, entre les autels de N.-D. des Grâces et de Sainte-Claire, emplacement occupé aujourd'hui par la maison Bonesbiale.

Quatre enfants, dont aucun n'eut postérité, issirent de cette union :

1° Ursule, née le 30 mars 1615, morte avant son père, laquelle semble avoir épousé, à Paris, l'écuyer Jean Chamillard, commissaire de la marine ;

2° Honoré, sieur du Thevonet et de Porchères, littérateur et assez mauvais drôle, dont il sera question ci-après, né le 4 juin 1616, mort à Forcalquier en 1685 ;

3° François, né le 27 mars 1618, mort jeune ;

4° Esprit, né vers le mois de juillet 1619, mort célibataire en 1668, dans la maison de Vachères à Forcalquier, sur la placette de la Font Saint-Pierre, avec lequel s'éteignit la branche des Berluc-Laugier.

Vu le silence des auteurs sur la famille Berluc, peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici quelques renseignements complémentaires sur les deux seuls fils de notre auteur, qui aient joué un certain rôle dans le monde.

Esprit se cantonna à Forcalquier, dont il fut une des notabilités. Sur le refus de son frère aîné, le 13 août 1644, âgé de 25 ans, il fut nommé viguier et capitaine pour le roi (1), et à ce titre premier consul en l'absence. Il exerça cet office jusqu'à sa mort pen-

(1) Arch. B. Rh., B. 100, d. f° 78 v° : lettres patentes de Louis XIV. Il fut installé le 12 septembre suivant par M. Piolle de Bonchamps, lieutenant de la sénéchaussée.

dant 24 ans. Quoique par la transaction du 8 juillet 1660 il eût renoncé à l'héritage des Laugiers, il n'en retint pas moins le titre de *Sieur de Porchères* qu'il paraît avoir porté en 1668, concurremment avec son frère.

Un arrêt de 1650 statua sur ses rang et préséance. Une transaction des 13 février, 21 mai 1655 (n[re] Lieutaud) restreignit ses dispositions à la solennité de la Fête-Dieu.

En 1665 la peste menaça la Provence. Plein de confiance en la Mère de Dieu, il fit agrandir la chapelle rurale de N.-D. de Vie à Fougères, voisine de ses terres patrimoniales dont il était prieur (1). Commencées aux frais du prieuré, les réparations de la façade, de la voûte, des murs, etc., furent continuées et achevées de ses deniers personnels, le 3 mai 1667 (2).

Il fut aussi un des bienfaiteurs des Récollets de Forcalquier, auxquels, vers la même époque, il donna, pour leur chapelle de l'Enfant-Jésus, deux devants d'autel avec chasubles assorties de velours vert et de satin bleu provenant de sa mère (3).

Il mourut en 1668 avant le 7 novembre; son testament institua héritier son frère Honoré, qui lui survécut de 17 ans, et après lui ses trois cousins germains : Pompée, Pierre et Balthazar. Nous avons vu que la postérité du premier subsiste seule aujourd'hui.

Honoré de Berluc, son frère et héritier, eut une vie plus mouvementée. Il naquit en 1616. En 1632, âgé de 16 ans, il était étudiant, *studiosus*, peut-être à Avignon et tournait déjà le vers latin, aussi convenablement que pouvait le faire un écolier de son âge.

(1) On y conserve encore un tableau daté du 6 septembre 1772 représentant la procession du vœu, avec quatre congrégations de femmes et filles composées de pénitents blancs et bleus. Berluc, premier consul, y figure vêtu de rouge et chaperon noir : le deuxième consul est en noir seulement.

(2) Quittances 18 juillet 1665, 10 avril 1666, Lafarge et Arnaud, n[res]. — *Hodie*, Julien.

(3) Registre des Récollets de Provence — ms. de la collection Paul Arbaud.

On peut en juger par la petite pièce suivante qu'il composa à la louange de l'œuvre paternelle :

Dulce velut, gratumque viris mel summa legendo
Floribus ex variis sedula stipat apis.
Floribus ex pictis et suave olentibus herbis
Pulchra et odora velut serta puella facit.
Aurificis ritu gemmas, sectosque lapillos
In nova fulgentis sydera grata oculis
Berlucus quovis flores excerpere libro
Ausus in hoc serie rite coegit opus.
Isto sic cunctas Latii Graiique thesauro
Miro mirandas acte coegit opes.

H. Berlucus, Autoris filius, studiosus.

Peu après, Honoré part pour Paris; y trouve son oncle et parrain Honoré de Laugier-Porchères l'académicien. Là, sous prétexte d'étudier le droit, il passe gaiement ses plus belles années. Étude, examens, grades l'inquiétaient peu. Courir le guilledou, faire des petits vers, festoyer avec de gais compagnons, pratiquer les Mimi-Pinson, les Sapho et les bohèmes de l'époque, paraissent avoir été ses principaux soucis. Ce type d'étudiant de vingtième année n'a pas encore, dit-on, complètement disparu.

En vain son père, pour le rappeler au foyer, offre de lui acquérir l'office de Viguier et de le marier. Viguerie et mariage le laissent froid. Il passe tout cela à son frère et se contente du titre ronflant du sieur du Toronet (1) et de secrétaire de son illustre oncle.

(1) Près d'une terre patrimoniale sise à Forcalquier, quartier de Fougères, lieu dit le Pouvarel. Il paraît avoir porté ce titre surtout du vivant de son oncle et après la mort de celui-ci, 1653, devenu son héritier, l'avoir échangé pour celui de sieur de Porchères, Pourchères, Pourchières, sans avoir cependant complètement renoncé à ce titre de Sr du Toronet, porté quelquefois seul, et quelquefois accolé à l'autre ; comme en son acte de décès du 16 mai 1685, qui le qualifie *Sieur du Toronet et de Pourchères.*

Profitant d'une maladie de celui-ci, c'est Tallemant des Réaux qui l'affirme, il publie bravement en 1646, à l'insu de l'auteur, un péché de jeunesse d'Honoré de Laugier, les lettres d'Evandre à Cléanthe (1), que l'oncle revenu à la santé s'empressa de détruire autant qu'il le put — en jetant au feu tous les exemplaires qui restaient, ce qui explique leur insigne rareté (2).

Il fit précéder cet ouvrage d'une préface agréablement tournée dans le goût précieux de l'époque, où il résume heureusement l'histoire de la littérature épistolaire avant M[me] de Sévigné qui taillait déjà sa plume. Marchant sur les traces des plus fameux anagrammatistes de l'époque, il trouve facilement *Honoré de Gloire* dans les nom et prénom de l'auteur, Honoré de Laugier.

Celui-ci meurt en 1653 et le fait son héritier. Il commence alors à prendre le titre de *sieur de Porchères* (3) sans abandonner tout à fait celui de sa jeunesse dorée, *S[r] du Toronet,* alternant agréablement l'un et l'autre et parfois se les octroyant tous les deux à la fois.

Il hérite aussi de son grand-père François de Laugier, mais, en retour, est deshérité par son père en faveur de son frère Esprit.

Procès paternel là-dessus, — rappelant celui de leur poétique et

(1) Cet ouvrage porte un double titre, au frontispice, *Cent / lettres / d'amour / escrites / d'Evandre / à Cléanthe / à Paris / chez Auguste Courbé / en la gallerie / des pallais,* titre gravé s. n. n. d.

A la page suivante, ce second titre, imprimé, *Cent / lettres / d'amour / escrites d'Evandre / à Cléanthe et recueillies par le S[r]* DV T. — *A Paris chez Augustin Courbé, au palais, en la salle des Merciers à la palme, MDCXLVI*, in-8°, 480 p. L'éditeur s'y qualifie *S[r] du Toronet*; c'est à lui que fut accordé le privilège.

(2) On n'en connaît que trois exemplaires, à Paris, bibliothèque de l'Arsenal; à Grenoble et à Porchères-lès-Saint-Michel (Basses-Alpes).

(3) Au nouvel état de Forcalquier en 1680, H. de B. et François de Sébastiane figurent tous les deux avec le même titre de *S[r] de Porchères.* Ce titre a encore été porté par l'académicien de Paris François d'Arbaud de Porchères, 1640. Esprit, frère d'Honoré, le porta aussi. Ce qui fait pour une petite tour carrée, plantée dans un ermas, quatre titulaires bien comptés. Et dire que les rédacteurs de manuels scolaires prennent cela pour de la féodalité!

bourru contemporain Malherbe — clos par une transaction du 8 juillet 1660, attribuant à Honoré l'héritage des Laugier, Sieur des Porchères, et à Esprit, celui des Berluc — que ni l'un ni l'autre ne devait transmettre à sa postérité.

Il épousa enfin à Paris le 7 juin 1656 (n^re Monet) Marguerite Lemire (1) avec laquelle il retournera à Forcalquier vers 1662. Celle-ci y mourut, le 18 août 1668, sans postérité. Il se remaria l'année suivante avec Diane d'Auberge, fille de Daniel et de Marguerite de Berluc, dont il n'eut pas d'enfant, non plus.

Diane soigna conjugalement sa vieillesse, l'enterra pieusement en 1685 et, suivant son exemple et la mode d'alors, convola bientôt en secondes noces, 21 janvier 1687, avec Joseph de Boniface, sieur de Peynier, fils de Gaspar et de Françoise de Gautier.

Depuis son retour de Paris, Honoré figura régulièrement aux nouveaux états municipaux de 1668, 1670, 1671, 1675, 1676, 1679-84. Il fut de plus électeur à Labrillane en 1672 et à Forcalquier en 1676 et 1679.

Dévot comme sa famille à N.-D. de Vie, de Fougères, il lui légua une pension perpétuelle de 5 livres annuelles — que naturellement la Révolution a dévorées — *sans que le chanoine prébendé de Fougères y pût rien prétendre* (2).

Il donna aussi 200 livres aux Minimes de Mane, le 2 décembre 1675, pour faciliter l'entrée en religion d'un neveu de sa femme, Louis Romecourt, parisien, fils de Claude, sieur du Rosay (3).

Il mourut le 15 mai 1685 en sa demeure, place Saint-Michel, maison Roubaud, à l'angle de la ruelle, dont le rez-de-chaussée ser-

(1) Fille de Louis, bourgeois de Paris, et de Marie du Sellier. Témoins de la bénédiction nuptiale à Saint-Jean-en-Grève, Jean Chemillat, écuyer commissaire général de la marine, beau-frère, et Marie Lemire, veuve de Claude de Romecourt, Sieur du Rosay.

(2) Testament du 5 septembre 1673, Bernard, n^re (Depieds).

(3) Archives des Minimes de Mane. Registre, *Actes du Couvent*, in-8°, 59.

vait alors de halle municipale. Il fut inhumé aux Cordeliers en la tombe de famille.

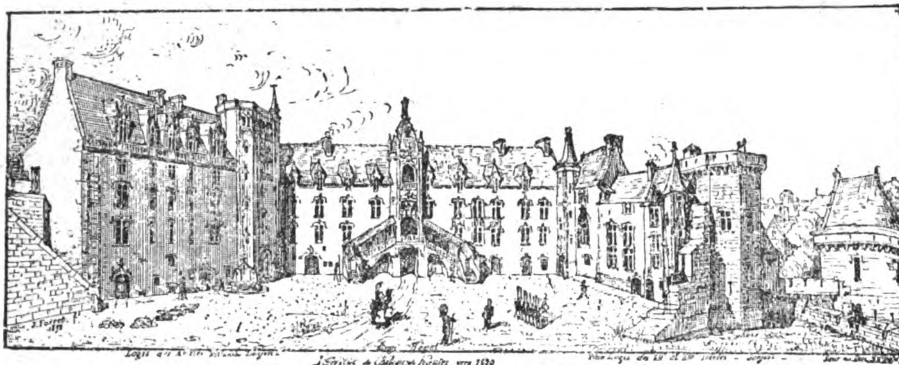
Ses cousins germains Pierre et Balthazar Berluc furent ses héritiers. Ils n'acceptèrent sa succession, le 30 juillet 1685, que sous bénéfice d'inventaire, nous ne savons pourquoi (1).

En lui s'éteignit la descendance de l'auteur du curieux recueil des *Adagia* dont nous allons nous occuper.

(A suivre.) V. Lieutaud.

(1) Archives Basses-Alpes, B. 1659, in-8° 282, v°.





LES CHATEAUX DE LA LOIRE

LE CHATEAU DE NANTES

A PROPOS D'UNE BROCHURE RÉCENTE (1)

De tous les châteaux fortifiés de la Loire, celui de Nantes est certainement le plus important, si ce n'est pas celui qui évoque les plus glorieux souvenirs.

« Parmi les principaux faits dont il fut le témoin, signalons, dit M. Dominique Caillé, dans une très intéressante monographie parue il y a quelques années, la naissance d'une fille de Jean IV de Bretagne et de sa troisième femme, et son baptême, le jour même, dans la chapelle du château, le 13 août 1387; en décembre

(1) *L'Hôtel de Ville ou château de Nantes*, notices et dessins par Henri Deverin, architecte en chef des Monuments historiques, Paris Nantes, 1902.

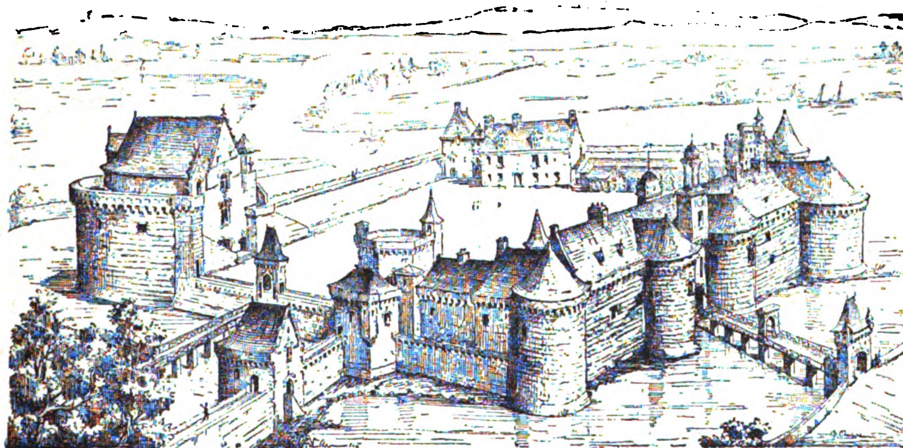
de la même année, une imposante assemblée, réunie dans la grande salle du château, au sujet d'Olivier de Clisson, dont les biens étaient interdits ; la mort de Jean IV, le 26 octobre 1399 ; la célébration, en 1407, des mariages de Blanche et Marguerite de Bretagne, filles de Jean IV, avec les vicomtes d'Armagnac et de Rohan ; le grand Conseil tenu au château en 1424, par le duc Jean V ; la maladie de Jean V, qui se fit transporter au manoir de la Touche (1) où il mourut. Le traité de paix signé le 27 juin 1448, entre le duc François Ier et Jean de Penthièvre, moyennant l'abandon formel de tout droit sur le duché de Bretagne, les terres confisquées à la suite de l'attentat commis contre son père Jean V, à l'exception de la terre de Clisson qui reste à François ; l'hospitalité donnée au château, en 1457, par le duc Pierre II et la Duchesse Françoise d'Amboise, à dix-huit religieuses de Sainte-Claire, en attendant que l'hôtel de Rochefort, situé sur la place Saint-Vincent, qu'il leur avait destiné, fût approprié en monastère ; la mort de Pierre II, le 22 septembre 1457 ; le 26 décembre 1458, la mort d'Arthur III, successeur de Pierre II, par suite d'un poison qui lui aurait été administré, ou plutôt de tracas que lui avaient suscités ses démêlés avec l'évêque de Nantes qui lui refusait le serment de fidélité et d'hommage, mais qui, après l'avènement de François II, reconnut le duc de Bretagne pour son seigneur temporel ; le retour au château, en 1466, de Françoise d'Amboise après son entrée dans l'ordre des Carmélites et par autorisation spéciale, afin d'arracher François II à sa maîtresse Antoinette de Villequier, cousine d'Agnès Sorel, et le marier, en 1471, au château, à Marguerite de Foix qui, en 1476, donna le jour à Anne de Bretagne.

(1) Ce manoir, restauré par les soins de M. Dobrée et que l'on dégage en ce moment, car il était caché par les maisons du côté droit de la rue Voltaire, est destiné, paraît-il, à abriter la partie des collections du musée archéologique qui concerne l'ancien Nantes.

Louis XI visita le château de Nantes au commencement de l'année 1462; Charles VIII y reçut la soumission de la ville le 4 avril 1491, et épousa le 6 décembre la duchesse Anne qui, devenue veuve en 1498, se remaria avec Louis XII en 1499.

Il n'existe aucune description du château du moyen âge. Jusqu'à ce que des fouilles méthodiques aient permis d'en reconstituer le plan, on ne peut avoir que des présomptions sur son ensemble.

Nous savons seulement que c'est Mathurin ou Mathelin Rodier (1460-1480) que François II chargea de la construction du château actuel.

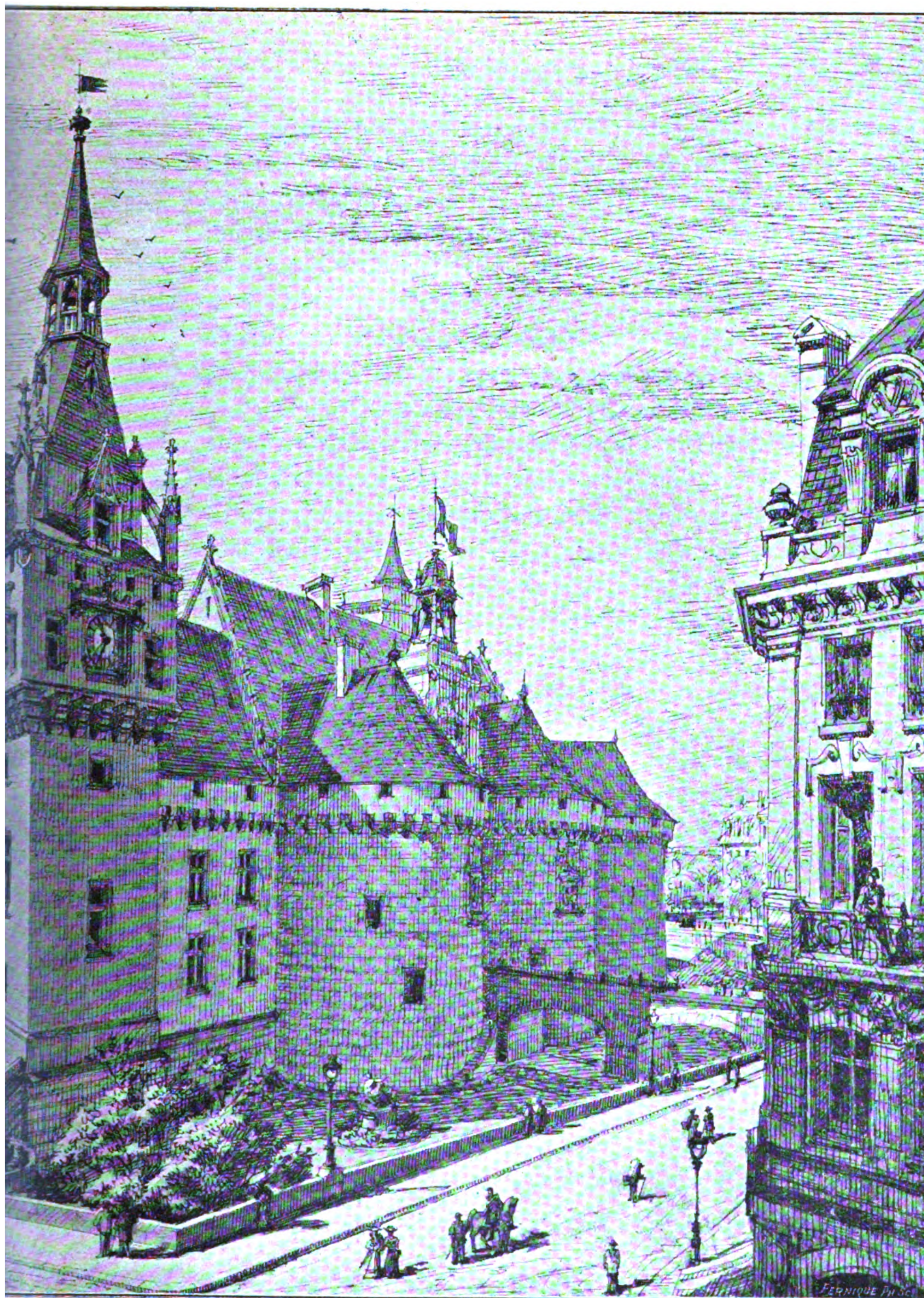


Rodier était déjà *maître d'œuvres* à la cathédrale. Mais la partie décorative du palais ducal qu'on restaure en ce moment n'est pas de lui; elle doit être de Jean Perréal, architecte du roi Charles VIII, dont on trouve la main dans tous les beaux monuments de l'époque, aussi bien les tombeaux que les palais.

C'est à partir de 1491 que fut édifié le grand bâtiment et achevée la tour nord du *Fer à cheval* dont la puissance devait empêcher désormais un ennemi de s'établir sur la Motte Saint-Pierre qui avoisinait le château et le dominait.



L'Hôtel de Ville
d'après le projet de M. Deverin,



ıATEAU DE NANTES
tecte des Monuments historiques.

La reine Anne continua les travaux entrepris par son père, et après sa mort Louis XII et François Ier les menèrent à bonne fin. C'est sous le règne de François Ier que fut construite la grande courtine de la Loire dont le couronnement est si richement décoré par des corbelets moulurés, et dont la frisure est ornée de FF affrontés, chiffre du roi François Ier, qui vint au château en 1534. Le petit bâtiment d'administration ne fut achevé que dans la seconde moitié du XVIe siècle. Quant aux lambris et plafonds peints de l'intérieur, ils semblent avoir été exécutés vers la fin du XVIe siècle, longtemps après le séjour que Henri II, fils de François Ier, et Catherine de Médicis firent au château le 12 juillet 1551. Ils y couchèrent, et l'une de leurs chambres fut richement décorée de six tentures en cuir de Cordoue, et meublée de six chaises en point de Grenade et de six autres en point d'Espagne. Le 14 du même mois, le roi Henri II sortit du château par la porte de la courtine de la Loire, et se rendit en barque à la Fosse, où des joutes eurent lieu.

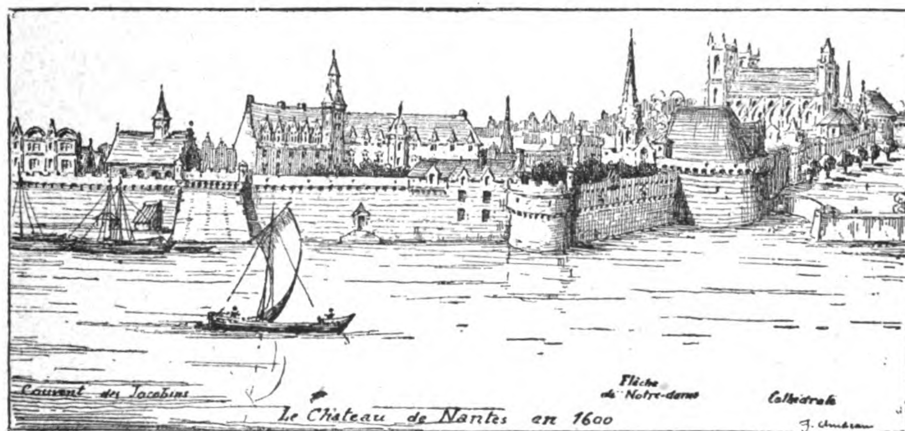
Cette courtine devait être bordée de logements dans toute sa longueur, mais ils ne furent pas construits et même on supprima les logis projetés qui devaient faire retour d'équerre avec le grand bâtiment des gardes. On remarque, en effet, à l'extrémité de ce grand bâtiment dont l'architecture est si riche et si imposante, un pilastre de maçonnerie brute, amorce des logements qui devaient être élevés tout le long de la courtine. Le pignon entier de ce grand bâtiment n'est lui-même qu'un mur de refend qui n'était pas destiné à être vu et choque lamentablement l'œil du spectateur.

Aussi, M. Deverin, architecte des monuments historiques de la Loire-Inférieure, qui a conçu le plan que nous reproduisons ici de l'Hôtel de Ville installé dans le château, s'est-il empressé d'élever contre ce mur une nouvelle construction du plus heureux effet. « Se reliant aux pierres d'attente qui sont restées bien visibles, un pavillon, avec retour d'angle sur la cour et d'une ordonnance en rapport avec la façade contiguë, serait accompagné d'une partie un peu plus

brillante de décoration qui masquerait le pignon et porterait à l'extrémité une tourelle d'escalier formant amortissement de la courtine. »

Et quant à l'Hôtel de Ville lui-même, M. Deverin, trouvant avec raison que le corps de logis de la Renaissance est insuffisant pour l'aménagement commode des différents services, l'a édifié sur l'emplacement des constructions que renversa au commencement du XIXe siècle, l'explosion de la poudrière. Le développement de cette énorme brèche est d'une soixantaine de mètres environ.

« Sans entreprendre, dit M. Deverin, une description plus complète de l'élévation dont on pourra se rendre compte par la gravure du plan que nous reproduisons d'autre part, je me bornerai à dire que le parti général de la façade comporterait au premier étage, cinq grandes baies à meneaux, séparées par des contreforts portant à leur sommet les statues de Nantais illustres, et au-dessus, accompagnée de lucarnes et renfermée dans un motif décoratif, composé de



Le Chateau de Nantes en 1600

pinacles et gâbles, une niche surbaissée recevant les armes de la Ville qui pourraient être traités en émaux colorés. « Comme opération accessoire, dit M. Deverin, il serait indispensable de

supprimer le gros bastion du XVIIe siècle, assez lézardé, d'ailleurs, et dont l'enlèvement dégagerait la vue générale de l'Hôtel de Ville. Il est probable que, ainsi que cela s'est produit pour le bastion Mercœur, sur le quai, on y trouverait les restes, peut-être assez intacts, des vieilles courtines du XIVe ou du XIIIe siècle : ce qui fixerait un point intéressant de l'histoire archéologique du Château et permettrait par surcroît, de lui restituer son ancienne enceinte dans son intégralité. On compléterait cette opération par la démolition des bâtiments hétéroclites de plusieurs époques qui masquent et enveloppent un des plus importants vestiges du Château, le vieux donjon du XIVe siècle, auquel il serait dès lors facile de rendre son primitif aspect avec sa tourelle d'accès d'une date qui semble postérieure, mais qui pourrait être, elle aussi, entièrement dégagée et restaurée.

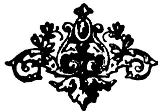
Certes le projet de M. Deverin est bien fait pour séduire les rares Nantais qui ont le culte et le souci des choses artistiques, mais avant d'être mis à exécution, nous craignons qu'il ne passe beaucoup d'eau sous le pont de la Madeleine. D'abord le Château n'est pas encore devenu la propriété de la Ville de Nantes. Il est toujours à l'État, qui, après avoir contribué à le déshonorer en le défigurant d'une façon lamentable, ne demanderait pas mieux, paraît-il, que de le céder à la Ville sous certaines conditions, et en attendant le restaure tant bien que mal à ses frais.

Ferait-il retour à la Ville, que la municipalité reculerait, pour le moment du moins, devant la dépense considérable qu'entraînerait la mise à exécution du plan de M. Deverin. J'entends déjà dans le sein du Conseil les gros fabricants de conserves et les épiciers de tout calibre protester que l'Hôtel de Ville actuel est très suffisant et qu'après avoir dépensé trois millions dans la construction du Musée de peinture il convient de se recueillir et de faire des économies sur le budget des Beaux-Arts. Et le fait est qu'on aurait pu faire un meilleur usage des trois millions dont il s'agit. N'aurait-il

pas été préférable de mettre cette somme dans le Château ? Avec quelque chose de plus, je crois qu'il aurait été possible d'aménager les salles du grand bâtiment pour loger la bibliothèque, et quant au Musée, du moment qu'on se serait décidé à le transférer au Château, point n'aurait été besoin de lui faire une façade monumentale et coûteuse, de grandes salles bien éclairées auraient suffi.

Mais on ne saurait penser à tout, et il n'y a pas si longtemps qu'un membre des plus influents du Conseil général de la Loire-Inférieure soutenait cette thèse devant moi que le Château de Nantes occupait un espace qu'on pourrait utiliser au mieux des intérêts de la Ville comme terrain à bâtir. Ce démolisseur en chambre était peut-être fils d'un de ces Nantais qui sous la Révolution proposèrent de raser ce château pour se venger de l'ancien Régime. Il est certain qu'il y fut commis un certain nombre d'horreurs, mais l'histoire n'est pas faite uniquement de vertus, sans quoi nous pourrions la remplacer par la *Morale en action*, et le Château de Nantes n'aurait-il pour lui que d'avoir servi de berceau à la duchesse Anne, qu'il devrait être sacré pour tous les Bretons, à plus forte raison pour tous les Nantais. D'ailleurs, il a cause gagnée à présent : il n'est plus question de le démolir, mais de le restaurer et de l'embellir. Que la municipalité nantaise reprenne donc les négociations avec l'État, qu'elle tâche de rentrer en possession du château des ducs de Bretagne le plus tôt possible et qu'elle donne suite sans retard au beau projet de M. Deverin. Le jour où ce projet sera mis à exécution, la Ville de Nantes pourra se vanter de posséder une des plus belles Mairies de France, pour ne pas dire la plus belle.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.





La Belle Genièvre

PREMIÈRE EN DATE DES TRAGI-COMÉDIES FRANÇAISES

Les historiens du théâtre français, aussi bien modernes qu'anciens, s'accordent pour attribuer à *La Bradamante* de Robert Garnier, jouée en 1580 ou 1582, la gloire d'être la première tragi-comédie qui ait paru sur notre scène.

Ils écartent, à juste titre, certaines pièces qui ne sont que Mystères ou Moralités retardataires et tentant de se rajeunir d'une étiquette nouvelle importée d'Italie. Mais c'est avec *Bradamante* qu'ils voient s'inaugurer un spectacle encore inconnu jusque-là, ou tout au moins pas encore nettement spécialisé : mélange intime de la tragédie et de la comédie, un drame où figurent des personnages d'importance, où se déroulent des événements graves, qui admet pourtant des détentes, des moyens d'action plus faciles et plus variés, un dialogue moins constamment sublime, ou tendu, et, fondamentalement, se termine par un dénouement heureux. Selon eux,

(1) *La Tragique Comedie de l'homme justifié par foy*, de HENRY DE BARRAN (1554); *La Tragi-Comedie des trois enfans dans la fournaise*, d'ANTOINE DE LA CROIX (1560).

Bradamante est à la source de ce genre très à nous, qui revendique *la Felifmene* de Hardy, *Tyr & Sidon* de Jean de Schelandre, *la Silvanire* ou la *Morte-Vive* de Mairet, *le Cid* enfin, et, l'on pourrait dire : *Hernani*.

Il semble cependant que plusieurs documents précieux, de précise indication, leur aient échappé ; et sans doute faut-il faire remonter l'origine de la Tragi-Comédie en France beaucoup plus haut que 1582, de quelque vingt ans, et jusqu'à la date de 1564.

I

En 1564, la Reine-Mère Catherine de Médicis et le jeune Charles IX entreprirent à travers la France un voyage politique qui dura près de deux ans. L'interminable itinéraire nous est conservé par un rare livret : *Recueils & difcours du Voyage du Roy Charles IX de ce nom, à préfent regnant, accompagné des chofes dignes de memoire faictes en chacun endroict, faifant fondict Voyage en les païs & provinces de Champaigne, Bourgoigne, Dauphiné, Prouence, Languedoc, Gafcogne, Bayonne, & plufieurs autres lieux... es annees mil cinq cens foixante-quatre & foixante-cinq. Faict & recueilly par Abel Jouan, l'vn des feruiteurs de fa maiefté.* — A Paris, chez Jehan Bonfons, 1566.

Le Roi quitte Paris dans la dernière semaine de janvier, mais il s'arrête à Fontainebleau pour laisser le temps de préparer les bagages et de tout organifer.

> Et le Lundy dernier iour de januier, ledict Seigneur... alla coucher à Fontainebleau qui eft un village & beau & grand Chafteau qui appartient au Roy... Auquel lieu ledict Seigneur feiourna quarante trois iours pour faire apprefter fon equipage des chofes qui lui eftoient neceffaires pour faire fondict voyage..... Puis ledict Seigneur, voyant fon equipage preft pour commencer fondict voyage, voulut partir dudict lieu de Fontainebleau le Lundy xiij iour de mars audict an.

Or c'était temps de Carême, mais, avant, temps de Carnaval et Carême prenant. Pour égayer le loisir, en attendant que sonne l'heure des mortifications, des fêtes se succèdent :

Le Dimanche 6 février, festin chez le Connétable de Montmorency.

Le Jeudi suivant, festin chez le Cardinal de Bourbon, et « Combat à cheual ».

Le Dimanche gras, 13 février, « la Royne feit vn beau feſtin au diſner à vn logis qui ſ'appelle la Vacherie, puis à l'appreſdinée, allerent prendre leur plaiſir à veoir ioüer vne belle Comedie en la grande ſalle du Bal. »

Le Lundi gras, festin chez le duc d'Orléans, & « Combats de ſix Chevaliers contre ſix autres. »

Enfin, Mardi gras, grand tournoi en champ clos, siège, prise, incendie d'un Château enchanté où des Géants tenaient des Dames prisonnières ; puis, festin offert par le Roi ; et, la nuit, des mascarades et des mommeries.

Entre temps, force galanteries de même sorte, telles que concert de Sirènes chantant en musique sur les canaux des jardins. Ronsard écrivit les vers pour « *Les Sereines* », comme il rima des Cartels pour quelques-uns des tenants ou des poursuivants de ces tournois. Cela se trouve en son recueil : *Les Maſcarades, Combats & Cartels faits à Paris & au carnaval de Fontainebleau*, dont le premier texte fut imprimé en 1565.

Ronsard encore nous garde le souvenir de ces réjouissances dont le retentissement fut considérable et durable. Dans la *Seconde Partie* du *Bocage Royal*, il s'adresse, quelques années plus tard (et il est plein de regret de ces splendeurs, du désir qu'elles se renouvellent), « à tres illustre et tres vertueuse princesse la Royne Catherine de Medicis, mere de trois Roys. »

Quand voirrons-nous par tout Fontainebleau
De chambre en chambre aller les maſcarades ?
Quand voirrons-nous au matin les aubades
De diuers luths mariez à la vois,
Et les cornets, les fifres, les haubois,

Les tabourins, violons, eſpinettes,
Sonner enſemble auecque les trompettes ?
Quand voirrons-nous comme balles voler
Par artifice vn grand feu dedans l'ær ?
Quand voirrons-nous ſur le hault d'vne ſcene
Quelque janin ayant la ioue pleine
Ou de farine ou d'encre qui dira
Quelque bon mot qui vous reiouira ?
Quand voirrons-nous vn autre Polyneſſe
Tromper Dalinde ?...

Le commentateur Pierre de Marcassus se contente de dire en note : « C'eſtoit vne certaine piece qui fut repreſentée de ſon temps. » Même s'il fait mieux que d'affirmer une chose trop évidente par soi, même s'il apporte son attestation personnelle, d'après quelques renseignements, c'est un peu maigre. N'importe! Polynesse, Dalinde, voici les noms de deux personnages principaux de cette « pièce qui fut repréſentée » devant le Roi en 1564.

Abel Jouan disait simplement : ils « allerent prendre leur plaiſir à veoir ioüer vne belle comedie... » Le R. P. Pierre Dan (*Le Treſor des Merveilles de la Maiſon Royale de Fontainebleau*, 1642) qui ne fait que répéter Jouan, n'en sait pas plus long.

La Reine, contribuant à cette reiouyſſance, le Dimanche gras, traitta à diſné le Roy & les principaux de la cour au logis de la My-voye autrement pour lors appelée vulgairement la Vacherie ; & apres diſné l'on alla à la comédie qui eſtoit préparée en la Salle du Bal de ce Chaſteau.

Il s'agit de la salle du château de Fontainebleau actuellement connue sous la dénomination de galerie Henri II : les proportions en sont immenses, et l'on y put dresser une scène spacieuse, installer des sièges pour un public nombreux.

Mais ce que Jouan ne dit pas, ce que Dan ignore, Ronsard pouvait en parler à bon escient, lui qui avait composé pour ce divertissement deux intermèdes : *Le trophée d'Amour à la Comedie de Fontainebleau ; Le trophée de la Chaſteté, en la meſme comedie ;*

et un épilogue : *Vers recitez ſur le theatre par le Seigneur Mauviſſier, ſur la fin de la comedie repreſentée à Fontainebleau.*

Le Seigneur Mauvissier? Nous le connaissons. Il n'est autre que Michel de Castelnau, sieur de Mauvissière, capitaine illustre et habile diplomate qui laissa des *Memoires ſur les regnes de François II, Charles IX, Henry III & Catherine de Medicis*, où se lit cette page :

I'eſtois de ce combat, comme auſſy des autres tournoys & parties qui ſe firent à Fontainebleau, & ſemblablement d'vne tragi-comedie que la Royne mere du Roy fit iouer en ſon feſtin, la plus belle & auſſy bien & artiſtement repreſentée que l'on pourroit imaginer, & de laquelle le Duc d'Aniou, à prezent roy, voulut eſtre, & auec luy Marguerite de France, à prezent royne de Nauarre, & pluſieurs princes & princeſſes comme le Prince de Condé, Henry de Lorraine Duc de Guyſe, la Ducheſſe de Neuers, la Ducheſſe d'Vzez, le Duc de Retz auiourdhuy mareſchal de France, Villequier, & quelques autres ſeigneurs de la Cour. Et apres la Comedie qui fut admirée d'vn chaſcun, ie fus choiſy pour reciter en la grande ſalle deuant le Roy le fruict qui ſe peut tirer des tragedies eſquelles ſont reprezentées les actions des empereurs, roys, princes & bergers, & toutes ſortes de gens qui viuent en la terre le commun theatre du monde où les hommes ſont les acteurs & la fortune eſt bien ſouuent maiſtreſſe de la ſcene & de la vie ; car tel reprezente auiourd'huy le perſonnage d'vn grand prince, demain ioue celuy d'un bouffon auſſy bien ſur le grand theatre que ſur le petit.

Castelnau retrouve presque textuellement dans sa mémoire les vers de Ronsard, qui sont très beaux, et qu'il faut lire dans l'œuvre du grand poëte.

Un nouveau témoin va venir ajouter aux notions que nous possédons déjà : rien moins que Pierre de Bourdeilles, seigneur de Branthôme, en son *Diſcours* de *Catherine de Medicis Reyne & mere de nos Roys derniers, (Les Dames Illuſtes Françoises & Eſtrangeres.)*

Elle... prenoit plaiſir de donner touſiours quelque recreation à ſon peuple & à ſa Court, comme en feſtins, bals, dances, combats, courements de bagues, dont elle a faict trois fort ſuperbes en ſa vie : l'un qui fut faict à Fontainebleau au Mardy gras amprès les premiers troubles où il y eut & tournoys & rompement de lances, & combats à la barrière, bref toutes ſortes de jeux d'armes, auecques vne comedie ſur le ſubiect de la belle Genievre de l'Arioſte, qu'elle fit repreſenter

par Madame d'Angoulesme & par les plus honnestes & belles princesses & dames & filles de sa Court, qui certes la representerent tres-bien & tellement qu'on n'en vid jamais vne plus belle.

La pièce a pour titre : GENIÈVRE, ou LA BELLE GENIÈVRE ; elle est tirée du poëme de l'Arioste. En effet, nous retrouverons à l'épisode le Polynesse & la Dalinde de Ronsard.

II

Ce récit d'infortunes diverses termine le Chant IV, occupe tout le Chant V, commence le Chant VI de *l'Orlando Furioso*.

Ginevra, fille du Roi d'Ecosse, a pour suivante et damoiselle d'honneur Dalinda, et cette Dalinda est la maîtresse de Polinesso, duc d'Albanie. Chaque nuit Dalinda, d'un balcon, jette une échelle de soie à son amant et l'accueille dans une des chambres de l'appartement particulier de la princesse. Mais vient que Polinesso avoue qu'il est amoureux de la princesse elle-même, et presse Dalinda de l'aider à devenir le gendre du roi. Pour couvrir ce que cette communication a d'excessif, il assure que c'est surtout, pour lui, affaire d'ambition : après le mariage, elle demeurera toujours la préférée, et leurs relations continueront toujours en secret. Dalinda, complètement asservie, et dont les sentiments sont d'ailleurs d'une analyse assez difficile, consent à tout, s'efforce de procurer Ginevra au duc, mais n'y peut parvenir. Le traître n'a plus qu'une pensée, se venger. Il va trouver le preux chevalier Ariodante, qui est aimé de Ginevra, qui l'aime et lui est fiancé. Il lui offre de lui monter l'infante au balcon, la recevant, lui, Polinesso, avec toutes les marques visibles d'une passion qui n'a plus rien à refuser. En effet Dalinda, ce soir-là, sur de fourbes instances, a consenti à revêtir les habits de Ginevra. Et Ariodante, désespéré, va se jeter dans la mer. Mais son frère Lurcanio a tout observé, de loin. Il

révèle, il proclame le déshonneur de la fille du roi qui est condamnée, telle est la loi, à être brûlée vive dans le délai d'un mois, si personne ne vient soutenir sa cause en champ clos. Dalinda, voyant que cela se gâte, se réfugie auprès de Polinesso; et celui-ci, suprême et fatale canaillerie! la veut faire assassiner. Au dénouement tout s'arrange, grâce à l'intervention du paladin Renaud. Renaud a tiré Dalinda des mains des sbires qui allaient la tuer au fond d'un bois, et il a reçu ses aveux. Il établit l'innocence de Ginevra, laquelle épousera son Ariodante, sauvé des flots. Polinesso, après avoir confessé ses crimes, meurt d'un grand coup de lance qui l'a transpercé. Et Dalinda, grâciée, entre au couvent.

C'est, ma foi, un sujet assez heureux. D'un, presque identique, pris des *Hiſtoires tragiques* de Bandello mises en français par Belleforest, Shakspeare a fait *Beaucoup de bruit pour rien*.

Le poème de Messer Lodovico date de 1543. Une traduction des chants I à XVII parut en 1555. En même temps qu'elle a la renommée d'être la première de nos tragi-comédies, *Bradamante* passe pour la première œuvre de notre théâtre dont la donnée soit empruntée à l'infini répertoire d'aventures romanesques que l'Arioste offrait avec tant de prodigalité. Non! C'est encore la GENIÈVRE de 1564 qui a montré la voie à Robert Garnier, à Nicolas de Montreux, ou plus poétiquement Olenix du Mont-Sacré, dont l'*Isabelle* est de 1594, à Meliglosse, auteur de *La Rodomontade* et de *La Mort de Roger*, à Claude Billard de Courgenay, à vingt autres.

Mellin de Saint-Gelays, qui mourut dans les derniers mois de 1558, avait commencé une translation, en vers de dix syllabes et sous la forme de poème, de cet épisode de *Genièvre*. L'ouvrage « eſtant demeuré imparfait », Jean-Antoine de Baïf l'acheva. La version complète fait partie d'un recueil collectif publié en 1572 : *Imitation de quelques chans de l'Arioſte par diuers poëtes français... Genevre, le commencement par Saingelais & la ſuyte par I. A. de Baïf.* Il n'est pas inutile de noter que Saint-Gelays ne nomme l'un des

héros de l'histoire que par son titre de Duc d'Albanie, et que Baïf écrit : Polynès, usant d'une orthographe autre que celle que Ronsard avait retenue.

Avant Baïf, sinon avant Saint-Gelays, un « Lyonoes », Claude de Taillemont, avait, dans *La Tricarite,* inséré *Le Comte de l'infante Genievre figle du Roy d'Ecosse, pris du furieux & fet Françoes.*

Ni l'une ni l'autre de ces œuvres n'a la forme dramatique. Mais voici une tragi-comédie de *Genevre.* Elle se trouve dans les *Tragedies françoises de Claude Billard, sieur de Courgenay, Bourbonnois,* — A Paris, MDCX. Les frères Parfaict en placent la représentation à l'année 1609. Presque un demi-siècle d'écart : il n'y a pas à tenter l'identification.

De la pièce de 1564, aucune trace, ni dans les frères Parfaict, ni dans le chevalier de Mouhy, qui a d'ailleurs peu de crédit, ni dans la *Bibliothèque du théâtre français* rédigée sous la direction du duc de La Vallière, ni dans les compilations analogues. De Beauchamps, en ses *Recherches*, dit seulement :

> Comédie par l'ordre de la Reine, de laquelle étoient le duc d'Anjou, depuis roi, Marguerite de France, depuis reine de Navarre, le prince de Condé, Henry de Lorraine duc de Guise, la duchesse de Nevers, la duchesse d'Uzès, le duc de Retz, Villequier, Castelnau Mauvissière, & autres seigneurs de la Cour.
>
> Après la Comédie le sieur Castelnau récita devant le Roi des vers de Ronsard sur le fruit qui se peut retirer des tragédies : Icy la Comédie apparoit un exemple.
>
> Trophée d'Amour, à la même comédie, par le même, trophée de chasteté, idem.

Il ne fait, on voit, que reproduire Castelnau. Cependant il sait, d'Abel Jouan, la date du Dimanche gras de cette année 1564, et il a pris dans Ronsard l'indication des Intermèdes et le premier vers de l'Epilogue. Mais il n'a pas demandé à Branthôme le titre de la pièce, et n'a pu trouver qui questionner sur le nom de l'auteur, ni sur quelque autre détail.

La pièce sans doute ne fut pas imprimée ; il est à craindre qu'il ne faille, à moins d'un heureux hasard, la considérer comme perdue.

Est-ce à dire qu'elle n'a jamais été qu'une sorte de scenario, de canevas en prose cursive sur lequel les nobles acteurs et les belles dames auraient brodé leurs variations, leurs amplifications. C'est peu vraisemblable. C'est impossible à concilier avec ce que Branthôme et Castelnau s'entendent pour dire de la perfection artistique du spectacle. Et puis il y avait beau temps déjà que les auteurs travaillaient pour le théâtre, et même pour le théâtre de la Cour. Le *Plutus* de Ronsard est de 1549. Jacques Bourgeois, en 1545, et Pierre de Mesmes, en 1559, avaient transporté *Les Supposez*, une comédie, toute faite, d'Arioste. *La Sophonisbe* du Trissin, mise en prose et en vers français par Mellin de Saint-Gelays, avait composé un gala dramatique offert à Henri II et à Catherine de Médicis, en 1554, 1556 ou 1559, à Blois. Et la tentative d'art nouveau de Jodelle remonte à 1552.

Il est donc bien certain que la Reine-Mère dut commander à un écrivain en renom cette adaptation, ou faire à quelque débutant la faveur insigne de l'acceptèr pour la soumettre au jugement d'un public d'élite.

Saint-Gelays n'était plus là pour qu'on eût recours à lui, comme à un fournisseur attitré. Tout ce qu'on doit dire, c'est que, sans doute, l'imitation qu'il avait entreprise de l'épisode de *Genievre* ne fut pas sans peser sur le choix du sujet qui fut donné, ou conseillé.

Quel peut bien être l'auteur? Il ne saurait être question de Ronsard, pas plus de Baïf, de Jodelle, de Remy Belleau : leur œuvre est trop connue, dans les moindres replis, et même en ce qui nous en manque, comme c'est le cas pour le *Plutus* de Ronsard, précisément : encore en a-t-on retrouvé un fragment, sauvé par l'autorité d'un nom illustre. Les autres de la Pléïade, ou de sa suite immédiate, n'écrivirent guère pour la scène. Plusieurs, à ce moment, étaient morts, ainsi Jean de la Peruse. Les de La Taille, Jacques Grevin, ont réuni leurs tragédies en volume. On en est réduit à remuer des noms, sans pouvoir élire l'un ou l'autre. Charles Toustain est l'auteur d'un *Agamemnon* (1556), Antoine du Verdier, d'une *Philoxène*

(1567), Florent Chrestien, d'un *Jugement de Paris* (1567), François de Belleforest, d'une *Paſtorale Amoureuſe* (1569), Guillaume Le Breton, sieur de la Fon, d'une *Charite*, et d'un *Adonis* (1574), que Charles IX goûtait au point de nommer cet Adonis son « cher Mignon ». En 1566, Nicolas Filleul, de Rouen, fit jouer une tragédie de *Lucrece* et une pastorale intitulée *Les Ombres*, dans des fêtes données à Gaillon en l'honneur de Catherine de Médicis. Mais il n'y a pas de motif plausible de s'arrêter à un de ces poètes, et pas davantage à tel ou tel de cette époque bien circonscrite, dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous sans qu'on sache très au juste ce qu'il a écrit : Bouguier, Tagault, Maclou de La Haye, un Claude de Lestrange, un Jean de Pardeillan de Panjas, un Maisonnier. Et d'aller chercher Guillaume Belliard, Nicolas de Montreux, ou Rolland Brisset, ce serait s'éloigner beaucoup trop de 1564.

III

Ni cette incertitude, ni l'absence du livret imprimé ne nous saurait glisser un doute en l'esprit. Une tragi-comédie, en cinq actes, en vers, fut bel et bien jouée au château de Fontainebleau, devant la Cour, par ordre de la Reine. On sera plutôt tenté de croire à deux représentations en constatant que deux distributions différentes et malaisément conciliables entre elles, nous sont fournies, l'une par Branthôme, l'autre par Castelnau, tous deux irrécusables. La date est la même, ou du moins elle le paraît, et peut-être ne fait que le paraître. Abel Jouan précise : « le Dimanche gras. » Branthôme se montre plus vague : « au mardy gras amprès les premiers troubles. » Par mardi gras, n'entend-il pas toute la période du Carnaval, et peut-être aussi un peu de celle du carême ? Il dit, dans la vie de M. de Montmorency : « il voyait... à Fontainebleau un Careſme bien diuers de ceux qu'il auoit veu de iadis faire à la court de ſes autres Roys & maiſtres & à Paris, cela le deſpita fort & le faſcha grande-

ment. » Il n'y a rien d'impossible, au demeurant, à ce que Catherine ait fait reprendre une seconde fois, et dans l'intimité, LA BELLE GENIÈVRE « par Madame d'Angoulesme & par ses plus honnestes & belles princesses & dames & filles de sa Court. » Madame d'Angoulême; c'est Diane, fille légitimée de Henri II, très dans les bonnes grâces de la veuve de ce même prince. Quant au reste, il n'y a qu'à choisir dans le bataillon volant de la Reine, où d'ailleurs (Branthôme nous en donne une liste des plus complètes), on retrouve Marguerite de France, la duchesse de Nevers et la duchesse d'Uzès. Le libre chroniqueur *des Dames Galantes* semble, dans sa distribution, n'omettre que les hommes. Mais ne se peut-il pas que Catherine se soit offert, en petit comité, le divertissement des travestis ? La belle Diane, qui ne figure pas dans l'énumération de Castelnau, aurait remplacé un des acteurs, et il en serait de même pour les divers autres emplois primitivement tenus par les seigneurs dont on sait les noms.

Tout ceci contient cependant une part d'hypothèse. A n'accepter que la certitude, il sied de ne croire, pour la première, ou unique, représentation, que Castelnau, de qui l'assertion doit être pleinement acceptée, puisque lui-même il était de la pièce. Il indique six rôles d'hommes remplis par le duc d'Anjou, le prince de Condé, le duc de Guise, le duc de Retz, Villequier, Castelnau, et trois rôles de femmes dont se chargèrent la sœur du roi, Marguerite, et les duchesses de Nevers et d'Uzès. Il négligea, non sans nous en prévenir, quelques utilités.

C'est là qu'il faudrait la brochure, ou le manuscrit. A défaut, il est curieux de prendre en main *Geneure, trage comedie*, de Claude Billard de Courgenay.

Billard met comme « Entre-Parleurs » cinq hommes : « le Roy d'Escosse, Ariodan, Lurquain, Renaut de Montauban, le Capitaine des Gardes. » Il oublie un écuyer ou confident de Lurquain, et dédaigne de mentionner Polynesse, pour ce fait que le traître, bien

qu'il soit en scène au dernier acte, n'ouvre la bouche que pour une dénégation : « Il n'en eſt rien ! » que Renaut lui renfonce dans la gorge d'un catégorique : « Tu ments ! » et d'une maîtresse estocade. Les personnages féminins sont : « La Royne, Geneure fille du Roy, la Nourrice de la Princeſſe. »

Dalinde, ici on la nomme Dalide, ne paraît pas. Car, en bon disciple de Jodelle, le dramaturge de 1609 commence sa pièce au moment où elle nous semblerait presque finie, ou fort avancée ; c'est-à-dire alors que la perfidie de Polinesse a eu son plein succès sur l'esprit du fiancé de Genèvre. Tout le premier acte ne consiste qu'en un monologue de deux cent trente vers où Ariodan, sur le point de se précipiter dans les flots, exhale sa rancueur et son désespoir. Le second acte tient en deux scènes. Lurquain développe son projet de venger son frère en accablant Genèvre, et un confident essaie de le détourner de cette démarche périlleuse ; puis, mis en présence du roi, Lurquain formule son accusation. Acte troisième, monologue de Genèvre qui se lamente, à peine interrompue vers la fin par quelques répliques consolatrices de La Nourrice. Le quatrième, plus mouvementé, s'ouvre par de vives et indignées protestations de Genèvre, devant qui Lurquain vient de répéter son involontaire calomnie. Restée seule, elle se désole encore. Puis elle sort, et rentrent le Roi et la Reine. Ils ne croient un instant ni l'un ni l'autre à l'indignité de leur fille. Pourtant la Reine est dévorée d'inquiétude ; un combat est toujours chose chanceuse ; Lurquain est redoutable ; s'il allait être vainqueur, même n'ayant pas le bon droit pour lui ! Mais le Roi ne peut admettre une pensée si contraire au code chevaleresque : Genèvre est irréprochable, donc son champion, quel qu'il soit, aura infailliblement l'avantage. Il renvoie sa femme se tourmenter dans ses appartements, afin de développer plus à loisir ce raisonnement. A la scène V, le capitaine des Gardes lui annonce la venue d'un grand chevalier inconnu et qui ne veut pas montrer son visage. On devine que

c'est Ariodan. Les deux frères vont donc en venir aux mains. Ils sont déjà dans la lice, quand commence le dernier acte.

Au lever du rideau, Renaut de Montauban s'applaudit assez longuement de l'à-propos providentiel qui lui permet de survenir, dans le moment précis où la situation demande à être dénouée, porteur du secret qui doit, en effet, tout remettre en place. Il s'avise enfin qu'il est peut-être temps d'agir. Il agit, et, à la scène finale, tandis que Polynesse rôtit sur le brasier préparé pour Genevre, tout finit par une reconnaissance, car le chevalier mystérieux a relevé la visière de son casque, par une réconciliation générale, et par un mariage.

La Belle Genièvre de 1564 était-elle absolument identique à *la Genèvre* de 1609 ? Elle avait, à coup sûr, des points de rapports. Pourtant le sieur de Courgenay, faiseur de médiocres tragédies, n'en a écrit là qu'une de plus, malgré l'étiquette qu'il adopte. Obéissant mieux à l'esthétique spéciale de la tragi-comédie, l'œuvre ancienne pouvait reprendre de plus haut le récit de l'Arioste, et remplacer par plus d'intrigue les monologues interminables. A côté des rôles importants, elle en comportait de plus faciles, quoique non les moins décoratifs. Car n'oubliez pas qu'en février 1564 le futur Henri III n'a guère que treize ans et la future épouse du futur Henri IV n'en a pas onze, il s'en faut de trois mois ; tandis que Castelnau, par exemple, est un homme qui a dépassé la quarantaine.

Il serait, d'ailleurs, uniquement conjectural de placer les noms des acteurs en regard des noms des personnages.

IV

La Belle Genièvre a-t-elle droit au titre de tragi-comédie ?

Ronsard n'emploie que le titre de Comédie ; mais il était pour les grandes divisions classiques, par doctrine et par école. Abel

Jouan dit aussi : Comédie ; mais ce n'est pas un lettré, et le mot n'a dans sa bouche d'autre valeur que de désigner une représentation dramatique. Branthôme se sert également du vocable : Commedie. On ne saurait nier cependant que la situation ne soit toute tragique et elle ne donne nulle part place à un élément de rire. Il n'est point question de savoir si c'est une comédie, mais bien si c'est une tragédie. Le mot n'a donc qu'une action restrictive et ne fait qu'indiquer qu'il s'agit d'un genre mixte, dont l'appellation n'est pas encore consacrée.

Branthôme, dans un autre passage de la Vie de Catherine de Médicis, a dit la parole décisive en ce débat :

Elle aimoit fort à veoir ioüer des commedies & tragedies mais despuis Sophonisbe, composée par Monsieur de Sainct Gelays, & tres bien representée par mes dames ses filles & autres dames & damoiselles & gentilshommes de sa Court qu'elle fit ioüer à Blois aux nopces de Monsieur de Cypierre & du marquis d'Elbeuf, elle eut opinion qu'elle avoit porté malheur aux affaires du royaume, ainsy qu'il succeda ; elle n'en fit plus ioüer, mais ouy bien des commedies & tragicommedies, & mesmes celles de Zani & Pantalons, y prenant grant plaisir....

La distinction est bien marquée. *Sophonisbe* est tragédie ; les comédies, ce sont les farces où dit des bons mots Zani, le janin de Ronsard. Et l'épithète de tragi-comédie convient seule à La Belle Genièvre. On sent que, même, la Reine dut imposer, par superstition, ce sous-titre, et, en même temps, ce genre.

Tragi-comédie, c'est ce que dit expressément Michel de Castelnau, le témoin le plus important en toute cette affaire. Et dans la suite de son discours, lorsqu'il résume l'épilogue écrit par Ronsard, il mêle comme à dessein les deux expressions : tragédie, comédie.

Voici une autorité plus considérable encore sur ce point, celle de l'un des premiers législateurs du Parnasse, Vauquelin de La Fresnaye au Sauvage, qui publia en 1605, dans le recueil de ses *Œuvres* son *Art Poëtique François*. Il l'avait écrit beaucoup plus tôt, de 1575 à 1595.

La Fresnaye étudie d'abord les deux formes primordiales, puis passe à une troisième, de création récente, dont il ne voit pas l'utilité absolue.

On fait la Comedie auſſi double, de ſorte
Qu'auecques le Tragic le Comic ſe rapporte.
Quand il y a du meurtre & qu'on voit toutefois
Qu'à la fin ſont contens les plus grands & les Rois,
Quand du graue & du bas le parler on mendie,
On abuſe du nom de Tragecomedie ;
Car on peut bien encor par vn ſuccez heureux
Finir la Tragedie en ebats amoureux.

Il poursuit, après cette restriction, son analyse :

Mais rien n'eſt ſi plaiſant, ſi patic ne ſi dous
Que la Reconnoiſſance au ſentiment de tous......
Puis qu'eſt il rien plus dous qu'une aigreur adoucie
Par le contraire euent de la Peripetie ?
Poliniſſe.....

Car quels exemples offrira-t-il ? Les deux modèles existant, connus, autorisés. La *Bradamante* de Robert Garnier ; mais d'abord LA BELLE GENIÈVRE.

Poliniſſe croyoit la mort d'Ariodant
Eſperant voir ietter dans vn braſier ardant
L'innocente Genevre, alors que miſérable
Au contraire il ſe void mourir comme coupable.
Leon de Bradamante.....

Vauquelin de la Fresnaye, qui raconte qu'il fut à la première de la *Cléopâtre* de Jodelle, fut aussi l'un des spectateurs de LA BELLE GENIÈVRE. Ou bien, il faut qu'il ait eu la pièce entre les mains. On ne saurait dire qu'il va choisir dans l'œuvre des grands poètes anciens ou étrangers de quoi appuyer ses théories. Il y a toujours sous ses citations quelque ouvrage, contemporain ou non, de l'es-

pèce même du poème qui l'occupe. Si, un peu plus haut, au sujet de la tragédie, il écrit :

> Comme quand Rodomont abufé par Cautelle
> Meurtrit fe repentant la pudique Isabelle.

c'est qu'il a en vue assurément, non pas tel cas présenté par l'auteur du *Roland Furieux*, mais bien l'Isabelle de Nicolas de Montreux.

Aux quatre vers qu'il consacre à GENEVRE, Polinisse périt dans le brasier ardent où la fille du roi d'Ecosse devait être jetée. Or cet effet n'est point dans Arioste. Nous l'avons au contraire rencontré chez Claude Billard. Mais *l'Art Poëtique François*, publié en 1605, ne pouvait connaître une œuvre de 1609. Qu'en conclure ? Sinon que Billard imitait là son devancier de 1564. Et ce souvenir, après plus de quarante ans, comme, après vingt ans ou trente ans, celui de Vauquelin de La Fresnaye, pourrait donner à espérer que, malgré l'apparence, LA BELLE GENIÈVRE, peut-être, fut imprimée. Auquel cas, ne la retrouverait-on pas ?

Un point encore insiste de voir en cette pièce une tragi-comédie. Robert Garnier termine ainsi l'*Argument de la tragecomedie de Bradamante* :

> Et parce qu'il n'y a point de Chœurs, comme aux Tragedies precedentes, pour la diftinction des actes : celuy qui voudroit faire reprefenter cette Bradamante fera, f'il luy plaift, adverti d'vfer d'entremets, & les interpofer entre les Actes, pour ne les confondre, & ne mettre en continuation de propos ce qui requiert quelque diftance de temps.

La *Genevre* de Claude Billard termine chacun de ses actes par un morceau lyrique. LA BELLE GENIEVRE ne comportait pas plus de Chœurs que *Bradamante*. Cela résulte des intermèdes, ou « entremets » que l'œuvre de Pierre de Ronsard nous a conservés, seuls débris du naufrage. Le *Trophée de l'Amour, le Trophée de la Chafteté*,

ont quelques rapports, encore que vagues, avec le sujet traité. Mais cela même n'était pas nécessaire. Dans *Le Brave, comedie de Jan-Antoine de Baïf jouée devant le Roy en l'hostel de Guise à Paris le XXVIII de janvier MDLXVII*, il y a, aux feuillets liminaires : *Les chants récités entre les actes de la Comedie*. Ils sont au nombre de cinq. Le premier, de Ronsard, est un compliment « Au Roy » ; le deuxième, de Baïf, « A la Royne » ; le troisième, de Des Portes, « A Monsieur » ; le quatrième, de Filleul, « A Monsieur le Duc » ; le cinquième, de Belleau, « A Madame ». Et nul lien imaginable avec l'adaptation du *Miles Gloriosus* de Plaute. C'est bien exactement un simple artifice remplaçant la manœuvre du rideau. Et Robert Garnier parle d'une coutume déjà ancienne, d'une ressource employée lorsqu'on ne séparait pas les actes par ces longs développements de strophes généralisatrices, auxquelles répugnait, d'instinct, et d'essence, encore plus que la Comedie, la Tragi-Comedie.

La Belle Genièvre, première en date des Tragi-Comédies françaises, et première adaptation à la scène de quelque récit de chevalerie romanesque revenu d'Italie, aura-t-elle gagné sa place dans l'histoire de notre théâtre ?

Hélas ! il faudrait qu'une heureuse piste découvrît au moins le nom de l'auteur. Et mieux, qu'un miracle fît surgir de l'inconnu ou le mince livre ou le manuscrit jauni ; et la joie en serait plus vive, si les vers étaient très beaux !

Jacques Madeleine.





LES HOMMES DE LETTRES AU XVIe SIÈCLE

DANS LE DIOCÈSE DU MANS

JOACHIM DU BELLAY



JOACHIM DU BELLAY ne fut jamais parfaitement heureux. Tout jeune encore, il perdit ses parents et ne connut jamais les caresses maternelles. Élevé dans la maison de son frère aîné, René du Bellay, et peut-être parmi la domesticité de cette maison, après avoir ensuite étudié à Poitiers où Pierre de Ronsard le rencontra, il s'attacha à l'un de ses cousins, Jean du Bellay, sous le patronage duquel il se plaça. Il en attendit beaucoup, trop peut-être, et de là vinrent des déceptions dont souffrit durement l'âme du poète.

Comblé de bénéfices ecclésiastiques, Jean du Bellay ne pouvait moins faire que de conférer ceux dont il avait la libre disposition à ses divers familiers. On a vu déjà comment il en usa avec Rabelais (1). Il ne devait pas être moins libéral envers son parent (2),

(1) Cf. *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 114.

(2) Cf. Lettre d'Eustache du Bellay au cardinal Jean du Bellay, en date du 28 décembre 1559, et publiée par M. Charles Révillout dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, en 1867. On y verra que le cardinal avait assuré au poète 3 000 livres de rente.

sans arriver, je me hâte de le dire, à le satisfaire. Il le pourvut d'abord, le 19 juin 1555, d'une prébende dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, mais le poète ne la garda pas même un an et la résigna le 12 juin 1556 (1).

J'ai cru longtemps que Joachim n'avait pas été moins avantagé au Mans. C'est qu'en effet, peu de temps après son décès, je voyais Pierre de Ronsard entrer en jouissance d'un canonicat et d'un archidiaconé sur lesquels son ami, disait-il, avait eu des droits (2). J'en avais conclu qu'à un moment donné, cet ami les avait possédés. Pour en avoir le cœur net, j'ai pris la peine de parcourir le registre B[2], conservé aux archives du chapitre Saint-Julien du Mans, et sur les feuillets duquel sont transcrites les délibérations prises de 1558 à 1564 par les membres du collège canonical. Le nom de Joachim du Bellay n'y figure jamais, et l'on y voit que la prébende conférée à Pierre de Ronsard avait appartenu en réalité à Payen Le Brec (3).

(1) HENRI CHAMARD, *Joachim du Bellay*, p. 458, et LÉON SÉCHÉ, *Recherches sur la Pléiade, Joachim du Bellay et la Bretagne angevine*, p. 52.

(2) Cf. L. FROGER, *Ronsard ecclésiastique*, p. 60. « Notum facimus quod, hac die suscripta canonicatum et prebendam quos alias defunctus dominus Paganus Le Brec in eadem cenomanensi ecclesia obtinuit, seu jus in ipsis per etiam defunctum dominum Joachimum du Bellay pretensum.... delecto nostro nobili Petro de Ronsard, clerico, ad eosdem obtinendos habili et idoneo licet absenti, auctoritate qua fungimur in hac parte, pleno jure contulimus et conferimus... Acte en date du 16 juin 1560.

Archives de la Sarthe, G. 338, f° 71. v°. On croyait si bien d'ailleurs que la prébende avait été possédée par Joachim du Bellay que l'archevêque de Tours, Simon de Maillé, la sachant vacante après le décès du poète, la conférait, en vertu d'un droit de dévolut, le 15 avril 1560, à Jean Moreau, qui en prit possession. Cf. Archives de la Sarthe, 6338, f° 428.

(3) Voici, en effet, ce que l'on trouve dans le registre B[2] du chapitre Saint-Julien du Mans, f° 167 v° : « Reperies in grossa receptionem domini Petri de Ronsard ad canonicatum et prebendam defuncti domini Le Brec et archiaconatum de Castrolidi. » Voir l'acte de réception dans L. FROGER, *Ronsard ecclesiastique*, p. 61.

Mais si les chanoines du Mans n'ont jamais eu Joachim du Bellay pour confrère, peut-être, je devrais dire probablement, le virent-ils, à un autre titre, prendre part aux cérémonies religieuses célébrées dans leur église. Une chapellenie y avait été fondée sous le nom de Notre-Dame du Chevet ou plus ordinairement de Cofresne. La jouissance en fut attribuée au poète, je ne saurais dire sûrement en quelle année (1). Il s'en dessaisit peu de temps avant sa mort. Le 23 novembre 1559, après s'être rendu chez son ami, le chanoine de Paris Claude de Bizé (2), il mandait dans la demeure de ce dernier le notaire Jacques Rasselin et lui déclarait choisir pour procureurs, à l'effet de résigner son bénéfice de Cofresne (3), trois

(1) Ce bénéfice fondé en 1483 par Guillaume Pelle, prêtre, chanoine de Saint-Julien du Mans, valait, au XVIIIe siècle, à qui le possédait, une rente annuelle de 160 livres. Cf. aux archives de la Sarthe, le Pouillé du diocèse du Mans.

(2) Voir sur ce personnage, *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 115 et 116.

(3) Voici l'acte où le fait est mentionné. || In nomine Domini, amen. Tenore hujus presentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono, indictione tertia, mensis vero decembris die vicesima tertia, in mei Jacobi Rasselin, clerici parisiensis,.... notarii jurati subsignati in registris episcopatus et prepositure... descripti et immatriculati, Parisiis in via nucum ad intersignium beati Nicolai commorantis testiumque infranominatorum presentia personaliter constitutus nobilis et discretus vir dominus et magister Joachimus du Bellay, clericus andagavensis diocesis, capellanus capelle seu perpetue capellanie de Cofresne vulgo nuncupati in ecclesia cenomanensi fundate et deserviri soliti, commorans in claustro ecclesiæ parisiensis... fecit, constituit, creavit, nominavit, elegit et ordinavit, facitque, constituit, creat, nominat, elegit et ordinat procuratores suos generales... venerabiles et discretos viros dominos et magistros Oliverium Estienne, Richardum Berthe, ecclesiæ cenomanensis canonicum, Gabrialem Oudineau... cum affectu specialiter et expresse ad, ipsius constituentis nomine et pro eo, antedictam capellam.... sponte et libere in favorem, commodum et utilitatem magistri Petri Cocault clerici Suessionensis diocesis.... resignandam, cedendam, renunciandam et dimittendam... Acta fuerunt hec in domo venerabilis et discreti viri magistri Claudii de Bizé, cantoris et canonici ecclesie parisiensis, situ in claustro dicte ecclesie, presentibus ibidem nobili viro Joanne Proust, domino temporale de la Haye in patria andegavensi et Joanne Challian, clerico, andegavensis et carnotensis respective dioceseon... || Archives de la Sarthe, G 338, fos 277 et 278.

personnages dont deux, tout au moins, méritent de fixer un instant notre attention. L'un d'eux est Olivier Estienne, le prédécesseur de Ronsard dans la cure d'Evaillé (1). L'autre, Richard Berthe, avait été, pensons-nous, curé de Meudon avant Rabelais (2). Il fut de plus, au diocèse du Mans, curé de la paroisse de Notre-Dame du Pin (3), où il eut pour successeur un avocat au Parlement, Pierre Dreux (4), en 1561. Il y posséda en outre une chapellenie desservie dans la chapelle de Notre-Dame du

(1) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 12.

(2) || Die Decima octava Januarii anno 1550, collatio Parochialis Ecclesiæ Sancti Martini de Meudone, Parisiensis diœcesis, ad collationem Parisiensis Episcopi, pleno jure existentis, vacantis per puram, liberam et simplicem resignationem Magistri Richardi Berthe illius Ecclesiæ ultimi Rectoris seu curati et possessoris pacifici hodie in manibus R. Patris DD Joannis Ursini Trevirensis *(sic pour Trecorensis)* Episcopi, Vicarii generalis illustrissimi Domini Cardinalis Bellay Parisiensis Episcopi per Magistrum Joannem Halon, clericum, ejus procuratorem factum, et per dictum Dominum admissum, facta est pleno jure per dictum Dominum Vicarium Magistro Francisco Rabeleio, presbytero, Doctori medico, Turonensis diocesis... || Cf. Œuvres de Rabelais, ed. Marty-Laveaux, t. III, pp. 417-418.

(3) Notre-Dame des Pins, paroisse actuellement supprimée et qui, avant le Concordat, faisait partie du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort.

(4) || Aujourd'huy mardy seziesme jour d'apvril après Pasques, l'an mil V[c] soixante et ung, en la présence de nous Toussaint Drouyn, notaire et tabellion juré en la court royal du Mans et des tesmoings cy après nommez, vénérable et discret messire Julien Le Roux presbitre, curé de Bouer, procureur fondé de procuration spéciale de noble bomme Pierre Dreulx advocat en la court de Parlement, curé de la cure et église parochiale de Notre-Dame du Pin, diocèse du Mans, demeurant à Paris comme nous est apparu et en vertu de certaine provision apostolique que ledit procureur dict avoir esté faicte aud. Dreux par la résignation de M[e] Richard Berthe, dernier et immédiat possesseur de lad. cure, comme led. Dreux luy a asseuré, s'est transporté en l'église parochiale du Pin, pour, aud. nom en prendre possession réelle, corporelle et actuelle, ce qu'il a faict... || Archives de la Sarthe, G 339, f[o] 419. Au f[o] 418 se trouve la procuration passée le 16 novembre 1560, pour résigner le bénéfice précité.

Chevet (1), plus un canonicat et l'archidiaconé de Montfort (2).

Le clerc auquel Joachim du Bellay abondonna sa chapellenie était, lui aussi, de ce monde lettré où fréquentaient les poètes de ce temps. Attaché, en qualité de secrétaire, au cardinal Jean du Bellay (3),

(1) || Beatissime Pater, cum alias devotus sanctitatis vestre orator, Richardus Berthe, unam ex perpetuis capellaniis sub invocatione seu ad altare beate Marie de Capite aliàs du Chevet nuncupatam in ecclesia cenomanensi sitam, fundatam et deserviri solitam, quam tunc obtinebat, in manibus illius ordinarii collatoris aut alius ad id potestatem habentis resignaverit... || Le suppliant demande au pape Pie IV d'y consentir. Le consentement est accordé par un acte donné || apud Sanctum Petrum, octavo Kalendas octobris anno quarto. || Archives de la Sarthe, G. 341, fº 272.

(2) || Johannes Perrault, presbyter, insignis ecclesiæ cenomanensis canonicus prebendatus, vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi in Christo Patris et Domini Domini Caroli d'Angennes, miseratione divina cenomanensis episcopi, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus quod hac die subscripta archiaconatum de Monteforti in predicta cenomanensi ecclesia .... cujus a eundem reverendissimum dominum cenomanensem episcopum collatio, provisio, et omnimoda alia dispositio, casu vacationis illius occurente pleno jure spectant et pertinent, nunc liberum et vacantem per obitum dicti Robin, dilecto nostro venerabili viro magistro Richardo Berthe, presbytero, canonico cenomanensi, auctoritate qua fungimur in hac parte, pleno jure contulimus et conferimus... Datum Cenomani sub sigillo dicti domini reverendissimi, die sexta mensis junii, anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo, presentibus ibidem magistris Gabriel Oudineau, canonico cenomanensi, et Juliano Doesneau, presbytero, testibus ad hec assumptis... || Archives de la Sarthe, G 339, fº 68 vº.

(3) Il est désigné sous ce titre dans la procuration que passa le cardinal Jean du Bellay, pour résigner, le 17 novembre 1554, l'abbaye de Saint-Vincent, du Mans. Nous reproduisons ici le commencement et la fin de cet acte : « Nos, Joannes, miseratione divina episcopus portuensis, sancte romane ecclesie cardinalis Bellaius nuncupatus... ». Suit le texte de la procuration. « Datum Rome in edibus nostre solite residentie sub anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto, indictione duodecima, die vero decima septima mensis novembris, pontificatus ejusdem sanctissimi Domini nostri Domini Julii pape tertii anno quinto, presentibus clarissimis dominis viris domino Petro Cocault, clerico suessionensis diocesis, secretario et Carolo Marault, cantore ecclesie sanctis Mauri de Fossatis prope et extra muros parisiensis, camerario, et familiaribus continuis commensalibus nostris testibus ad premissa per nos vocatis. » Archives de la Sarthe, G 337, fº 211 rº.

Pierre Cocault, clerc du diocèse de Soissons, lui dut sans doute, outre la jouissance du bénéfice dont il vient d'être fait mention (1), d'abord une prébende du chapitre Saint-Julien du Mans dont il jouit jusqu'à sa mort (2), arrivée en 1566, puis la cure de Saint-Pierre de Gesvres (3), dont il se démit (4), le 1er juin 1565.

C'est avec Pierre Cocault que Joachim du Bellay dit avoir plai-

(1) Il ne garda pas longtemps la chapellenie et l'échangea en 1561, contre une autre, celle de Saint-Georges desservie dans l'église de Saint-Léger au diocèse de Meaux. Voici l'acte où ces faits sont mentionnés : « Johannes Perrault... notum facimus quod hac die subscripta constitutus coram nobis discretus vir magister Johannes Le Monnier, canonicus cenomanensis, procurator ad infrascripta, ut edocuit, magistri Petri Cocault, capellani capelle seu capellanie perpetue de Cofresne vulgo nuncupate ad altare beate Marie de Capite in eadem cenomanensi ecclesia... fundate et deserviri solite, ipsam capellaniam sponte et libere, causa tamen mutationis de eadem faciende seu facte cum magistro Anselmo de Caillot clerico cenomanensis diocesis et ad capellam seu capellaniam ad altare sancti Georgii in ecclesia parochiali sancti Leodogarii de Charniaco diocesis meldensis sitam... Datum Cenomani sub sigillo dicti domini reverendi, die septima mensis septembris anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo primo. » Archives de la Sarthe, G. 340, fo 69.

(2) « Carolus Dei gratia Francorum rex, dilectis nostris decano etc... Notum, vobis facimus quod nos canonicatum et prebendam quos in dicta ecclesia, antehac obtinebat magister Michaël Grassin et post eum magister Petrus Cocault... nunc vero per dicti magistri Petri Cocault obitum seu mortem, liberos et vacantes... dilecto nostro magistro Anthonio Mathon, clerico ambianensis diocesis, tanquam capaci, sufficienti et idoneo dedimus et contulimus damusque et conferimus per presentes... Datum apud locum vulgo nuncupatum Gaillon die decima nona mensis septembris anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo sexto... » Archives de la Sarthe, G. 342, fos 425, 426, 439.

(3) Paroisse située dans le doyenné actuel de Villaines-la-Juhel, Mayenne.

(4) Pierre Cocault, en résignant son bénéfice au profit de Clément Corbin, se réserva une rente annuelle de cent livres. Ce fut dans la maison canoniale de Richard Berthe que l'acte de cession fut passé, comme en témoigne cet extrait : « Acta hec fuere Cenomani in domo canoniali habitationis venerabilis et circumspecti viri magistri Richardi Berthe, presbyter, sancte sedis apostolice prothonotarii, archidiaconi archidiaconatus de Monteforti, presentibus ibidem discretis viris magistris Jacobo Lybie, presbytero. Bricio Chaton, Cenomani commorantibus... » Archives de la Sarthe, G. 342, fo 152.

santé de la prophétie de Nostradamus (1). Nous verrons aussi plus tard, comment le même bénéficier fut également en relations avec un autre poète, Nicolas Ellain, le protégé de la famille d'Angennes.

La chapellenie de Cofresne n'est pas le seul bénéfice que Joachim du Bellay ait possédé au Mans. Il fut avantagé, non plus cette fois par l'évêque du diocèse, mais bien par le roi Henri II, d'une prébende du chapitre collégial de Saint-Pierre-la-Cour, de laquelle le prince avait la collation (2). Je serais bien embarrassé pour indiquer ici ce qu'elle pouvait lui valoir. Il la résigna, par procureur,

(1) Voir Marty-Laveaux, *La Pléiade*, appendice, t. II, p. 408.

(2) « In nomine Domini, amen. Tenore hujus presentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono indictione secunda, mensis vero aprilis die prima post pascha pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Pauli, divina providentia pape quarti anno quarto, in mei Jacobi Rasselin clerici parisiensis... notarii jurati subsignati... in vico nucum ad intersignium beati Nicolai commorantis, testiumque infranominatorum presentia, personnaliter constitutus nobilis vir Joachimus Dubellay, clericus andegavenis diocesis, canonicus prebendatus ecclesie collegiate sancti Petri de Curia cenomanensis,... fecit, constituit, creavit, nominavit, elegit et ordinavit, facit que constituit, creat, nominat, elegit et ordinat procuratores suos generales... Oliverium le Doyen, archidiaconum... in ecclesia turonensi... cum effectu specialiter et expresse, ad ipsius constituentis nomine et pro eo, antedictum canonicatum et prebendam quos in dicta ecclesia collegiata sancti Petri de Curia obtinet una cum omnibus et singulis suis juribus et pertinenciis universis in serenissimi Christianissimi principis domini nostri Henrici Francorum regis dictorum canonicatus et prebende collatoris ordinarii aut alterius ad id canonicam potestatem habentis manibus, pure, libere et simpliciter resignandum, cedendum, renunciandum et dimittendum, et nihilominus petendum, supplicandum et requirendum eidem Domino nostro regi aut alteri ad id potestatem habenti, quatenus resignationem hujusmodi admittendo, dictos canonicatum et prebendam Michaeli Chapin clerico turonensis diocesis conferre et de illis etiam providere velit et dignetur... Acta fuerunt hec in domo domini Claudii de Bizé cantoris et canonici ecclesie parisiensis sita in claustro ejusdem ecclesie, presentibus ibidem magistro Petro Cocault, clerico suessionensis diocesis et Antonio Fillon, laico meldensis diocesis, in vico nucum et in domo episcopali parisiensi, hinc inde et respective commorantibus, testibus ad premissa vocatis et rogatis... »
Archives de la Sarthe, G. 338, f° 371.

purement et simplement, c'est-à-dire sans rien réserver pour lui des revenus qui y étaient attachés, en faveur d'un clerc tourangeau, Michel Chapin, le 1er avril 1559. Ce fut encore dans la demeure de Claude de Bizé que l'acte de cession fut passé, par le notaire déjà cité, Jacques Rasselin, et en présence de deux témoins : l'un, Pierre Cocault, dont il a été question plus haut ; l'autre, Antoine Fillon, laïc du diocèse de Meaux, le second résidant au palais épiscopal de Paris.

Ce serait ici le moment de se demander à quel degré de la hiérarchie ecclésiastique s'était élevé le poète, titulaire de ces charges d'église. Le qualificatif « clericus », uniformément accolé à son nom, ne permet pas de croire qu'il soit réellement entré dans les ordres. Il avait simplement reçu la tonsure. Cela suffisait pour que, rangé parmi les clercs, il fût apte à posséder un bénéfice, quitte à laisser remplir les fonctions attachées à l'office dont le titre lui était attribué, par un représentant revêtu du caractère sacerdotal.

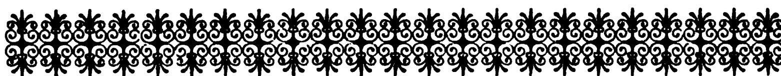
(A suivre.) L. FROGER.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

DERNIÈRES PUBLICATIONS : — *Jean Calvin*, les hommes et les choses de son temps, par E. DOUMERGUE, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, t. II (Lausanne, librairie G. Bridel et Cie).

— *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*, d'après ses livres de comptes (1578-1586), par PHILIPPE LAUZUN, 1 vol. in-8° (Paris, Alph. Picard et fils).

— *Histoire de France* depuis les origines jusqu'à la Révolution, t. V, fascicule 3 : La *Renaissance et la Réforme* (Hachette, éditeur).



LE XVI[e] SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX, LES REVUES ET LES CATALOGUES

Un vol artistique a Florence. — On écrit de Florence au journal *le Temps :*

Un vol important vient d'avoir lieu dans les environs de Florence, non loin de la localité de Catenzano. Des voleurs se sont introduits de nuit dans l'oratoire de la confraternité de l'Annonciation et ont enlevé un bas-relief en terre émaillée de l'atelier des Robbia.

Le bas-relief mesure 1 m. 80 de haut sur 2 m. 40 de large. Il représente la *Réparation de la Croix.*

La Madone assise porte sur ses genoux le Rédempteur; à ses côtés se tiennent les deux Marie. Dans le ciel une gloire d'anges ailés et dans le fond un Crucifix avec le soleil et la lune. Sur le soubassement les paroles suivantes :

O vos omnes qui transitis per viam attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.

Le panneau est entouré d'une guirlande de fleurs et de fruits.

Il est resté longtemps en forme de tabernacle, contre le mur d'un immeuble appartenant au marquis Mannelli. Le marquis vendit sa propriété en 1900, mais se réserva le tabernacle et en fit don à l'État. Pour le mettre à l'abri, l'administration le fit déposer dans l'oratoire de l'Annonciation. La précaution a tourné contre son but.

Sur la voie publique, le tabernacle était sous la surveillance incessante des passants, dans un oratoire clos. Cette surveillance a fait défaut, et les voleurs en ont profité.

Personne ne peut être rendu responsable de ce rapt.

Aux termes d'une législation qui remonte à la République de Florence et qui a été maintenue, tout objet d'art, de souvenir, toute inscription, placé sur la voie publique, est frappé de servitude. Le propriétaire, que ce soit un particulier, une congrégation, une église, la commune ou l'État, ne peut plus disposer de l'objet sans une autorisation spéciale ; si l'immeuble contre lequel l'objet est placé vient à être démoli, l'objet sera posé sur l'immeuble nouveau ; si aucun immeuble n'est édifié, l'objet pourra être placé sur des immeubles voisins et au besoin déposé dans une église ou un musée.

Voilà certes une atteinte directe au droit de propriété et cependant il n'y a pas eu contre cette disposition de réclamations sérieuses et suivies; elle a passé dans les mœurs pour le plus grand profit du *decoro publico* si cher aux Florentins.

Grâce à elle, il reste sur les murs de la cité, exposées à la vue du passant, des fresques authentiques des Jacop, du Prasovecchio, Lippi, Bicci, Ghirlandaro et des sculptures des Robbia, Donatello, Perrochio, Ghiberti, Rosselino, Desiderio de Gettignano, pour ne citer que les plus célèbres.

Si Florence est à bon droit considéré comme un musée en air plein, c'est par le fait de l'ancienne législation de la République, par l'intelligence des gouvernements qui ont suivi et par la volonté persistante d'un peuple artiste. — *G.*

REVUE DES AUTOGRAPHES. — Catalogue à prix marqués publié mensuellement par Madame Veuve Charavay, 153, faubourg Saint-Honoré, Paris. - N° de décembre 1902.

CHARLES IX, roi de France. — Pièce sig. sur vélin; Moulins, 18 janvier 1559 (1567), in-fol. obl. 20 fr.

Mandement à Guillaume Lefieux, receveur des finances de la ville de Rouen, de délivrer 7000 l. t. à son argentier Etienne de Bray « pour icelle deliver aux marchans... de draps d'or, d'argent, de soye et de layne » à cause de fournitures faites durant « nostre voyaige et entreveue à Bayonne de nostre très chère et bien aimée sœur la royne d'Espaigne (Elisabeth, femme de Philippe II) ». — [A cette entrevue assistèrent Catherine de Médicis et Philippe II : on y aurait résolu la Saint-Barthélemy].

CHARLES-QUINT, empereur d'Allemagne. — P. sig. sur vélin ; Tolède (1545), double in-fol. Légère déchirure dans le texte. Titre, entourage et armoiries dorés et coloriés. Très jolie miniature représentant Charles-Quint. *Rare avec cette miniature.* 100 fr.

Titre de noblesse pour le sieur Jean Brenot.

DU BELLAY (Eustache), évêque de Paris, envoyé au concile de Trente, mort en 1565. — Pièce sig. sur vélin ; Paris, 4 mai 1559, in-4 obl. 10 fr.

Il certifie à l'évêque de Chartres qu'il possède un prieuré dans son diocèse.

Le directeur-gérant : LÉON SÉCHÉ.

Imprimerie FRANCIS SIMON, Rennes (505-03).



UN HUMANISTE PROVENÇAL

JEAN-ANTOINE BERLUC

DE FORCALQUIER (1578-1659)

ET SES ADAGES (1632)

Contribution à l'étude de la Renaissance en Provence

III

LE MILIEU

La Renaissance en Europe. — La littérature parœmiologique ancienne et moderne. — La Renaissance au Comtat. — En Avignon. — La Renaissance en Provence. — A Aix, à Marseille, à Nice. — La Renaissance dans les Basses-Alpes. — A Digne, Riez, Sisteron, etc. — La Renaissance à Forcalquier. — La pléiade locale.

Le plus ancien, le plus vénérable recueil d'adages, maximes ou sentences, est sans contredit le Décalogue, cette divine et laconique législation si merveilleusement appropriée à la vitalité, à la stabilité et aux progrès de la société humaine, dont elle est l'âme et l'indispensable régulateur — comme l'ont si magistralement démontré naguère les profondes études sociales de F. Le Play.

Les législations primitives, les anciens livres sacrés, les sages antiques procédaient du reste également par sentences. Rappelons rapidement les incomparables recueils hébraïques de la *Sagesse*, des *Proverbes* et de l'*Ecclésiaste*, les trois sages arabes amis de Job, l'*Hitopadésa* hindou, les *Kings* et les *Tsé-chou* chinois, Pythagore, Hippocrate et les sept sages de la Grèce.

Aussi, quelles richesses dans la littérature parémiologique depuis Salomon jusqu'à Quitard, Leroux de Lincy et Cahier!

Énumérons rapidement; chez les Grecs, Phocilide de Milet, Théognis de Mégare, Diogénien, Stobée, Suidas, Zénobius et Zénodote (1); chez les Latins, Caton, Sénèque et Publius Syrus (2).

Au moyen âge, le moine Everard, Antoine de Palerme, Æneas Sylvius, Gateolus Martius, Lycostènes, Le *Violier de l'Apostoile*, Isopet, Christine de Pisan qui continuent la tradition jusqu'à la Renaissance et à l'aurore des temps modernes (3).

Tout à coup, l'imprimerie apparaît (1436). Le gémissement de ses presses communique à l'esprit européen une incomparable impulsion dans toutes les directions et en tous les genres.

En même temps, le Turc prend Constantinople. De ce dernier asile des études classiques et des connaissances de l'antiquité, une nuée de savants grecs essaime à travers la chrétienté, à laquelle ils apportent les manuscrits les plus précieux et la science du grec, dont la connaissance se généralisa ainsi et se répandit de proche en proche pour devenir commune au XVIe siècle.

Ajoutons-y l'éclat merveilleux de la Renaissance italienne dont

(1) V. *Paræmiographi Græci*, edidit T. GAISFORD. — Oxford, 1836, in-8° ou l'édition de Boissonnade, Paris, 1823, ou celle de 1627 dont il est question dans les lettres de Peires; I, 215, note 8.

(2) V. LEUTSCH et SCHNEIDEWIN, *Corpus paræmiographorum*. — Goettingue, 1839-1851, in-8°, 2 vol.

(3) V. DUPLESSIS, *Bibliographie parœmiologique. Études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages consacrés aux proverbes dans toutes les langues.* — Paris, 1847, in-8°. Je regrette de n'avoir pu le consulter.

l'influence fut hâtée en France, dans notre Provence tout récemment française, par les guerres d'Italie de Charles VIII et Louis XII.

Aussi pour ne parler que des adages, Florence s'empresse de mettre au jour les parémiographes grecs en 1497 ; Venise édite les proverbes de Polydore Virgile en 1498 ; Leipzig ceux de J. Fabre de Werden vers 1500, tandis qu'Erasme, dans les Pays-Bas, préparait son ouvrage capital, celui qui l'a placé sans conteste à la tête des humanistes du XVIe siècle : *Adagiorum Chiliades quatuor et sententiæque totidem* (1).

La richesse de la collection, son exquise latinité, la profondeur et l'étendue de l'érudition classique, le bon sens des commentaires, le piquant des rapprochements, l'esprit pétillant des remarques valurent à cet ouvrage et à son auteur une vogue plus grande encore que celle de Zola.

Comme d'habitude elle suscita au Voltaire du XVIe siècle une nuée d'imitateurs, continuateurs, compléteurs, commentateurs, rivaux et adversaires.

Le jésuite Corneille Crock lança, en 1536, deux ou trois mille adages de sa façon contre Erasme. François Goethals et Van der Welde le suivirent dans la carrière.

Puis ce sont le médecin Adrien Junius, Jean-Alexandre *Edrassican*, Lucien-Cœlius Rhodiginus, Pierre-Godefroi de Carcassonne, Charles Bouville, amiénois, — Jean-Ulpius de Franeckere, Gibert Cognat, nozérénien, Muret, Hartung Turnèbe, Canter, Guill. Gens, Melchior Kneipp, de Breda, etc., etc. (2).

(1) La première édition est de 1508, Amsterdam, in-fol ; la 4e de 1520, J. Froben, Bâle, augmentée d'un millier d'articles. Il en fut fait en 1564 un abrégé populaire petit in-8° par les Plantins, d'Anvers, sous ce titre : *Adagiorum D(esiderii) Erasmi Roterodami epitome ex novissima chiliadum recognitione excerpta*. Inutile d'ajouter que *Chiliades* et *Epitome* ont eu la plus heureuse fortune et d'innombrables éditions.

(2) Tous ces auteurs, et plusieurs autres, ont été d'abord édités en une espèce de *Corpus*, par Victor Giselin, puis par le libraire parisien Gilles Beys, en

Désormais ce n'est plus de la vogue; c'est de l'engouement, c'est de la passion. Dans le monde des humanistes, c'est à qui produira son recueil de proverbes et de sentences.

En Espagne, Frédéric Pinzen et Alonzo de Barros (1664);

En Italie, Antoine Corrazzano, 1503; Paul Manuce, 1510; Fauste Andrelin, 1517; C. de Fabrizi, 1526; Sap. Ammirato, 1531; O. Pescetti, 1598; T. Buoni, 1604; les deux recueils de Turin, 1535 et 1536, etc.

En France, les sixains de Baïf, les quatrains de Gilles Corroset, Dufaur de Pibrac, oncle de l'archevêque d'Aix, 1574; Pierre Mathieu et Antoine Favre, 1610; le *Jardin d'Honneur*, 1545; la *Rencontre à tous propos par proverbes*, 1555; les collections de Gilles des Noyers, 1519, Pierre Gringoire, 1528; Pierre Godefroi de Carcassonne, 1555; Meusier, 1568; J. Lebon, 1576; Pierre Corballin, 1580; Nucerin, 1582; Henri Estienne, 1594; Mathurin Cordier, Le Duchat, La Croix du Maine, Jean-Marie, etc.

Comment la Provence serait-elle demeurée étrangère à l'universel mouvement littéraire ?

Quoique éloignée des centres de l'érudition européenne, alors en Hollande, à Venise, Florence et Paris, quoique privée, ou à peu près (1), d'imprimeurs et de libraires, elle n'en suivit pas moins avec ardeur, bien que de loin, le mouvement fébrile de la Renaissance.

Le Comtat, cet ancien domaine des Comtes de Forcalquier, alors dépendance temporelle des papes, recevait constamment d'Italie comme évêques, recteurs et vice-légats, des lettrés qui donnaient le ton et l'élan à la contrée.

deux rares volumes petit in-8° intitulés : ADAGIORVM OMNIVM QUÆ A JUNIO CÆTERISQVE POST ERASMI Chiliadas, in lucem prodierunt EPITOME, cui accessere recens PROVERBIORVM COLLECTANEA cumquam antehac edita.

(1) Les recherches de M. l'abbé Requin à travers les registres de notaires lui ont fait découvrir, on le sait, une des imprimeries les plus anciennes de l'Europe à Avignon en 1444-46. Mais cette imprimerie paraît avoir été sans lendemain, et n'avoir pas produit grand'chose.

Après le célèbre cardinal Jacques Sadolet, évêque de Carpentras (1519-1547), l'un des plus illustres humanistes de l'époque, le pays eut successivement pour recteurs Jérôme Léopardi (1594-1597) qui publia en 1613 ses poésies berninesques ; Horace Capponi (1594-1607), réformateur de la justice, commentateur du Dante, qui n'en porta pas moins une main sacrilège sur sa belle cathédrale gothique pour l'accommoder au goût greco-romain du jour ; Jean Gaddi, protecteur des lettrés, et le profond jurisconsulte Corme Bardi, dont les soins pieux donnèrent un nouvel éclat à la vieille gloire d'Oldrade.

Sous leurs auspices, Alexandre Scot, régent du Collège carpentrassien, publiait des recueils classiques de sa grammaire grecque (Lyon, 1594); l'avocat Gille-Benoit rédigeait ses *Institutions* et ses conseils (1608); Théodore de Manissi composait son *Bouquet* et sa *Thériaque contre l'athéisme* (1610) ; Sébastien des Séguins, le *Chevalier doré* († 1612), seigneur de la Roque-sur-Pernes, dictait ses lettres et prononçait ses discours, dont le style pur et élégant rappelait celui des meilleurs classiques ; le médecin Bertrand Figurat chantait son collègue d'Aix, Antoine Mérindol (1633) — tandis qu'au fond de son ghetto le vieux rabbin Salomon Azubi (1619-35), interposait les manuscrits astronomiques de la science arabe, prononçait ses *Kappaza* et composait ses poésies hébraïques si curieusement étudiées par J. Dukas.

Dans le Comtat, Bertrand des Marins de Mazan éditait son rarissime *Rousier des Dames* (Lyon, s. d.) ; Antoine Prévost chantait à Valréas l'*Amant Desconforté* et *Le bien et le mal des femmes*. A côté de lui, Claude de Ripert racontait la consolante conversion de sa mère protestante dans son *Chemin de Samarie en Hiérusalem* (1623), tandis qu'à Vaison, l'évêque de Guilhem de Cheisolme rebâtissait le palais épiscopal pour y écrire aux Écossais, ses compatriotes, ce magnifique *Examen Confessionis fidei Calvinianæ* (Avi-

gnon, 1601), que le roi Jacques jugea digne d'un chapeau cardinalice (1).

Dans la principauté voisine d'Orange, Sébastien Jacques (1590), Jean Gillet (1614) et Étienne Voisin (1633) venaient d'inaugurer l'imprimerie. Des presses du dernier sortaient le *Traité de la vraye Joye*, le *Prosélyte évangélique*, de l'aixois rénégat Gilles Saillard, les *Sermons*, du ministre Jacques Pineton de Chambrun, père, tandis que Jean Chaissy décrivait l'entrée solennelle de l'évêque Jean de Tulle, le 9 août 1610, et le notaire Jean de la Pise composait l'histoire de la Principauté, que ses amis célébrèrent en d'enthousiastes poésies liminaires (La Haye, 1635).

Mais rien en ces parages n'était comparable à la pléiade avignonaise. Elle florissait à la cour des légats, dans les chaires de l'université, dans les nombreux collèges, couvents et tribunaux de la ville papale.

En tête se place Joseph-Marie Fuarès, prévôt et vice-gérant, plus tard bibliothécaire du Vatican, qui fonda en Avignon l'*Académie des Émulateurs*, première institution de ce genre en Provence, rendez-vous des beaux esprits de la ville (2).

Parmi eux l'on comptait : les jurisconsultes Gabriel Beau, primicier (1628); Jean Monard de Vautret (1636); l'assesseur Claude Sylvestre (1633); Thomas Berthon qui fit la *Voye de laict* (1622); Louis Aubert, chanoine de Saint-Didier, auteur d'un *Dictionnaire de rimes*, dont il usa peu, ayant écrit en prose son *Secrétaire françois de la plume d'or* et ses autres ouvrages; Louis Crozet, biographe des Bellis, le médecin C. Mestral (1627), les poètes

(1) Chargé par les États du Comtat d'une mission à la cour du roi de France, il fit seul les frais de cette coûteuse députation, ayant déclaré vouloir qu'il n'en coûtât rien au public. De pareils exemples n'étaient pas rares alors.

(2) Parmi ses très nombreuses productions, relevons, comme se rapportant à notre sujet : *Ad charissimum Ludovicum Alphonsum de Fuarès, fratris filium consilia græco-latina iambicis versibus.*

latins François Veirieu, D. Honorati, J.-B. Tonduti, Joachim Levieux, le minime Étienne Octoul, l'avocat Pierre Guyon, Jérôme Martin, de Saint-Rème, docteur en droit, et leur chef incontesté Jean de Saint-Geniez ; les poètes français Claude Brunel, qui célébra *Les triomphes de Louis XIII* (1622) ; Adam Hugues, auteur de la *Velléiade* (1630) ; Antoine de Ruel, qui publia l'*Alceste François* (1622) ; Georges des Laurent (1639) ; Antoine-François Payen (1635), et André Mestral (1623) qui flirtaient également avec les muses grecques, latines et françaises ; le burlesque panégyriste de Crillon, François Béning (1616), le savant avocat et astronome Pierre-François de Tonduti de Saint-Léger, qui observait à Avignon de concert avec Gassendi à Digne, Marin à Paris, Peyresi à Aix, Kircher à Rome ; le fécond humaniste André Valladier, inventeur du fameux *Labyrinthe royal* (1601) en l'honneur de Marie de Médicis passant à Avignon, orateur, historien, poète, archéologue, et pour clore par un prodige, l'étonnante dominicaine qui savait quatorze langues, qui soutenait ses thèses en hébreu, en grec et en latin, que l'Université d'Avignon reçut doctoresse à 14 ans en 1608 et fit professeur, Julienne Morel, auteur d'hymnes et de cantiques latins, dont la beauté donnait tellement de distractions à ses auditeurs, qu'elle dut se couvrir la face d'un voile en donnant ses leçons.

Dans l'orbite d'Avignon gravitaient les poètes Cavaillonais, P. Rey et Paul-Antoine d'Agar, ancêtre des félibres, qui célébra *lou Capitani Fanferlin* et que n'épargna pas la peste de 1631, peut-être pour en avoir été maudite en un poème provençal malheureusement trop vécu.

Non loin de là, Salon était père du poète et historien, Étienne d'Hozier († 1611) père du grand généalogiste si horriblement rançonné par les Huguenots en 1587 et surtout des Nostradamus, cette famille d'ardents et incomparables provençaux, qui seuls, peut-être, parmi les historiens et érudits du temps, gardèrent en

leur cœur le feu sacré du patriotisme local et le sentiment de la nationalité provençale, ne reculant même pas, pour l'exalter, devant quelques supercheries. Nommons le père Michel (1503-1566) dont les immortelles centuries ont eu en 1870 un si grand renouveau de popularité; les fils : André (1557-1601), capucin, auteur d'un poème en langue provençale sur la Madeleine, et plusieurs autres, qu'il brûla; — Charles, également poète provençal dont il ne reste plus rien, et César, dont il reste tant en tous genres : lettres, poésies, peintures, et surtout le fouillis de sa *Chronique et histoire* de Provence (1614).

De Salon à Arles, les relations étaient faciles à travers la Crau, sur la belle route nouvellement construite par l'archevêque Du Laurens. L'antique cité romaine avait alors un docte cénacle de jurisconsultes et d'érudits : Boniface d'Avignon, de l'Estang-Parade, de Chateauneuf Molegès, de Chiavari, Faunier, qui éditèrent en 1617 les deux conventions de la ville avec les Angevins ; Henri Albi, S. J., biographe de S. Pierre de Luxembourg (1616) et des cardinaux (1644) ; le célèbre médecin François Valeriole (1629) ; François de Rebattu, poète latin et français (1628) ; l'auteur de *La Royale couronne d'Arles*, J. B. Bovis (1641) ; les chroniqueurs Trephime de Mandon, Jean Barbier, Pierre Chaix, Jean de Sabatier et deux femmes éminentes : la sainte ursuline, Jeanne Rampalle (1625-30), poète et théologienne et la vaillante Jeanne du Laurent (1631), qui peignit pour nous le ravissant tableau d'une *Famille au XVIe siècle*.

(A suivre.) V. LIEUTAUD.





MOYEN AGE ET RENAISSANCE

à propos d'un dixain inédit du Rhétoriqueur poitevin

JEAN BOUCHET



MONSIEUR l'abbé A. Hamon, l'auteur d'une thèse intéressante à plus d'un égard sur Jean Bouchet (1), a écrit à la page 165 : « Je n'ai pu fixer d'une manière exacte l'année de sa mort... Dreux-Duradier estime qu'il mourut vers 1552... Thibaudeau est de cet avis; les auteurs de dictionnaires ou de notices et ceux qui les copient se partagent entre les dates 1550 et 1555. Il n'existe aucune pièce contemporaine qui permette de trancher définitivement la question... »; et, s'appuyant sur deux preuves d'une certaine valeur, M. Hamon a conjecturé que Bouchet, jurisconsulte provincial et annaliste d'Aquitaine, mourut entre les premiers mois de 1557 et l'année 1559.

Dans tous les cas, il est bien certain qu'il vivait encore en avril 1554, lorsque parut à Lyon, chez Jan de Tournes et Guil. Gazeau un livre intitulé *Cosmographie de Levant*, in-4°, par F. André Thévet, d'Angoulesme (2). En effet, ce livre, qui est dédié à

(1) Paris, H. Houdin, 1901.

(2) Le privilège est du 22 mars 1553 (n. st. 1554). Cette édition princeps est

François, comte de la Rochefoucauld (1), se termine par ce dixain « de Jean Bouchet, bourgeois de Poitiers » :

A Très illustre et Prince magnifique

MONSIGNEUR DE LA ROCHEFOUCAULD

J'ai veu, et leu, cette Cosmographie
Faite pour vous, Comte, Prince et Signeur,
Par un grand art, où l'Auteur clarifie
Asie, Afrique, en merveilleux labeur,
Voire si bien, qu'il n'y aura Lecteur
Qu'en la lisant, n'aye la connaissance
De ces païs, origine, et naissance,
Et d'autres cas de grande invencion :
Et vous (Monsieur) aurez la jouïssance
De votre noble et sainte intencion (2).

rarissime. Marty-Laveaux avoue qu'il lui a été impossible de mettre la main dessus (Cf. *Œuvres d'A. de Baïf,* t. IV, p. 471).

Frère André Thévet, « natif d'Angoulesme, Religieux de l'ordre de Saint-François, au convent d'Angoulesme », acquit une certaine célébrité comme voyageur et collectionneur. Après son voyage en Asie et Afrique, raconté dans la *Cosmographie de Levant,* il en fit un autre dans l'Amérique du Sud ; c'est le 6 mai 1555 qu'il s'embarqua sur l'un des vaisseaux de M. de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, envoyé au Brésil par l'Amiral Gaspar de Coligny pour y fonder une colonie. Thévet a relaté les impressions de ce second voyage dans les *Singularitez de la France antarctique,* ouvrage paru dans les premiers mois de 1558. Il devint aumônier de Catherine de Médicis, historiographe et cosmographe du roi, « garde des curiosités du roi ». C'est Thévet qui importa le tabac d'Amérique en France, dix ans avant que Jean Nicot en offrît à Catherine de Médicis des graines qu'il avait reçues d'un voyageur Flamand. Il nous raconte que les sauvages appelaient cette plante le *petun* et qu'il l'appela, lui, l'*herbe angoumoisine ;* cf. *Singularitez,* chap. XXXII, et *Cosmographie Universelle*, tome II, p. 926, où il proteste contre les prétentions de Jean Nicot. On devrait donc dire la thévétine et non pas la nicotine. Voir *Notice sur A. Thévet,* par M. Gaffarel, en tête de la réimpression des *Singularitez de la France antarctique* (Paris, Maisonneuve, 1878).

(1) Celui-là même qui, beau-frère du prince Louis de Condé par son mariage avec Charlotte de Roye (1557), fut un des chefs du parti huguenot et périt à la Saint-Barthélemy.

(2) Page 214, immédiatement avant la *Table des chapitres.*

Ce dixain reparut dans la deuxième édition de la *Cosmographie de Levant* (Lyon, 1556) (1). Il m'a semblé digne de remarque, non seulement parce qu'il n'a jamais été réimprimé depuis, mais surtout parce qu'il donne définitivement tort aux biographes qui ont fait mourir Jean Bouchet en 1550 ou en 1552.

Il offre un autre genre d'intérêt, car il montre combien étaient surannés le style et la poétique du vieux versificateur poitevin auprès des dédicaces analogues écrites vers la même époque par les jeunes novateurs de l'école de Dorat. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à comparer ces vers secs, froids et lourds à un sonnet liminaire de Guillaume Aubert, autre poitevin, ami de la Pléiade, avocat à Paris, futur éditeur des œuvres complètes de Joachim du Bellay (2); il parut en janvier 1555 en tête de l'*Histoire de la Nature des Oiseaux*, dédiée à Henri II par Pierre Belon du Mans, autre voyageur et, de plus, naturaliste éminent :

AU ROY

Belon passant, Sire, par le travers
Des flots glacez et des mers altérées,
Pour embellir tes terres bienheurées
Aporte icy par maints aspres deserts

(1) Les seules variantes que présente le dixain dans cette deuxième édition consistent dans l'orthographe des mots *veu* et *leu*, *Cosmographie* et *merveilleux* qui sont écrits en 1556 *vû* et *lû*, *Cosmografie* et *merveilleus*, orthographe phonétique due à l'influence de Louis Megret et de Jacques Peletier à Lyon. On ne peut tirer de ces variantes aucune preuve que Bouchet vivait encore en 1556; il est plus que probable que les éditeurs en ont seuls pris la responsabilité. A la fin des deux éditions on peut voir le portrait de Thévet : il est représenté en habit de Cordelier dans un médaillon, au dessous duquel on lit la devise : *Homo homini, nemini nemo,* en 1554; *Homo homini; Nemo nemini,* en 1556. La Bibliothèque Nationale ne possède que cette seconde édition. Le dixain de Jean Bouchet n'a jamais été recueilli, pour la bonne raison qu'aucune édition collective de ses œuvres n'a été publiée, ni de son vivant, ni après sa mort, à moins que ce ne soit en 1545 à Poitiers par les soins de l'imprimeur Jacques Bouchet et des libraires Jean et Enguilbert de Marnef.

(2) Voir sur ce personnage la *Thèse* de M. H. Chamard sur *Joachim du Bellay* (1900), *passim :* les références sont dans l'Index des noms propres.

Ores des rocs les arbres tousjours verds,
Or' les poissons de leurs bleuës marées,
Puis les oyseaux des celestes contrées,
Ne laissant plus rien libre en l'univers.

De ses travaux il remenace encores
L'Inde emperlée, et les arènes Mores,
Mais il ne peut plus rien sans ton secours.

Rechasse donc, Sire, celle souffrance :
Ainsi toujours la couronne de France
Vive immortelle en ses rares discours.

La différence entre le dixain de Bouchet et les poésies nouvelles devient encore plus sensible quand on en rapproche une ode de Jodelle : *Si nous avions pour nous les dieux*, qui parut en 1558 en tête des *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique*, de F. André Thévet (1); deux sonnets que Joachim du Bellay adressa en 1559 au même André Thévet :

Si la première nef que vit la plaine humide...

et :

Après avoir gagné quelque grande victoire...

que l'on trouvera dans l'édition Marty-Laveaux (2); enfin l'ode de Ronsart également à Thévet (1559) :

Hardy celui qui le premier
Vid au bois le pin montaignier...

et le sonnet du même au même (1559) :

Si du nom d'Ulysses l'Odyssée est nommée... (3)

(1) A Paris, chez les héritiers de Maurice de la Porte. Marty-Laveaux a reproduit cette ode dans son édition des *Œuvres de Jodelle*, t. II, p. 206; elle se compose de cinq seizains en octosyllabes du rythme $mmfm^2m^2fm^3m^3f^3f^3m^4m^4f^4m^5m^5f^4$.

(2) *Œuvres de Joachim du Bellay*, t. I, p. 216-217 (Collection de la Pléiade, Paris, Lemerre).

(3) *Voir Œuvres de Ronsard*, édition Blanchemain, t. II, p. 361, et t. V, p. 350). Ces deux pièces de Ronsart reparurent parmi les pièces liminaires de la *Cosmo-*

Alors que la Renaissance littéraire et artistique avait accompli son œuvre à Lyon, puis à Paris, Jean Bouchet était resté en dehors du mouvement intellectuel, et devait paraître aux poètes de la Pléiade le représentant d'un passé déjà lointain, une sorte de débris de l'époque d'Ignorance. On s'explique mieux enfin, quand on lit la *Deffence et Illustration* de Du Bellay, naguère étudiant à l'Université de Poitiers, les deux ou trois lignes dédaigneuses qu'il a consacrées à ce barbon de Traverseur, et où il oppose à son « enrouée cornemuse » le « luc bien résonnant » de la jeune école. (Cf. livre II, chap. XI, Invective contre les mauvais Poëtes Françoys).

graphie Universelle d'A. Thévet (Paris, G. Chaudière, 2 vol. in-fol., janvier 1575), ainsi que les deux sonnets de Du Bellay, des distiques grecs et latins de Dorat, une ode alcaïque du même, une ode d'A. de Baïf: *O que le ciel défavorise* (Cf. éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 275), et une ode pindarique de Guy le Fèvre de la Boderie. Mais l'ode de Ronsart présente en 1575 des variantes inédites, dont voici les plus importantes :

Strophe 1.
Hardy *le cœur du Charpentier*
Qui vit le sapin forestier
Inutile sur sa racine....

Stro. 14.
Il est abordé dans le port
Du grand Cardinal son support.... (*)

Stro. 15.
Qui garde en son cœur l'équité,
Un vrai bourbon de vérité
. . . .
Et qui *de la Cour* au milieu
Paroist l'image de Justice.

Stro. 16.
Qui doit sur tous avoir le prix
Comme *Prince aux vertus* apris....

Stro. 17.
. . . .
Sa faveur t'a fait apparoistre
Et fusse (sic) *couru* mille fois
Aux cours des Papes et des Rois
Sans t'acointer d'un si bon maistre.

(*) Je pense qu'il s'agit dans cette strophe et les suivantes du Cardinal de Bourbon, bien que le livre en 1575 ne fasse aucune mention de lui et soit dédié au Roi Henri III.

Jean Bouchet, que ses fonctions de « procureur palatin » et d'homme d'affaires de la Trémoille avaient rivé à son Poitou, sans patrimoine et avec huit enfants, n'avait eu ni le loisir ni les moyens de s'ouvrir de larges horizons. En outre l'éducation ultra-religieuse qu'il avait reçue en vue du sacerdoce, les études de théologie qui préparent si mal aux envolées poétiques, avaient fait de lui avant tout un moraliste, un casuiste, un prédicateur laïque, ennemi de tous les plaisirs mondains, en particulier de l'amour, qu'il considère comme un fléau non moins redoutable que la peste, qui décima Poitiers à plusieurs reprises dans la première moitié du XVIe siècle (1).

Depuis 1500 il n'avait cessé, par ses actes, ses paroles et ses écrits, d'essayer de reconquérir l'état de grâce, qu'il croyait avoir perdu pour avoir écrit vers sa vingtième année l'*Amoureux transy sans espoir*. Il n'avait cessé de prêcher en vers que l'homme ne doit approcher de la femme qu'en mariage seulement et pour la reproduction de l'espèce; qu'il doit, pour se guérir de l'amour ou s'en prémunir, éviter d'échanger des cadeaux avec le sexe qui damne, d'agréer les chants et la musique dont les attraits sont pernicieux, et de lire les œuvres des élégiaques ou des poètes comiques de la Grèce et de Rome, aussi bien que le Roman de la Rose, les lais d'Alain Chartier et autres écrits « lubriques »; qu'il doit enfin se contenter de la littérature de couvent qui incite à vivre chaste. Lui-même avait écrit force traités en vers et en prose touchant les devoirs des deux sexes « dans les différents états » (civils et sociaux), surtout à l'adresse des vierges, des veuves et des gens mariés, dont la grande affaire doit être de

(1) Il faut voir ce qu'il dit de la syphilis dans les *Annales d'Aquitaine* (année 1494) et dans les *Angoisses d'amour* (1501). A ses yeux la terrible maladie importée d'Italie par l'armée de Charles VIII était, comme les épidémies de peste, une « punition » ou une « épreuve » méritée, que Dieu envoyait aux hommes pour se venger de leur lubricité. C'est ainsi que les moines ont toujours parlé.

lutter contre le malin esprit. Bref, Jean Bouchet comprit la vie et l'art avec une âme de moine; et c'est surtout ce qui explique le dédain de Joachim du Bellay, qui, ainsi que Ronsart, comprenait l'existence et interprétait la nature avec une âme d'artiste païen.

On imagine facilement les railleries dont le vieux Bouchet, toujours « procureur palatin » malgré ses 70 ans, dut être l'objet, vers 1546, dans les conversations de certains étudiants de Poitiers, tels que Guillaume Aubert, Jean de la Péruse, Pierre Fauveau, Joachim du Bellay; on les entend échanger leurs impressions, entre eux ou avec des humanistes comme Jacques Peletier ou Marc Antoine Muret, sur les *Epistres morales et familières,* ou sur les *Angoisses et remèdes d'Amour,* œuvres rééditées précisément en 1545, à Poitiers, chez Jacques Bouchet et chez les frères de Marnef, ou bien encore sur les *Triomphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aimer,* qui avaient eu quinze éditions, de 1530 à 1545.

J'ai montré ailleurs (1) les raisons qui auraient dû rendre l'école poétique de 1550 plus indulgente à l'égard du Rhétoriqueur poitevin, et les qualités qui faisaient de lui un précurseur très intéressant dont on adopta sans le dire quelques idées capitales, quelques principes durables d'esthétique ; j'ai montré qu'on avait eu tort de ne pas lui en reconnaître la paternité et de s'en attribuer toute la gloire. Qu'on me permette de reproduire ici une partie de mes conclusions : « Jean Bouchet représente dans une certaine mesure la poésie intermédiaire entre celle du Moyen Age, d'inspiration catholico-romaine, et celle de la Renaissance, d'inspiration païenne; mais il est plus proche de la première que de la seconde. On peut assez justement le comprendre parmi les auteurs de transition,

(1) *Bulletin des Conférences et Cours de la Faculté des Lettres de Poitiers*, nos de décembre 1901 et de janvier 1902. — Cf. compte rendu de la thèse de M. Hamon, par H. Chamard, dans la *Revue Critique* du 23 décembre 1901.

comme l'architecture et l'art du mobilier sous Louis XII, où la Vierge et les Saints voisinent avec les Faunes et les Nymphes. Son œuvre révèle de temps à autre des *tendances* à la Renaissance ; mais par son éducation, ses études et son milieu Poitevin, ultra-catholique et moyennâgeux, il reste profondément enraciné à la tradition médiévale. Au contraire, Jean Le Maire, émancipé par la Renaissance italienne et par ses séjours prolongés à Lyon, partisan comme Jean de Meung de la libre vie et de la nécessité de céder à Genius et à la Nature, est bien plus près des temps modernes que Jean Bouchet, quoiqu'il soit mort trente ans avant notre Rhétoriqueur. On peut en dire autant de certains poètes protestants du temps de François Ier : laissant de côté la Vierge et les Saints, ils secouent le joug monacal en poésie comme en religion; on n'a pas assez montré qu'ainsi la Réforme a hâté sensiblement la vraie Renaissance en France et que celle-ci est fille de celle-là autant que de l'Humanisme italien (du moins sous François Ier, car sous Charles IX l'austère calvinisme ne pouvait se reconnaître dans le folâtre paganisme des poètes, qui lui répugnait). Si les Rhétoriqueurs en général, et Jean Bouchet en particulier, n'ont pas accompli la Renaissance, c'est qu'ils étaient foncièrement catholiques; touchés et vivifiés par les idées réformistes, peut-être auraient-ils fait la révolution littéraire dont se glorifia l'école de 1550, assez refroidie au point de vue religieux et assez libérale pour en assurer l'achèvement. » J'ajoute qu'on aurait tort d'accorder le moindre crédit à l'opinion de Saint-Marc Girardin, d'après laquelle la poésie française est revenue au Catholicisme après Marot (1). Les *Discours* de Ronsart et les pièces analogues de ses amis n'ont été que des accidents dans l'histoire de la Pléiade et ne prouvent rien en faveur de cette thèse. Si Ronsart a fait en

(1) Voir *Tableau de la littérature française au* XVIe *siècle*, réédition de 1868 (Paris, Didier), pp. 55, 62, 66, 74, 85.

1562-63 un retour à Jean Bouchet et au Moyen Age ce fut surtout par intérêt immédiat et sans conviction profonde; rien n'est plus païen que ses œuvres des quinze précédentes années (1) et celles qui suivirent de très près ses *Discours*, c'est-à-dire les *Nouvelles poésies* de 1563 (2) et les *Élégies et Mascarades* de 1565 (3). L'école poétique de la Renaissance française est bel et bien païenne, ainsi que les écoles qui en sortirent, y compris celle de Boileau, pseudo-ronsardien sans le savoir, adversaire, on sait à quel point, du christianisme et à plus forte raison du catholicisme dans l'art.

PAUL LAUMONIER,
de l'Université de Poitiers.

(1) Je renvoie sur les sentiments religieux de Ronsart aux chapitres IV, V, VIII et X de l'intéressant travail de M. Pierre Perdrizet sur *Ronsard et la Réforme* (Paris, Fischbacher, 1902). Je l'ai moi-même abordée ici à plusieurs reprises (cf. nos de février 1902, p. 100, 101, 104; de mars 1902, p. 158; de septembre 1902), et dans la *Revue universitaire* du 15 février 1903. L'ouvrage de M. Perdrizet est incomplet puisque la question de la prêtrise de Ronsart n'y est pas traitée; il contient aussi des erreurs de chronologie et d'interprétation de textes; mais l'auteur a très judicieusement démêlé les diverses raisons qui ont déterminé Ronsart à prendre la défense du trône et de l'autel dans la première partie des guerres de religion.

(2) L'édition de 1564, la seule que possède la France, n'est que la *seconde*.

(3) Dont les deux tiers au moins furent composés de janvier à mai 1564.





Les Origines du Sonnet régulier

LES traités de versification française appellent ***régulier*** un sonnet qui présente aux tercets deux rimes plates suivies de rimes entrelacées ou alternées. Ce sonnet a donc la figure suivante : ABBA, ABBA, CCD, EED ou CCD, EDE.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher comment s'est établie cette règle que les sonnettistes français ont pris l'habitude d'observer avec autant de scrupule que si elle était fondée en raison, ce qui est douteux.

Pétrarque ne connaît pas le sonnet soi-disant régulier. Il a pour les rimes des tercets de tout autres combinaisons, dont quelques-unes sont fort élégantes. Ainsi, il présente dans les deux tercets les trois rimes successivement : CDE, CDE. C'est une des dispositions qu'il finit par préférer :

Si, ch'io mi credo omai, che monti, e piagge,
E fiumi, e selve sappian di che tempre
Sia la mia vita ; ch'e celata altrui.
Ma pur si aspre vie, ne si selvagge
Cercar non so, ch'Amor non venga sempre
Ragionando con meco, ed io con lui.

Il fait rimer le premier vers avec le dernier, le deuxième avec l'avant-dernier, le troisième avec le quatrième; on a comme un cercle : CDE, EDC :

E s'e begli occhi ond' io mi ti mostrai,
E la dov' era il mio dolce ridutto,
Quando ti ruppi al cor tanta durezza,
Mi rendon l'arco ch'ogni cosa spezza;
Forse non avrai sempre il viso asciutto :
Ch' i' mi pasco di lagrime; e tu 'l sai.

Il commence chacun des tercets par les deux mêmes rimes, mais en les plaçant dans l'ordre inverse (CD, DC) et il termine chacun d'eux par la même rime : CDE, DCE. Cette disposition, très fréquente au début du *Canzoniere*, finit par l'être beaucoup moins :

Trovommi Amor del tutto disarmato,
Ed aperta la via per gli occhi al core;
Che di lagrime son fatti uscio e varco.
Pero, al mio parer, non li fu onore
Ferir me di saetta in quello stato,
E a voi armata non mostrar pur l'arco.

Pétrarque a aussi beaucoup de sonnets construits sur deux rimes, disposées diversement. Habituellement, c'est d'une façon qui rappelle un peu les rimes tierces : dans chaque tercet, le premier vers rime avec le troisième, et la rime qui est entrelacée dans l'un des tercets devient dans l'autre celle qui entrelace : CDC, DCD :

E qual cervo ferito di saetta
Col ferro avvelenato dentr' al fianco
Fugge, e piu duolsi, quanto piu s'affretta;
Tal' io con quello stral dal lato manco
Che mi consuma, e parte mi diletta;
Di duol mi struggo, e di fuggir mi stanco.

Quelquefois le poète termine chaque tercet par deux rimes plates, mais de telle façon que la rime qui est redoublée au premier tercet

soit celle qui ne l'est point au second, et réciproquement : CDD, DCC :

> Quinci in duo volti un color morto appare :
> Perche 'l vigor che vivi gli mostrava,
> Da nessun lato e piu la dove stava.
> E di questo in quel di mi ricordava
> Ch' i' vidi duo amanti trasformare,
> E far, qual' io mi soglio in vista fare.

Voici une disposition plus difficile à définir : CDD, DCD :

> Da lei ti vien l'amoroso pensero
> Che mentre 'l segui, al sommo ben t'invia,
> Poco prezzando quel ch' ogni uom desia :
> Da lei vien l'animosa leggiadria,
> Ch' al ciel ti scorge per destro sentero;
> Si ch' i' vo gia della speranza altero.

En voici une par laquelle les deux vers intérieurs des tercets riment ensemble, tandis que les quatre autres vers offrent la même rime : CDC, CDC. Si un sonnet mérite d'être qualifié de *régulier*, c'est peut-être celui qui présente cette dernière disposition, puisque les tercets sont alors comme une image réduite des quatrains : ABBA, ABBA, CDC, CDC :

> Ma poi ch' i' vengo a ragionar con lei
> Benignamente assai par che m'ascolte;
> Se risponder savesse a' detti miei,
> Pigmalion, quanto lodar ti dei
> Dell' immagine tua, se mille volte
> N'avesti quel ch' i' sol' una vorrei!

Les successeurs immédiats de Pétrarque adoptèrent ses combinaisons; ils crurent même avoir le droit d'en imaginer de nouvelles. Mais dans le cours du *quattrocento* le sonnet finit peu à peu par ne plus guère connaître que deux combinaisons, l'une à trois rimes : CDE, CDE, l'autre à deux rimes : CDC, DCD.

Cette dernière combinaison fut choisie à peu près à l'exclusion de toute autre par Tebaldeo, qui fit une révolution profonde dans la poésie pétrarquiste : car, il modifia à la fois l'inspiration, puisqu'il la rendit sensuelle; la composition du sonnet, puisqu'il le construisit tout entier en vue d'amener le dernier vers; le style, puisqu'il créa, on peut le dire, la préciosité; la métrique enfin, puisqu'il n'admit plus guère qu'une seule façon de disposer les rimes des tercets :

> Deh muta hormai questi costumi altieri
> Che i giorni corron piu che i cervi e pardi,
> E stolta sei se sempre durar speri.
> Manca ogni cosa; se nel specchio guardi
> Vedrai che non sei quella che fusti heri :
> Pero provedi a non pentirte tardi (1).

Chez les disciples de Tebaldeo, notamment chez les deux plus fameux, Séraphin d'Aquila et Pamphilo Sasso de Modène, les rimes des tercets continuèrent à s'entrelacer à peu près invariablement suivant la formule CDC, DCD, très élégante d'ailleurs, et qui était bien capable de plaire à des précieux :

> Col tempo ogni robusto arbor cade,
> Col tempo ogni alto monte si fa basso,
> Ed io col tempo non posso a pietade
> Mover un cor d'ogni dolcezza casso,
> Onde avanza di orgoglio e crudeltade
> Orso, thoro, leon, falcone e sasso (2).

(1) *Di M. Antonio Tibaldeo Ferrarese l'opere d'amore, con le sue stanze nuovamente aggiunte, reviste et con ogni diligenza corrette et ristampate.* MDXXXIIII. [A la fin :] Stampato in Venetia per Nicolo d'Aristotile di Ferrara. Sonnet 13. (Collection de M. Hugues Vaganay, à Lyon.)

(2) *Opera del preclarissimo poeta Miser Pamphilo Sasso Modenese.* [A la fin :] Venetiis per Guiliclmum de Fontaneto de Monferrato. MCCCCCXIX. Fº a, iii, verso. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

Ajoutons, ce qui est d'une importance capitale, que l'école de Tebaldeo mit le sonnet en musique : or, comme on ne pouvait inventer pour chaque sonnet nouveau un air nouveau, il fallait bien que la disposition des rimes présentât une certaine uniformité pour qu'un sonnet pût s'adapter aisément à un air ancien.

Quand Bembo, réagissant contre l'école de Tebaldeo et de Séraphin, revint aux habitudes de Pétrarque, il rompit naturellement avec cette monotonie dans la disposition des rimes des tercets. Il reprit les combinaisons du maître, et, ce qui lui paraissait, avec raison, conforme à la nature du sonnet, il se crut en droit d'en avoir que Pétrarque n'avait pas connues. Il a, mais très rarement, celle-ci, que Baïf devait beaucoup aimer : elle construit les tercets sur trois rimes, fait rimer dans chaque tercet le premier vers avec le dernier et donne aux deux tercets la même rime intérieure : CDC, EDE :

Mira le genti strane et la raccolta
Turba de tuoi, ch'a prova honor ti fanno;
Et del gran patre tuo le lode ascolta :
Che per tornar Italia in libertate
Sostien ne larme grave et lungo affanno
Pien d'un leggiadro sdegno et di pietate(1).

Il en offre fréquemment une qui est, pour ainsi dire, le contraire de la disposition aimée de Pétrarque (CDE, DCE); chaque tercet présente d'abord la même rime; et chacun présente ensuite les deux autres, mais dans l'ordre inverse : CDE, CED :

Fredda era piu che neve : ne'n quel punto
Scorsi il mio mal; tal di dolcezza velo
M'havea dinanzi ordito il mio desire.
Hor ben mi trovo a duro passo ginnto :
Che s'io non erro, in quella guisa dire
Volle madonna a me, com'era un gelo(2).

(1) *Delle rime di M. Pietro Bembo seconda impressione,* MDXXXX, p. 13, recto.
(2) *Ibid.,* p. 9, verso.

Il en pratique volontiers une autre, qui place quatre vers à rimes alternées (DEDE) entre un premier et un sixième vers rimant ensemble : CDE, DEC :

Misero; che sperava esser in via
Per dar amando assai felice essempio
A mille, che venisser dopo noi.
Hor non lo spero : et quanto è grave et empio
Il mio dolor, saprallo il mondo et voi
Di pietate et d'amor nemica et mia (1).

Les Pétrarquistes italiens du XVIe siècle, tous disciples de Bembo, adoptent ses principes : la disposition des rimes dans les tercets, sauf la réserve que nous allons faire, est donc laissée à la volonté du poète, et il est aisé de trouver dans les innombrables *Canzonieri* de ce siècle des combinaisons étrangères aussi bien à Bembo qu'à Pétrarque.

Somme toute, les Pétrarquistes italiens paraissent avoir admis de tout temps que le poète était libre de choisir les types de sonnet qui lui convenaient le mieux, d'en avoir un seul, comme Tebaldeo, ou d'en avoir plusieurs, comme Pétrarque et Bembo, d'adopter ceux des maîtres du genre ou d'en créer de nouveaux. *Les seules dispositions qu'ils exclurent furent celles qui auraient permis de décomposer les six derniers vers du sonnet en un distique et un quatrain*, parce qu'alors les tercets cessant d'être des tercets, le sonnet n'aurait plus été un sonnet. En d'autres termes, la seule disposition que les Pétrarquistes italiens aient jugé mauvaise est celle que les Français considèrent comme seule bonne, et ce que nous appelons un sonnet régulier, ils l'auraient appelé un sonnet faux. Si le sonnet est caractérisé, en effet, par l'alliance d'un rythme pair, le quatrain, et d'un rythme impair, le tercet, n'est-ce pas porter atteinte au caractère du poème que de ramener les tercets à un rythme pair?

(1) *Ibid.*, p. 14, verso.

Le sonnet dit *régulier*, qui est sans doute un fort beau rythme. mais qui, bien loin d'être le seul sonnet légitime, n'est peut-être plus un sonnet, est — il faut bien le savoir — une invention de Marot.

Marot fit une douzaine de sonnets et ils furent tous conformes au type qu'en France on est convenu d'appeler *régulier*, sauf que le poète ne s'est pas astreint à faire alterner les rimes masculines et féminines :

> O beau visage où amour mect la bride
> Et l'esperon dont il me poinct et guide
> Comme il luy plaist, et deffense y est vaine;
> O gentilz cueurs et ames amoureuses,
> S'il en fut onc, et vous umbres paoureuses,
> Arrestez vous pour veoir quelle est ma peine (1).

Évidemment Marot assimila les six derniers vers du sonnet à la strophe de six vers, qui chez lui, comme chez la plupart de ses prédécesseurs et de ses contemporains, présentait, non pas toujours, mais le plus souvent, deux vers à rimes plates suivis de quatre vers à rimes entrelacées. On en trouvera dans les *Psaumes* des exemples avec des vers de six, huit et dix syllabes. (*Psaumes* 103 et 113, *Cantique de Siméon,* etc.)

Ramener le sonnet à être un double quatrain suivi d'un sixain, lequel se décomposait, par les rimes, sinon par le sens, en un distique et un quatrain, c'était une originalité; c'était, j'en conviens, une création; mais c'était aussi une déformation; car, avec ce sonnet nouveau, nous n'avons plus deux quatrains et deux tercets; nous avons trois quatrains, dont les deux premiers sont séparés du troisième par un distique.

Il est probable que Marot, pour faire sa création, a songé, non seulement à la strophe de six vers, mais au douzain; car, le douzain chez lui est composé de deux parties de cinq vers chacune, séparées par deux rimes plates; on a donc la formule ABABB, CC,

(1) Édition Jannet, t. III, p. 149.

DDEDE. (Voir éd. Jannet, t. II, p. 65.) On voit l'analogie entre ce douzain et le quatorzain marotique qui est divisé, lui aussi, en deux parties par un distique à rimes plates, avec cette différence, il est vrai, que les deux parties sont inégales de longueur, si elles sont semblables de structure.

Melin de Sainct Gelays, qui fit quelques sonnets en même temps que Marot, adopta concurremment les deux systèmes : le système italien, qui conservait aux tercets leur caractère de tercets, et le système marotique, qui décomposait les six derniers vers en un distique et un quatrain. Dans le premier cas, il eut des combinaisons diverses, par exemple, celle de Tebaldeo, CDC, DCD :

Donques vous doit la rose appartenir
Et le present et sa signifiance
Mieux que de moy ne vous pouvoit venir;
Car comme au froid elle a faict resistance,
J'ay contre envie aussi sceu maintenir
Mon bon vouloir, ma foy et ma constance(1).

Dans le deuxième cas, il plaça cinq fois le distique après le quatrain, et dans deux de ces cinq sonnets, il fit alterner les rimes du quatrain au lieu de les entrelacer; le sonnet marotique eut dès lors deux variantes : CDDC,EE et CDCD,EE :

Ceinte de liz, la blanche Galathée
Ses fruits vous garde, en deux paniers couverts,
L'un d'olivier, l'autre de laurier verds.
Ainsi chantoit des Nymphes escoutée,
La belle Eglé, dont Pan oyant le son
Du grand Henry l'appella la chanson.
. . . .
Pussé-je au moins mettre en toy de ma flamme
Ou toy en moy de ton entendement
Tant qu'il suffist à louer telle Dame!
Car estans tels nous faillons grandement,
Toy, de pouvoir un autre sujet prendre,
Moy, d'oser tant sans forces entreprendre(2).

(1) Ed. Blanchemain, t. I, p. 284.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 296; t, II, p. 263.

Jacques Peletier du Mans, dans le sonnet qui lui servit de dédicace, adopta le type marotique et il y fit alterner les rimes masculines et féminines; dans ses quelques sonnets imités de Pétrarque, il eut à la mode italienne des combinaisons diverses.

Tels étaient les précédents quand les poètes de la Pléiade entreprirent leurs grands recueils de sonnets.

Le premier qui parut fut *l'Olive* (1549). Du Bellay avait adopté les règles les plus libérales; il acceptait à la fois le sonnet nouveau de Marot et le sonnet des Italiens; dans celui-ci, il admettait toutes les combinaisons anciennes et il en imaginait lui-même de nouvelles; dans celui-là, il admettait qu'au lieu d'être entrelacées, les rimes du quatrain final pouvaient être alternées; il ne s'astreignait jamais à faire alterner les rimes masculines avec les féminines. Bref, il posait en principe que la disposition des rimes dans les tercets devait, comme l'alternance des rimes masculines et féminines, comme tous les autres éléments de la versification, contribuer à l'expression du sentiment. Il ne voulait donc pas qu'en limitant le nombre des combinaisons on restreignît celui des moyens d'expression.

En principe, il avait raison; et il a su parfois avec un rare bonheur profiter des deux libertés qu'il s'accordait : en ne s'astreignant pas à l'alternance des rimes masculines et féminines et en adoptant toutes les combinaisons possibles pour les rimes des tercets.

Au sonnet 32, l'unique vers masculin qui surgit très accentué entre des vers féminins aux sons étouffés n'oppose-t-il pas vigoureusement la solidité des qualités morales à la fragilité des qualités physiques ?

Tout ce qu'ici la nature environne
Plus tost il naist moins longuement il dure :
Le gay Printemps s'enrichit de verdure,
Mais peu fleurit l'honneur de sa couronne.

L'ire du ciel facilement estonne
Les fruicts d'Esté, qui craignent la froidure :
Contre l'hyver ont l'escorce plus dure
Les fruicts tardifs, ornement de l'Automne.
De ton Printemps les fleurettes seichées
Seront un jour de leur tige arrachées,
Non la vertu, l'esprit et la raison.
A ces doux fruicts en toy meurs devant l'aage,
Ne fait l'Esté, ny l'Automne dommage,
Ny la rigueur de la froide saison.

Au sonnet 76, l'accumulation des rimes masculines ne donne-t-elle pas du poids aux serments du poète?

Quand la fureur, qui bat les grands coupeaux,
Hors de mon cœur l'Olive arrachera,
Avec le chien, le loup se couchera,
Fidèle garde aux timides troupeaux :
Le ciel, qui void avec tant de flambeaux,
Le violent de son cours cessera :
Le feu sans chaud et sans clarté sera,
Obscur le rond des deux astres plus beaux :
Tous animaux changeront de séjour
L'un avec l'autre, et au plus clair du jour
Ressemblera la nuit humide et sombre :
Des prez seront semblables les couleurs,
La mer sans eau, et les forêts sans ombre.
Et sans odeur les roses et les fleurs.

Dans la première partie du sonnet 97, l'accumulation des rimes féminines ne donne-t-elle pas une grâce nouvelle au délicieux portrait de la rose?

Qui a pu voir la matinale rose
D'une liqueur céleste emmiellée,
Quand la rougeur de blanc entremeslée
Sur le naïf de sa branche repose :
Il aura veu incliner toute chose
A sa faveur : le pied ne l'a foulée,
La main encor ne l'a point violée,
Et le troupeau approcher d'elle n'ose.

Dans le magnifique sonnet 113, Du Bellay a composé les tercets uniquement de vers féminins pour donner l'impression du vol léger de l'âme qui monte au plus haut ciel et il a changé très heureusement la combinaison qu'avait adoptée son modèle Daniello. Celui-ci avait disposé les rimes des tercets de telle façon que le premier vers rimât avec le dernier, le deuxième avec l'avant-dernier, les deux vers intérieurs ensemble; c'était comme un cercle; combinaison d'une symétrie élégante, mais qui formait un véritable contre-sens, puisqu'elle donnait l'impression d'un retour et qu'il s'agissait de traduire l'idée que l'âme ne revient plus :

> Scuotile, trista, ch'e ben tempo homai
> Fuor del visco mondan ch'e si tenace ;
> E le dispiega al ciel per dritta via :
> Ivi é quel sommo ben ch' ogni huom desia ;
> Ivi 'l vero riposo ; ivi la pace
> Ch' indarno tu quagiu cercando vai.

Combien meilleure est ici la combinaison marotique, les deux rimes plates marquant comme les premiers coups d'aile et le quatrain à rimes entrelacées montrant l'âme qui plane !

> Là est le bien que tout esprit desire,
> Là le repos où tout le monde aspire,
> Là est l'amour, là le plaisir encore.
> Là, ô mon cœur, au plus haut ciel guidée,
> Tu y pourras recognoistre l'Idée
> De la beauté qu'en ce monde j'adore.

Le sonnet 33 prouve avec quel souci Du Bellay se préoccupe souvent d'approprier le rythme à la pensée. Il est imité d'un sonnet de l'Arioste qui offre aux tercets la combinaison CDE, CDE, et cette combinaison était tout indiquée, puisqu'il s'agissait d'exprimer la prolongation du plaisir :

Ma benigne accoglienze, ma complessi
Licenzïosi, ma parole sciolte
D'ogni freno, ma risi vezzi e giochi;
Ma dolci baci, dolcemente impressi
Ben mille e mille e mille e mille volte :
E se potran contarsi, anco fien pochi.

Chez Du Bellay ce sonnet perd beaucoup de son caractère voluptueux et prend un autre sens; un changement dans la disposition des rimes s'imposait donc :

Tous prisonniers vous estes en souci,
Craignans la loy et le juge severe :
Moi plus heureux je ne suis pas ainsi;
Mille doux mots doucement exprimez,
Mil' doux baisers, doucement imprimez,
Sont les tourments où ma foy persevere.

Au premier tercet, il fallait opposer le poète aux autres prisonniers, et de là le premier vers rimant avec le troisième; au deuxième tercet, il fallait d'abord, marquer la continuation des plaisirs amoureux, et de là les deux rimes plates; puis, opposer ces doux tourments à ceux des prisonniers, et de là le troisième vers rimant avec le vers qui au tercet précédent disait le sort réservé à ces prisonniers; c'est un peu compliqué et l'on a la formule étrange CDC, EED; mais c'est bien, on le voit, la pensée qui a créé le rythme.

Quand il ne cherche pas à accorder le mètre avec le sentiment, Du Bellay ne choisit pas cependant toujours au hasard ses combinaisons; visiblement, il aime celles qui étant symétriques ont une élégance naturelle : par exemple, celle qui fait rimer dans chaque tercet le premier vers avec le dernier et donne aux deux tercets la même rime intérieure : CDC, EDE (Sonnets 13, 21, 57, 84); celle qui fait rimer le premier, le deuxième, le troisième vers d'un tercet avec les vers correspondants de l'autre : CDE, CDE (Sonnets 1, 5, 10, 12, 15, 46).

La versification de l'*Olive* ne fut pas remarquée autant qu'il convenait et contre les principes libéraux posés par Du Bellay, Ronsard en fit prévaloir de très rigoureux. On doit en convenir : ce fut beaucoup la faute de Du Bellay. Il s'en faut, en effet, que dans sa versification l'auteur de l'*Olive* soit toujours guidé par le souci de traduire plus finement son idée ou par celui de donner une impression d'élégance. Assez souvent il n'a pas d'autre sergent de bande à ranger ses rimes que le hasard ou la précipitation du travail. Si les féminines surabondent chez lui, une des raisons en est qu'elles rendent le sonnet plus facile à faire : songez combien elles sont nombreuses dans les adjectifs, qui sont un peu pour Du Bellay les mots à tout faire et dont beaucoup ont l'avantage, tels les adjectifs en *ile* ou en *able*, d'être des deux genres. Ce qui prouve bien que cette prédilection pour les féminines n'est parfois qu'une prédilection pour les mots commodes à placer, c'est que Du Bellay a fait bien d'autres sacrifices à la rime. Combien de fois le simple n'amène-t-il pas le composé ! Quels chapelets de futurs ou de participes passés ou d'imparfaits ! Et combien de fois une place qui devait être réservée à un mot d'élite est-elle usurpée par un adverbe insignifiant ! La rime *encore* dépare un peu le premier tercet du beau sonnet 113 ; elle finit le sonnet 77 et, faute plus grave, ce n'est pas seulement l'intérêt du mot, c'est sa propriété qui est çà et là sacrifiée à la rime.

Après cela, il n'est pas étonnant que Ronsard ait imputé ces négligences à la souplesse des règles que Du Bellay avait adoptées, qu'il ait voulu par des lois plus sévères en prévenir le retour et qu'il ait probablement méconnu ce qu'il y avait, entre trop de faiblesses, d'extrêmement délicat dans la versification de l'*Olive*.

Quelques mois après l'*Olive* parut le premier livre des *Erreurs amoureuses*, qui eut une influence assez notable. Du Bellay avait voulu l'unité de forme, estimant qu'un seul outil suffisait, pourvu

qu'on l'eût bien en mains; mais il avait donné, du moins, au sonnet toute la variété possible. Pontus de Tyard fit juste le contraire : il eut dans son recueil toute espèce de poèmes : des sonnets, des épigrammes, des sextines, des chansons en vers mesurés ou non mesurés, avec ou sans refrain, un *capitolo* à rimes tierces, qu'il intitula *Disgrâce*, ce qui traduisait le mot *Disperata*, que l'école de Séraphin donnait à ces élégies quand elles étaient particulièrement lamentables; mais, alors qu'il voulait de la variété dans la composition de son recueil, il n'en voulait point dans la composition du sonnet : à l'exception de sept, tous les sonnets de son premier livre ont été construits sur le type marotique CC, DEED, sans que Pontus se soit astreint à faire alterner les rimes masculines et féminines.

L'auteur des *Erreurs amoureuses* devait rester fidèle à ses affections. Des 139 sonnets de ses trois livres, 124 sont des sonnets à la façon de Marot, des sonnets réguliers par conséquent, si l'on veut employer ce terme impropre, mais convenu. Il n'y a donc que très peu d'exceptions : une fois seulement le sonnet cher à Tebaldeo, CDC, DCD (III, 5), ce qui paraît d'abord étrange, puisque pour le style Pontus est nourri de Tebaldeo; une fois le sonnet que j'appelerai circulaire, CDE, EDC (II, 2); deux fois le sonnet aimé de Pétrarque, CDE, DCE (I, 3 et 25); quatre fois un sonnet fréquent aussi chez Pétrarque, CDE, CDE (I, 18, 19, 23, 41); sept fois enfin un sonnet qui est, je crois, de l'invention de Pontus et qui n'a point très bonne grâce, mais qui est intéressant : car, si les autres sonnets exceptionnels chez lui rendent aux tercets leur caractère de tercets, celui-ci décompose les six derniers vers en trois distiques : CC, DD, EE; il y a donc ici un développement normal du sonnet pair créé par Marot et dont Sainct Gelays avait imaginé déjà deux variantes. (I, 8; II, 13, 19, 26; III, 8, 13, 32.)

Le sonnet marotique eut dès lors cinq formules, les trois dernières tout à fait exceptionnelles : CC, DEED, créée par

Marot ; CC, DEDE, créée par Du Bellay ; CDDC, EE et CDCD, EE, créées par Melin de Sainct-Gelays ; CC, DD, EE, créée par Pontus de Tyard et employée, je crois, uniquement par lui.

Qu'est-ce qui détermina le choix de Pontus ? Ne cherchons pas trop loin. L'auteur des *Erreurs* est en un sens le plus original des poètes de la Pléiade, puisqu'il est le seul à qui je puisse accorder ce singulier éloge : je n'ai pas encore trouvé chez lui une seule pièce qui soit la traduction, ni même la refonte d'une pièce italienne antérieure ; cependant, ce poète, qui ne traduit jamais, est en réalité beaucoup moins original que Ronsard, qui traduit quelquefois et que Du Bellay, qui traduit assez souvent ; car je n'ai jamais rien rencontré chez lui qui ne m'ait fait immédiatement songer à quelque chose que j'avais lu ailleurs. Son originalité, si c'en est une, est d'avoir mis la rhétorique de Tebaldeo et de Séraphin au service du platonisme de Léon Hébreux. Mais cette bizarre alliance ayant été opérée avant lui par Maurice Scève, son originalité se réduit à avoir transporté dans des cadres nouveaux la matière déjà triturée par Scève. Or, ces cadres nouveaux étaient ceux de l'école de Bembo, que Pontus acceptait tous en bloc, sans faire un choix, et quand il s'affranchissait de ses modèles italiens, c'était pour se mettre docilement à la remorque de modèles français : de Scève et de Marot dans l'épigramme, de Marot dans le sonnet. Pontus de Tyard a choisi le sonnet de Marot, parce que c'était le sonnet de Marot, et voilà toute l'explication.

Cette explication ne vaut plus ou du moins ne suffit plus pour Ronsard, qui peut être considéré comme le véritable créateur du sonnet régulier, en ce sens que c'est l'autorité de son nom et la beauté de ses rimes qui l'ont imposé, d'abord à la plupart de ses amis, puis à tous les poètes français postérieurs.

Dès le premier livre de ses *Amours* (1552), Ronsard affirma sa volonté d'assujetir le sonnet français à deux lois rigoureuses : alter-

nance des œuvres masculines et féminines, disposition marotique des rimes dans les tercets. Mais il accepta la variante de Du Bellay permettant d'alterner les rimes du quatrain final au lieu de les entrelacer.

Dans le premier livre de ses *Amours*, Ronsard adopta quelquefois aussi pour le sixain final une formule à deux rimes, qu'il condamna ensuite, puisqu'il remania plus tard, pour la faire disparaître, les sonnets où elle se trouvait, mais qu'il finit par approuver de nouveau, puisqu'il la reprit cinq ou six fois dans les sonnets pour Hélène : CD, CDDC. (Voir, je renvoie à l'édition de 1604 : *Amours de Cassandre*, 131, 137, 167; *Amours de Marie*, I, 22, 36, 63; II, 3, 8, 11; *Hélène*, I, 1, 26, 49, 60, 63; II, 74). Il adopta aussi quelquefois dans les *Amours de Marie* les variantes de Sainct-Gelays, CDCD, EE et CDDC, EE. (Voir les sonnets 5, 30, 32, 18, et dans les *Pièces retranchées*, les sonnets 17, 18, 26, 28.)

L'affection si exclusive de Ronsard pour le sonnet marotique semble, d'abord, fort surprenante; car, pour la métrique des odes, il avait posé les principes les plus libéraux que la poésie française ait connus en France avant la fin du XIXe siècle. Mais peut-être faut-il chercher justement dans le libéralisme de l'auteur des *Odes* une des raisons, une des moindres raisons, qui expliquent l'exclusivisme de l'auteur des *Amours*. Ronsard ne craignait rien tant que de se répéter. Il tentait sans cesse de nouvelles voies. Ayant décidé que dans l'ode le poète français aurait les coudées franches, il était bien capable de décider, pour le plaisir de créer un genre tout différent du premier, que dans le sonnet nous aurions les mains liées. Et puis, Ronsard fut vraisemblablement choqué des négligences de Du Bellay : or, comme il pouvait en attribuer la fréquence à la liberté des règles que l'auteur de l'*Olive* avait admises, il voulut chercher sans doute une sauvegarde dans des règles plus sévères. Il estimait, d'ailleurs, comme Tebaldeo, que le sonnet était destiné à être mis en musique : d'où l'utilité de faire alterner les rimes

masculines et féminines et de ne pas avoir des types trop nombreux de sonnet.

Mais la grande raison qui détermina le choix de Ronsard fut que le sonnet marotique était inconnu des Italiens, qu'il n'était même pas une variante nouvelle de leur sonnet, qu'il était un sonnet nouveau, et Ronsard l'aima pour sa nouveauté : car, il n'avait pas de préoccupations plus vives, quoi qu'on en ait dit, que de défendre son indépendance contre ses modèles, particulièrement contre ses modèles italiens.

Ce sonnet marotique lui plut, non seulement parce qu'il était nouveau, mais encore parce qu'il lui sembla très français d'allure. Ronsard s'était mis dans la tête, en effet, que la versification française préférait les rythmes pairs et qu'elle répugnait à associer dans un même système les rythmes pairs avec les rythmes impairs. En réalité, cette répugnance était surtout personnelle à Ronsard. — Après cela, il ne se dit pas qu'il y avait une certaine contradiction à suspendre le sens après le onzième vers du sonnet, et à faire, par suite, que les six derniers vers se décomposassent pour le sens en 3 + 3, quand les rimes les décomposaient en 2 + 4.

Pour donner au sonnet français une physionomie qui achevât de le distinguer du sonnet italien, il restait à choisir un vers qui fût plus différent du vers de Pétrarque que le vers de dix syllabes. Car, Sainct-Gelays, Peletier, Du Bellay, Tyard et Ronsard avaient tous adopté d'abord à la suite de Marot le vers de dix pieds.

Le poète qui introduisit l'alexandrin dans le sonnet fut, on peut le dire, non pas Ronsard, comme tout le monde le répète, mais Baïf : dans les *Amours de Cassandre* (1552), il n'y avait qu'un seul sonnet en alexandrins; dans les premières *Amours* de Baïf (1552), l'alexandrin était aussi fréquent que le vers de dix pieds, et je crois que le volume de Baïf est antérieur de quelques semaines au volume de Ronsard.

Baïf adoptait la règle de l'alternance des rimes masculines et féminines, autant du moins qu'elle pouvait se concilier avec les règles qu'il suivait pour la disposition des rimes dans les tercets. Celles-ci étaient libérales : il acceptait aussi bien le sonnet marotique que le sonnet italien. Le premier est chez lui fréquent; mais les deux types du *quattrocento* ne sont pas rares non plus : CDE, CDE; CDC, DCD; et Baïf a une véritable prédilection pour un type élégant, qui n'avait pas déplu à l'auteur de l'*Olive :* CDC, EDE :

> Belle, si toutes fois tu as si grand desir
> Que ne jouisse plus de l'ombre de ta face,
> La voyla : je la ren : fais en à ton plaisir.
> Ce portrait aussi bien corrompre se pourra :
> J'en garde un dans mon cœur, et ne crein qu'il s'efface :
> Car tant que je vivray vif il y demourra (1).

Baïf, qui fit un très grand nombre de sonnets, n'admit jamais que le sonnet dit *régulier* fût le seul légitime.

Baïf ayant introduit l'alexandrin dans le sonnet, Ronsard jugea l'innovation très heureuse et dès le deuxième livre de ses *Amours,* il n'eut presque plus de sonnets en vers de dix pieds.

Dès lors, le sonnet régulier fut constitué; et jurant sur la parole de Ronsard, la plupart de ses amis, puis tous ses successeurs, ne firent plus que des sonnets marotiques, presque tous en alexandrins, et presque tous soumis à la loi de l'alternance des rimes masculines et féminines. Tout à fait exclusif, Remi Belleau, dans les sonnets de sa *Bergerie,* n'accepta même pas la variante créée par Du Bellay, qui permettait d'alterner les rimes dans le quatrain final, au lieu de les entrelacer, et il ne connut pas d'autre formule, par conséquent, que CC, DEED. Un peu plus libéraux, Du Bellay, dans ses *Antiquitez* et dans ses *Regrets*, Desportes, dans toutes ses

(1) *Amours de Méline, 1er livre,* éd. Marty-Laveaux, t. I, p. 17.

œuvres, et à peu près tous les autres poètes français à leur suite, admirent concurremment, comme Ronsard, les deux formules CC, DEED et CC, DEDE, mais ces deux-là seulement. Une fois, par hasard, dans les *Antiquitez*, on trouve la variante 4 + 2, inventée, je le répète, par Melin de Sainct-Gelays et dont Du Bellay a fait un emploi très heureux dans ce sonnet :

Et bien qu'au temps pour un temps facent guerre
Les bastimens, si est-ce que le temps
Œuvres et noms finablement atterre.
Tristes dés'rs, vivez doncques contens :
Car si le temps finist chose si dure,
Il finira la peine que j'endure.

Par leur fidélité au sonnet régulier, les amis et les successeurs de Ronsard furent plus ronsardisants que lui-même. Car, Ronsard, lui, finit par trouver cet instrument, dont il avait cependant joué mieux que personne, un peu monotone et, dans les *Amours pour Hélène*, il adopta une trentaine de fois une des formules du sonnet italien, la formule si élégante qui avait tant plu à Tebaldeo, CDC, DCD :

Les Guerres et l'Amour sont freres d'une chose :
Le veinqueur du veincu bien souvent est battu,
Qui paravant fuyoit de honte à bouche close.
L'amant désespéré souvent reprend vertu :
Pour ce un nouveau trofee à mon mal je propose
D'avoir contre tes yeux si long-temps combattu (1).

Inconnu des Pétrarquistes italiens, inventé par Marot, adopté par Pontus de Tyard, puis par Ronsard, qui en comprend l'originalité, le sonnet soi-disant *régulier* est un beau rythme dont je

(1) *Hélène*, I, 8. Voir encore I, 4, 14, 16, 17, 31, 43, 44, 46, 50, 53, 55 et II, 1, 2, 5, 8, 9, 11, 16, 20, 21, 27, 29, 43, 51, 58, 61, 62, 66, 75, 79. — Je ne signale pas quelques autres formules tout à fait exceptionnelles.

n'aurai pas la sottise de médire. Mais qu'aurait-on dit des romantiques si après avoir imaginé l'alexandrin ternaire, ils avaient décidé que pour se distinguer des classiques, ils ne feraient plus que des alexandrins ternaires? C'est cependant ce que les poètes français ont fait pour le sonnet : un chef d'école, Ronsard, ayant adopté, pour se distinguer des Italiens, un sonnet très beau, mais qui devait rester exceptionnel, puisqu'il modifiait essentiellement le caractère du poème, ses successeurs ont accepté, comme fondées sur la nature du poème, des règles qui étaient surtout fondées sur les préférences personnelles de ce chef d'école — et dont lui-même avait fini assez souvent par s'affranchir.

JOSEPH VIANEY,
Professeur à l'Université de Montpellier.





STRASBOURG ET LA RÉFORMATION

VIEILLES MAISONS, VIEILLES ÉGLISES, d'après un Livre récent (1).

Les pages suivantes sont tirées du tome II du grand ouvrage que M. E. Doumergue, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, vient de publier sur Jean Calvin. Nos lecteurs trouveront une note sur ce livre dans la *Bibliographie* de ce numéro, en attendant l'article que nous nous promettons de lui consacrer.

Plus heureuse que bien des villes moins anciennes qu'elle, la ville de Strasbourg a gardé tout un coin du moyen âge et de la Renaissance. Et d'abord les églises. A côté de la chapelle Saint-Jean, dans la cathédrale, qui fut à proprement parler le berceau de la Réformation, voici l'église Saint-Thomas qui fut le vrai centre du protestantisme strasbourgeois au XVIe siècle. Comme autour de Saint-Pierre-le-Jeune, il y a une place entre l'église et les maisons canoniales, qui non seulement bordent la place, mais s'étendent dans quelques-unes des rues voisines. Il y avait vingt-quatre prébendes.

Après la place qui borde l'église de Wittenberg, où furent affichées les fameuses thèses de Luther, après la rue des Chanoines,

(1) *Jean Calvin*, les hommes et les choses de son temps, par E. DOUMERGUE, t. II. Les premiers essais, 1 vol. gr. in-8, chez G. Bridel, à Lausanne.

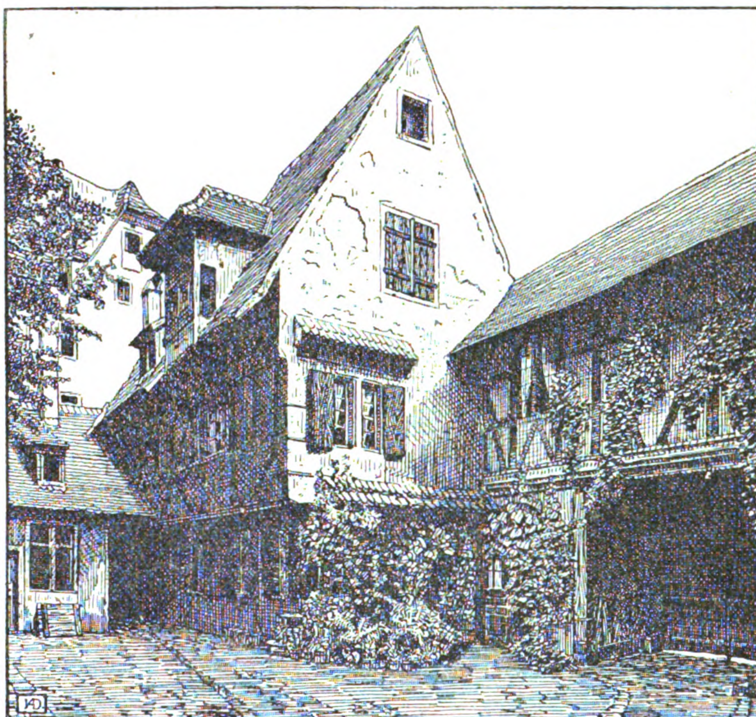
à Genève, où habita Calvin, rien, dans le monde de la Réformation, n'égale l'intérêt qu'offre la place Saint-Thomas. Elle est plus importante que la place du Münster à Zurich. Non pas que, personnellement, les Réformateurs de Strasbourg aient été supérieurs à Zwingle. Mais ici il y eut plus que quelques hommes : il y eut un esprit, l'esprit de la conciliation entre luthériens et réformés...



ÉGLISE SAINT-THOMAS.

Presque tous les Réformateurs de Strasbourg ont habité les maisons canoniales qui sont là, sur la place, plusieurs bien conservées.

Voici la maison Zell et la maison Capiton où logèrent en 1525 Le Fèvre d'Étaples (sous le pseudonyme de Antoine Pèlerin, *Antonius Peregrinus*, ou encore Coracinus), et Gérard Roussel (sous le pseudonyme de Jean Tolninus), fuyant Meaux. Ici, sans doute, G. Roussel écrivit ses lettres sur le culte strasbourgeois. Farel y est aussi, et J. Vedaste de Lille, et Simon Robert de Tournay. Michel d'Arande vient les rejoindre, et *alii Galli*, comme l'écrit



MAISON CAPITON.

Farel : toute la colonie fabrisienne. Un peu plus tard, après la mort de Capiton, Pierre Martyr, ayant obtenu la chaire d'exégèse, viendra à son tour habiter, quelques années, cette même maison. Wol-

fang. Capiton, de son vrai nom Köpfel, était né en 1478, à Hagenau. Son père, forgeron, était conseiller de la ville. Sa mère était d'origine noble. Professeur à Fribourg (1506), pasteur à Bruchsal (1512), il fut appelé à Bâle, où pendant quelques années, il prêcha



Capiton.

dans la cathédrale. Il se lia avec Erasme, et puis avec Zwingle, alors à Einsiedeln. Il exerça une grande influence par ses leçons, par sa propagande en faveur des livres de Luther, et devint l'ami intime d'Œcolampade. Puis, en 1520, sur la recommandation d'Ulrich de Hutten, il devint prédicateur et conseiller à Mayence, auprès du fameux archevêque et cardinal Albert de Brandebourg, le Mécène allemand, qui n'hésita pas cependant à patronner Tetzel.

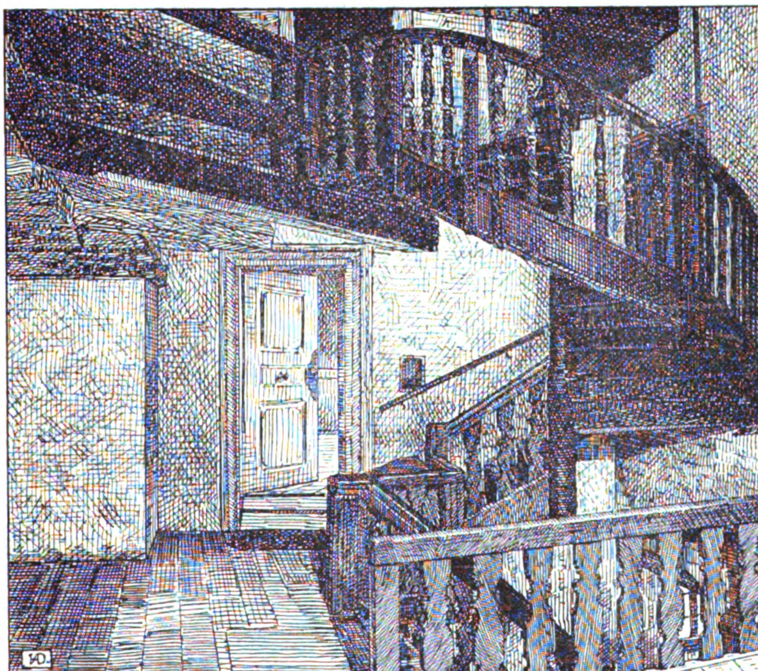
Luther écrivit contre lui quelques-unes de ses pages les plus terribles. Capiton gagna toute sa faveur. Mais inclinant de plus en plus vers les idées nouvelles, et ne pouvant guère les servir à la cour du prélat, il abandonna tout à coup sa brillante situation et se réfugia à Strasbourg où il arriva en mai 1523. Voici pourquoi. Dès 1520, et sans rien demander, il avait reçu de Léon X une place de chanoine, dont il entra en possession, après deux ou trois ans de procès. Chassé de l'église Saint-Thomas pour avoir osé prêcher dans la chaire de cette église, car en ce temps-là les simples prêtres et les moines devaient suffire à remplir cette charge, il se réfugia chez les bourgeois de Saint-Pierre-le-Jeune qui le mirent en 1524 à la place de leur pasteur. Mais comme ses ressources comme pasteur ne lui permettaient pas de nourrir sa famille, il devint correcteur d'imprimerie.

Bucer était logé lui aussi sur la place Saint-Thomas. Un titre de 1536 nous indique sa présence rue Salzmann, n° 3. Mais comme les chanoines changeaient assez souvent de logement M. Doumergue pense que Bucer habita ensuite (1544) au coin de la *Thomasgasse* (n° 15) une antique construction qui vient d'être non pas refaite mais remaniée.

Jacques Sturm, souvent appelé aussi de Sturmeck, habitait une maison de la rue Brûlée.

Le voilà, dit M. Doumergue, petit de stature, mais tout son être respire la bienveillance et la dignité ; sa figure est belle, encadrée par une grande barbe, sa voix très agréable. Il est le type de ces

glorieux politiques que la Réformation eut l'honneur de produire. Déjà, en 1514, Erasme l'appelait « un jeune homme incomparable ». Quatre ans après, Beatus Rhenanus saluait en lui, « parmi les plus nobles de la ville, le plus lettré, et, parmi les plus lettrés, le plus noble. » Une dizaine d'années plus tard, Erasme reprenait et complétait ses éloges ». Le premier entre les nobles, le plus noble par sa science, sa sincérité, sa candeur, sa sagesse, c'est Jacques Sturm, aux conseils duquel doit beaucoup presque toute l'Allemagne et pas seulement la plus noble cité de Strasbourg. Et lorsqu'il mourut, sur sa tombe, l'ammeister en fonctions le proclama « le père de la patrie et l'ornement de la république. »



Maison Bucer.

Il était né d'une très vieille famille patricienne, le 10 août 1489, et son père était un ami de Geiler et de Wimpheling. Sa mère était la petite-fille de l'ammeister Pierre Schott. De très bonne heure, l'enfant fut confié à Wimpheling qui le prit en grande affection. Il le fit envoyer d'abord à Heidelberg, en 1501, et J. Sturm fut bachelier à quatorze ans. Wimpheling l'empêcha d'aller à Cologne, chez les Dominicains, « les hommes obscurs », et le dirigea sur Fribourg, où, en 1505, il devint *Magister*. Tout de suite il commença ses leçons, et même, s'étant fait inscrire à la Faculté de théologie, il donna un sermon latin. Ce fut le premier et le dernier.

Alla-t-il à Liège, à Paris ? On l'ignore. De retour à Strasbourg, il se lia intimement, malgré sa jeunesse, avec les promoteurs de la Renaissance, sans parler de Wimpheling, avec Brant, Erasme, Beatus Rhenanus. Il était, avec quelques amis particuliers, au lit de mort de Geiler, 1510. Il devint un des membres les plus actifs de la *Sodalitas litterarum*, la « Société littéraire » fondée par Wimpheling. Mais déjà l'élève plus logique que son maître avait abandonné ses idées religieuses, et lorsque, en 1524, il entra dans le grand conseil, il ne contribua pas peu aux mesures qui firent triompher pacifiquement la Réformation. En 1525, il est membre du Conseil des XV, et à partir de ce moment, c'est lui, on peut le dire, qui dirige la ville.

C'est grâce à lui, à son énergie, à sa modération que Strasbourg sortit à peu près indemne de la grande crise causée en 1525 par l'insurrection des paysans. Un des insurgés portait un drapeau blanc, brodé de soie, sur lequel on lisait en lettres d'or le nom de Jésus-Christ. C'était le « drapeau de la justice. » Hélas ! les malheureux le compromettaient encore plus qu'il ne le brandissait, et de nos jours même leurs folies sont exploitées contre la Réforme. Jacques Sturm se montra ferme et doux, admirablement secondé par les pasteurs Zell, Capiton, Bucer, qui, au péril de leur vie, se

rendirent au camp d'Altorf, pour prêcher la modération. Obligés de se retirer devant les menaces, ils envoyèrent aux paysans une lettre collective. Alors Jacques Sturm fut envoyé en ambassade à Spire, en 1526, la première de ces quatre-vingt-une ambassades qui devaient lui faire passer neuf ans hors de Strasbourg. Et tout de suite il prit dans la Diète, par son éloquence sobre, claire, emportant la conviction, la haute situation qu'il devait garder toute sa vie. A partir de ce moment, sa biographie se confond même avec l'histoire de la république. On peut dire : la République, c'est lui.



JACQUES STURM.

Il en fait le centre international du protestantisme d'alors, le lien naturel entre les novateurs de l'Allemagne, de la France et des cantons helvétiques. Jamais, ni avant ni après, Strasbourg n'occupa une situation si honorable parmi les puissances de l'empire et même de l'Europe, une situation hors de proportion avec ses forces matérielles et l'étendue de son territoire. « Et la preuve que cet essor de Srasbourg tenait à Sturm, c'est que, avec la mort de celui-ci, se produisit l'abaissement de celle-là.....

JEAN DE LA ROUXIÈRE.



MAISON ZELL.



ÉTUDES ITALIENNES

NOTES SVR GIOVANBATTISTA GIRALDI CINTHIO

CONTEVR ET POETE FERRARAIS DU XVIᵉ SIECLE



GIOVANBATTISTA (Jean-Baptiste) Giraldi Cinthio, ou Cinzio, naquit à Ferrare en novembre 1504. Son père, Christofo Giraldi, était lié d'étroite parenté avec Gregorio Giraldi, son contemporain, auteur de mérite, philologue et historien. Sa mère, Luce Cittadini, descendait d'une ancienne et noble famille, originaire du duché de Savoie (1). Son enfance fut stu-

(1) Dans la préface de la VIᵉ édition des nouvelles de Giraldi (*Hecatommithi*, etc., Venetia, 1593), Jeronimo Gioannini da Capugnano a donné quelques détails curieux et naïfs sur la famille de cet auteur : « Son père Cristofaro, dit-il, fut dans le gouvernement, domestique, et dans les bonnes lettres, homme de grand jugement et d'expérience, et considéré pour la loyauté de ses actes. Il prit pour femme, en 1503, Luce, de la famille Cittadini, très honorée à Ferrare. Cette femme se montra sagace d'intelligence, prudente et vertueuse, non seulement dans ses attributions féminines, mais aussi dans les choses masculines, et vécut chrétiennement, instruite dans les actions de l'esprit. Elle eut quatre fils :

dieuse et son éducation particulièrement soignée. Il eut des maîtres célèbres : en dialectique et en physique, Soccino Benzi; en philosophie morale, Niccolo Leoniceno; en médecine, Giovanni Manardo, et acquit la connaissance de la langue latine, de la philosophie et des belles-lettres sous Celio Calcagnini. Reçu docteur et jugé capable d'enseigner les autres, il fut chargé, à 21 ans, c'est-à-dire en 1525, selon Niceron, de professer la médecine à Ferrare.

Il occupa ensuite, en 1532, la chaire de philosophie, et abandonnant peu à peu les sciences en faveur des lettres, accepta, en 1541, celle de rhétorique et de littérature latine laissée vacante par la mort de son maître Calcagnini. En outre, le duc Hercule le nomma, vers 1543, son secrétaire, emploi qu'il remplit non seulement jusqu'à la mort de ce prince, arrivée le 3 octobre 1558, mais encore sous le règne de son successeur Alphonse II. Giraldi jouissait d'une grande faveur, tant près du public qu'à la cour de Ferrare. Il la devait en partie à son talent et aussi à une grande habileté de courtisan sachant à l'occasion s'incliner devant les moindres fantaisies d'un maître qui se piquait de littérature et d'art.

Barotti rapporte à ce propos qu'il s'abstint de faire des épigrammes latines dès qu'il sut qu'Hercule se livrait à ce genre de poésie. « Il craignait, ajoute-t-il, de lui faire concurrence. » L'attachement qu'il gardait pour la maison d'Este se justifie d'ailleurs par l'estime que lui témoignait le duc. Ce prince assista à une représentation d'*Orbeche,* tragédie représentée avec solennité en 1541, dans la maison de l'auteur (1). Il y prit tant de plaisir

Gianbattista, en 1504; Simone, en 1505; Alberto, en 1510, et Antonio, en 1514. Ce dernier devint professeur d'humanités à Ferrare. Il fut tout à la fois très docte et très bon, envoyant souvent à ses élèves, qu'il savait pauvres, les mets de sa propre table. Il écrivit des vers latins et en langue vulgaire, et mourut en 1582. »

(1) Le souvenir d'un tel spectacle est doublement précieux; il sert non seulement de témoignage aux origines de l'art dramatique italien, mais encore nous

qu'il commanda à Cinthio une autre œuvre dramatique avec l'intention de l'offrir en spectacle au Pontife Paul III, lorsque celui-ci fit un voyage à Ferrare (1).

Sous le règne d'Alphonse, Giraldi eut avec Gianbattista Pigna, secrétaire intime et archiviste du duc, une fâcheuse affaire qui modifia singulièrement le cours de sa destinée. Il s'agissait d'ouvrages sur les romans publiés la même année à Venise (1554), par ces deux écrivains et pour lesquels chacun d'eux s'accusait réciproquement de plagiat. Tandis que Cinthio, qui avait eu Pigna pour disciple et confident, accusait ce dernier de lui avoir pris ses idées, Pigna (2), au contraire, protestait qu'il avait écrit son *Giudizio intorno di Romanzi*, dès 1547, à l'âge de 17 ans, et qu'ayant communiqué son manuscrit à son maître, celui-ci en avait absorbé toute la substance (3). Rien jusqu'à ce jour, en dépit du jugement

révèle la passion qu'Hercule II avait pour le théâtre. C'est d'ailleurs à cette représentation qu'assista l'Allamanni. « Un ami du *Giraldi*, — transcrit Ginguené d'après des commentaires du temps — avait élevé à ses frais le théâtre et les décorations; d'autres amis remplirent les principaux rôles; un très jeune homme, nommé *Flavio*, joua celui d'Orbeck; le rôle du père eut pour acteur un certain Sébastien Clarignan de *Montefalco*, que *Giraldi*, dans l'épître dédicatoire de sa pièce, appelle le Roscius et l'Esopus de son temps; comparaisons que l'on a tant de fois répétées depuis, et que l'on répète encore, sans bien savoir pour qui elle est une flatterie, du nouvel acteur ou de l'ancien. »

(1) Cette tragédie eut pour titre Altile. Elle dut à une aventure sanglante de n'être point jouée, l'acteur chargé du premier rôle — le même Flaminio qui avait créé Orbeck — ayant été tué en duel ou assassiné le jour fixé pour sa représentation. Ainsi notre auteur découvrit dans la réalité un drame qui rivalisait d'effroi avec ses conceptions.

(2) Pigna (Jean-Baptiste), historien des princes d'Este, secrétaire intime et favori du duc Alphonse, fut tout à la fois le rival et l'ennemi du Tasse.

(3) Cette dispute eut lieu en 1560. Barotti et Tiraboschi en ont fourni les détails, mais elle n'offre plus assez d'intérêt pour être rapportée tout au long. L'ouvrage de Giraldi a pour titre : *I Discorsi intorno al comporre dei Romanzi delle commedie e di altre maniere di poesie*, Venetia (ou Venezia), Gabriel Giolito, 1554, in-4°. (La Bibliothèque de Ferrare en possède un exemplaire). Notre auteur y étudie en particulier l'origine des romans et y transcrit en même temps que des

de Fontanini, publié cent-quatre-vingts ans plus tard, n'a pu éclaircir cette délicate question. Les deux auteurs firent valoir d'excellentes raisons, suscitèrent de nombreux témoignages, échangèrent des propos acerbes sans toutefois apporter aucune lumière. Le public, suivant l'opinion de Barotti et de Tiraboschi, se lassa de ce mystérieux problème; il n'en retint qu'une certaine méfiance à l'égard de ceux qui l'avaient fait naître. Moins favorisé que son adversaire, Giraldi perdit peu à peu la protection de son maître (1). Il supporta sa disgrâce — qui ne lui enleva d'ailleurs point l'honoraire de sa charge —, jusqu'au milieu de mars 1563 (2).

jugements, des opinions et des souvenirs personnels. « On croit, écrit-il, que ce nom de roman est tiré du grec *rome*, qui signifie force; on ne doit entendre autre chose qu'un poème dont les chevaliers robustes sont les héros..... D'autres veulent que ce mot vienne des Rhémois ou habitants de Rheims, *Rhemenses*, en italien *Remensi*, à cause de leur archevêque Turpin, qui donna plus que tout autre, par ses écrits, matière à ces sortes d'ouvrages appelés *romanzi*. » Ailleurs il ajoute que « ce genre a pris naissance et titre chez les Français..... »

(1) « On commença à s'en apercevoir — écrit le même Barotti —, le jour où il fallut prononcer l'oraison funèbre du duc défunt; elle fut confiée à Pigna, à l'exclusion de Giraldi, qui avait déjà composé la sienne. »

(2) Cette même année, Giraldi fit un voyage en France. Il en consigna les diverses péripéties dans un manuscrit que conserve la Bibliothèque Nationale (Paris) et dont nous aurons à nous occuper dans la Bibliographie de son œuvre. Il écrit à ce propos : « Et ainsi fut fini le voyage de Turin à Lyon — où nous arrivâmes de bonne heure. Le 10 juillet, Messer Guido Calvalcanti — mon compagnon de route —, voulut que j'allasse à Crémieux où était la cour du Roi et du duc de Savoie, pour entamer et résoudre des négociations (*per parlare del negotio et risolverlo o dentro o fuore*...) » Ce ne fut pas d'ailleurs la seule mission qu'on lui confia. Au dire de Capugnano, « il fut envoyé précédemment par Hercule à Venise, pour féliciter Marco Antonio Trevisano, qui venait d'être élu prince. Il réussit avec tant d'éloquence que le Sérénissime et le Sénat, sans compter tous les doctes qui l'écoutèrent, avouèrent qu'ils n'avaient jamais ouï discours si beau que le sien... Et lorsqu'il quitta cette auguste compagnie, Francesco Contarini le prit par la main, et lui dit qu'il était non seulement l'honneur vivant de sa patrie, mais encore de l'Italie tout entière, et qu'il fallait remercier Dieu d'avoir permis de contempler de près un homme de si grande réputation... ».

Invité alors par Emmanuel Philibert de Savoie, à enseigner la rhétorique à Mondovi, il quitta Ferrare, avec toute sa famille. Ce même duc ayant recouvré Turin et y transférant son université (1566), Giraldi s'y transporta et continua à professer l'éloquence pendant près de trois années, jusqu'au jour où l'enseignement fut confié aux jésuites. Congédié honorablement en 1568, — et riche de 800 écus d'or qu'il venait de toucher pour ses services et son voyage —, Giraldi s'apprêtait à retourner à Ferrare, quand il reçut du Sénat de Milan une lettre flatteuse et un diplôme de Philippe II, lui garantissant la chaire de belles-lettres de l'Université de Pavie. Il se rendit dans cette ville, où ses mérites lui acquirent une grande réputation et lui valurent une place à l'Académie des *Affidati*(1). Il se serait fixé sans nul doute à Pavie si la vieillesse, des pertes familiales et surtout une goutte héréditaire ne l'avaient incité à retourner dans sa ville natale « où il espérait trouver le calme et un air indulgent à ses maux ». A peine y fut-il arrivé qu'il tomba malade,et après avoir langui trois mois, mourut le 30 décembre 1573, à l'âge de 69 ans et 1 mois. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Dominique, lieu de sépulture de ses ancêtres (2).

Cinthio avait eu cinq fils, dont quatre le précédèrent dans la tombe. Celui qui leur survécut, publia en 1583, comme un hommage à la mémoire de son père, un volume de ses tragédies qu'il dédia au duc actuel de Ferrare. La famille de Giraldi fut féconde en

(1) « Cette illustre assemblée, selon Niceron, lui conféra le nom de *Cinthio* qu'il a toujours porté depuis et qu'il a mis en tête de tous ses ouvrages. »

(2) « Papadoli a écrit sur Giraldi de nombreuses inexactitudes. Entre autres confusions de prénoms et de dates, il établit que Cinthio fut étudiant de l'Université de Padoue et qu'il passa dans cette ville la majeure partie de sa vie. Il lui attribue de plus un caractère qu'il n'avait point, en faisant de lui un homme léger, turbulent et bavard. Le contraire est prouvé par Barotti dans ses *Memorie istoriche di litterati Ferraresi*, Ferrara, 1777, in-f° ».

littérateurs, car outre Gregorio Lilio (1) et Christofo, père de notre auteur, elle garde encore les noms de son frère Flavio-Antonio, ainsi que d'un certain Lucio Olimpi Giraldi.

L'œuvre de Giraldi Cinthio fut laborieuse.

Elle consiste en tragédies d'un art sombre (2), en poèmes lyriques et épiques (3), en œuvres diverses — dont une histoire de Fer-

(1) Barotti a consacré une notice à cet écrivain dans ses *Memorie istoriche di litterati Ferraresi*.

(2) *Tragèdie* (*Orbecche*, *Altile*, *Didone*, *Antivalomeni*, *Cleopatra*, *Arrenopia*, *Euphimia*, *Epitia*, *Selene*), Venezia, Giulio Cesare Cagnacini, 1582-1583, in-8°. Ces œuvres, que Giraldi tira de son propre fond, ou emprunta à l'histoire fabuleuse, durent leur succès aux événements tragiques qu'elles exposent. Le souvenir de l'une d'elles persista longtemps grâce à la réputation qu'elle eut du vivant de l'auteur, et eut l'honneur d'être imprimée par les Aldes : *Orbecche*, tragédia, Vinegia, In casa de' figlivoli d'Aldo, 1543, in-8°. (Cette édition offre cette particularité que certains de ses exemplaires portent un portrait de Cinthio gravé sur cuivre, tandis que d'autres contiennent un autre portrait gravé sur bois découpé et collé; elle inspira plusieurs contrefaçons. Cf. BRUNET).

(3) I. *De Obitu divisi Alphonsi Estensi*, *epicedium : Hercules dux Salutatis Sylvarum*, *lib. I*, *elegiarum*, *lib. II*, *epigrammat.*. *lib. II*, etc. Ferrariæ, F. Rossi, 1537, in-8° (Poésies latines difficiles à trouver; elles ont été réimpr. à Bâle, 1540, in-8°, et dans les *Deliciæ poetarum italorum*). — II. *Dell' Hercole*, *Canti XXVI*, etc., Modena, Stamp. Gadaldini, 1557, gr. in-4° (impression en lettres ital. sur 2 colonnes). Portrait de Giraldi gravé sur bois. (Sorte de poème épique en l'honneur d'Hercule de Ferrare; par une intention flatteuse, l'auteur fait descendre ce prince de l'Hercule Thébain; l'œuvre devait être distribuée en cinquante chants, mais Cinthio n'alla pas au delà du XXVIe. — L'éd. de 1557 contient en outre des stances amoureuses de Flavio Anton. Giraldi et des sonnets de Domenico Veniero — III. *Le Fiamme*, Vinegia, Gabr. Giolito, 1548, in-8°. — IV. *Egle*, Satira, senza data (sans date), petit in-8°, avec un portrait de l'auteur. (Il en existe deux réimpressions, l'une sans lieu ni date, in-4°, indiquée par le Catal. Soleinne, l'autre, exécutée au commencement du XVIIe siècle, pour le comte Faustino de Brescia). C'est une des plus gracieuses compositions de Giraldi; elle met en scène les dieux des forêts, faunes et satyres amoureux des Nymphes, et fait songer par quelque côté à la *Fable du faux cuyder*, de Marguerite de Navarre. Dans une dédicace de son ouvrage à Bart. Cavalcanti, l'auteur rapporte qu'elle avait été représentée deux fois en 1545; mais il ne dit pas, que nous sachions, qu'elle était accompagnée d'une musique écrite par M. Ant. del Carretto, ce qui

rare(1) — et surtout en Nouvelles réunies toutes sous ce titre *Hecatommiti*, et publiées pour la première fois en 1565. Ces nouvelles, les seules pages que nous retiendrons ici, furent composées dans la jeunesse de l'auteur, probablement au temps où il enseignait les belles lettres à Ferrare, car elles servent de commentaire et d'exemple à son traité sur les romans, lequel on s'en souvient lui valut une si grande et mémorable querelle. Écrites « à la gloire de l'Église romaine » et aussi pour épurer le goût du public « perverti par un genre que la licence avait dégradé(2) », elles

lui prêta un grand attrait, jusqu'à faire dire plus tard par Apostolo-Zeno (Lettere, t. I), qu'elle paraît avoir servi d'origine au drame et au mélodrame. Giambattista Corniani a écrit de judicieux commentaires sur cette églogue dont le titre se justifie par une ingénieuse fiction : « Euripide conçut le Cyclope — écrit-il substantiellement —, drame qu'il appela *Satyre* pour y avoir ajouté des personnages silvestres... Giraldi fit de même et s'attribua le mérite d'avoir, après deux mille ans, rappelé à la vie et à la scène, ce genre divertissant. Il dédia, en quelques hexamètres, son ouvrage au duc Hercule II, déclarant en outre que les satyres étant suivants de Bacchus et pour cela amis des jeux et des fêtes, ils lui dispenseraient la joie et le plaisir. Il aurait pu ajouter que ce plaisir serait en partie dû à leurs lascivetés, car sans elles, il n'était guère possible en ce temps-là de réveiller le rire même parmi l'agrément des cours... »

(1) *De Ferraria et Atestinis principibus commentariolum ex Lili Gregorii Giraldi Epitome deductum*. Ferrariæ, 1556, in-4°. (L'auteur, dans sa préface, avoue qu'il avait rédigé cette histoire d'après un épitome de cinq ou six pages que Lilio Giraldi lui avait confié en mourant. Cf. GINGUENÉ.) Lodovico Domenichi en a donné une traduction sous ce titre : *Commentario delle cose di Ferrara e de' principi d'Este di Giov. Battista Giraldi, tratto dal epitome di Gregorio Giraldi tradotto per Lodov. Domenichi*, Venetia, Gio de' Rossi, 1556, in-8°; réimpr. avec la *Vita d'Alfonso da Este*, de Paul Jove, Venetia, Sessa, 1597, in 8°.

(2) Malgré la moralité de leur fonds, elles ne laissent pas cependant de sacrifier à l'esprit de leur temps et de contenir parfois des détails fort libres. Entre tant d'historiens et de commentateurs qui les apprécièrent, E. Rodocanachi, dans *Courtisanes* et *Bouffons* (*étude de mœurs romaines au XVI*e *siècle*, Paris, Flammarion, 1894, in-18), leur a souvent emprunté de curieux détails de mœurs. Giraldi n'y mit pas de malice, ainsi qu'en témoignent la préface de son œuvre et une épigraphe édifiante qui la précède : « S'il arrive, dit-il, que ces histoires soient lues, elles offriront peut-être un motif de consolation aux affligés, soit en leur présentant un tableau de leurs propres malheurs, soit en leur montrant les personnages

sont divisées en deux parties, subdivisées elles-mêmes en cinq décades de dix nouvelles chacune, et précédées en manière d'introduction d'un dizain de récits préliminaires qui grossit leur nombre bien inutilement. Le sac de Rome, sous Charles-Quint, et les événements qui en découlent, leur servent tout à la fois de motif et de lien. On y apprend au début que plusieurs citoyens de cette ville sauvés par la générosité d'un seigneur s'embarquent à Civita Vecchia pour se rendre à Marseille. Afin de tromper l'ennui du voyage, ils se contentent tour à tour des historiettes après le dîner. Je ne sais s'ils parviennent à y gagner quelque plaisir, mais les

qu'elles mettent en scène, se roidir contre le destin. Si au contraire, ce sont des heureux de ce monde, elles leur indiqueront comment ils doivent se comporter dans la fortune et en user pour le bien de tous. Les jeunes gens y apprendront de leur côté à suivre les conseils des hommes mûrs, à lutter contre les passions, à écouter les leçons de l'expérience en voyant à quels dangers s'exposent ceux qui, méprisant les exemplaires salutaires, ne mettent point un frein à leurs désirs...»

Voici en outre le texte de l'épigraphe :

D. O. M.
HIS IN HECATOMMYTHIS MEIS,
QVIBVS VITIA DAMNARE, VITAE
AC MORIBVS CONSVLVERE,
SACROSANCTAE PONTIFICIAE
AVCTORITATI, AC ROMANAE
ECCLESIAE DIGNITATE HONOREM
HABERE STVDVI.
OMNIA PIA, SANCTA AC PRIORVM
PATRVM, PONTIFICVMQVE
MAXIMORVM :CITIS, ORDINIBUS,
DECRETIS, CONSTITVTIONIBVSQ.
CONSENTANEA SVNTO.
SI QUID FORTE AB HIS ALIENVM
PER IMPRVDENTIAM (QVOD TAMEN
MINIME REOR, HOC ENIM
MAXIME CAVI)
MIHI EXCIDERIT, ID OMNE
IRRITVM, CASSVM, INDICTVM
AC INFECTVM PENITVS ESTO.

récits monotones et graves et d'une lourde moralité qu'ils exposent, nous semblent peu favorables à réjouir une société de fugitifs. Des critiques ont pu vanter le mérite de leur invention, prôner l'élégance de leur style et les préférer parfois à celles de Boccace, elles ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur intérêt (1). Elles n'offrent qu'un vaste champ d'études dans le domaine de la littérature d'imagination et ne valent surtout, que parce qu'elles renferment des particularités historiques sur la cour de Ferrare (2)

(1) Bartolommeo Cavalcanti n'hésite pas à déclarer ces nouvelles supérieures à celles de Boccace ; Zanetti, au contraire, après avoir critiqué l'invraisemblance de leur sujet et leur faiblesse d'invention, dit que le style de Giraldi est : « inégal, traînant, ennuyeux et flasque à force de travail, sans être pour cela plus correct ni plus pur du côté de la langue ».

C'est aussi notre opinion, en dépit du jugement de Zirardini, qui s'employa à les justifier de toute critique : «... Le style en est remarquable à beaucoup d'égards, écrit-il, et si l'on n'y retrouve pas l'admirable simplicité du XIII[e] siècle, il se distingue assurément par une facilité et une fécondité peu communes et qui lui appartiennent en propre ». Et il ajoute en substance, que ses nouvelles roulent presque toujours sur des sujets neufs, sont conduites avec art et justifient pleinement la promesse que fait l'auteur dans sa préface.

(2) « Les nouvelles des *Hecatommithi* de Giraldi, qui sont relatives à des personnages princiers de la maison d'Este, écrit Burckhardt, se trouvent, à l'exception d'une seule (I, nov. 8), dans le sixième livre, qui est dédié à François d'Este, marquis della massa, au commencement de la deuxième partie de l'ouvrage entier de celle qui porte la dédicace à Alphonse II, « le cinquième duc de Ferrare ». Aucune nouvelle ne se rapporte à ce prince, auquel le dixième livre est dédié particulièrement ; une seule se rapporte à son prédécesseur Hercule II ; les autres se rapportent à Hercule I[er] « le deuxième duc » et à Alphonse I[er] « le troisième duc de Ferrare ». Les histoires racontées sur le compte de ces princes sont quelquefois des histoires d'amour ; mais c'est le plus petit nombre. L'une d'elles (I, nov. 8) raconte l'insuccès du roi de Naples voulant amener Hercule d'Este à enlever à Borso la domination de Ferrare, et une autre (VI, nov. 10) vante la conduite généreuse d'Hercule à l'égard de quelques conspirateurs. Les deux nouvelles qui se rapportent à Alphonse I[er] (VI, nov. 2, 4), dans la dernière desquelles Alphonse ne joue qu'un rôle secondaire, sont également, ainsi que nous l'apprenons par l'épigraphe et surtout par la dédicace au susdit François, *atti di cortesia* envers des chevaliers et des prisonniers, mais non envers des dames, et les deux autres seules sont des histoires d'amour. Elles sont de telle

et qu'elles fournirent à Shakespeare le sujet de plusieurs œuvres comiques ou dramatiques, telles: *Le Maure de Venise*, *Cymbeline* et *Mesure pour Mesure*. Cinthio lui-même leur avait emprunté l'intrigue de la plupart de ses tragédies (1).

nature qu'elles ont bien pu être racontées du vivant du héros : elles sont destinées à prouver que les princes sont magnanimes, généreux, modérés dans leurs désirs et vertueux. L'une d'elles (VI, nov. 1) se rapporte aussi à Hercule Ier, qui était mort depuis longtemps lorsque les nouvelles ont été réunies ; une seulement (VI, nov. 3), se rapporte à Hercule II, qui vivait encore à cette époque (né en 1508, mort en 1568, fils de Lucrèce Borgia, mari de Renée), et dont le poète dit : « *Il giovane, che non meno hà benigno l'animo, che cortese l'aspetto, come già il vedemmo in Roma, nel tempo ch' egli, in vece del padre, venne à papa Hadriano* ». Voici en quelques lignes l'histoire qui le concerne : « La belle Lucile, fille d'une pauvre veuve noble, aime Nicandre, mais ne peut pas l'épouser parce que le père de ce dernier défend au jeune homme de se marier avec une fille sans fortune. Hercule, qui voit Lucile et qui est frappé de sa beauté, gagne la mère de la jeune personne, pénètre, grâce à elle, dans la chambre à coucher de celle dont il s'est épris, mais il se laisse toucher par les supplications de la jeune fille, à tel point qu'il respecte son innocence et facilite même son mariage avec Nicandre en lui donnant une dot...

... Il y a aussi une histoire des *Hecatommithi* (VIII, nov. 5) qui se rapporte à Maximilien [empereur d'Allemagne]. C'est l'histoire qui s'est partout répandue, grâce à Shakespeare, qui en a tiré son drame intitulé : *Mesure pour Mesure* (Voir à ce sujet le *Wendunmuth*, de Kirchhof, publ. par Pesterley, t. V, p. 152 ss.), histoire que Giraldi a transportée à Inspruck et qu'il attribue à Maximilien. L'auteur fait aussi un grand éloge de cet empereur. Après l'avoir nommé d'abord tout simplement *Massimiano il Grande*, il le désigne comme un prince *che fù raro essempio di cortesia, magnanamità, e di singolare giustizia.* » JACOB BURKHARDT : *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. de M. Schmitt, Paris, Plon, 1885. I Appendice, pp. 354, 355.)

(1) Ainsi *Orbecche* fut tirée de la Décade II, nouvelle II, des *Hecatommithi* ; de même *Altile* (Décade II, nouv. III), *Antivalomeni* (Decade II, Nouv. IX), et *Arrenopia* (Décade III, nouv. I).

SOURCES

LORENZO BAROTTI : *Memorie istoriche di Litterati Ferraresi*, Ferrare, 1777, I, in-f°, pp. 315-328 (portrait de Giraldi) réimp. à Ferrare, Heredi di Giuseppe Rinaldi, 1792-93, I, in-4°, pp. 390-407. (Très important). — ANTON-MARIA BORROMEO : *Catalogo de Novellieri italiani*, etc., ediz. seconda, Bassano, Tip. Remondiniana,

1805, in-8°. — J. C. Brunet : *Manuel du Libraire*, Paris, Firmin-Didot, 1861, III, in-8°. — Jacob Burckhardt : *La Civilisation française en Italie*, trad. franç. de M. Schmitt, Paris, Plon, 1885, in-8° I, p. 354, II, pp. 148, 149, 203, 355. — Giam. Corniani : *I Secoli della letteratura italiana*, etc., Brescia, Nicolo Bettoni, 1812-1813, in-8°, VI, pp. 247-255 (voir aussi les tables de l'édition de Torino, Unione Tipogr., 1855-1856, VIII, in-8°. — G.-M. Crescimbeni : *Istoria della volgar poesia*, etc., Venezia, Lorenzo Baseggio, 1730-1731, 6 vol. in-8°. — John Dunlop : *The History of Fiction*, Edinburgh, 1816, in-8°, II, p. 419. — G.-F. Fontanini : *Dell' Eloquenza italiana* (av. les notes d'Ap. Zeno), Venezia, Pasquali, 1773, 2 vol. in-4°, et Parma, Gozzi, 1803-1804, 2 vol. in-4°. — J. de Gaddi : *De Scriptoribus non ecclesiasticis græcis, latinis et italis*, Florentiæ, amatoris Massæ, 1648, in-f°, p. 213. — Bart. Gamba : *Bibliografia delle Novelle italiane in prosa*, etc. (second. ediz.), Firenze, Tip all'insegna di Dante, 1835, in-8°. — Girol. Ghilini : Teatro d'uomini letterati, Venezia, 1647, in-4°, I, p. 98. — P.-L. Ginguené : *Histoire littéraire d'Italie*, sec. éd., Paris, Michaud, 1824, t. V, VI, VIII et IX, in-8°. — Ier. Gioannini da Capugnano : *Vie de Giraldi*, publ. en tête des *Hecatommithi overo cento di M. Giov. Giraldi. Cinthio*, etc., Venetia, Dom Imberti, 1593, 2 vol. in-4° (important). — Giovanbattista Giraldi : *Zibaldone di cose scritte alla carlona, ma varrà bene per esserci dentro Scritte tutte le mie coglionerie*, Manuscrit autographe, in-4°, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (Ital. n° 998). — Pauli Jovius : *Elogia Virorum litteris illustrium*, Petri, Pernae tipographi, 1677, in-f°, II, p. 211. — N. C. Haym : *Biblioteca italiana*, Milano, Giov. Silvestri, 1803, 4 vol. in-8°. — Marcus Landau : *Beitrage zur geschichte der italianischen novelle*, Wien, L. Rosner, 1875, in-8°, pp. 114 à 122. — Louis Lacour : *Notice*, nouvelle Biographie, Didot, Paris, Firmin-Didot, 1876, in-8°, XX. — Niceron : *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des Lettres*, Paris, Briasson, 1734, t. XXIX, in-12, pp. 70-76. — N.-C. Papadoli : *Historia Gymnasii Patavini*, etc., Venitiis, 1726, in-f°, II, p. 225. — Giamb. Passano : *I Novellieri italiani in prosa*, etc., seconda ediz., Torino, Paravia e Comp., 1878, I. in-8°. — S.-I. (Salfi), *Notice* (revue par Ginguené), Biographie Universelle de Michaud, Paris, Desplaces, 1856, XVI, in-4°. — Luigi Settembrini : *Lezioni di Letteratura italiana*, Napoli, Ghio 1869, et Ant Morano, 1870-72, II, chap. LII, in-18. — — Agostino Superbi : *Apparato degli Uomini illustri di Ferrare*, etc. (cité par Barotti et Niceron). — Antoine Teissier : *Éloges des Hommes sçavants, tirés de l'Histoire de M. de Thou*, etc., sec. ed., Utrecht, Fr. Halma, 1696, in-12, I, pp. 407-408. — Gir. Tiraboschi : *Storia della letteratura italiana*, Milano, Soc. Tipogr. de Classici italiani, 1822-1826, VII, in-4, pp. 1389 et ss. in-8. — Gius. Zirardini : *L'Italia letteraria ed artistica, galleria de cento retratti dei poeti, prosatori*, etc., etc., Parigi, Baudry, 1850, in-8°. (Voir aussi la trad. de cet ouvrage par E.-J. Delécluze, Paris, Baudry, 1850, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE

Grâce aux travaux de Borromeo, de Gamba, de Brunet et de Passano, grâce aussi aux observations que nous avons recueillies sur la plupart des ouvrages de Giraldi (dont quelques-uns, quoique rares, se trouvent encore dans les bibliothèques publiques ou les collections particulières), nous donnons ici une bibliographie à peu près complète des éditions des *Hecatommithi*. Elles sont au nombre de IX, pour la plupart bien imprimées. Deux d'entre elles furent publiées du vivant de l'auteur.

I. *De gli Hecatommithi di M. Giovanbattista Gyraldi Cinthio, nobile ferrarese. Parte prima. Nel Monte Regale, Lionardo Torrentino 1565. — La seconda parte de gli Hecatommithi di M. Giovanbattista Giraldi Cinthio nobile ferrarese. Nella quale si contengono tre Dialoghi della vita civile. Monte Regale, Lionardo Torrentino, 1565, 2 vol. in-8o*. (Frontispices et un portrait de l'auteur à chacune des deux parties; cette édition qui est belle, mais incorrecte, contient deux *Lettres*, l'une de Bart. Cavalcanti, l'autre de Salustio Piccolomini et des dédicaces, entre autres à Laura Eustachia d'Este et à Marguerite de France, duchesse de Savoie; elle offre en outre, une table fort longue et détaillée. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de Paris).

II. *De gli Hecatommithi di M. Giovanbatista Giraldi Cinthio nobile ferrarese*, Vinegia, Girol. Scotto, 1566, 2 parties (2 vol.) in-4o (Reimpr. de l'édit. originale plus correcte, mais sans les tables).

III. *Hecatommiti overo cento Novelle di M. Giov. Giraldi Cinthio, etc., Nelle quali, oltre le dilettevoli materie, si conoscono moralita utilissime a gli huomini per il vivere : Et per destare altresi l'intelletto alla sagacità. Potendosi da esse, con facilità, apprendere il vero modo di scrivere Toscano. Di nuovo rivedute, corrette, riformate in questa Terza impressione*. Vinegia, Enea de Alaris, 1574, 2 parties (2 *vol.*) in-4o (première édit. posthume assez belle et meilleure que celle qu'on publia par la suite, en 1580).

IV. *Hecatommithi overo cento novelle di M. Giovanbattista Giraldi Cinthio*, etc., etc..., Venetia, Fabio, et Agostino Zopini Fratelli, 1580, in-4o, 2 parties (2 vol.) in-4o.

V. *La même*, Venetia, 1584, 2 parties (2 vol.) in-4o.

VI. *Hecatommithi overo cento di M. Giov. Giraldi Cinthio*, etc. *Et aggiuntavi la vita dell auttore scritta da* Jeronimo Gioannini da Capugnano, *Bolognese*, etc... *Di nuovo rivedute et amendate in questa sesta impressione*, Venetia, Domenico Imberti, 1593, 2 vol. in-4o. (Un exemplaire s'en trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris).

VII. *Hecatommithi overo Cento novelle di Gio Battista Giraldi Cinthio. Nelle quali non solo s'impara et s'exercita il vero parlar Toscano; ma ancora vengono rappresentate, come in Vaghissima Scena et in lucidissimo Spechio* (sic) *le varie maniere del viver*

Humano; della quali puo imparare qual si voglia persona utilissimi avertimenti; *si di preservarsi libera da infiniti inganni, che li potessero esser contra machinati in varij tempi et in diverse occasioni : e si ancora (schifando il male) abbracciar e seguir la vera Vita Civile, e Christiana con licenza de Superiori, e Privilegio,* Venetia, Evangelista Deuchino et Gio Battista Pulciani, 1608, 2 parties (2 vol.) in-4°.

VIII. *Gli Ecatommiti ovvero cento Novelle di Gio Battista Giraldi, Cinthio,* etc. Firenze, tip. Borghi et Comp., 1834, in-8°. Portrait de l'auteur. (Tirage à part de la *Raccolta di Novellieri italiani,* vol. V de la *Biblioteca de viaggiatore,* publiée par cette imprimerie).

IX. *Gli Ecatommiti ovvero cento novelle di Gio Battista Giraldi Cintio,* etc. Torino, Cugini Pomba e Comp., 1853, 3 vol. in-16.

Une traduction française de cet ouvrage a été imprimée au XVIe siècle : *Le premier et le second volume des Cent excellentes nouvelles de M. Jean Baptiste Giraldy Cinthien, gentilhomme Ferrarois, contenant plusieurs beaux exemples et notables histoires, partie tragiques, partie plaisantes et agréables qui tendent à blâmer les vices et former les mœurs d'un chacun : mis d'italien en françois par Gabriel Chappuys, tourangeau.* Paris, Abel Langelier, 1583-1584, 2 vol. in-12.

Le même traducteur, qui ne brille par l'exactitude non plus que par la correction du texte qu'il donne, traduisit un autre ouvrage de Giraldi : *Dialogues philosophiques italiens-françois touchant la vie civile, contenant la nourriture du premier âge, l'instruction de la jeunesse et de l'homme propre à se gouverner soy-mesme, traduction des trois excellents dialogues de Giraldi Cinthien par Gabriel Chappuys*, Paris, l'Angelier, 1583, 2 vol. in-12. Enfin la *Bibliographie Italienne-Française* de Joseph Blanc, indique une traduction partielle de Giraldi que nous n'avons pu retrouver : *Le Maure de Venise,* trad. par Et. Jean Delécluze, Paris, 1840, in-8° de 16 pp.

Il existe en outre deux autres éditions de nouvelles composées par notre auteur. Elles n'ont rien de commun avec les *Hecatommithi* et nous ne les indiquons que pour qu'on ne les confondît pas avec les réimpressions de l'ouvrage ci-dessus. I. *Discorso di M. Gio Battista Giraldi nobile Ferrarese, intorno a quelle che si conviene a giovane nobile et ben creato nel servire un gran Principe.* Pavia, Girol. Bartoli, XXIV mars 1569, in-8°. (Recueils contenant certains petits contes, mots et facéties, ainsi qu'une nouvelle qui servit à la réimpression suivante). II. *Novella di Giambattista Giraldi*, etc... Venezia, Co' tipi di L. Merlo di G. B., 1869, in-8.

De plus, la Bibliothèque Nationale de Paris possède un manuscrit autographe fort curieux de Giraldi, auquel nous avons fait de légers emprunts, nous réservant, par la suite, le soin d'en tirer d'autres extraits et même de le traduire intégralement. Antonio Marsand, dans son catalogue (*I Manoscritti italiani della Regia Biblioteca Parigini*, etc., Parigi, della stamperia — reale Imprim. Royale, — 1835, t. I, n° 175), en a donné une courte description. C'est un manuscrit in-4°, écriture cursive autographe du XVIe siècle, de bonne conservation. Il est revêtu d'une reliure en maroquin, aux armes royales de France (Fonds Italien n° 998) et

porte ce titre au premier feuillet : « *Zibaldone di cose Scritte alla carlona, ma varrà bene per esserci dentro Scritte tutte le mie coglionerie* ». (Mélange de choses écrites au hasard, mais qui vaudra bien pour m'exercer à écrire toutes mes coïonneries.) Il contient un amalgame de notes domestiques (dépenses faites et à faire, valeur de monnaies de divers états, différence des poids et mesures, etc.), de relations de voyages, de négociations, d'histoires et d'anecdotes qui regardent particulièrement l'auteur, de nombreuses lettres latines ou italiennes à des princes et à des évêques, de conseils sur des sujets d'économie, en un mot un véritable *Zibaldone*, où l'on retrouverait l'explication de bien des mœurs et l'origine de bien des coutumes. C'est encore un précieux document biographique et littéraire.

AD. VAN BEVER & ED. SANSOT-ORLANC.





LES HOMMES DE LETTRES AU XVIe SIÈCLE

DANS LE DIOCÈSE DU MANS

(Suite).

JÉROME DE LA ROVÈRE ET NICOLAS ELLAIN

Nous n'avons rien dit ici du différend que provoqua entre Joachim du Bellay et son protecteur, le cardinal Jean du Bellay, la publication de quelques sonnets dont la cour de Rome avait lieu de s'offenser (1). Les lettres que tous deux échangèrent à cette occasion passèrent par les mains d'un ami commun, Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon et ambassadeur du duc de Savoie près du roi de France. Jérôme de la Rovère fut, lui aussi, bénéficier au diocèse du Mans, où il fut pourvu du prieuré de Saint-Mars-la-Bruyère (2). Quoi, dira-t-on, un évêque simple prieur! Jérôme de la Rovère était de ces prélats lettrés du XVIe siècle qui, dans un bénéfice cherchaient une pension. Puisque nous sommes sur ce chapitre, pourquoi ne pas nommer ici les deux Guillart (3),

(1) Cf. H. CHAMARD, *Joachim du Bellay*, in-8, p. 461.

(2) Saint-Mars-la-Bruyère, commune et paroisse du canton et du doyenné de Montfort-le-Rotrou, Sarthe.

(3) Cf. Sur les deux évêques : Haye, *Notes historiques sur Chartres et le diocèse pendant l'épiscopat de Louis et Charles Guillart*, Chartres, 1896, in-8o.

Charles et Louis, celui-ci, évêque de Châlons-sur-Saône et curé du Grand-Oisseau (1), non loin d'Alençon, celui-là, évêque de Chartres, et, successivement, doyen de l'église Saint-Julien du Mans (2) et prieur d'Anvers-le-Hamon (3). Pour eux, décanats, cures ou prieurés étaient de véritables sinécures. L'évêque de Toulon n'y vit pas autre chose ?

Il fut, quoique étranger, chargé de prononcer l'oraison funèbre du roi de France, Henri II. Il se fit entendre à Notre-Dame de Paris et à Saint-Denis. Qui prendra la peine de lire les deux discours y trouvera l'éloge du roi, éloge outré, tel que les circonstances le permettaient. On s'exposerait à de singuliers mécomptes, en y cherchant un portrait. L'exagération fut moins sensible aux contemporains, témoin ce sonnet de Joachim du Bellay qui a échappé à son dernier éditeur, M. Marty-Laveaux, et que l'on chercherait aussi vainement dans les éditions anciennes des œuvres du poète (4).

Si Xénophon, bien que la vérité
De son Cyrus quelquefois il ne die,
Jusques icy pour sa Cyropédie
Entre les Grecs la belle autorité :

Combien as-tu des François mérité
Docte prélat, d'avoir rendu la vie
A ce bon Roy qui plus grand que l'envie
Vivra par toi en la postérité ?

(1) Cf. Archives de la Sarthe, G. 339, f° 29 v° Louis Guillard résigna cette cure le 15 janvier 1560, en faveur de Jacques Arcades, prêtre du diocèse de Sens.

(2) Voir l'acte par lequel Charles Guillard résigna le doyenné ; Archives de la Sarthe G. 338, f° 254 r°.

(3) Anvers-le-Hamon, commune et paroisse du canton et du doyenné de Sablé. L'acte de prise de possession du prieuré est inséré au f° 107 du registre G. 339 des Archives de la Sarthe.

(4) Ce sonnet a été signalé récemment par M. H. Becker, dans sa thèse sur Loÿs Leroy. Paris, Lecène et Oudin, 1896, in-8°.

Tel Xénophon son Cyrus nous dépinct
Qu'en un tableau soubs un argument feinct
Se montre l'art de quelque excellent maistre :

Mais ton Henri tu peins bien autrement,
Le faisant voir en son accoustrement
Tel qu'il estoit et tel qu'un Roy doit estre (1).

Nous avons omis d'indiquer en quelles circonstances Jérôme de la Rovère devint prieur de Saint-Mars-la-Bruyère. Il obtint ce bénéfice par échange. Il était déjà titulaire d'un autre prieuré-cure, celui de la Chapelle-aux-Choux (2), dépendant alors de l'évêché d'Angers et qui, depuis le Concordat, a été rattaché à celui du Mans. Il le résigna en faveur d'un clerc du diocèse de Paris, Nicolas Ellain. Ce fut le 12 juillet 1560 que ce dernier, devant le notaire Jean Letellier, prêtre du diocèse de Senlis, mais résidant à Paris dans une maison ayant pour enseigne le Cheval rouge, en retour de l'abandon que l'évêque de Toulon avait bien voulu lui faire de son bénéfice, lui abandonna le prieuré de Saint-Mars dont lui-même avait été précédemment pourvu (3).

Nicolas Ellain, poète maintenant très oublié, s'était recommandé aux du Bellay. C'est en l'honneur de l'un d'eux, Eustache, celui

(1) Voici le titre exact de la plaquette où se rencontrent ces vers : *Les deux Sermons funebres es obseques et enterrement du feu Roy Treschrestien Henry deuxième de ce nom, faicts et prononcez par Messire Ierome de la Rovere, esleu Evesque de Tholon.* Paris, Rob. Estienne, 1559, in-4°.

(2) La Chapelle-aux-Choux, commune et paroisse du canton et du doyenné du Lude, Sarthe.

(3) « In nomine Domini, amen. Hujus presentis publici instrumenti tenore, cunctis pateat evidenter et sit notum quod, anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo sexagesimo, indictione tertia, mensis vero julii die duodecima, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et domini nostri Domini Pii divina providentia pape quarti anno primo, in mei Joannis Letellier, presbyteri silvanectensis diocesis, publici auctoritate apostolica... notarii et audientiarii jurati, subsignati, in domo ex qua pro insigni pendet equus rubens, prope ecclesiam parisiensem sita commorantis... testiumque infranominatorum ad hec vocatorum specialiter et

qui devint, après Jean du Bellay, évêque de Paris, et celui-là dont Joachim eut beaucoup à se plaindre, que furent publiées, chez Vincent Certenas, en 1561, les sonnets de Nicolas Ellain (1). Ce poète était en rapport également avec divers personnages dont nous avons eu déjà l'occasion de parler et qui, eux aussi, se rattachaient par quelque lien, au diocèse du Mans. Tel est, par exemple, Jean Moreau, le vicaire général de Jean du Bellay (2); puis, Charles Marault, attaché au service du même cardinal (3); Pierre

rogatorum presentia, personaliter constitutus discretus vir, magister Nicolaus Ellain, clericus parisiensis, prope ecclesiam parisiensem commorans, prior commendatarius prioratus sancti Medardi de la Bruyere, ordinis sancti Benedicti, cenomanensis diocesis, a monasterio de Cultura prope et extra muros Cenomani dependentis..... fecit, constituit, creavit, nominavit, elegit et ordinavit, facitque, constituit, creat, nominat, eligit et ordinat procuratores suos generales et certos nuntios specialiter videlicet venerabilis et circumspectos viros dominos et magistros Magdalenum Hunault, Ioannem Rivetium... ad, ejusdem constituentis nomine et pro eo, predictum sinum prioratum Sancti Medardi de la Bruyère... causa tamen permutationis de eodem suisque juribus et pertinenciis antedictis faciende cum reverendissimo in Christo Patre et domino domino Hieronimo de la Rovère electo Tolonensi ac priore prioratus Sancte-Genovefe capelle vulgo de la Chapelle-aux-choux ordinis sancti Benedicti, andegavensis diocesis membri a monestario de Burgoho ordinis et diocesis predictorum dependentis... Acta fuerint hec in domo solite residentie mei notarii antedicti, anno, indictione, mense, die et pontificatu predictis, presentibus et venerabilibus et discretis viris magistris Petro Le Lettier presbytero parisiensi canonico Sancti Johannis Rotundi in ecclesia parisiensi et Petro Cocault, clerico suessionensis diocesis, in claustro predicti ecclesie parisiensis et in vico nucum Parisiis respective commorantibus, textibus ad premissa vocatis et rogatis. » Archives de la Sarthe, G. 339, f° 197 v°. Jérôme de la Rovère résigna ensuite le prieuré de Saint-Mars en faveur d'Arnaud de Poblair. Il demeurait alors dans la rue de Vaugirard.

(1) Ces poésies furent publiées sous ce titre : *Les sonnets de Nicolas Ellain Parisien*. Une édition en a été donnée de nouveau en 1864, à la librairie Poulet-Malassis, par Ach. Genty.

(2) Cf. *Revue de la Renaissance*, t. II, p. 115. Le sonnet que N. Ellain lui a dédié commence par ce vers :

Si le Ciel est des seulz bons hérité..

(3) N. Ellain a dédié à Marault deux sonnets. Le premier commence par ce vers :

Qui te faict, mon Marault, faire si long séjour.

Cocault (1), qui figure comme témoin dans l'acte par lequel Nicolas Ellain résigne son prieuré. Peut-être pourrait-on ajouter encore ce Pierre Dreux (2), avocat au parlement de Paris, et au nom duquel le curé de Bouer (3) prenait possession de la cure de Notre-Dame-des-Pins, dont Richard Berthe s'était dessaisi (4). Ai-je besoin d'ajouter que le poète, comme Jean-Antoine de Baïf, dont j'aurai maintenant à m'occuper, n'était que « clerc à simple tonsure (5).»

L. FROGER.

(1) N. Ellain a également dédié à Cocault deux sonnets; nous reproduisons ici le premier:

Si je pouvois, Cocault, aussi bien dire
Que fait Ronsard ou nostre du Bellay,
Desquelz le nom ne sera violé
Par Jupiter, par son feu ny son ire;

Je chanterois maintenant sur ma lyre
Pour tes vertuz un vers emmiellé
Qui tellement rendroit son nom aellé
Qu'il volleroit de l'un à l'autre empire.

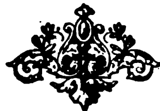
Voilà Cocault, ce que je chanterois
Non les combatz, ny le camp de noz Rois,
Ny leurs bonheurs, encore moins leurs désastres,

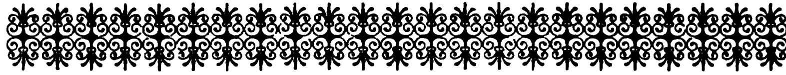
Mais bien comment tu suis pour la vertu
Ce seul chemin que ceux-là ont battu,
Qui, comme toy, sont favoris des astres.

(2) Nicolas Ellain lui a dédié un sonnet dont voici le début:

Escoute, mon cher Dreux, la lamentable voix
De ton chétif Ellain. . .

(3) Bouer, commune et paroisse du canton et du doyenné de Tuffé, Sarthe.
(4) Voir plus haut, p. 50, note 4.
(5) Voir *Poésies choisies de Jean-Antoine de Baïf*, publiées par L. Becq de Fouquières, p. 249.





LE XVIe SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX, LES REVUES ET LES CATALOGUES

Revue de Paris du 15 février. — *Juliette Drouet*, par Léon Séché (la Renaissance en Bretagne jugée par Victor Hugo). — *Un problème de l'histoire littéraire* par Michel Bréal.

Le *Temps* du 15 mars. — Art. de Gaston Deschamps sur *Luigi Alamanni* (1495-1556) thèse passée en Sorbonne le 6 mars par M. Henri Hauvette, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, paraissant tous les deux mois, nº de janvier-février : N. Weiss : *Bernard Palissy devant le Parlement de Paris*, arrêt inédit du 12 janvier 1587.

Les Annales Fléchoises, nº de février : *Lazare de Baïf*, notes généalogiques par Paul Calendini.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1902, nos 1 et 2.

1º *Rapport de M. A. de Barthélemy sur une communication de M. Alcius Ledieu* : Réglement contre les adultères (1533), d'après les registres de l'Echevinage de Saint-Valéry-sur-Somme : « Pour la première fois les adultères sont plongés, à trois reprises, tête et corps dans la rivière, et payent une amende de 60 s. p., partagée entre les pauvres, les dénonciateurs et les exécuteurs. En cas de récidive, ils sont fouettés à chaque carrefour, bannis et leurs titres confisqués.

L'immersion est faite dans un *brinqueballe*, que M. Ledieu suppose être une sorte de caisse à claire-voie ou un grand panier. Les entremetteuses encourent le même châtiment.

2. *Notice sur la collection des livres d'heures conservés au Trésor de la Primatiale de Lyon*. — Communication de M. le Docteur J. Bicot et de l'abbé J.-B. Martin. Parmi ces livres d'heures, les nos suivants remontent au début du XVIe siècle : A. 18 : Heures exécutées probablement à Paris ; dans le calendrier, écrit en français, les fêtes principales ont été tracées en or ; — B. 67 : Heures exécutées à Meaux ou dans le centre de la France. Calendrier écrit en français ; — B. 70 : Heures exécutées en France. Reliure du XVIe siècle en veau estampé, portant sur le plat, des fleurs de lis et de chardons ; — B. 72 : Heures provenant de Paris ou du centre de la France. — B. 77 : Heures exécutées peut-être à Chartres. Calendrier écrit en français. — B. 78 : Heures exécutées sans doute à Bourges. Calendrier écrit en latin. — B. 69 : Heures exécutées en France. Ce qui fait l'intérêt de ce livre, ce sont les notes manuscrites autographes, ajoutées par François de Montchenu sur les gardes du volume ; c'est, en somme, un véritable livre de raison de ce seigneur au XVIe siècle. — A. 23 : Heures exécutées en France. Calendrier en français (fin du XVIe siècle). — B. 74 : Heures imprimées à l'usage de Rome. Paris, par Germain Hardouin, sans date, vers 1530.

3. *Inventaire des richesses liturgiques des anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, aux XVe et XVIe siècles*, présenté par M. le chanoine Morel, de la Société historique de Compiègne. On connaît trois missels de Beauvais, imprimés avant l'édition réformée de 1625. Les missels portent la date de 1514, 1520 et 1538. Les deux manuels ou rituels de Beauvais sont des années 1513 et 1544.

Noyon possède deux bréviaires : la partie d'été de 1515, la partie d'hiver de 1525 et le bréviaire en deux volumes de 1546, trois missels dont un incunable, imprimés en 1482, 1506 et 1541 et un manuel édité en 1560.

Senlis n'a qu'un missel, publié en 1524. Son bréviaire est de 1522 et ses deux manuels, l'un de 1525 et l'autre de 1580.

4. *Un voyage de Marguerite de Valois aux eaux d'Encausse, à Comminges, en 1584*, d'après les livres de comptes de la reine de Navarre. Ce sont les derniers jours de bonheur de la princesse qui, brouillée avec son frère Henri III, brouillée avec son mari, après ses splendeurs de Nérac, tombera bientôt dans toutes les misères et toutes les intrigues de la captivité d'Usson. Cet épisode fait partie d'un ouvrage de M. Lauzun sur les séjours de Marguerite de Valois en Gascogne et le rôle qu'elle a joué dans les guerres religieuses de l'époque.

5° *Mémoire de M. Finot sur le commerce d'alun* dans les Pays-Bas et l'encyclique du pape Jules II en 1506.

6° *Les livres liturgiques imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis*. Communications de M. le chanoine Morel.

7° *Les livres liturgiques du diocèse de Reims, imprimés avant le XVIIe siècle et conservés pour la plupart à la Bibliothèque de Reims.* Communication de M. H. Jadart ; *Bréviaire de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims*, 1549. — *Breviarium ad usum diocesis Remensis*, 1557 et 1571. — *Heures à l'usage de Reims*, s. d. (1513). — *Heures de Nostre-Dame à l'usage de Reims*, 1559. — *Heures à l'usage de Reims*, s. d. — *Heures de Nostre-Dame à l'usage de Reims*, 1580. — *Le livre des Précations*, 1555. — *Officium sanctorum Tresani, Gumberti et sanctae Berthae...* 1557. Ce très rare volume ne nous est connu que par la description qu'en a donnée Ménent de Pris, dont l'exemplaire est complet (*Bulletin du Bibliophile*, TECHENER, juillet 1877, p. 313 à 318). Il en existe un second exemplaire, manquant de la 3e partie, mais fort bien conservé d'ailleurs dans sa belle reliure du XVIe siècle, qui est en possession de Mad. Louis Paris, veuve de l'ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Avenay (1902). — *Office propre de saintes Bove et Dode*, 1586. — *Missale ecclesie Remensis*, Paris, Simon Vostre, 1505. — *Missel selon l'usage de Reims*, Paris, 1542. — *Missale Rhemense, Rhemis*, 1553. — *Missale ad usum sancti Remigii Remensis*, 1556. — *Description du Missel de Saint-Remi*, 1556. — *Manuale ad usum Ecclesiae remensis*, 1554. — *Sacerdotale vulgo Manuale seu Agenda*, 1585. — *Processionale Ecclesiæ Rhemensis*, 1571. — Ce processionnal est le seul imprimé que nous connaissions antérieurement au XVIIe siècle pour la cathédrale de Reims, encore ne concerne-t-il qu'une série particulière de processions en cette église, celles qui avaient été fondées par le cardinal de Lorraine.

REVUE DES AUTOGRAPHES (catalogue à prix marqués publié mensuellement par Mme Veuve Charavay, 153, faubourg Saint-Honoré, Paris, n° de décembre 1902.)

HENRI III, roi de France. — Pièce sig. ; Fontainebleau, 6 mai 1582, 1 p. in-8 obl. 10 fr.

Mandement au trésorier de l'épargne Jacques Le Roy de payer comptant à Pierre Bertault la somme de 600 écus, pour la « composition de l'office de notre lieutenant en l'amirauté au siège de Caen et des environs ».

HENRI III. — Pièce sig. sur papier avec un mot aut. ; 18 mars 1575, 1 p. in-8 obl. Légère déchirure. 18 fr.

Le roi accorde aux capitaines Corbery, Arthon, d'Andigny et de Toulongeon, les quatre exempts de ses gardes, la somme de cent écus pour les grands frais qu'ils ont faits à Avignon.

JOYEUSE (Anne de), favori de Henri III, amiral de France, né en 1561, tué à la bataille de Coutras le 20 oct. 1587. — L. a. s.; Clermond-Ferrand, 1er août (1586), 3 p. in-fol. *Rare aut. sig.* 60 fr.

Importante lettre historique. M. de Chatillon (Gaspard de Coligny) assiège Compeyre (Aveyron, c. de Milau) ; Montgommery va le rejoindre avec de la cavalerie et Montmorency-Damville lui envoie des secours du Languedoc ; M. de Joyeuse part le lendemain pour ravitailler ce château ; il se plaint des calomnies répandues sur son compte par Montmorency et les politiques : il demande à M. de Villequier de le défendre près de Catherine de Médicis.

LEMAISTRE (Gilles), célèbre jurisconsulte, premier président au Parlement de Paris, dont on a publié les *Œuvres*, né à Montlhéry vers 1499, mort en 1562. — Pièce sig. deux fois sur vélin; Paris, 23 oct. 1559, in-fol. obl. *Rare*. 20 fr.

LEMAISTRE (Jean), président du Parlement de Paris en remplacement de Brisson, député aux États de la Ligue (1593) ; il fit rendre, avec Guillaume de Vair, l'arrêt maintenant la loi salique, mort en 1601. — Pièce sig. sur vélin ; Paris, 8 oct. 1583, in-4 obl. *Rare*. 10 fr.

MAYENNE (Ch. de *Lorraine*, duc de), le grand capitaine, chef de la Ligue, né en 1554, mort en 1611. — L. a. s. à *Catherine de Médicis*; Turin, 10 juillet (1579), 3 p. in-fol. 60 fr.

Importante lettre historique. Mayenne, qui venait de triompher des protestants en Dauphiné, cherche à rallier le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, à la cause royale ; mais, d'après les pourparlers qu'il a eus avec le marquis de Curton et le maréchal de Bellegarde, le duc veut comme prix de son alliance, le gouvernement du marquisat de Saluces.

MÉDICIS (Isabelle de), fille de Cosmes Ier, grand-duc de Toscane, femme de Paolo Giordano Orsini, duc de Braciano, qui la tua en 1576. — L. a. s. à *Catherine de Médicis*, sa tante ; Florence, 20 avril 1569, 1 p. in-fol. *Rare*. 25 fr.

Protestations de dévouement à l'occasion du départ de Troïlo Orsino.

Société des Études rabelaisiennes. — Sur l'initiative de M. Abel Lefranc, maître de conférences d'histoire littéraire de la Renaissance, à l'École pratique des Hautes Études, une société dite des Études rabelaisiennes et ayant pour but l'étude de Rabelais et de son temps est en voie de formation à Paris.

Le Liseur.





L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Dans le tableau généalogique de la postérité de Marie Chasteigner, dame de la Chasteigneraye, dressé par M. le Vte de Chasteigner-La Rochepozay, on lit que Renaut de Vivonne, fils de Marie Chasteigner et de Savary de Vivonne (1352-1390) avait épousé CATHERINE D'ANCENIS.

M. le Vte de Chasteigner pourrait-il nous dire de qui cette Catherine d'Ancenis était fille ? La quadrisaïeule de Joachim du Bellay étant issue du mariage de Pierre Sauvain et de JEANNE D'ANCENIS et ayant épousé en 1361 Jean Ier du Bellay, il serait intéressant de savoir quels liens de parenté unissaient Catherine et Jeanne d'Ancenis. Je remarque, en effet, que Jean de Baïf, père de Lazare de Baïf et grand-père d'Antoine, le poète de la Pléiade, avait épousé Marguerite Chasteignier de la Rocheposay, dont il eut cinq enfants. Si, comme je le crois, cette Marguerite de Chasteignier appartenait à la même famille que Marie Chasteignier, mère de Renault de Vivonne, il se trouverait que Joachim du Bellay et Antoine de Baïf étaient apparentés l'un à l'autre. La question que je pose ici a donc son intérêt.

L. S.

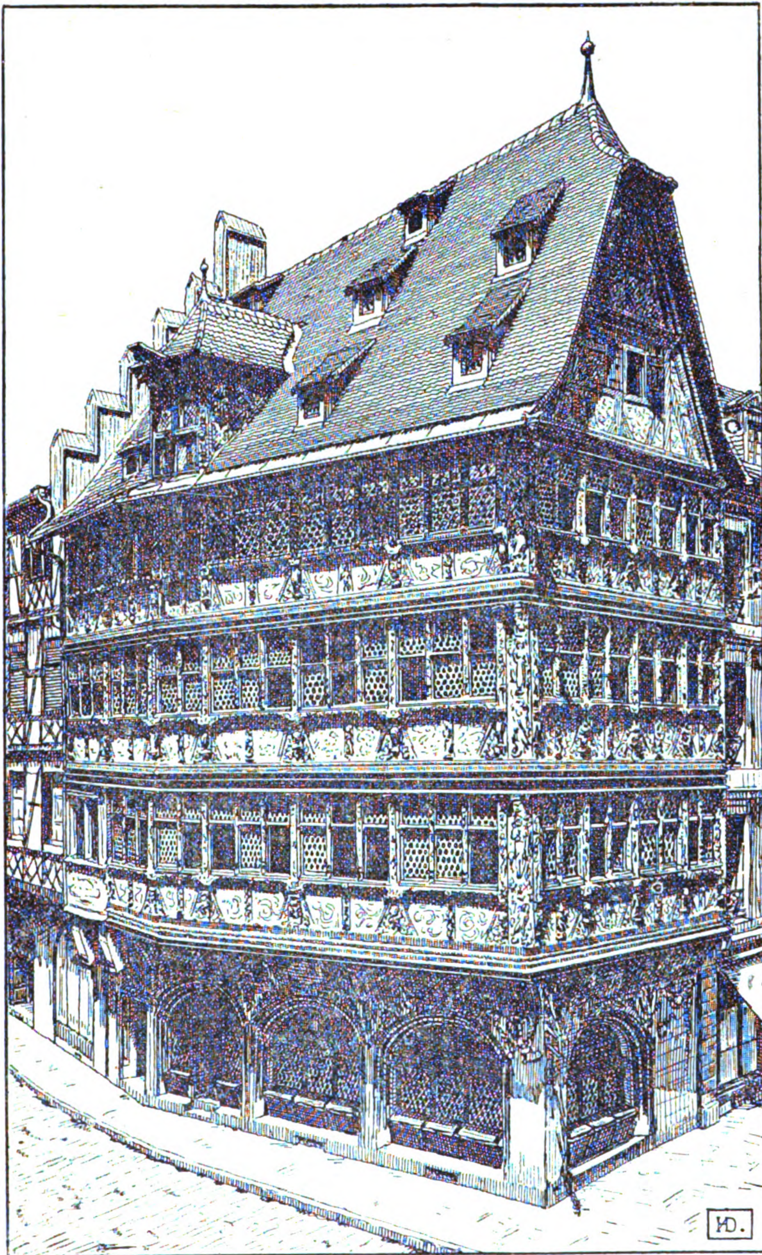




BIBLIOGRAPHIE DU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE GEORGES BRIDEL & Cie A LAUSANNE. — *Jean Calvin*, les hommes et les choses de son temps, par E. DOUMERGUE, profr à la Faculté de Théologie de Montauban, t. II. Les Premiers Essais, 1 vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

Le grand attrait de cet ouvrage, dont nul ne contestera la valeur historique, c'est que, à côté des documents originaux qui ont servi à M. Doumergue à illuminer en quelque sorte la vie assez mal connue de Calvin, il est orné à toutes les pages de portraits, de vues, de cartes géographiques, de plans anciens et curieux qui, bien loin de nuire au texte, le commentent et lui donnent, si je puis ainsi parler, une couleur toute locale. Nous reproduisons dans le corps de ce fascicule un certain nombre de planches qui lui sont empruntées. Je signalerai ici aux amateurs des vieilles estampes le magnifique portrait de Calvin que M. Doumergue a mis en tête de ce volume et qui a été gravé d'après le tableau de Hanau. Prise de trois quarts, la figure du réformateur n'est pas dure et anguleuse comme dans les portraits où il est représenté de profil. A signaler encore les portraits d'Hercule d'Este, de Mélanchton, de Sadolet, de Sleidan, de Jean et de Jacques Sturm, de Viret, de Farel ; les vues de Genève aux XVIe et XVIIe siècles, de Lausanne à la même époque, de Worms, de Neuchatel, de Ratisbonne, etc., etc. Mais c'est surtout le vieux Strasbourg qui est intéressant à parcourir dans ce livre. On peut dire que M. Doumergue l'a ressuscité. Qui n'a pas entendu parler de la maison Kammerzell ? La voilà merveilleusement gravée ou plutôt dessinée à la plume par M. Armand Delille, l'illustrateur attitré de M. Doumergue. Cette relique, une des plus précieuses et des plus splendides du passé, n'est pas une maison historique : elle est seulement l'admirable spécimen d'architecture que nous cherchons. Le rez-de-chaussée montre la date de 1487, et les étages supérieurs celle de 1589. Les nombreuses sculptures de la façade représentent les sujets les plus variés. A côté des trois vertus théologales et d'un pellican saignant son flanc pour nourrir ses enfants, on voit les douze signes du



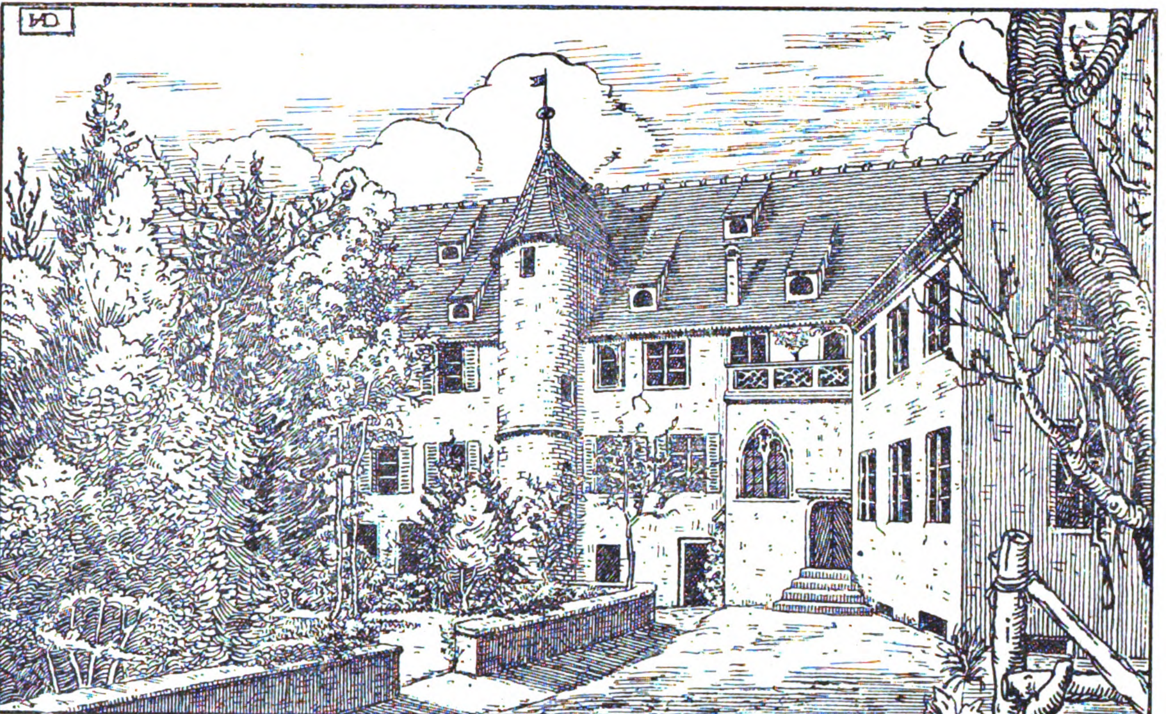
Maison Kammerzell.

Zodiaque et surtout quinze figurines de musiciens jouant de leurs instruments. Toutes ces sculptures, symboliques et réalistes, avec des peintures, sont jetées à profusion sur les trois étages qui s'avancent sur le rez-de-chaussée et sur eux-mêmes, et qui sont surmontés du côté de la cathédrale par un grand toit à pignon et à double étage. Enfin sur l'ensemble de l'édifice est répandue une vive couleur sépia, la couleur du vieux chêne, par les boiseries, les supports, les chambranles de 75 fenêtres. C'est une vraie fête pour les yeux.

Parlerons-nous à présent de la maison de Jean Sturm? Située rue des Cordonniers, nº 1, derrière la maison de Capiton, c'est aujourd'hui la mieux conservée,



JEAN STURM.



Maison de Jean Sturm.

et l'une des plus pittoresques avec ses deux corps de bâtiments reliés par une tour contenant l'escalier, et l'abondante vigne vierge qui la décore.

Jean Sturm, qui l'habitait, n'avait rien de commun avec Jacques Sturm, dont nous parlons plus haut.

Né le 1er octobre 1507, à Schleiden, un an après le grand historien, Jean Philipson, célèbre sous le nom de Sleidan, Jean Sturm fut placé au Gymnase de Saint-Jérôme à Liège, dirigé par les Frères de la Vie commune. Là, il puisa, dit M. Doumergue, l'aversion de la scolastique et les principes pédagogiques qu'il devait plus tard exposer dans ses programmes, et appliquer, quelquefois minutieusement, dans le Gymnase de Strasbourg.

Cicéronien passionné, Jean Sturm apprit les mathématiques, la physique, l'astrologie. Il se fit imprimeur. Après une visite à Strasbourg (1528), dont il apprit à connaître les professeurs et surtout Bucer, il vécut à Paris, de 1529 à 1536, au milieu même de toutes les fermentations des idées nouvelles. Il dédia une traduction à Jean de Haugest, évêque de Noyon; il fit connaissance avec Guillaume Budé, les frères du Bellay, la sœur de François 1er, Marguerite. Il donna des leçons, suivies avec empressement, non seulement par des élèves, mais par des maîtres comme Ramus, sur lequel elles eurent la plus grande influence. En même temps, il lisait les livres de Bucer, et entrait en correspondance avec lui. En 1533, il était présent aux prédications de Gérard Roussel.

Il eut des relations avec François Ier. Au moment de la persécution des Placards, en 1534, il conçut pour l'Église réformée une sympathie qui ne devait plus se démentir. Plus que tout autre, et non sans se rendre suspect, il travailla à faire venir Mélanchton et Bucer.

Quand son œuvre de conciliation eut échoué, il quitta la capitale de la France, le 30 décembre 1536, et arriva à Strasbourg, le 14 janvier 1537. Appelé pour organiser une école, il allait faire de la cité rhénane « une des Églises les plus savantes de la Réforme, celle qu'on y proposait dès les premiers temps pour modèle de discipline à toutes les autres ». Ces paroles sont de Bossuet *(Hist. des Variations,* t. IV, livre XV, éd. Didot 1879, p. 289).

Bucer le reçut dans sa maison et il commença par faire deux leçons par jour, avec un traitement de 40 florins par an! Il est vrai qu'il reçut bientôt 100, puis 140 florins. « Son intelligence merveilleuse et sa rare érudition », dit un rapport aux scolarques, ne l'empêchaient pas de se mettre au niveau de ses élèves. On accourut de toutes parts. Alors, pasteurs, professeurs, magistrats, tiennent des conférences dans la maison de Bucer. Jacques Sturm, le grand magistrat, apporte au jeune pédagogue l'appui de toute son influence. Et l'enseignement strasbourgeois est organisé le 7 mars 1538.....

Les amateurs d'autographes trouveront aussi leur compte dans ce splendide volume, avec la lettre de Luther à sa femme, celle de Viret à Calvin et le fac-

simile de la page du *Registre du Conseil* de Genève où il est fait mention de l'installation de Calvin dans cette ville.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui de ce livre, nous réservant d'étudier dans un article digne de lui l'ouvrage entier de M. E. Doumergue.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD. — *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*, d'après ses livres de comptes (1578-1586). 1 vol. in-8, par Pierre LAUZUN.

M. Pierre Lauzun, à qui nous sommes redevables de la publication des *Lettres inédites de Marguerite de Valois* (Auch. 1881) nous dit dans la préface de l'*Itinéraire*, qu'il a amassé pendant plus de dix ans tous les matériaux nécessaires à l'histoire au jour le jour de cette aimable princesse, mais que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché de mener à bonne fin cette entreprise. Cela est évidemment très fâcheux, car personne ne pouvait mieux que lui nous raconter cette histoire si intéressante en elle-même et qui est un peu celle de toute la seconde moitié du XVIe siècle. On n'a, pour se persuader de cette perte, qu'à lire les pages lumineuses que M. Lauzun a mises en tête de son livre : il est impossible de résumer d'une façon plus brève et plus saisissante la vie de Marguerite de Valois et les intrigues de cour qui se nouèrent autour ou à cause d'elle. Remercions donc M. Lauzun d'avoir livré à la publicité la plupart des documents qui concernent le séjour de Marguerite en Gascogne. Comme il le dit fort justement, c'est l'époque que ses panégyristes, comme elle-même d'ailleurs dans ses Mémoires, ont le plus négligée.

L'*Itinéraire* commence au mois d'août 1578, alors que Marguerite quitte la Cour de France et que Catherine de Médicis la ramène officiellement à son époux. Mais durant ces dix mois qu'elle demeure avec elle, elle s'efface totalement devant la Reine-Mère, dont la curieuse correspondance vient d'être publiée par M. le comte Baguenault de Puchesse, dans le tome VI des *Lettres de Catherine de Médicis*. La reine de Navarre n'entrera véritablement en scène qu'après sa séparation d'avec sa mère, en mai 1579. Et M. Pierre Lauzun la suivra, accompagnant son mari à Pau, le soignant malade à Eauze, et venant prendre possession, dans l'été de cette année, de son château de Nérac.

Mais, comme le long séjour qu'elle y fera durant deux ans, aurait pu paraître par trop monotone, M. Lauzun l'a égayé avec la chronique scandaleuse de cette époque sur les Mémoires des principaux personnages, chefs des deux partis rivaux, relatant les plus petits détails de la vie du couple royal, ses brouilles, ses réconciliations, les intrigues amoureuses de chacun, leurs visées politiques, les causes si diversement appréciées de la guerre des Amoureux, les exploits d'Henri de Navarre, les négociations de la paix de Fleix auxquelles Marguerite prit une part

si importante, le séjour à Coutras et à Cadillac, le retour à Nérac, la passion d'Henri pour Fosseuse, le voyage à Bagnères, la rupture entre les deux époux et finalement le retour à Paris.

Livre très plein, comme on le voit, et qui fait grand honneur à M. Lauzun.

LIBRAIRIE ALBERT FONTEMOING. — *Lady Anne Boleyn*, par Paul FRIEDMANN, traduit de l'anglais par Lugné-Philipon et Dauphin Meunier, 2 vol. in-8.

MM. Lugné-Philipon et Dauphin Meunier viennent d'achever leur traduction de l'histoire de *Lady Anne Boleyn*, par Paul FRIEDMANN, dont la 1re partie, récemment parue, avait pour titre, *Vers le Schisme*. On y voyait l'humiliation de l'Église romaine et l'élévation d'une courtisane sur le trône des Tudors rendues possibles, et bientôt fatales, par la lâcheté et l'immoralité des chefs du clergé, de l'aristocratie et de l'administration, aussi assurément que par l'orgueilleuse violence d'un prince déréglé et par les artifices galants de sa maîtresse. *Après le Schisme* est le sous-titre de la 2e et dernière partie de cet ouvrage. Tout y concourt à soutenir l'intérêt et à le porter à son comble : l'élégance et la clarté du récit, l'agrément romanesque de ses figures, le pathétique croissant et la chaîne naturelle des événements qui, par une succession précipitée de crimes et d'attentats, entraînent Anne Boleyn du trône à l'échafaud, et livrent Henri VIII aux intrigues d'une autre fille, aussi basse d'extraction et de caractère, et moins intelligente comme moins belle, la pâle Jeanne Seymour.

L'ouvrage de M. Friedmann, qui fait autorité, n'est cependant pas exempt de reproche. Au point de vue anglais, il est possible qu'il soit impartial, mais au point de vue français, il ne l'est certainement pas. Nous aurons prochainement l'occasion de montrer ici quel fut le rôle exactement historique du cardinal du Bellay dans la question du divorce de Henri VIII : on verra qu'il ne fut pas tout à fait celui que lui prête M. Paul Friedmann. L'historien anglais s'est laissé prendre, pour juger le cardinal, aux défauts extérieurs de ce grand homme d'Église, qui étaient la vivacité, la franchise un peu trop débridée de son langage et de ses manières, et si l'on veut, la confiance exagérée qu'il avait de sa force et de ses moyens d'action; mais il n'a pas vu tout ce qu'il y avait en lui de ressources, de clairvoyance, d'intuition, et combien il fut supérieur aux diplomates de la Cour de Rome dans cette grande affaire du schisme de Henri VIII.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution*, par Ernest LAVISSE, 28e fascicule.

L'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse à la librairie Hachette et Cie, continue à paraître très régulièrement par fascicules.

Vingt-huit fascicules sont en vente, formant actuellement sept demi-volumes que l'on peut se procurer brochés. Le dernier qui vient de paraître est intitulé : *Les Guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1492-1547), par M. Henry LEMONNIER, professeur à l'Université de Paris.

Ce volume comprend la première période du XVIe siècle, celle où se préparèrent quelques-uns des grands faits par lesquels s'est réalisée la civilisation moderne : les guerres d'Italie qui mirent la France en contact avec le reste de l'Europe; le gouvernement de François Ier, qui compléta l'œuvre de centralisation et d'absolutisme commencée par les rois capétiens; la Renaissance, qui changea la direction intellectuelle de notre pays; la Réforme, qui faillit en modifier les destinées religieuses et morales.

C'est le tableau de cette évolution, où se mêlent encore la France du passé et celle de l'avenir, que l'auteur a entrepris de tracer.

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE. — *Jean-Marie de la Mennais* (1780-1860) par le R. P. LAVEILLE, prêtre de l'Oratoire, 2 vol. in-8°, prix 10 fr.

Nous détachons de cet ouvrage fortement documenté mais que nous aurions voulu plus juste envers la mémoire du grand Féli — « l'apostat » comme l'appelle à tort selon nous le R. P. Laveille — le passage suivant concernant Louis de Blois, jeune abbé bénédictin du XVIe siècle :

La physionomie de Louis de Blois est des plus attachantes. Né en 1506, au château de Chatillon, dans le pays liégeois, d'une famille princière, le futur moine brille d'abord à la cour de Charles-Quint. A quatorze ans, il quitte le monde pour s'ensevelir dans l'abbaye de Liessies. Dix ans après — lorsqu'il a atteint vingt-quatre ans — le suffrage des moines lui confie la crosse abbatiale, tant la sagesse a devancé chez lui les années. Devenu abbé, il établit, avec force et suavité, la réforme dans son monastère, et y fait fleurir science et vertu. Quand Philippe II d'Espagne, l'austère monarque, se sent mourir, il mande auprès de lui, pour bénir son agonie, le jeune abbé qu'il a connu à la cour de son père.

Cette figure à la fois douce et forte attira les La Mennais et ils se mirent à traduire avec amour le *Speculum religiosorum*. « Nous ne connaissons aucun autre ouvrage, disait Féli dans sa préface, sans excepter même l'*Imitation de Jésus-Christ*, si supérieure à d'autres égards, qui réunisse au même degré la douceur, la tendresse, la vivacité du sentiment et la naïveté de l'expression. » — « J'espère, écrivait de son côté l'abbé Jean, que vous serez content de Louis de Blois. Il est si pieux ! si saint ! Il parle du bon Dieu avec un amour si vif, avec une onction si pénétrante ! »

De fait, il est impossible de lire l'opuscule de l'abbé de Liessies sans penser au sublime inconnu qui a écrit l'*Imitation*. Ces deux livres ne sont pas seulement

éclos sur le même sol, au souffle du même mysticisme qui, sous le ciel brumeux des Pays-Bas, s'épanouit, du quatorzième au seizième siècle, en prodiges de sainteté et de doctrine, ils ont été conçus et écrits par deux esprits de même famille. Aussi avec quel charme dans cette solitude de la Chesnaie, qui rappelait si bien alors les solitudes monastiques, on lisait ces admirables pages, qui sont à l'âme fatiguée comme un baume et un rafraîchissement !

La traduction parut sous le titre de *Guide spirituel ou Miroir des âmes religieuses*. Ce petit livre répondait à un besoin. Les fidèles n'avaient guère alors d'autres manuels de piété que les traités écrits au XVIIIe siècle. Or, ces traités étaient mortellement ennuyeux. Ici, rien de semblable. Une piété douce, éminemment humaine, remplissait ces pages qui rappelaient l'onction de l'Évangile. Aujourd'hui encore, après tant de publications ascétiques, de valeur inégale, qui ont rempli notre siècle, le *Guide spirituel* garde toute l'estime des directeurs éclairés... Lorsqu'il parut en 1809, il obtint un vif succès. Saint-Sulpice, en particulier, applaudit chaleureusement. M. Duclaux écrivait alors à l'abbé Jean : « On m'a remis, de votre part, l'ouvrage du vénérable abbé de Liesse. Je l'ai lu tout entier ; j'en suis très content ; il n'appartient qu'aux saints d'écrire ainsi. Ce livre est digne de vous et de M. votre frère. » La première édition ne portait pas de nom d'auteur ; plus tard, cet opuscule fut signé du nom seul de Félicité de Lamennais.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE ALPHONSE LEDUC. — *Les Maîtres Musiciens de la Renaissance française*, éditions publiées par Henry Expert, sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes, notes historiques et critiques, transcription en notation moderne, etc. JACQUES MAUDUIT, chansonnettes mesurées de Jan-Antoine de Baif. 10e fascicule.

Nous parlerons de cette belle publication dans notre prochain numéro.

UN BIBLIOPHILE.

Le directeur-gérant : LÉON SÉCHÉ.

Imprimerie FRANCIS SIMON, Rennes (783-03).



UN HUMANISTE PROVENÇAL

JEAN-ANTOINE BERLUC
DE FORCALQUIER (1578-1659)
ET SES ADAGES (1632)

Contribution à l'étude de la Renaissance en Provence

III

LE MILIEU
(Suite).

La capitale de la Provence n'avait, certes, alors, rien à envier au point de vue littéraire et intellectuel à la ville de Constantin ni à la cité des Papes. Il y régnait une vie intense, politique, judiciaire, administrative, financière, universitaire. Paris et sa centralisation malfaisante n'en avaient pas encore fait un cadavre. Tout événement, tout fait saillant, tout incident, y suscitait des transports d'enthousiasme ou de colère, parfois des émeutes et des tumultes, le plus souvent des jeux d'esprit, des épigrammes et des plaquettes qui sont aujourd'hui les plus précieux joyaux de nos bibliothèques.

C'étaient tantôt le passage de Marie de Médicis (1601) ou celui de Louis XIII (1622), tantôt le sorcier Louis Gaufridi brûlé (30 avril 1611), l'établissement des postes (1627), la prise de la Rochelle (1628), les *Cascaveis* (1630), la peste (1625-31), l'édit des élus (1629) soulevant les colères populaires ; tantôt quelque incident des cours de l'université de la vie scolaire, des affaires de palais comme le fameux procès de Créqui, tantôt le changement, l'arrivée, le passage, le trépas d'un personnage de marque, tantôt même une futilité, un rat se laissant pincer par une huître dans la cuisine archiépiscopale. Tout était prétexte à épigrammes, distiques, quatrains, vers, brocards, anagrammes, en toutes les langues mortes et vivantes ; tout était soigneusement noté par de patients et invisibles annalistes dont nous possédons les précieux mémoires : Sobolis, Pierre Manne, Jacques Gaufridi, H. d'Agut, Grimaldi-Régusse, Ant. de Valbelle, Forbin de la Roque, Pitton, etc.

Il nous en est resté quelques curieux recueils collectifs littéraires : Le *tombeau* de Duchesne, celui de Peyresc, le *Baudrier* de B. Borrilly, L'*ostréomyomachie* de Richelieu et à Paris le *sacrifice des Muses* (1635), les *Palma Regiæ* (1634), le Parnasse Royal (1635) et autres.

Nous pouvons y lire les poésies, bien fugitives, des poètes français : I. Artaud, Bernardin Bigarron, Raphaël Bonnet, sieur de Malignon, Boniface Borrilly, Honoré Burle, Jean Cabasut, de Castelmont et son panégyriste, J. B. Rouzeau, deux girovagues ; de Forbin, Gilles Gaillard, de Grignan, André Mathieu et Michel, Marcellin Merindol, P. Michaelis, médecin, et un Robert du reste inconnu ;

Celles des poètes latins : François Fortius Andin, M. de Beccaviis, Thomas Billon, J. Caissan, le Dr Grégoire Franc, André de la Fare, J. A. Jaubert, théologien, A. Martiny, les Merindols, Antoine, Étienne, Jacques ; le girovague Abraham Remi, l'avocat J. J. Thomassin, H. Forquat et L. Vitalis ;

Les poésies provençales du sonnettiste O..., d'I. Vivety et celles plus importantes de Gaspar Zerbin (1622-1655) et Claude Brueys et enfin les poésies grecques de Mitre Merindol et espagnoles de l'avocat I. Augier.

Rien là d'étonnant, du reste. L'exemple venait de haut, car la Provence, comme le Comtat, voyait ses sommités enfourcher Pégase, invoquer Clio, et essayer d'escalader le Parnasse.

Le grand prieur de France, Henri de Valois, son gouverneur (1579-1586) avait la passion des vers, et les faisait si mauvais, si mauvais qu'il n'osait même plus les montrer à son secrétaire, le grincheux Malherbe. Mais en revanche, il avait attaché à sa personne ce normand qui, le premier en France... et Bellaud de la Bellaudière, le père des Arquins, le plus fameux des poètes provençaux modernes, — nous ne disons pas contemporains.

Poète aussi, l'archevêque d'Aix, Paul Hurault de l'Hôpital (1599-1624), président des États de Provence; poète, le président aux Comptes Jean de Lacepède (1594-1622); poète et prosateur le premier président du Parlement, Guillaume Du Vair (1599-1616). — Si bien que par une coïncidence singulière Aix se trouvait posséder, à peu près en même temps, en la personne de Du Vair le prince des prosateurs français, en celle de Malherbe (1) le prince

(1) Malherbe débuta en Provence par le siège de Ménerbe (1576-1577), séjourna à Marseille en 1578 et s'établit à Aix, toujours à la suite du Grand Prieur, du 25 juin 1579 à 1605 sans intermittence. Il partit ensuite pour Paris (1605) et y demeura jusqu'à sa mort, revenant quelquefois à Aix, notamment en 1615, 1616 et 1622. On sait que Marc Antoine, son fils unique, assez mauvaise tête, fut tué en un duel douteux à Marignac, le 13 juillet 1627. Malherbe lui survécut peu.

Malherbe paraît avoir amené avec lui ou attiré à Paris de nombreux littérateurs et antiquaires provençaux, qui y firent admirer le génie méridional, y publièrent de nombreuses œuvres, y firent plus ou moins brillante figure et y fondèrent l'Académie française. Tels furent Pierre Antoine de Rascas, s[r] de Bagarris, devenu *Ciméliarque* d'Henri IV, François d'Arbaud de Porchères († 1640), Laugier de Porchères, Charles du Périer, le prince des lyriques latins (1622-1692), les abeilles de Riez, Scipion de Grandmont s[r] de Saint-Germain (1614-1638), l'Apté-

des poètes français et en celle de Bellaud le prince des poètes provençaux de l'époque.

Autour de Malherbe s'assemblaient en phalanges serrées de Villeneuve La Garde, François du Périer († 1623) immortalisé par l'élégie de sa Rosette, son fils Scipion, le Papinien provençal (1588-1667), Louis Galary de Chasteuil (1554-1598) et ses deux fils, Jean (1624-1646) et François (1588-1644), tous les trois savants érudits, historiens, poètes et presque aussi profondément provençaux que les Nostradamus ; François d'Escalis, auteur de la *Lydiade* (1602) dont Annibal d'Atigue disait, même au milieu de tous ces illustres :

« D'Escalis est l'honneur d'Aix, sa ville natale. »

L'université se glorifiait à lire des professeurs les plus distingués : Charles Annibal Fabrot (1581-1659) si bien biographié par Charles Siraud ; I. de Bomy, Louis ou François Barrière, *primarius legum antecessor*, poète latin (1618), le P. Fesaye qui partagea avec Gassendi la chaire de philosophie (1604-1614), les médecins fameux Jacques Fontaine (1550?-1611) et Antoine Mérindol (1570-1624) mis en lumière par le Dr Chavenac, — et jusque aux étudiants, dont l'un, N. Thébaut de Langres, *medicinæ studiosus*, apporta son épigramme au *Baudrier* de B. Borrilly.

A côté d'eux écrivaient leurs précieux mémoires, Louis Fabri de Fabrègues (1581-1601) et le cadet de Meyrargues (1600) tandis que Jehan de Nostradame, procureur au Parlement, réunissait les éléments de la première histoire de Provence et adaptait les

sien. Pierre d'Artigue sr de Vaumorière (1658-1713). le jésuite Rouyer (1604-1649), l'avignonais Thomas de Fogasse (1608), le trop fécond Pierre de Deimier (1570-1630), Pierre Leblanc, aumônier de Louis XIII, parent du provençal duc de Luynes (1615), les juifs convertis avignonais d'Aquin, orientalistes (1629-1650). Sans compter les d'Urfé et les Scudéry.

Dans un autre genre Paris avait attiré les médecins du Roi Jacques Fontaine (1610) et Ant. Merindol d'Aix, Castellan, de Riez (1590), Du Laurens, d'Arles (1620), Thomas Fogasse, aumônier de Charles IX, etc.

vies des Troubadours à ce pays, au moyen d'ajouts poétiques de son cru et de quelques entorses aux manuscrits du XIIIe siècle.

Deux collectionneurs éminents servaient de trait d'union à tous ces brillants personnages : le notaire Boniface Bonillé (1504-1648) poète à ses heures, dont le musée fit l'admiration de Louis XIII en 1622 et l'illustre Peyresc (1580-1637) dont il suffit de prononcer le nom.

Plus occupée de l'armement de ses navires que du culte des Muses, Marseille suivait néanmoins de loin l'exemple entraînant d'Aix. Aux discordes civiles, aux effervescences politiques des Cazaux et des Libertat avaient succédé la paix, le calme, la tranquillité favorables au commerce et aux lettres. Aussi dès lors de nombreux citoyens de cette ville toujours florissante se livraient-ils aux travaux intellectuels. C'étaient dans le domaine historique Antoine de Ruffi (1607-1689), aussi poète provençal ; nous verrons un peu plus loin son grand-père Robert, mort en 1603, et le P. J.-B. Guesnay (1585-1658) que Balthazar de Vias accolait si bien dans ce distique :

Vos qui Massiliam, Ruffe et Guesnaie, refertis
Doctrina et meriti, eloquioque pares.

Pierre de Silham publiait en 1620 le propre de s. Victor, Philippe Bausset composait ses homélies (1637), Pierre Antoine Mazcaron déployait des talents oratoires que ceux de son fils devaient éclipser ; Marseille d'Altoviti composait ses délicieuses strophes (1590-1626) tandis que poétisaient avec elle en un français plus patois, en un provençal fort grainé et en un latin assez élégant, voire même en grec, Pierre Paul, Jean de Guérin, l'avocat François d'Aix (1605), les médecins Jean Lefèvre, Charles Cassagne, et le sonnettiste A. Maurin. Balthazar de Vias plaçait sous l'égide des Grâces ses nombreuses et faciles poésies (1606-1660), imitant l'assesseur Lazare Cordier (1580-1607) et l'avocat Cornier.

Les d'Urfé, enfin, précédant les Scudéry, faisaient comme eux honneur à leur ville natale : Anne publiait ses hymnes (1608) et Honoré cette *Astrée* (1611-1618) qui eut une si étonnante fortune et une si profonde influence sur la littérature et la société française du XVIIe siècle.

A l'orient, le pieux Sébastien Michaelis, réformateur de l'ordre dominicain, étudiait les esprits infernaux (1613), l'affaire de Louis Gaufridy et prononçait à S. Maximin sa magnifique oraison funèbre d'Henri IV (1610) ; à Sizne, Long, à Brue Jacques d'Auriac, à Brignoles Honorat Desparra, célébraient le Baudrier de Louis XIII en français et en latin (1622) ; le prieur de La Valette, Joseph Gautier, se livrait aux observations astronomiques les plus difficiles avec ses instruments primitifs, Fréjus était fière de son chanoine théologal, le manosquin Ch. Bonin ; Vincent Barralis écrivait sa monumentale *Chronologie de Lérins* (1613) ; le notaire Antoine Raimbert, de Grasse, rédigeait ses mémoires (1548-1618) tandis qu'à Vence l'évêque Guilhem le Blanc (1571-1601) se consolait de ne pouvoir s'annexer Grasse en composant ses nombreuses poésies latines et surtout ses remarquables *poemata* (1594-1618).

Nice, petite capitale, s'honorait aussi de nombreux et distingués citoyens : l'astronome médecin et félibre Jules Torrini, les poètes Pierre Capello, Jean Leotardi, François Belli, Jean-Baptiste Corvesi, Jacques-Antoine Vacchiero et le jésuite Louis Juglar (1640). A côté d'eux, A. Viani et Louis Ribotty du Vilar s'apprêtaient à chanter en provençal et en latin le baroque mariage d'un cardinal défroqué de 49 ans, prince Maurice de Savoie, avec sa jeune nièce de 13 ans, la princesse Louise-Marie-Catherine (29 sept. 1642).

Pour être moins riche et moins resplendissante, la Haute-Provence ne s'en glorifiait pas moins de quelques-uns de ses enfants, en ce réveil intellectuel général.

A peine avait-on franchi la Durance, on rencontrait à Pertuis le fécond polygraphe Honorat Meynier composant en français et en

provencal son *Cantique royal sur la prise de La Rochelle* (1628), ses *Mélanges poëtiques* (1634) et ce *Bouquet bigarré* (1608) dont les fleurs n'ont pas encore perdu tout leur parfum.

A côté de lui, le sieur de Lauris, Claude de Perusin (1625) et Couren, de la Tour d'Aigue (1633) jonglaient assez heureusement du dactyle et du spondée.

Puis le Luberon traversé, c'était Apt, la vieille cité julienne, petit centre intellectuel et commercial toujours florissant.

Naguère, Janet Garrey y avait fait applaudir son *Blason des Bras de la femme* (1550), Jean Charnier ses sonnets (1548-50), Jean-d'Ortigue ses épigrammes (1622), Pierre de la Fougère sa *pédagogie* (1551) et le capucin Bruno, les vibrations de sa lyre.

Mais en ce moment, on y admirait les collections numismatiques de Charles Meynier et les belles expériences de physique de Joseph de Laugier qui étonnaient l'académie de Londres. Annibal d'Ortigue y chantait son *Désert* en douze livres (1617), François Mervesin y débitait ses *Poëmes burlesques* (1640) et le théologal Antoine Rampalle y étudiait consciencieusement le culte six fois séculaire de sainte Anne : Régent du Collège et procureur du roi, Pierre Legrand y composait et faisait représenter des Comédies latines et publiait son précieux volume du *Sépulcre de sainte Anne* (1605) que recommandaient aux provençaux les vers français d'Annibal d'Ortigue, et les vers latins de Lacombe, lequel n'hésitait pas à chanter marinesquement :

GRANDIA das, GRANDIS. Quid mirum? GRANDIA GRANDI
    Conveniunt et opus denot at artificem
GRANDE opus hoc, opifex nam GRANDIS GRANDIUS Annae
    Quid tumulo et MAJUS totus hic orbis habet?
Quanto igitur MAJOR numerus binarius uno
    Tanto alii, liber hic MAJOR habendus erit.

Enfin le plaisant poète provençal Pompée Raspaud, célèbre par son humoristique épitaphe, y débitait sa fameuse fable *lou roure e*

lou cougourdie, qui eut l'heur de plaire au franchinand Louis XIII, auquel si peu de choses plaisaient, à commencer par sa femme.

Autour de cette phalange se pressaient le botaniste Uc de Soléry, de Saignon traducteur de Théophraste (1570), Henri de Brancas, baron de Céreste (1590-1649), poète français et latin ; Denis Gautier, sieur de Grambois, *extrêmement ingénieux à rencontrer des épigrammes*, au rapport de Remenville et finalement le fallacieux Marc-Antoine Grossi, prieur de Lioux (1600-1637), astronome, érudit, inventeur des pseudo-annales d'Uxelliais, qui, grâce aux initiales, trouva le moyen d'insérer son nom dans les premiers vers du distique suivant envoyé, à la demande du roi, pour être gravé sur le Louvre qu'on achevait :

Salli Regis Opus Supremum aspicis inquis ?
Intus mira magis conspiciuntur : Adi !

En remontant la voie romaine voici Montfuron où le vieux calviniste pertuisien Jules Raimond de Soliers, père de l'histoire provençale, met la dernière main à ses commentaires érudits (1599) et où le seigneur du pays Jean Nicolas Garnier, abbé de Valsainte (1633), compose ces rares poésies que Scipion Du Perier le força pour ainsi dire à publier.

A Riez brillaient alors l'helléniste Bernard Bertrand de Montpezat, courageux traducteur de Lycophron et de Dion, le P. Mirallet, aux *Entretiens délicieux* (1634), Poitevin, Chaiłan, Robert, Perier, les deux Arnaud, *Rienses doctrinaclari,* au dire du docte Bartel, premier historien de la glorieuse église siegeoise (1636). Voici les louanges que donnait à ce dernier le médecin Jean Martiny, son compatriote, en cette cascade poétique de jeux de mots si caractéristique de l'époque, qui n'ont rien à envier à ceux de Legrand et qui rappellent les vers témoins du Moyen Age.

Non tot habet tellus quot habet Bartellus honores
Dum cœli miros evocat arte viros.
Quos claudit tellus Bartellus voce recludit
Quique fuere polo dat remeare solo.

Au dessus planait leur évêque, l'Avignonais Charles de Saint-Sixte († 1614), connu par ses charmantes odes françaises, son élégie sur Le Blanc, évêque de Vence, et autres pièces remarquables, — émule de son regretté voisin l'évêque arlésien de Sénez, Pierre Quiqueran de Beaujeu, mort naguère en écrivant son fameux : *de laudibus Provinciæ*.

Dans le même diocèse, à Gréoulx, le médecin Jean de Combe (1645) étudiait à fond les bienfaisantes eaux minérales du pays, et par une innocente supercherie archéologique — assez courante du reste à l'époque — feignait d'avoir trouvé les commencements d'un distique galénique, qu'il complétait sans peine ainsi :

BALNEA VIna, Venus corrumpunt corpora sana.
CORPORA SAna dabunt balnea, vina, Venus.

Ce qui peut se traduire ainsi en français :

Bains, vins et volupté détruisent la santé.
La santé se maintient par bains, vins, volupté.

ou, en langue provençale :

Ban, vin, Venus an leu mes lou cors à noun plus.
Pèr se teni gaiard fau ban, vin e Venus.

Comme son confrère Combe, David Tavan de Lautaret (1629-52) étudiait les bains de Digne, décrivait l'horrible peste qui décima cette ville en 1631, poétisait même à ses moments perdus, sur le Baudrier de Louis XIII, avec ses compatriotes les avocats Laugier de Castel-Redon et Gaudin, ce dernier auteur du quatrain phénoménalement médical, astronomique et pathos :

Borrilis, qui sera cest Hypocondriaque
Qui ne dira ton sort estre le non pareil,
Puisque l'on vient de voir que Nostre Grand soleil (Le roi)
Délaisse en ta faveur son propre Zodiaque ?...

Le jeune Antoine Geoffroi de la Tour, plus tard juge de la sénéchaussée de Digne, préludait alors par ses sonnets à Sylvie (1620) à ceux qu'il devait plus tard adresser assez inutilement au grand roi en provençal, français et latin. La capitale de Blédonticiens se glorifiait encore des Docteurs Sébastien Richard et Burdin, du fécond Père Louis Richeome, S. J. (1544-1625) et du philosophe Gassendi (1552-1655) qu'il suffit de nommer.

Non loin de Digne, Daniel Rampalle poétisait en italien à Sisteron en l'honneur de Borrilly et de son fameux Baudrier, et tout près de lui le vieux Soudard Caïus de Virail écrivait ses *Mémoires* (1585-1596) sous les frais ombrages de vallées qu'Henri IV avait rendues paisibles comme le reste de la France, au grand regret peut-être du vétéran des guerres de la Ligue.

Honoré Bouche, en son prieuré de Chardaron, alors transporté à la Baume de Sisteron, mettait la dernière main à sa monumentale histoire de Provence que deux siècles n'ont point encore vieillie ?

A quelques pas de là, à Volone, Pierre Coquilhat versifiait en français (1630), émule de son compatriote, le poète latin Mathieu Guisofre, auteur de ces distiques un peu pénibles en l'honneur de la ville des Mées, de ses lettrés et de son terroir :

Nunc videas, lector, quam felix urbs Mediarum
Cum teneat secum numina culta viris.
Hæc tria sunt numero quæ homines mirantur in orbe :
Nempe Minerva, Ceres, Vitis Comusque Deus.
Liber et Alma Ceres decorant camposque, virecta
Atque Trimundus habet Palladis ingenium.
Hunc benè si cupias cognoscere, volve libenter
Mercurii hoc nectar : Tunc tibi notus erit.

Ces vers font allusion à l'ouvrage rare du chanoine Elion de Trimond, — tellement rare qu'il n'en reste plus qu'un seul exemplaire mutilé à la bibliothèque d'Avignon.

Comme les orateurs antiques, Elion avait institué des débats publics sur le forum municipal des Mées, avec son jeune compatriote Joseph de Latil.

Il s'agissait d'une question vitale pour le pays, surtout au milieu des affres, des épouvantes et des excès des guerres civiles : Convenait-il, ne convenait-il pas de ceindre les Mées de remparts ?

Latil soutenait la négative : *de non cingenda mœnibus urbe;* Trimond, l'affirmative : *de cingenda mœnibus urbe.*

Trimond vainquit, et les Mées eurent des remparts malgré les phrases élégantes de Latil, ses périodes classiques, son style cicéronien, grâce peut-être au poète Pierre Guirand d'Allos, qui apportait à ses raisons le secours de distiques plus élégants que ceux du Volonais Guisoffre :

Felix urbs Mediæ, Cereris Donisque Lyæi
Frugum quem decorat apia magna simul...
Urbs igitur Mediæ debes audire Trimundum
Consultum rebus si cupis esse tuis.

Au latin de Latil, Trimond, Guisoffre et Guirand les avocats Jacques Arnoux et Peirache, — des Mées aussi, — préféraient la langue française soit pour exalter l'immanquable Baudrier de Louis XIII, soit pour chanter les charmes irrésistibles du *Brelan* en un poème peu commun, soit pour inventorier les corps saints de Provence (1622).

En se rapprochant de Forcalquier, Peyruis écoutait la muse latine de son seigneur Louis Nicolas de Vento auquel Balthazar de Vias dut l'inscription mise sous son portrait soutenu par les Grâces, gravé par Claude Mellan en tête de ses *Charitum libri tres.* En face à Craisan, sur le bord opposé de la Durance le professeur Honoré Bicaïs au cours de ses vacances écrivait les doctes leçons qu'il donnait l'hiver à Aix, pendant qu'un Elzéar d'Oraison louait en vers latins assez bien tournés l'ouvrage de Sébastien Richard sur les eaux chaudes de Digne (1619).

Jacques Gaffarel, né à Mane en 1601, mort à Sigonce en 1681, en faisait autant en son prieuré du Revest des Brousses, utilisant son talent poétique à chanter la Vierge, à louer ses amis et employant ses immenses connaissances linguistiques et archéologiques à étudier le talmud, les rabbins, les talismans, les mystères de la Cabbale et même la magie et la sorcellerie, comme ses amis Sébastien Michaelis et Jacques Fontaine.

A Manosque, le jésuite historien Jean Columbo écrivit sa *Virgo Romigeria* (1637) si savamment documentée, le puissant bailli de l'ordre de Malte Guillaume de Vassadel (1618-25) traçait la pieuse légende du provençal Gérard Tenque, fondateur de son ordre, et le riche ministre Bernard composait, à l'usage de ses hugenots, qui en avaient grand besoin, son ouvrage sur *L'obéissance des sujets à la loi des Princes*. Ami et probablement condisciple de notre Berluc, le médecin Eyssautier y cultivait aussi la poésie comme le prouvent ces distiques composés à la louange de nos *Adagia* :

Ut variis recreant animos asarota figuris,
Qua mira sculpsit nobilis arte Myron.
Sic vario recreat mentes idiomate farctum
Berluci urbano quod sale splendet opus.
Mentis opus magnæ speculum memorabile cunctis
Sedulò qui cupiunt seria dicta loqui.
Nam miro hic cunctas circumtulit ordine dotes
Quas gravis latius, quas quoque Gallus habet (1).

Mais c'était à Forcalquier même que florissait et brillait du plus vif éclat une intense culture littéraire.

Par un heureux concours de circonstances, dérivant probablement de sa qualité de capitale, cette ville semble avoir toujours échappé à l'atonie, assez générale dans les Basses-Alpes.

(1) Aïeul du bisaïeul de Jean François Eyssautier (1700 1760), avocat, auteur d'une *Histoire de Manosque* restée manuscrite.

Elle paraît s'être livrée, de tout temps et de nos jours, même aux nobles occupations de l'esprit et aux plaisirs de l'intelligence. Elle n'a jamais cessé d'être un milieu favorable aux études littéraires, de posséder petits Mécènes locaux, un public plus enclin aux choses de l'esprit, un personnel plus nombreux, plus distingué, plus passionné pour le culte des muses, de la philologie et de l'histoire.

Continuant la tradition de la Comtesse Saviende, épouse d'A. d'Avaçon (1198), des troubadours Reforciat et Hugolin de Forcalquier, de François Bellas, cet illustre maître d'école inconnu (1517), l'avocat Jean Germain avait, en 1536, charmé la Provence et la France avec son *Historia bravissima*.

A l'époque qui nous occupe, la petite cité comtale était fière à bon droit de ses savants, littérateurs et humanistes, qui aiguillonnaient probablement la gloire acquise à Paris par leurs amis et compatriotes Laugier de Porchères, François d'Arbaud de Porchères et le Sieur du Toronet, dont nous avons déjà parlé.

Toute une académie de beaux esprits s'exerçait aux élégances, aux finesses, aux *concetti*, aux jeux de mots, aux allitérations si prisées de l'époque. Une seule preuve : l'inscription suivante de la cloche fondue à Forcalquier en 1608 le dimanche des Rameaux que, par un raffinement classique peut-être unique en Provence, on y data de l'an IV de la DXVC olympiade — la naissance du Christ ne comptant plus pour rien dans la vieille cathédrale gothique et auprès des humanistes paganisants :

Ærea sum, aere pulsa, aura et aures peto
Aera dimovit tenebrosum et dispulit umbras (1).

(1) Athenée de Forcalquier : Séance litt. et sc. du 25 juin 1878. — MARIA SAUVATERRA : *Notice sur le bourdon de Forcalquier*, par Eug. Planchud, président... (Extrait des comptes rendus du Congrès tenu au Mans et à Laval par la soc. franç. d'archéol. en mai 1878). — Tours, imp. Paul Bousrez, s. d., 8°, 11 p.

Je ne serais pas étonné que l'auteur de ces vers alambiqués, et quintessenciés, fût André d'Arnaud, lieutenant général de la Sénéchaussée (23 janvier 1573-1615), qui publiait justement alors ce curieux recueil de *Joci*, lequel eut la fortune, peu ordinaire en ce temps-là, de plusieurs éditions successives (1).

En relation avec les lettrés de l'époque Garnier de Montfuron, Du Vair, Gillot, Turnèbe, il sut réunir dans ses salons une espèce d'académie pétillante d'esprit, débordante de savoir, précieuse, élégante, maniérée, comme Forcalquier n'en vit jamais plus. C'était grâce, sans doute, au belge Godefroi Wendelin, compatriote d'Erasme, espèce de nomade littéraire parcourant l'Europe en tous sens comme beaucoup de ses vagabonds contemporains. Wendelin avait successivement corrigé des épreuves à Lyon, professé à Marseille, régenté à Digne (1601), observé les astres à Valensole et à Lure. Il venait d'être attiré à Forcalquier par Arnaud qui en fit le précepteur de ses fils Scipion et Pompée (2).

Autour d'eux se groupèrent André Trouche, Esprit de Parisy, lieutenant aux soumissions, Michel Vallausan, juge de saint Michel et de Porchères, probablement notre Berluc, malgré le silence des *Joci*, Scipion, fils de l'auteur, les avocats Pasquier, Pierre Guirand, d'Allos, que nous avons vu en relations avec Trimond des Mées, Antoine Bandoly qui publiait alors le *Parallèle de César et d'Henri III* et la *Justice terrassée aux pieds du Roi* (Paris, 1600), le conseilller de la sénéchaussée Jean Piolle (1589-1669) qui préparait son *Parnasse amoureux* (Lyon, 1649).

(1) *Joci, G. du Vair, senatus aquensis principi dicati,* Avignon, J. Bramereau, 1600, in-12, 218 p. — Contrefaçon, Paris, Pellehotte, 1601, 278 p. — Autre contrefaçon, Paris, Coquerel, 1601. — 2e édit., Avignon, G. Bramereau, 1605, 180 p. — 3e édit., Paris, J. Richer, 1608. — 4e édit., P. Richer, 226 p., in-12.

(2) V. l'excellente étude de M. L. de Berluc-Perussin, publiée dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. VI, p. 350 s., tirée à part sous le titre de *Wendelin en Provence.*

Quelques courts spécimens tirés des *Joci* ne seront pas déplacés ici. Ils donneront une idée de la profonde culture classique, de la préciosité et du raffinement qui régnaient dans ce petit cénacle.

A tout seigneur, tout honneur. Voici d'abord un fragment d'une lettre en prose écrite par André d'Arnaud lui-même à Marc-Antoine Garnier, conseiller au parlement, seigneur de Montfuron. Celui-ci demandait une correspondance plus fréquente et des nouvelles que les troubles de la Ligue rendaient aussi utiles qu'intéressantes. Arnaud répond en se défendant de traiter par lettres des affaires du temps, pratique dangereuse. Il préfère des sujets agréables et délassants, même quand il s'agit de l'actualité. Voici le tableau qu'il en trace, lequel pour n'être pas en style cicéronien, n'en jette pas moins de singulières lueurs sur l'état social des Forcalquierois à cette époque troublée par les malandrins huguenots.

« *Miles mille rapinas trahit, a duce ad perniciem ductus. Bellum in imbelles et* « *imbecillos agitur. Hastis non hostes sed hospites petuntur. Tota mita militia malitia* « *est plena. Iniqui equites, pessimi pedites... Plura quidem hujus modi essent que* « *describi possent sed nec a me nec hoc tempore : a me qui plurimum timeo dum omnia* « *tument ; vera autem proferre nihil intempestivius hac tempestate... Hæc si scribere* « *velim hæreo et pereo. In istis nisi caput habeam sine lingua, corpus erit sine capite...*

Arnaud retrace ensuite à Bandoly une chasse au loup, entretient Guirand des éditions nouvelles de Baïf, Teissier, Petrone, décrit pendant quinze pages les beautés d'une incomparable demoiselle de Forcalqûier, qui n'a peut-être jamais existé, etc.

Après Arnaud, Guirand occupe la plus grande partie du volume. Contentons-nous de citer cet incroyable tour de force de trois distiques composés sur une femme morte en couches, dont tous les mots de chaque distique commencent par la même lettre :

Plus portare parans, puero prodesse portando
    Pulchra parens peperit proh' pariens periit !
Vis vicit valide vim vi vitare volentem
    Vita victà vacat vivificare volens
Facto fœmineos frœnabit forte furores
    Fraudantes filios fraude fugando foras !

C'est ensuite le fils de l'auteur, Scipion d'Arnaud, reprochant au docte poète Louis Arnaud de trop travailler et de ruiner sa santé. Il l'engage, à coups de calembours, à mieux soigner sa personne :

« Rumoris auras aures nostræ hauriunt, docte Ludovice, partim gratas, partim « ingratas. Gratas sane quod limpidis Musarum lymphis epotis. Certa serta ex « omni jure merito promereris. Ingratas tamen... compendia laudum dispendio « vita quæri. »

Vient ensuite Wendelin, exprimant assez péniblement ses souhaits du jour de l'an ; avec prière à Janus :

Fac hominum et rerum cardo concordis et ordo
Ingenio Arnaudi vivat at ille suo !...

Puis cet épigramme du vieux Pasquier sur ses trois femmes, uniquement pour jouer, avec beaucoup d'esprit, sur les mots *opus*, *opes*, *opis* :

Trini a mihi nupsit variis ætatibus uxor :
Hæc juveni, illa viro, tertia deinde seni.
Propter opus, prima est teneris mihi juncta sub annis
Altera propter opes, tertia propter opem.

Négligeant les citations grecques et même hébraïques, les anagrammes, l'épitaphe de l'avocat Jean Étienne Thomassin, les pièces de Louis Brot et Jean Bologne, terminons par ce fragment d'une pièce émouvante sur l'écho signée par un anonyme : *Incertus :*

Quisnam clamor ?... Amor — Quis nam furor ?... Uror — An Echo ?...
Echo — Quæ major pæna in amore ?... — Moræ
Expectas Narcissum ?... Is sum — Quæ causa morandi ?...
Orandi — Non hac dicta notabit ? Abit.....

Dans un pareil milieu, rien d'étonnant que Berluc finit par se sentir possédé du démon de la littérature et résolut de produire à son tour une œuvre capitale qui le plaçât hors de pair.

Mais quelle ? et quel genre ?

Il eût pu, sans doute, comme ses amis, se lancer dans cette littérature légère, écho à Forcalquier du gongorisme espagnol, de l'euphémisme anglais, du précieux de Marini, alors à la cour d'Henri IV, d'Achillini si bien récompensé par Richelieu de son sonnet sur le siège de Cosal (1630), et même du fameux Girolamo Preti (1619-1626), secrétaire du légat avignonais François Barberini. Les rapprochements de mots, les heurtements de sons, les pensées brillantes, ingénieuses, subtiles, recherchées, singulières ne lui étaient point étrangers comme le prouvent les vers latins dont il orna ses Adagia.

Mais la tournure de son esprit plutôt positif, ses occupations pratiques, son étude des lois durent le porter de préférence vers les principes du droit tournés en axiomes et adages, dont vivent pour ainsi dire, même de nos jours, la jurisprudence et la pratique des affaires.

Entre temps il dut, grâce à Wendelin, avoir communication des *Adages* d'Érasme et trouver dans la bibliothèque du lieutenant d'Arnaud une foule de recueils similaires publiés en Europe, en France et même en Provence — qui décidèrent sa vocation et déterminèrent la direction des travaux.

Dès 1550 en effet, Hector Forest, jurisconsulte de Vaison, avait commenté la morale et les proverbes d'Aristote, publiant son œuvre à Lyon, seule ville où l'on pût alors imprimer du grec.

Peu de temps après, le rabbin Carpentrassien Philippe d'Aquin avait recueilli et traduit les apophthegmes des anciens docteurs de la loi judaïque recueillis par rabbi Siméon, fils de Samalie, — ce qui remonte à une respectable antiquité.

En 1556, pendant que Berluc étudiait en Avignon, Alexandre Scot y lançait des *Dicta septem sapientum et eorum qui cum iis numerantur*, texte grec et version latine, édités par Benoit Rigaud, de Lyon.

En 1600, l'archivaire de Marseille, Robert Ruffé (1542-1603), égayait ses études paléographiques par des poésies provençales

variées qui viennent d'être récemment éditées par sir Octave Teissier(1). Excité par l'exemple de Du Faur de Pibrac, neveu de l'archevêque d'Aix, il consacra aussi ses loisirs à rimer des sentences et proverbes en 114 quatrains moraux, dont nous ne citerons que les suivants :

Qui parlo plan, embé frejo mineto
Vous troumpara bèn haut subtiloment
Plus lèou que tan que parlo ubertomen :
Noun vous fizés, l'on dis, d'uno aigo queto

*
* *

Lou bèn s'amasso en suzour et magagno
Embe proun tèms, may n'y a qu'en pauc de jours
Lous veas bèn lèau riches e pouderous :
May lous valat, non simplen pas d'aigagno

*
* *

Tan semble riche e aver grand tresor
Qu'en bèous habits e glisi si morfonde,
Qu'es endèntat quasi pèr tout lou monde :
Tout ce qu'on ves luzir non es pas or.

*
* *

De passo téms e de touto abgresso
De banquetar, de jugar e trotar
D'aver tout ayse on si pot sadolar :
May non n'y ages sadoulat de richesso

*
* *

D'opinion si pot cambiar souvènt ;
Coumo la luno es souvènt variable
Au monde aussi touto causo es mudablo :
Fourtuno, bèns, la fremo, tèms e vint.

(1) Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XIX (1892-1893), p. 199-270. — Il y a, je crois, un tirage à part.

Le jurisconsulte Geoffroy de la Tour en faisait autant alors à Digne; cédant à la mode il y composait aussi ses quatrains moraux *sur la Félicité de l'homme* et peut-être paraissaient encore d'autres œuvres parœmiologiques provençales sur lesquelles nous devons confesser notre ignorance (1).

Excité par cet ensemble de circonstances, plein d'une noble émulation, Berluc résolut de consacrer ses veilles aux proverbes et adages, décidé à se faire un nom dans cette spécialité si en vogue alors.

Voyons comme il y réussit.

(A suivre.) V. LIEUTAUD.

(1) A défaut, qu'il nous soit permis de signaler un rare recueil avignonais de proverbes, sentences, maximes de distiques latins, que nous n'avons vu citer nulle part et qui n'est pas sans avoir de grandes analogies avec les *Adagia* de Berluc, dont il s'est peut-être servi, mais plus riche que lui en pensées tirées des pères de l'Église, disposées aussi alphabétiquement ; c'est : *Flores sapientum, ex variis auctoribus et libris de rebus diversis accurate et breviori stylo collecti, concinnati et in unico volumine contenti, studio et labore* R. P. Fr. ANGELI AURIOL, provinciæ Recollectorum Sancti Bernardi in Gallia alumni et antiqui Theologiæ professoris — Avenione, typis Francisci Girard et D. Seguin, in Foro Sancti Desiderii — M. DCC. XLI, in-12, 6 ff. non chiffrés et 474 pp. Dédié au P. Ripert, provincial des Recollets de la province de S. Bernardin pour la seconde fois, approuvé par le vicaire général d'Avignon S. de Fosseran et l'inquisiteur Fr. N. Bermond, ce recueil est divisé en Flores Patrum, Flores theologorum, Flores canonistarum, Flores medicorum, Flores antiquerum, Flores poetarum, plus un recueil d'inscriptions diverses mises ou à mettre aux cadrans, monuments, devises, médailles, tombeaux, statues, et deux collections d'anagrammes et devises.





LA MUSIQUE FRANÇAISE

AU TEMPS DE LA RENAISSANCE

CONFÉRENCE faite par M. HENRY EXPERT

A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES

MESDAMES, MESSIEURS,

'AURAIS voulu vous présenter aujourd'hui un tableau de la musique française au temps de la Renaissance; mais, malgré mes efforts, il ne m'a pas été possible de ramener dans le cadre d'une seule conférence la multiplicité des faits et des œuvres qui font la trame de ce vaste sujet.

Je dois me borner à vous montrer pourquoi l'art musical de la Renaissance — et particulièrement l'art français — a droit à notre attention, à notre étude.

Tout ce qui tend à augmenter ou à conserver le trésor de nos connaissances et de nos sensations porte en soi sa haute raison d'être. Les familles humaines, en effet, les sociétés, les peuples, les races, d'âge en âge, se transmettent leurs notions d'art, de science, de morale, comme leur patrimoine le plus précieux et le gage de la civilisation.

Parmi les notions acquises, entre tous les arts, ces souveraines manifestations de l'humanité, l'art musical occupe une place à part, et une place singulièrement éminente.

Son objet, son esthétique propre, son matériel même, le distinguent des autres arts, qui se modèlent plutôt sur les faits de la nature extérieure; il semble que l'invention musicale ait jailli du cerveau et du cœur de l'homme afin d'en exprimer, à l'aide des rythmes et des dessins sonores les sensations les plus immédiates comme les plus subtiles; afin, aussi, d'être, en quelque manière, la caractéristique essentielle du génie humain tirant de sa seule volonté créatrice tout un monde d'eurythmiques et idéales émotions.

C'est précisément son caractère de profonde subjectivité qui nous doit faire tenir la musique pour l'un des plus intimes témoins des sociétés où elle a fleuri, et donne à ses monuments, pour l'histoire des sensations, de l'esprit et des faits humains, une signification capitale.

Or, il n'est pas d'époque où la musique ait été plus cultivée, plus aimée et glorifiée qu'au temps de la Renaissance; en ce siècle adorateur du Beau, elle était déjà ce que Michelet a pu dire à bon droit de la musique moderne : *la suprême fleur des arts.*

Basée sur les anciennes modalités gréco-romaines et issue des déchants polyphoniques du Moyen Age, la musique était alors, à proprement parler, l'art du contrepoint, l'art architectural des superpositions mélodiques, l'art pour l'art des sons combinés entre eux et dessinant sur un thème fondamental d'harmonieuses symétries.

Dès les dernières années du xv[e] siècle, dans la vigueur d'une mâle et féconde jeunesse, elle a rejeté le formalisme rigide des primitifs; rompue à tous les secrets d'une technique infiniment complexe et savante, consciente de ses énergies expressives, elle possède désormais cette vertu dont parle Calvin avec une propriété de termes incomparable, *cette vertu secrette et quasi incrédible à esmouvoir les cueurs en une sorte ou en l'autre.*

Et de fait, par toutes les nations de l'Europe occidentale surgissent des écoles et des chapelles où les plus hautes spéculations de la théorie et de l'esthétique le disputent à la maîtrise de la composition comme à l'interprétation délicate et finie des œuvres de la musique pratique.

Instrumentale ou vocale, la musique devient la parure et la joie des réunions mondaines ou familiales, comme elle est l'orgueil des cours royales et princières; elle est l'âme vibrante et enflammée de la Réforme qui marche à la conquête du monde au chant de ses cantiques et de ses psaumes, et elle fait l'indicible splendeur du culte de l'Église romaine; et l'humanisme, cet humanisme fervent qui donne à cette époque son beau nom de Renaissance, trouve son expression la plus entière et la plus heureuse lorsque, par la plume de doctes musiciens, il s'essaye à faire revivre les nombres du lyrisme antique.

Ainsi, en ce temps fameux, où, dans un conflit passionné, se heurtent les institutions sociales et religieuses, les traditions artistiques et littéraires, où s'exaltent, magnifiquement, toutes les énergies humaines, l'art de musique nous apparaît constamment comme une manifestation vivante et intime des différents états de la pensée, de la vie et des mœurs.

Il importe donc grandement à l'histoire de l'art et à l'histoire de l'homme de préserver de l'oubli ses monuments, témoins précieux d'une époque fameuse entre toutes dans les fastes de la civilisation.

Disons aussi d'une des époques les plus significatives dans l'histoire du génie français.

Renan a dit dans un de ses meilleurs livres :

De tous les siècles, le XVIe est sans doute celui où l'esprit humain a déployé le plus d'énergie et d'activité en tous sens : c'est le siècle créateur par excellence.

Rien n'est plus vrai.

C'est alors qu'on vit des musiciens de Flandre et de France s'emparer de l'art formaliste que le Moyen Age avait laborieuse-

IN GVIL. COSTELEM CVBICVLARIVM ORGANICVM REGIVM.



Condit Costeles optimum poëma:
ribit Costeles elegante penna:
fundit modulos sua Poesi:
is sono modulatur organorum.
usa, musica, dextra queis ministra est

(Ars duplex animi, manusque duplex)
Opus conficit undique absolutum.
Ecquem huic praetuleris viro virorum?
Qui, quae singula sunt tributa paucis
In se possidet unus universa.

IAC. GOHORIVS PARISIENSIS.

PORTRAIT DE COSTELEY.

ment enfanté, l'organiser définitivement, lui donner l'émotion, la vie, l'âme, en un mot, créer dans l'ordre polyphonique le Beau musical.

Cela, ne l'oublions jamais, car c'est à l'éternel honneur de nos pères!

Dès lors, conséquence naturelle de leur maîtrise reconnue, on vit nos musiciens se répandre partout au loin : en Italie, à Rome, à Milan, à Venise, à Florence, à Mantoue, à Ferrare, à Naples, à Parme, à Bologne, dans tous les foyers d'art, de science et de lumière de la Péninsule; en Espagne, en Autriche et par tout l'Empire germanique; en Angleterre, en Pologne, et jusque dans les royaumes de Bohême et de Hongrie.

On les vit, ces artistes admirables, diriger ou créer les Écoles les plus renommées, porter à ses dernières limites la technique de l'art, élever à une apogée splendide la polyphonie des anciens modes.

Et on les vit, chez nous, mieux encore que partout ailleurs, se mêler à la vie du siècle, prendre une part active dans le conflit des esprits et des mœurs, et faire de leur art de musique, ce que je vous disais tout à l'heure, l'écho profond, puissant et superbe de ce temps prestigieux.

Mais combien peu de choses sont les paroles en regard des faits!

Nous avons aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, la bonne fortune de posséder parmi nous un groupe des chanteurs amateurs de la Société bien connue de Guillot de Sainbris et des élèves de l'École Niedermeyer; ils ont bien voulu accéder à ma prière, et, très aimablement, nous prêter le concours de leur beau talent.

Grâce à eux, vous allez entendre quelques œuvres françaises du temps des derniers Valois, choisies précisément dans chacune des catégories que je vous ai signalées. Ces musiques appuieront de toute leur éloquence mes affirmations, et parleront plus haut que tout ce que je pourrais dire à leur éloge.

Voici d'abord l'art religieux catholique.

L'Église a confié aux Maîtres musiciens les textes de sa liturgie et l'antique mélopée de ses plains-chants : une merveilleuse flo-

LIBER QVINDECIM MISSARVM ELECTARVM QVAE PER EXCELLENTISSIMOS MVSICOS COMPOSITAE FVERVNT.

Ce livre est a Daniel Dumonstier [illegible] quatre livres





FRONTISPICE DE LA « MESSE » DE BRUMEL, DÉDIÉE AU PAPE LÉON X.

raison d'art s'est élevée : messes, hymnes, motets, lamentations : monuments d'une science prodigieuse, vrai triomphe de l'art pour l'art, où, d'ailleurs, se réalise pleinement l'idéal de la religion romaine des xve et xvie siècles, cet idéal fait de magnificence et de mysticité.

On va vous présenter un motet assez court, mais marqué des traits essentiels du genre. Il est signé d'un nom illustre : Orlande de Lassus. *Le plus que divin Orlande* disait Ronsard parlant le langage admiratif des contemporains.

Dans cette composition savante et ingénieuse, aux lignes hardies, aux harmonies pleines, à l'expression toujours juste et chaleureuse, vous reconnaitrez l'œuvre d'un génie supérieur.

Chant du motet
« *Gressus meos* ».

Incontestablement, cette musique est en tous points admirable!

Mais l'âme religieuse française a un autre aspect; c'est le temps de la Réforme!

La Réforme, mêlant dans une égale exécration la Renaissance païenne et l'Église de Rome, a emprunté au siècle libertin et licencieux, pour le mieux combattre, son art expressif et puissant entre tous.

Elle a tiré d'éléments populaires, et elle a inventé les mélodies qui accompagnent le psautier de Clément Marot et Théodore de Bèze; et ce livre fameux, ainsi chanté, devient le bréviaire de la foi calviniste.

Ces chants — c'est à la lettre! — conquièrent à la Réforme des milliers de héros et de confesseurs qui l'illustrent à jamais; ils sont comme la base profonde, intime de la conscience huguenote en son caractère de robustesse et de virile piété.

Certes, c'est bien d'eux que Calvin peut dire :

Le chant a grande force et vigueur d'esmouvoir et enflamber le cœur des hommes pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent.

yrie

e leyson

yrie

e leyson

PAGE DE MUSIQUE TIRÉE DE LA « MISSA DE BEATA VIRGINE » DE BRUMEL.

Mais ces mélodies que hommes, femmes et enfants chantent à l'unisson dans les assemblées religieuses, sont également propres à *esjouir* les fidèles *es maisons :* elles se revêtent, se parent des contrepoints des maîtres, de contrepoints syllabiques, aux harmonies simples et graves, de contrepoints fleuris, dont les voix indépendantes, achevant l'œuvre d'art, mouvementent et dramatisent les sujets.

Et quels sujets! Chants de la crainte de Dieu, du bonheur du juste, du châtiment de l'impie, de la louange de la Loi, de la vanité du siècle; chants de prière suppliante, de prière extatique; chants d'actions de grâces; hymnes de guerre, de triomphe; imprécations contre l'ennemi, contre le mal; glorifications du Dieu de justice et de miséricorde; chants de concorde fraternelle et de paix : tous les modes du lyrisme de l'Hymnaire hébraïque!

D'autres compositions, aux dimensions inconnues jusqu'alors, s'édifient sur ce Psautier, ou sur des sujets spirituels.

Vraiment on peut affirmer que si le Calvinisme du XVI[e] siècle n'a point bâti de cathédrales de pierre, il a du moins élevé des monuments qui comptent parmi les plus grandioses de la Musique, monuments faits pour étonner l'avenir et dire bien haut le ferment, l'intensité, le jaillissement de vie artistique nés de la Réforme française en son âge héroïque.

Je vous l'ai dit, ces mélodies du psautier huguenot sont, la plupart, issues du chant populaire : elles en gardent, avec la vie rythmique, la facilité du tour et les pénétrantes expressions. Vous allez en juger par le psaume 68, *Que Dieu se montre* (l'*Exurgat Deus* de la Vulgate). C'est le psaume des batailles, qu'on a qualifié : la *Marseillaise des huguenots*. Et, à vrai dire, c'est peut-être le plus beau chant de combat de cette époque tragique. Vous allez l'entendre accompagné des robustes contrepoints de Claude Goudinel. Un maître célèbre aussi, ce Franc-Comtois, qui fut tenu pour l'un des princes de l'art de son temps, et à qui l'on attribue

la fondation à Rome de l'école de musique d'où est sorti le plus grand génie musical de l'Italie, *Pierluigi da Palestrina*.



PORTRAIT DE COSTELEY.

Écoutez bien cette mélodie austère et ardente à la fois, que chantent les ténors, et qui ressort, puissante et dramatique, dans le cadre prestigieux que lui font les voix accompagnantes.

Chant du Psaume
Que Dieu se monstre seulement.

Tournons-nous maintenant vers le siècle profane. Il a largement usé de la musique ; non seulement pour chanter — comme dans tous les temps — ses amours, ses joies et ses tristesses, mais — ceci est très particulier à la Renaissance - pour chanter sa propre vie, et comme son histoire, et publique et privée. Je n'exagère rien !

Nous avons, en de vastes compositions vocales, les chants épiques des guerres françaises du XVI[e] siècle : ils nous transportent à Marignan, à Boulogne, à Metz, au Havre, à Calais, nous mettent sous les yeux les prises d'armes, les batailles, les sièges, les capitulations.

D'autres grandes fantaisies musicales nous disent les chasses brillantes et passionnantes, celle du lièvre, celle du cerf, nous en peignent par mille onomatopées, par mille détails réalistes les captivantes péripéties. Ailleurs, la musique se fait satirique : satires politiques, religieuses, satires de mœurs, de caractères, de personnalités même ! En vérité, on peut dire, au propre et au figuré, que la musique est l'accompagnement du siècle et comme la voix harmonieuse de sa vie intense !

Et voyez ! C'est le temps de la Renaissance, de la résurrection du Beau antique. En quoi, par quoi la Grèce et Rome renaîtront-elles ? Par le culte de la forme ? Certes ! les monuments des arts plastiques nous l'attestent ! Mais l'Antiquité n'est pas toute là !

Il faut rendre la vie à cet art qui, à la beauté eurythmique des corps, l'orchestique, à la beauté du verbe humain, la poésie, unit la beauté musicale qui, elle, par ses mélodies et ses rythmes, est l'âme même de cet art triple, de cet art suprême qu'on appelle le Lyrisme.

Or, voilà ce qu'a réalisé l'humanisme du XVI[e] siècle — et, disons-le fièrement, l'humanisme français — en associant des maîtres musiciens tels que les Mauduit, les Le Jeune, les Du Caurroy, à de grands poètes tels que Jean Antoine de Baïf et Agrippa d'Aubigné.

Alors, sous la royale protection de Charles IX, fut formée cette académie de musique et de poésie où, dit Scevole de Sainte-Marthe, *les plus habiles musiciens du monde venaient en troupe accorder le son mélodieux de leurs instruments à cette nouvelle cadence des vers mesurés.*

Il en résulta des ouvrages considérables dans lesquels, sur le relief des combinaisons métriques les plus heureuses, s'épanouissent d'admirables floraisons du lyrisme religieux ou profane.

Voici, par exemple, une action de grâces d'Agrippa d'Aubigné, mise en musique par Claude Le Jeune, un des maîtres les plus justement fameux de la dernière période de la Renaissance.

Remarquez-en, je vous prie, le rythme, d'une gravité noble, émue, et comme pressante ; voyez comme les accents musicaux s'adaptent aux paroles pour en décupler toutes les énergies.

C'est la strophe asclépiade formée de trois asclépiades mineurs suivis d'un glyconique.

Rendons grâces à Dieu, vous toutes nations,
Vous tous peuples ravis en bénédictions :
Chantons tant, que tout l'air plein résonne en ce lieu
D'un concert de louange à Dieu !

Notez que, dans ces pièces mesurées à l'antique, la battue de la mesure n'est qu'un moyen très extérieur au rythme véritable qui, lui, se manifeste dans l'ensemble de la période musicale.

Chant de l'Action de grâces
Rendons grâces à Dieu.

Voici, d'autre part, du même musicien Cl. Le Jeune, mais sur des paroles de Baïf, une grande composition anacréontique, au rythme souple, délicat et gracieux, bien fait pour dire le charme et la volupté du renouveau :

Revecy venir du printemps.
L'amoureuse et belle saison !
Lecture de toute la pièce et chant de l'ode anacréontique.

Terminons, car l'heure nous presse, par un seul exemple de l'art profane proprement dit, par une chanson de Guillaume Costeley, le musicien favori de la cour de Charles IX. Ce morceau vous mettra à même de juger, non seulement de la merveilleuse maîtrise de ce compositeur, de son génie aimable et séduisant, mais aussi de la surprenante virtuosité des chanteurs d'autrefois.

Chanson
Las je n'iray plus.

Oui, Mesdames, Messieurs, applaudissons et remercions nos vaillants chanteurs d'aujourd'hui !

Aussi bien leur admirable interprétation nous démontre à quel point il est légitime que nous tournions parfois notre curiosité vers un passé d'art si glorieux pour la France !

Mesdames, Messieurs, je vous donne rendez-vous ici-même, l'hiver prochain. Je vous présenterai, dans une suite de leçons, les œuvres maîtresses de l'art musical de la Renaissance, et particulièrement de l'art français :

— La musique religieuse, catholique et protestante ;

— La musique profane, y compris la danse et la musique instrumentale ;

— La musique de l'humanisme.

Nous n'aurons garde d'oublier les œuvres des maîtres théoriciens des XV[e] et XVI[e] siècles ; leur étude nous conduira sûrement à une intelligence nette et vraiment objective de l'art, nous permettant de goûter les Josquin, les Lassus, les Goudimel, comme les goûtèrent leurs contemporains.

Cet art de musique, où nos pères mirent le meilleur d'eux-mêmes, revivra ainsi pour nous et en nous ; et, n'en doutons pas, en même temps que l'émotion esthétique, il nous donnera une plus haute vision de l'histoire !

HENRY EXPERT.



CHANSONNETTES AUTOGRAPHES MESURÉES

DE

Jean-Antoine DE BAÏF

XLII.

CHANT. 1. Vous me tués si dousemant,
Avéke tourmans tan-bénins,
ke ne se gooze de douseur
Plu-douse k'êt ma douse mort.

RECHANT. S'il faut mourir, mouron d'amour.

2. Si kleries je suis d'ennuis,
E tant satiéet tant ureus,
ke je prizz'un de mez annuis
San-mille biens d'un'ôtre mein.

3. Puis ke si dousemant je meur
Avéke tourmans tan-bénins,
je ne sens ôkune douseur
Plu-douse k'êt ma douse mort.

Cette Chansonnette a été mise en Musique au XVI[e] Siècle
par Jacques Mauduit. 12

REVECY VENIR DU PRINTEMPS

XIII

Revesi venir du printans
L'amureuz' e bele sezon.
Le kurant dez eos reserzant
Le kanal d'ete s'eklersit :
E la mer kalme de se flos
Amolit le triste kurrus :
Le kanard s'eke se plonjant,
E se lave koint dedan l'eo
E la grue ki frese son vol
Retraverse l'er e s'an va.
Le solel eklere luizant
D'une plus serëine klerte :
Du nuaje l'onbre s'anfuit,
Ki se jue e kurt e norsit
E fores e sams e kutoos.
Le laber umein reverdit,
E lai pre dekuvre se flers.
De Venus le fis Kupidon,
L'univers semant de se tres,
De sa flanme va resofer,
Animoos, ki volet an l'er.
Animoos, ki ranpet o sams,
Animoos, ki najet oz eoos.
Se ki mememan ne san pas,
Amures se fond de plezir.
Rion ossi nus : e serson
Lez ebas e jes du printans
Jute soore rit de plezir
Selebron la kele sezon.

Poésie mise en Musique par Claude Le Jeune.



A GVILLAVME COSTELEY.
R. BELLEAV.

Ce n'eſt peu de louange eſtre fait Seruiteur
D'un Prince, ou d'un grand Roy, & leur pouuoir cõplaire,
Il ya quelque grace à les ſçauoir attraire
Et jouïr bienheureus de leur douce faueur:
Il faut eſtre bien né pour auoir ce bon heur,
Eſtre ſobre à parler, & plus ſage a ſe taire,
Il faut eſtre courtoys, loyal, & debonaire,
Et d'humble modeſtie honorer ſon Seigneur.
Comme toy qu'Apollon, les Muſes, & les Graces,
Et les rares vertus dont les autres ſurpaſſes
Ont choiſi pour flatter l'oreille d'un grand Roy:
Mais qui pourroit auſſi, ſoit de grace de dire,
Compoſer, inuenter, ſonner, chanter, eſcrire,
Plaire à ſa Majeſté, Coſteley, mieux que toy?



I. A. DE BAIF.

Assez de piquebeus, peu de bons laboureurs
Qui sachent droitement manier la charruë.
A tort & à travers bon & mauuais se ruë:
L'ignorant fait tousjours vertu de ses erreurs.
   Non pas toy Costeley, qui entre les meilleurs
Exerces le doux art d'une musique eluë,
Qui sçais par beaux acors acoiser l'ame emuë,
L'exciter assoupie, exprimer ses douleurs.
   Iadis Musiciens & Poëtes & sages
Furent mesmes auteurs: mais la suite des ages,
Par le tems qui tout change, à separé les troys.
   Puissions-nous, d'entreprise heureusement hardie,
Du bon siecle amener la coustume abolie,
Et les troys rëunir sous la faveur des Roys.



DV MESME.

Soyent tes chants, Costeley, l'avant jeu gratieus
Des nombres anciens qu'auec toy j'ay courage
Pour vn siecle meilleur de remettre en vsage,
Si n'en suis detourbé par la force des cieus.
  Si Tibaud Couruiloys au chant delicieus,
Qui receut d'Apollon la grand' lire en partage;
Si le docte Claudin, si, l'honneur de nostre age,
Tant d'Esprits ne me sont de leur aide enuieus.
  Or enuie tai toy. gromelant ne murmure
Que ces belles chansons naissent hors de saison:
Elles ne creignent point, Maligne, ton injure.
  Les homes vertueus d'une ame debonnaire
Malgré toy les louront auec juste raison,
Come vn dous reconfort en vn tems de misere.



DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DU CARDINAL DU BELLAY A M. DE MANNES

MONSIEUR,

JE vois les choses en tels termes, qu'il me fault adviser quel moyen je pourray et debvray tenir pour asseurer mon affaire des paludes pour l'advenir. Car pour cest' heure il fault ce me semble laisser tout dormir, et le mieux qu'on puisse faire, ce sera de retirer doucement toutes les pièces qui peuvent servir à la matière pour l'advenir, soit qu'elles soient entre les mains des juges ou de Ronnet, et serrer tout ensemble les mettant en lieu sûr. Advises y avec M. Bouchier. Car d'attendre la sentence en faveur de la Royne, ce seroit une vraye mocquerie. Toujours l'ay bien ainsi jugé. Et plust à Dieu que ledit Bouchier m'en eust voulu croire, et ne se fust tant laissé bailler parolles, et au pis aller qu'il eust apointé avec les autres parties à quelque prix que c'eust esté, me demeurant le fonds comme facilement l'on eust fait. Vous le luy dires de nouveau affin qu'il voÿe si encores il y auroit ordre à cela. Cependant d'envoyer procuration de la Royne comme il me demande, ce seroit une vraye mocquerie. Advisez donc à cela par ensemble. Il pourroit pour epointer prendre couleur qu'il a envie de s'en retourner voyant que aucuns autour

du Pape ont conceu mauvaise opinion de luy ou bien qu'on le tient icy pour trop suspect en ce qui concerne le Pape, et la se fye on peu de lui; au moyen de quoy il a envie de se retirer, et que avant ce il seroit content de monstrer aux parties qu'il n'a esté si terrible qu'on le a dit, et de laisser à Rome parmy leurs parents et parmy chacun bon contentement de soy et par ainsi le vray est que sans cette excuse il pourra estre que le Pape le licenciera, ayant le Roy licencié La Mare, ou que le Roy le révoquera luy mesme. *In summa* je desirerois fort que quelque coup se y pûst donner, et iceluy donné au-devant prissies possession en mon nom. La raison est que si les choses passent aux extrémités de requérir comme je m'en doubte, le Pape pourroit déclarer à soy confisqué ce qui se trouveroit être à la Royne, et s'il est à moy il n'en aura si juste occasion. Car je n'ay que faire des débats des Princes, et n'en suis cause. Et si cela n'estoit suffisant advises avec ledit Bouchier s'il seroit meilleur que la ditte dame en fist cession au Cardinal Salviati, qui n'est françois et n'y auroit apparence de confisquer son bien. Cette cession ne seroit sinon figurative. Mais, *in omnem eventum*, ne failles, le procès finy ou non, apointé ou non, à prendre sans bruit ma possession, et qu'elle soit bien prise avec bons notoires et tesmoings mais secrette. Aussi advises de faire serrer toutes mes pierres et antiquailles en lieu sûr, de peur que quelque désastre y survînt. Je crois que le meilleur seroit de mettre le tout chez Salviati. Je donneray ordre de retirer Maître Jacques par deça et aussi Maître Noël. Car il n'y aura apparence qu'ils demeurent là, advenants les grands troubles. Faites que au plus tost ledit Maître Jacques prenne en plastre toutes les belles testes qui lui restent à faire. Car il les pourra faire de deça de marbre. Quant à la statue qu'on demande, je serois d'advis qu'on la transportast du lieu où elle est en un autre, mais en la mesme maison, c'est-à-dire qu'on la changeast d'une cave en autre et asses avant en terre, le tout bien secrettement. Car il

pourroit estre qu'estant cy après entendu que mes antiquailles auront esté en la cave où elles sont, l'on enverroit y fouiller. Le temps donnera après le moyen de la tirer de là ou en faire autre chose. Car pour rien je ne veux que l'autre ayt cette victoire sus moy de la m'avoir faict recognoistre. Si le Pape me a osté ma pierre à tout le moins qu'il en prist la moitié et moy l'autre, il a asses d'autres moyens d'en avoir et moy non. C'est une trop grande injustice touchant mon porphire. J'en feray derechef entendre ma fantaisie au duc de Florence. Arrivé que a esté Monluc, j'ay remis en avant le faict de la petite abbaye et crois que je la recouvreray. Elle seroit à propos pour vous si demeures de delà, ou pour Marcel Palone (?) et quant à vous je ne me contenteray de ce qu'en aura dit Mgr le Cardinal de Tournon, et aussi Mgr de Ferme. J'en parleray au Roy pour en scavoir sa volonté. Car j'espère dans huit jours le pouvoir voir veu l'amendement que j'ay tout autre que je n'avais eü et là resouldray l'affaire dudit Marcel en une façon ou autre, et comme toujours j'ay dit. Quant touts autres ne défauldront pour lui, le moyen luy sera perpetuel, et luy en feray entendre la dernière résolution. Il est sans doubte que si le Pape ne se advise, et bientost, et ne rhabille ce qu'il a fait, les choses passeront deça envers luy en toute extrémité de rigueur, et ne vois point que, quiconque y perde ou y gaigne, il n'ayt en cecy engendré la ruine du Saint Siège. Car combien que l'intention du roy ne soit de sortir de l'obéissance de l'Église, mais seulement de Julio, ministre d'icelle, si est ce que je vois clairement ce qui en adviendra à la fin. Le commencement d'Angleterre fust lent, voire moins aspre qu'on ne le veut faire icy. Mais la fin a esté telle qu'on voist. Le mariage de ce Roy là et de la fille aisnée du Roy est accordé, et les traictés passés: Trop d'autres choses se verront de semblables estampes. *In summa,* le Pape se pourra vanter d'avoir ruiné pour jamais le Saint Siège. S'il y avoit moyen de luy en faire quelque remonstrance,

qu'encores y pust aporter quelque proffit, ce seroit un grand chief-d'œuvre. Voyes si par le moyen de Maphée il se pourroit faire sur l'argument de la lettre que je lui escripts. Car vous luy pourrez dire ce que je vous en mande. Quant à moy, veu que j'auray veu le Roy, je m'en vais retirer au Mans soubs couleur du reste de ma fiebvre, pour n'estre tesmoing des choses qui se feront. Dieu y veuille pourveoir.

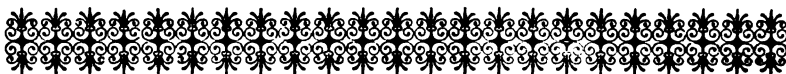
Le XVIII Aoust 1551. — Et superscripte à Monsieur de Mannes.

(Bibl. de l'École de Médecine de Montpellier).

POUR COPIE CONFORME :

L. S.





LE XVIe SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX, REVUES, CATALOGUES ET CONFÉRENCES

Revue de Paris du 15 avril. — *Un Mystère crétois au* XVIe *siècle*, par J. Psichari.

Les Annales Fléchoises, nº d'avril. — Article de Paul Laumonier sur Ronsard.

Études religieuses du 20 mai 1903. — *Shakespeare ou Bacon*, par Joseph Boubée.

Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, nº de mars-avril. — *Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne* (1529-1535). — *Après la mort de Louis de Berquin* (1529-1533), étude historique, par V.-L. Bourrilly et N. Weiss. — *Poursuite en Savoie et en Dauphiné contre Germain Colladon, Michel Prolin et le cordelier Marin*, d'après une lettre inédite de Michel de l'Hôpital (1551).

Revue des autographes, mai 1903 :

Henri III, roi de France. — Pièce sig. sur vélin ; Paris, 1er décembre 1581, in-fol. obl. 20 fr.

Mandement aux trésoriers de l'épargne de payer sur la recette d'Orléans 430 écus à Jean Genffronneau, secrétaire ordinaire de *Catherine de Médecis*, à cause de « la despence qu'il auroit faicte à la suite et service de la Royne nostre dame et mère durant son grand voiage (en 1579, lors de la conclusion de la paix de Nérac) » ; il est encore allé de Bretagne à l'Isle-en-Jourdain (Gers), où résidait Catherine.

La Roche-Pozay (Louis de Chasteigner de), seigneur d'Abain, brave capitaine du XVIe siècle, ambassadeur à Rome sous Henri III,

né en 1535, mort à Moulins en 1595. — Let. sig., avec la souscription aut., au nonce Dandino; Rome, 17 déc. 1579, 1 p. in-fol., cachet. Piqûres d'humidité enlevant quelques mots. *Rare*. 15 fr.

Louis XII, roi de France. — Pièce sig. sur vélin : Valence (Drôme), 15 août 1511, in-fol. obl. 20 fr.

Belle pièce. Mandement à la Chambre des Comptes de Paris, de payer 900 livres d'arrérage aux héritiers de Denis de Bidaut, président de la Cour des Comptes, commis à la recette « de l'ayde ou tribut de cinq escuz pour cent prins et levez sur tous les draps d'or, d'argent et de soye et autres onoraiges de soye, entrans en ce royaume et pays de Daulphiné », après rapport d'Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Balmont, contrôleur du même aide.

Louis XII, roi de France. — Pièce sig. sur vélin; Blois, 8 mars 1513 (1514), in-4 obl. Déchirure enlevant quelques mots. 15 fr.

Mandement à ses généraux de finances de décharger Jean Lalemant, receveur général en Languedoc, de 1.000 livres tournois, moitié de la pension du comte de Bassignano.

Longchamps (abbaye de). — Pièce sur parchemin de Françoise Potier, abbesse de Longchamps-lès-Paris, fille de Jacques Potier, seigneur de Bancmesnil et de Françoise Cueillette de Gesvres; Longchamps, 16 octobre 1589; in-4 obl., sceau. 6 fr.

Quittance de « sœur Françoise Potier humble abbesse de Longchamps et les religieuses de ce lieu » de 60 s. t. sur les rentes constituées sur les greniers à sel du royaume.

355 Ronsard (Pierre de), l'illustre poète de la *Pléiade*. — Pièce originale le concernant; 1707, 7 p. in-4. 12 fr.

Copie collationnée d'un aveu (1620) de Charles de Faucon, seigneur de Moreul-les-Ayx, pour des fiefs sis à Vinantes (Seine-et-Marne). Il y est parlé de *Pierre de Ronsard*.

Histoire de la Musique protestante. — Le 28 mai dernier, M. Henri Expert a fait, dans l'amphithéâtre de la Faculté de théologie protestante de Paris, 83, boulevard Arago, une conférence sur l'histoire de la Musique protestante, avec audition d'un *chœur*

et d'un *quatuor*, qui avait attiré un public d'élite, et a obtenu beaucoup de succès. En voici le programme :

I. PSAUME XXV

GOUDIMEL — CLÉMENT MAROT

Chœur

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis,
Fai que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient :
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les ennuient.

II. PSAUME XXV

Quatuor.

III. PSAUME CXXIII

GOUDIMEL — THÉODORE DE BÈZE

Quatuor

A toi, ô Dieu, qui es là haut aux cieux,
Nous eslevons nos yeux,
Comme un servant qui pressé se voit estre,
N'a recours qu'à son maistre :
Et la servante à l'oeuil de sa maistresse,
Aussi tost qu'on la blesse :
Vers nostre Dieu nous regardons ainsi,
Attendans sa merci.

IV. PSAUME XIII

GOUDIMEL — CLÉMENT MAROT

Quatuor

Jusques à quand as establi,
Seigneur, de me mettre en oubli ?
Est-ce à jamais ? par combien d'aage
Destourneras-tu ton visage
De moy, las, d'angoisse rempli ?

V. PSAUME XXIII

GOUDIMEL — CLÉMENT MAROT

Chœur

Mon Dieu me paist sous sa puissance haute ;
C'est mon berger, de rien je n'aurai faute.

En tect bien seur, joignant les beaux herbages,
Coucher me fait, me meine aux clairs rivages :
Traite ma vie en douceur très humaine,
Et pour son Nom par droits sentiers me meine.

VI.
GOUDIMEL

PSAUME XIX

CLÉMENT MAROT

Chœur

Les cieux en chacun lieu
La puissance de Dieu
Racontent aux humains :
Ce grand entour espars
Publie en toutes parts
L'ouvrage de ses mains.
Jour après jour coulant
Du Seigneur va parlant
Par longue expérience ;
La nuict suivant la nuict
Nous presche et nous instruit
De sa grand' Sapience.

VII.
GOUDIMEL

PSAUME VIII

CLÉMENT MAROT

Chœur

O nostre Dieu et Seigneur aimable,
Combien ton Nom est grand et admirable
Par tout ce val terrestre spacieux,
Qui ta puissance esleve sur les cieux !

VIII.

DER TAG IST HIN

J. S. BACH

Quatuor

IX.
GOUDIMEL

PSAUME LXVIII

THÉODORE DE BÈZE

Chœur

Que Dieu se monstre seulement
Et on verra soudainement
    Abandonner la place :
Le camp des ennemis espars,
Et ses haineux de toutes parts
    Fuir devant sa face.

Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'évanouir,
Un amas de fumée :
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi les méchants devant Dieu
La force est consumée.

x. AVE VERUM CORPUS CHRISTI
Chœur — JOSQUIN DESPREZ

xi. MIGNONNE ALLONS VOIR SI LA ROSE
COSTELEY — *Quatuor* — RONSARD

xii. CE MOYS DE MAY
Chœur — JANNEQUIN

xiii. S'EBAHIST-ON
Quatuor et Chœur — CLAUDE LE JEUNE

xiv. HAU! LE BOYS
Chœur — SERMISY

xv.
GOUDIMEL — *Quatuor*

Par le désert de mes peines
Mon âme va haletant
Après les vives fontaines
Du vray repos qu'elle attend
Et desire estre dehors
De la prison de son corps,
Pour retourner en la vie
Dont le péché l'a bannie.

xvi.
CLAUDE LE JEUNE — AGRIPPE D'AUBIGNÉ

Chœur

Bon Dieu, bénis-nous en recueillant le pain,
La manne qu'espend ta favorable main,
Car cette main fend prompte les cieux,
Quand le Ciel est pénétré de nos yeux.

Rendons grâces à Dieu, vous toutes nations,
Vous tous peuples ravis en bénédictions,
Chantons tant que l'air plein résonne en ce lieu.
D'un concert de louange à Dieu!

LE LISEUR.

L'ÉTUDIANT AU SEIZIÈME SIÈCLE. — On lit dans le *Temps* :

Ce que nous savons de la vie universitaire au seizième siècle se borne généralement aux légendes qui parent la vie d'Amyot ou égayent l'existence aventureuse de Rabelais. Les immunités et privilèges particuliers aux escholiers du temps jadis nous demeurent inconnus, et c'est tout juste si nous parvenons à imaginer le « pays latin » à l'époque où un escabeau placé dans une espèce d'écurie faisait office de chaire pour le maître, tandis que les disciples, assis de diverses façons sur de la paille ou « foërre » à même le sol, recevaient religieusement la parole de science.

M. Gustave Reynier, maître de conférences à la Faculté des lettres, juge apparemment ces connaissances un peu sommaires : aussi la conférence qu'il a faite hier soir à l'Association des étudiants a-t-elle été un tableau de l'Université contemporaine de Ronsard et de Montaigne, tableau rempli de vie et d'humour.

Comment d'ailleurs en eût-il pu être autrement avec les multiples anecdotes touchant ces escholiers qui occupaient toute la rive gauche de la Seine, en partant de l'emplacement où se trouve aujourd'hui la bibliothèque Mazarine et où fut autrefois la tour de Nesles, jusqu'à la tour de la Tournelle, jusqu'à la rue du Cardinal-Lemoine ? Les rues étroites et les escaliers tortueux qui escaladaient les flancs de la montagne Sainte-Geneviève favorisaient les mille tours des « mauvais garçons ». On les punissait quelquefois en les enfermant dans deux prisons relevant du recteur à dire vrai : c'était la prison du « Clos Bruno » et la prison du « Fouarre » (le passage du Clos-Bruneau et la rue du Fouarre en perpétuent le souvenir dans le 5e arrondissement). « Martinels », ou étudiants libres, et « Galoches », ou vieux étudiants, mettaient souvent à rude épreuve la longanimité du prévôt auprès de qui les bourgeois ne cessaient de se plaindre ; mais le prévôt, étant soumis à l'hommage envers le recteur de l'Université, ne se souciait guère d'agir à l'égard des élèves de soixante collèges disséminés à travers le « pays latin ».

C'était dans ces collèges que logeaient et vivaient les étudiants pauvres ; ils logeaient à la dure et vivaient fort maigrement. Certains se nourrissaient « de la moitié d'un hareng et d'un œuf ». Leur pauvreté les poussait au vol, et quand la mendicité ne procurait point des ressources suffisantes, les escholiers passaient au rang de « goiars ».

Les « goiars » paraissent avoir commis nombre de larcins ; c'est parmi eux que Villon dut aller chercher refuge quelque temps, quand il assassina si malencontreusement « messire Philippe Sermoise ou Chermoise » près de l'église de Saint-Benoît-le-Bétourné (sur le terrain de laquelle sont les bâtiments du collège de France).

Tous les étudiants étaient divisés en quatre nations ou provinces qui les groupaient par origine : 1° Paris, Sens, Tours, Bourges ; 2° Picardie ; 3° Normandie ;

4° Allemagne. Ils prenaient part en corps aux processions universitaires et se rendaient, recteur et professeurs en tête, à la fête annuelle du Lendit, comme le représente la vaste composition décorative du peintre J.-J. Weerts, exposée au Salon.

Ils se trouvaient également réunis en troupe disciplinée dans l'indiscipline, lorsque des troubles quelconques éclataient, lorsque le « pays latin » était en proie à l'émeute. La plus grande, celle du Pré aux Clercs, fournit à Ramus, l'illustre fondateur du Collège de France, l'occasion d'une *Oratio*.

Mais tant de désordres provoquèrent une ordonnance du Parlement, qui représentait les étudiants comme des bandits, parcourant la ville « avec de très vilaines femmes ». Sur eux, « l'omnifige, l'omniforme, l'omnigène sexe féminin » avait en effet toute puissance, et c'est en compagnie de ribaudes échappées des tavernes, comme la Pomme-de-Pin, qu'ils se livraient à leurs divertissements favoris, tels que rosser les archets du guet, décrocher les enseignes, molester le bourgeois attardé.

L'étudiant studieux était donc un mythe en ces temps? Au contraire : l'aurore de la Renaissance, en répandant la passion d'apprendre, suscita des vocations demeurées légendaires : tel pauvre écolier, sans sou ni maille, se mettait valet de collège, à l'exemple d'Amyot, et sa tâche quotidienne accomplie, passait la nuit à s'instruire dans cette langue latine qu'il pratiquait tout le jour, car on n'admettait nul autre langage sur la butte sacrée de cette époque.

Les travailleurs fréquentaient soit « la très sainte et la très vénérée Faculté de théologie », qui occupait les bâtiments de la Sorbonne, soit « la très consultante Faculté de décret », ancien nom de la Faculté de droit, soit encore « la très salubre Faculté de médecine », ou bien la Faculté des arts. Ils se levaient à cinq heures du matin, se réglant sur l'horloge des églises, assistaient à la messe des Carmes, puis vaquaient à leurs occupations. La plupart des étudiants ne travaillaient guère « de peur que leur vue diminuât », ayant, selon Rabelais, « ventre vide, gorge sèche, appétit strident ».

Le conférencier termina cet aperçu des mœurs universitaires d'autrefois par quelques mots sur l'antique Université de Salamanque, qui, la première, donna au seizième siècle, l'exemple de cet esprit démocratique que l'on retrouve dans les universités d'Amérique du temps présent et dont nos universités françaises tendent à s'inspirer toujours davantage.





L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Nous avons demandé dans le dernier n° de la Revue, pour établir les liens de parenté qui pouvaient avoir existé entre Jean-Antoine de Baïf et Joachim du Bellay, de qui était issue Catherine d'Ancenis mariée à Renaut de Vivonne.

Des renseignements qui nous ont été fournis par M. le Vte de Chasteignier de la Rochepozay et par l'*Histoire d'Ancenis et ses barons*, de M. Émilien Maillard, il appert que Catherine d'Ancenis était la cousine germaine de Jeanne Sauvain, quadrisaïeule de Joachim du Bellay.

Geoffroy V d'Ancenis s'était marié deux fois : 1° avec Jeanne de Précigné dont il avait eu deux enfants : Geoffroy VI et Aliénor ;

2° avec Isabeau d'Aire dont il avait eu six enfants, notamment JEANNE qui devint la femme de Pierre Sauvain.

Geoffroy VI avait épousé Blanche d'Avaugour dont il avait eu CATHERINE mariée à Renaut de Vivonne.

Jeanne et Catherine d'Ancenis étaient donc cousines germaines.

Qu'en conclure ? que Joachim du Bellay et Jean-Antoine de Baïf étaient certainement apparentés, puisque l'arrière-grand'mère du poète des *Mimes* était Marguerite Chasteignier de la Rochepozay et que Renaut de Vivonne marié à Catherine d'Ancenis était fils de Marie Chasteignier de la Rochepozay.





BIBLIOGRAPHIE DU XVIe SIÈCLE

Librairie Alphonse Leduc, 3, rue Grammont. — *Les Maîtres Musiciens de la Renaissance française*, éditions publiées par M. Henry Expert sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du xvie siècle, avec variantes, notes historiques et critiques, transcriptions en notation moderne, etc. En vente les 15 premières livraisons.

L'année même (1894) où l'Association Bretonne-Angevine faisait exécuter à Paris dans la salle de Géographie par les Chanteurs de Saint-Gervais quelques-unes des œuvres musicales de Clément Jannequin et de Orlande de Lassus, en l'honneur de Joachim du Bellay et au profit de sa statue, M. Henry Expert entreprenait, « après douze ans de recherches ferventes et de scrupuleuse préparation », la publication intégrale des monuments de l'art musical au xvie siècle. Et voici en quels termes il exposait le plan de cet ouvrage :

« Par Maîtres Musiciens de la Renaissance française, je n'entends pas exclusivement les musiciens natifs du pays de France, mais aussi les Belges que la France adopta et dont les œuvres sont sorties à profusion des presses de nos imprimeurs.

« Personne ne nous conteste le droit d'accorder, dans les fastes de notre art national, une large place aux Lully, aux Gluck, aux Gossec, aux Grétry et à tant d'autres étrangers, sans oublier cet admirable César Franck qui, de nos jours, a porté si haut l'éclat de la musique française.

« Que nos frères du Hainaut, de Liège, de Flandre et de Brabant souffrent donc parmi nous ceux de leurs glorieux fils qui ont aimé la France et lui ont consacré le meilleur de leur génie.

« Du reste, je prépare une étude documentée sur les nationalités musicales au xvie siècle ; j'espère y donner satisfaction aux plus exigeants et, peut-être démêler un peu une question encore embrouillée.

« Ma collection, qui embrassera dans son ensemble l'œuvre musicale de la Renaissance française, comprendra donc les Maîtres suivants :

Josquin des Prez, Clément Jannequin, Orlande de Lassus, Brumel, Pierre de Larue, Carpentras, R. & A. Févin, Arcadet, Jean Mouton, Certon, Maillard, Claude Goudimel, Richafort, Moulu, Gascongne, Claudin de Sermisy, Manchicourt, Gombert, Guillaume le Heurteur, Courtoys, Willaert, Jaquet, Claude Le Jeune, Costeley, Du Caurroy ; un assez grand nombre d'autres, moins connus sans doute, mais qui jouirent d'une certaine vogue, d'ailleurs justifiée ; enfin, les anonymes, dont les œuvres nous sont parfois infiniment précieuses, surtout en ce qu'elles nous gardent les chansons et les mélodies populaires dans leur presque intégrité.

« Je reproduis textuellement les éditions primitives dans lesquelles parurent les différentes œuvres ; à défaut de ces éditions, je me sers des manuscrits les plus authentiques et des meilleurs imprimés du temps.

Ces imprimés et ces manuscrits ne nous donnent les diverses voix d'une pièce, d'un quatuor vocal, par exemple, qu'isolées les unes des autres, armées de telle clef selon la tessiture et écrites sans barres de mesures, en une notation carrée et losangée, mêlée, surtout dans la première moitié du siècle, de ligatures, de proportions, de points, de divisions, de perfection, d'augmentation, etc.

Dans les présentes éditions, je réunis les voix en une partition mesurée à laquelle je garde, à cause de leur commodité et de l'exactitude de leur signification, les clefs respectives indiquées par l'auteur ; je substitue aux notes losangées les notes rondes équivalentes, j'indique les ligatures par le signe ·——— qui réunit le groupe de notes ; je traduis simplement les proportions et les signes qui, dans une partition ne seraient que des singularités graphiques superflues : j'en donnerai seulement, dans mes suppléments, les plus curieux exemples :

Les accidents que je marque au-dessus des notes sont ceux que le texte ancien ne porte pas, mais que les exécutants ajoutent par tradition.

Pour aider aux lecteurs qui n'ont point habitude de toutes les clefs musicales, je joins à la partition une réduction sur deux ou trois portées, avec les clefs de clavier moderne. J'y fais en sorte que la position des notes sur telle ou telle portée et la direction des queues montrent constamment le mouvement, l'ambitus de chaque voix. Et, à cet effet, je traduis les valeurs longues de la partition en valeurs moindres qui permettent de mieux figurer les croisements. De la sorte, si l'on ajoute les paroles qui sont à la partition, cette réduction suffira à donner l'intelligence complète du morceau.

Je donne le texte littéraire comme le texte musical, en sa teneur originale. J'insiste sur ce point ; car, dans le petit nombre de pièces profanes que le public a pu lire jusqu'à ce jour, le vandalisme de certains éditeurs n'a pas laissé grand' chose qui ne soit expurgé et défiguré misérablement.

Dans le corps même de l'ouvrage, je m'abstiens de toute indication étrangère aux textes ; j'estime qu'un simple mouvement ajouté est pure opinion de critique, souvent fort sujette à caution.

On pardonnera donc à la concision de ces recueils qui n'ont d'autre objet que de reproduire les œuvres des vieux maîtres telles qu'elles sortirent de leurs mains.

D'ailleurs, cette publication sera accompagnée de livres de commentaires qui paraîtront à la suite de chaque ensemble d'œuvres Ils comprendront des variantes, des tables thématiques, des notes historiques et critiques, de copieuses indications bibliographiques, et des études sur les questions musicales de la Renaissance.

Telle est, dans ses principales lignes, la publication que je commence avec le ferme vouloir de la conduire à son achèvement.

La tâche, pour être lourde, ne laisse pas d'être singulièrement captivante. Il s'agit, en effet, de tirer la musique d'un grand siècle de l'oubli où naguère encore dormait sa poésie et, en enrichissant l'histoire de l'art, de découvrir un coin ignoré de l'âme française.

Ainsi parlait M. Henri Expert dans l'introduction de son premier fascicule consacré aux mélanges d'Orlande de Lassus.

Je m'empresse de dire qu'il a tenu toutes ses promesses et que la publication de ses *Maîtres Musiciens de la Renaissance française* lui fait le plus grand honneur.

Un an après (1895) il nous donnait un premier fascicule des 150 Psaumes de David, édition de 1580, de Claude Goudimel.

En 1896, le premier fascicule de la Musique de Guillaume Costeley, organiste ordinaire et valet de chambre du très chrétien et très invincible Roy de France Charles IX. C'est de ce fascicule que nous avons tiré les portraits de Costeley et les sonnets de Remy Belleau et de Baïf qui lui sont dédiés.

La même année Henry Expert publiait le deuxième fascicule des 150 Psaumes de David, édition de 1580, mis en musique par Claude Goudimel.

En 1897, il nous donnait trente et une chansons musicales de CLAUDIN (DE SERMISY), CONSILIUM, COURTOYS, DESLONGES. DULOT, GASCONGNE, HESDIN, JACOTIN, JANEQUIN, LOMBART, SOHIER, VERMONT, ET ANONYMES, (attaingnant 1529).

La même année, le troisième fascicule des 150 Psaumes de David, par Claude Goudimel.

En 1898, les Chansons de maître Clément Janequin.

La même année : le *Liber quindecim Missarum electarum quæ per excellentissimos musicos compositæ fuerunt. — Roma, 1516* ; Brumel : *Missa « de Beata Virgine »* ; — P. de la Rue : *« Missa ave Maria »*.

En 1899, la suite de ce livre. Io. Mouton : Missa « alma Redemptoris » ; — Fevin : « Missa Mente tota ».

La même année. — Les chansonnettes mesurées de Jan-Antoine de Baïf, mises en musique par Jacques Mauduit.

En 1900, le premier fascicule du *Dodecacorde* de Claude Le Jeune.

La même année, le premier fascicule du *Printemps*, du même.

En 1901, le deuxième fascicule dudit ouvrage.

La même année le troisième fascicule dudit ouvrage.

LXXII

REÇANT Bien fol ęt ki pęrd le sans
E pęrd le tans vènemant s'amuzant,
S ęt a la heine du laial
Sęt a l'amer malureus de l'ingrat.
ÇANT. 1. An te donant a ki moeins te vudrot,
Un ki ęt tien tu ękondus.
2 Un ki te çerçe tu çasses oolaiy,
Un tu pursuis ki te fuira.
3 Puis ke tu fuis ki te veut, tu ę-bien
Dije d'eimer ki te hęra.
4 Einsi tu lęsses la mere męson,
Espérant d'un frige sanfruit.
5 Puis ke tu n'eimes ki t'eime konstant,
San joie vi ne vivant pas.

POÉSIE AUTOGRAPHE DE BAÏF.

En 1902, les Poésies de Ronsard et autres poètes mises en musique à quatre et cinq parties par François Regnard.

Mais le plus curieux, à mon sens, de tous ces fascicules, c'est le dixième qui est consacré aux Chansonnettes mesurées de Jean-Antoine de Baïf. Voici ce que M. Henry Expert pense de ces Chansonnettes :

« Une des manifestations les plus significatives du génie de la Renaissance est, sans contredit, l'essai d'adaptation de la prosodie de l'Antiquité gréco-latine au vers français, de l'alliance étroite qui en résultait, outre la musique, la choristique et la poésie.

« Plusieurs de nos écrivains s'essayèrent à la composition des vers mesurés à l'antique : Jean-Antoine de Baïf y excella entre tous.

« Ce grand poète déploya en cet art difficile et nouveau toutes les ressources de sa brillante maîtrise, et produisit plusieurs ouvrages considérables dans lesquels, sur le relief des combinaisons métriques les plus heureuses, s'épanouissent d'admirables floraisons du lyrisme religieux ou profane.

« Et comme ces poèmes rythmiques appelaient les dessins mélodiques, les accents et les modes de la musique, Baïf, connaisseur délicat en l'art du chant,

groupa autour de lui une élite de musiciens, compositeurs ou exécutants, et sous la royale protection de Charles IX, fonda l'ACADÉMIE FRANÇOISE DE MUSIQUE ET DE POÉSIE « où les plus habiles musiciens du monde, dit Scévole de Sainte-Marthe, venoient en trouppe accorder le son mélodieux de leurs instruments à ceste nouvelle cadence de vers mesurez qu'il avoit inventée. »

« Ce magnifique effort de la pensée française, ce grand fait littéraire et artistique, le plus remarquable peut-être du XVI[e] siècle finissant, n'a point encore été apprécié à sa mesure. Sans doute, son historique a fourni la matière d'un beau livre de M. E. Frémy : *L'Académie des Derniers Valois*, mais l'œuvre en soi n'a donné lieu qu'à des critiques incomplètes et à peu près dénuées de valeur. Notre diction française, inaccoutumée à la versification métrique, malhabile au phrasé essentiellement musical des anciens rythmes lyriques, hésite devant telle strophe, tel vers, dont elle scande, martelle lourdement la grâce souple et nerveuse ; et dès lors, lecteurs et auditeurs demeurent inaptes à comprendre les formes adoptées par le poète.

« C'est qu'il est besoin de la mélodie pour soutenir la parole lyrique, cette parole qui, à son tour, ordonne le dessin de la mélodie à ses rythmes et à ses cadences. Voici un livre de ces vers mesurés et chantés ; c'est le premier d'une série que, volontiers, nous appellerions les *Actes de l'Académie française de Musique et de Poésie des Derniers Valois*.

« Prochainement dans une édition critique de vers inédits de Baïf (reproduction intégrale en fac-simile et transcription en français usuel du mss 19.140 de la Bibl. Nat. de Paris, avec variantes, commentaire suivi et lexique) nous proposerons à l'attention des lettrés le côté spécialement prosodique, grammatical et phonétique de ces compositions. Aujourd'hui, nous convions nos lecteurs à scruter une musique intimement unie à des paroles par le jeu réciproque des lignes et des accents d'une rythmique savante et subtile, des lignes et des accents de la polyphonie mélodique et modale ; nulle doute qu'ils ne se laissent gagner par l'exquise expression de tendresse, de vie amoureuse et de séduisante lascivité qui s'en dégage.

« Et la tentative de Baïf ne sera plus tenue pour avortée, si, à l'audition de ces *Chansonnettes*, la souveraine Eurythmie des Anciens s'impose à nos esprits et à nos cœurs charmés.

« Et en même temps qu'au noble poète, justice sera rendue à Jacques Mauduit, son collaborateur ; comme autrefois à la Cour de Charles IX et de Henri III, dans la société des Ronsard, des Baïf et des meilleurs esprits de son temps, cet aimable musicien, ce *Père de la Musique*, pour parler le langage de la Renommée d'alors, recevra les hommages dus à son gracieux génie. »

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs la publication si intéressante et si hardie de M. Henry Expert.



Hic nouus Amphion Gallis nouus audit Apollo
Cantus et fidium restituiße melos
Vix oculos pictor vix frontis adumbrat honorem:
Quis cultum Aonijs artibus ingenium.?

De la Rochemaillet.

Matheus fecit. Egerick Hilckena pinx. 1633

PORTRAIT DE J. MAUDUIT.

LIBRAIRIE LECOFFRE. — *La bienheureuse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie, 1566-1618*, par Emmanuel DE BROGLIE, 1 vol. in-12, de la collection dite « Les Saints ».

La charmante collection des *Saints*, de la librairie Lecoffre, vient de s'enrichir d'un nouveau volume où le profane et le sacré sont très harmonieusement unis ensemble. « Car, ainsi que le dit M. Emmanuel de Broglie, la dévote mystique qu'était Madame Acarie fit voir qu'elle était en même temps une femme de tête et une femme d'affaires accomplie. C'est même un des traits caractéristiques de sa physionomie morale, où la vie intérieure la plus élevée s'allie dans un accord parfait non seulement avec l'accomplissement vigoureux et persévérant de tous les devoirs domestiques, même les plus intimes en apparence, mais avec ces qualités d'intelligence, de prudence et de perspicacité qui permettent de voir juste et vite dans les affaires comme dans les personnes et aident à se tirer de tout, comme à tout accomplir. Les qualités, quoi qu'on en dise, ne sont pas toujours le privilège des seuls gens du monde, et la vraie dévotion, non seulement ne les exclut pas, mais les augmente et les complète chez ceux qui les possèdent, lorsqu'elle ne les fait pas naître.

Mariée à un ligueur enragé dont on trouve le nom dans la *Satyre Ménippée* et le *Journal de l'Estoile* et que son dévouement au parti avait fait surnommer le *Laquais de la Ligue*, il faut rendre cette justice à Barbe Avrillot (c'était le nom de jeune fille de Madame Acarie) que, loin d'exciter son mari contre les Huguenots, elle fit tout pour le contenir et l'apaiser. Malgré son ardeur et son zèle pour la Ligue, malgré l'impétuosité de son caractère, M. Acarie ne prit jamais part à aucun des actes de violence matérielle des ligueurs : on ne trouve sa main ni dans le meurtre du président Brisson, ni dans aucun fait du même genre. Ce témoignage lui fut rendu plus tard de la bouche même du roi, et méritait d'être signalé ici : on y voit la trace évidente des conseils ou des exemples de sa jeune femme qui sut sans doute obtenir de lui cette abstention significative dans ces temps où la violence dans tous les partis semblait toute simple et comme naturelle... Ce fut surtout pendant le siège de Paris, en 1590, lorsque, après le meurtre d'Henri III à Saint-Cloud, Henri de Navarre, devenu le Souverain légitime de la France, mais encore huguenot, vint inutilement essayer de réduire sa capitale par la force, que la charité et le courage de la « dévote » Madame Acarie éclatèrent à tous les yeux. Ce siège, on le sait, fut terrible par les souffrances qu'il imposa aux habitants, qui finirent par mourir d'inanition. Plus de vingt mille personnes moururent, dit-on, de misère et de faim : on mangea jusqu'aux bêtes mortes, et les riches comme les pauvres furent réduits aux plus cruelles extrémités. Pendant ces temps de calamités restés célèbres pour l'histoire et que nous ne pouvons ici que citer en passant, la charité de Madame Acarie put se donner un libre cours et elle se prodigua elle-même avec un zèle et un oubli de

TENOR.

LES MESLANGES

D'ORLANDE DE LASSVS.

40. Ex Libris Stae Genovefae Parisiensis. 1753.

CONTENANTZ

PLVSIEVRS CHANSONS, A IIII, V, VI, VIII, X, PARTIES:

REVEVZ PAR LVY, ET AVGMENTEZ.

A PARIS.

Par Adrian le Roy, & Robert Ballard.

Imprimeurs du Roy.

M. D. LXXVI.

Auec priuilege de sa majesté



Rougeron Vignerot sc.

EXTRAIT DES « MAITRES MUSICIENS DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE ».

deux chefs-d'œuvre incomparables qui tiennent dans l'histoire de la peinture le même rang que le Parthénon dans l'histoire de l'architecture et de la sculpture antique, étaient offerts à l'admiration de la Cour pontificale. Ni Michel-Ange, dans sa longue vie d'épreuves et de tourments, ni Raphaël, dans sa courte carrière, heureuse et triomphante, ne devaient se montrer plus parfaits et plus complets que dans cette première manifestation de leurs supériorités éclatantes.

Dans le plafond de la Sixtine, Michel-Ange, architecte, sculpteur, peintre, savant, penseur, poète, semble avoir voulu réaliser et condenser, en un formidable ensemble de figures surhumaines, toutes les multiples aspirations, idéales et plastiques, du génie florentin, ce génie si ouvert, si varié, si encyclopédique, fait de science et d'amour, aussi précis dans ses formes, que libre et hardi dans ses rêves, créateur par l'observation, passionné avec méthode, et qui, durant tout le xv[e] siècle, s'était essayé en efforts successifs et dispersés pour aboutir enfin à l'universalité rayonnante de Léonard de Vinci. Léonard vivait encore, mais vieilli, sinon oublié, et trop absorbé par ses recherches scientifiques et trop pris d'une perfection insaisissable pour se lancer en des entreprises aussi vastes et aussi hâtives. Michel-Ange, d'ailleurs, quelques mois auparavant, en plaçant, dans le Palais ducal de Florence, en face du carton, si réel et si nerveux, des combattants d'Anghiari, son carton des Grimpeurs de Pise, avec leur étalage de nudités héroïques, ne s'était-il pas posé nettement, vis-à-vis du grand artiste italien, non seulement en continuation mais en révolutionnaire ! La Sixtine lui fut l'occasion d exprimer, d'un seul coup, à la fois, tout ce qui s'agitait en lui d'imaginations décoratives, de visions plastiques, de sensations colorées, de savoir anatomique, de désillusions douloureuses, de rêves gigantesques. Qu'on regarde l'ensemble ou qu'on regarde les détails, c'est partout la même association, extraordinaire et unique, de toutes ces qualités, d'ordinaire isolées ou dispersées, dans une exaltation soutenue et passionnée qui touche au paroxysme. Pas une de ces figures, bibliques ou symboliques, qui ne soit architecturale par sa disposition, sculpturale par son mouvement et son relief, pittoresque par sa tonalité grave et harmonieuse, savante par sa structure et son modelé, expressive par son geste et sa physionomie, poétique par sa majesté ou sa beauté. Il n'est point, en vérité, d'œuvre au monde qui donne une plus haute et plus noble idée des forces créatrices de l'imagination humaine.

Il va sans dire que, sauf le Pape et quelques artistes et lettrés, la plupart des Romains comprirent moins vite ce chef-d'œuvre formidable, que les autres chefs-d'œuvre, plus accessibles et plus attrayants, dont le jeune Raphaël couvrait en même temps les parois du Vatican. Lui aussi, d'ailleurs, s'était senti miraculeusement exalté, au contact de la Ville éternelle, par la majesté de ses souvenirs. En quelques mois le timide élève de Perugin et de Fra Bartolommeo, formé déjà à toutes les élégances par son éducation à la cour d'Urbin et préparé à toutes les intelligences par son séjour dans le milieu florentin, subitement enhardi par la faveur qui l'accueillait et la rivalité qui le menaçait, devenait le metteur en

scènes de compositions historiques et allégoriques le plus libre et le plus harmonieux qu'on eût encore connu. La *Dispute du Saint-Sacrement*, l'*École d'Athènes*, le *Parnasse*, le *Droit civil et canonique*, entourés par les poétiques allégories des *Vertus cardiales*, de la *Théologie*, de la *Poésie*, de la *Philosophie*, de la *Jurisprudence*, développaient à portée des yeux, avec un charme irrésistible de beauté et d'expression, toute l'histoire réelle et glorieuse de l'humanité pensante et croyante, dont Michel-Ange, dans les voûtes hautaines de la Sixtine, avait seulement imaginé, pour quelques adeptes, la légende héroïque et voulu proclamer les inquiétudes désespérées....

LIBRAIRIE ALCAN. — *Correspondance politique de Dominique du Gabre, évêque de Lodève, trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1557)*, par Alexandre VITALIS, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 1 vol. grand in-8, prix 12 fr. 50.

C'est avec un véritable plaisir que nous voyons les savants s'employer depuis quelques années à exhumer de la poussière des archives les écrits des diplomates du XVI[e] siècle. Récemment, le distingué sous-directeur des archives du ministère des affaires étrangères, M. Tausserat-Radel, tirait des dépôts dont il a la garde la correspondance diplomatique de l'évêque de Montpellier, Guillaume Pélicier. Aujourd'hui, M. Vitalis publie, à la suite d'une introduction lumineuse, les lettres écrites par Dominique du Gabre, évêque de Lodève, durant ses fonctions de trésorier du Roi en résidence à Ferrare, de 1552 à 1554, puis celles, qu'ambassadeur à Venise, il data de ce poste, de septembre 1554 à la fin de 1557. Et comme il le dit avec raison, ce recueil, composé de dépêches écrites après l'intervalle de dix années (1542-1552) qui s'écoule entre la mission de Pélicier et celle de du Gabre, période pour laquelle aucune correspondance n'a été jusqu'ici publiée, apporte une contribution précise à l'histoire des relations de la France et de l'Italie sous le règne de Henri II.

La correspondance de du Gabre est, en effet, abondante. Elle offre, à tous les points de vue, un réel intérêt. Elle permet de suivre, comme on le ferait de nos jours à l'aide d'un journal, le récit régulier des opérations militaires qui avaient pour principaux théâtres Ferrare, Parme, Sienne, La Mirandole ; elle nous révèle le triste état de nos finances à cette époque agitée, et la légèreté avec laquelle les dépenses de la guerre étaient trop souvent engagées ; elle nous initie aux événements auxquels le prélat fut directement mêlé, nous dévoile les intrigues dont il fut le témoin et détermine les rôles joués par chacun des acteurs dans cette émouvante aventure.

Elle nous fait voir, enfin, combien, après avoir sacrifié sans compter ses hommes et son argent, au profit d'une noble cause, la France fut mal récompensée de sa trop généreuse intervention, et nous laisse sur cette attristante impression qu'Elle ne recueillit, hélas, pour prix de ses services, que l'ingratitude et l'abandon de ses alliés de la veille.

La correspondance de Dominique du Gabre a été tirée par M. Vitalis, partie de la Bibliothèque nationale, partie des archives du ministère des Affaires étrangères et partie de la Bibliothèque de Grenoble.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de la citer et d'y renvoyer nos lecteurs au cours de nos études sur le cardinal du Bellay.

*
* *

Pour finir, voici deux jolies pièces de vers que j'extrais du recueil de poésies publiées récemment par notre ami et collaborateur Paul Pionis sous le titre : *Les Coiffes angevines*. La première est en l'honneur de Joachim du Bellay et fut dite par l'auteur au pied de la statue du chantre du *Petit Liré*, à Ancenis.

O poète, en l'azur où ton âme divine,
Échappant aux liens qui l'attachaient au sol,
Cygne immatériel, a pris son large vol,
As-tu toujours regret de ta terre angevine ?

Voudrais-tu point revoir clocher d'ardoise fine,
Jardin cher à l'abeille en quête d'un doux vol,
Bois où, comme au ciel seul, chante le rossignol,
Revoir en l'air natal fumer une chaumine ?

Eh bien, regarde donc !... Voici Lyré, là-bas ;
Son clocher violet, ne l'aperçois-tu pas ?
Les parfums de l'Anjou montent des fleurs ouvertes ;

Et — ruban déroulé, non moins bleu qu'autrefois —
Sur ses beaux sables d'or, entre ses rives vertes,
Ton vieux Loyre, à tes pieds, glisse — toujours gaulois.

*
* *

La seconde est en l'honneur de Rabelais et fut dite par Paul Pionis le 12 mai 1895, à Meudon, devant le buste de l'auteur de *Gargantua :*

Dans l'air musant jadis sur les lèvres des roses,
L'hiver clamait hier son long gémissement;
Un brouillard froid pleuvait sur nous lugubrement,
Et le plomb de l'ennui tombait des cieux moroses.

Mortes étaient les fleurs; morts, les papillons bleus.
Plus un seul rossignol! Plus un cri d'hirondelle!
L'ouragan, brin par brin, dispersait à coup d'aile
Les vieux nids, ces berceaux des oiselets frileux.

Tristesse des jours noirs, des nuits interminables!
Nous nous croyions déjà dans l'ombre du cercueil;
Et notre âme trouvait plus poignant sous ce deuil
Notre exil de l'Eden aux splendeurs immuables.

Mais la brume est trouée, et c'est comme un réveil!
Sur les rayons d'Avril vient notre délivrance.
Pour ranimer ainsi la joie et l'espérance,
Il suffit à nos cœurs d'un rire du soleil.

Et c'est pourquoi j'ai voulu, mon vieux Maître,
Rythmer ces vers et te les dédier,
En la saison où fleurit l'amandier,
Où le coucou moqueur rit sous le hêtre.

Car ton franc rire est semblable au soleil :
Il a troué l'obscurité des âges;
De nos fronts lourds il chasse les nuages,
Sèche nos pleurs, rend le teint plus vermeil.

Nous comprenons qu'il plut à ton génie
D'envelopper sous la joyeuseté
L'appel aux droits que pour l'humanité
Si hardiment lançait ton ironie.

Riant toujours, riant même des rois,
Pour ce que rire est le propre de l'homme,
Cette gaîté te permettait en somme
De cingler tout de ton rire gaulois.

Mais dans ce rire a brillé ta pensée ;
Nous en avons sondé la profondeur.
Grâce peut-être à ton esprit frondeur,
Le peuple a vu la Bastille forcée.

Et si gaîment nous chantons un fredon,
Et banquetons et dansons à notre aise,
Sans avoir peur de l'infernale braise,
Tu l'as permis, bon curé de Meudon !

Et c'est pourquoi j'ai voulu, mon vieux Maître,
Rythmer ces vers et te les dédier
En la saison où fleurit l'amandier,
Où le coucou moqueur rit sous le hêtre.

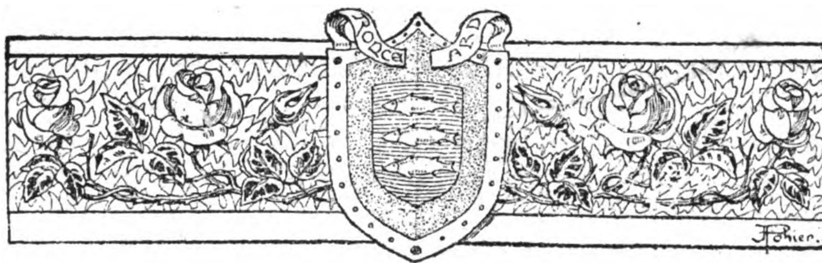
Les *Coiffes angevines* de Paul Pionis classent définitivement leur auteur parmi les meilleurs poètes de l'Anjou, et je sais telle pièce, le *Chanvre*, entre autres, et l'*Audacieux*, qui ne dépareraient aucun écrin, si riche qu'il soit.

UN BIBLIOPHILE.



Le directeur-gérant : LÉON SÉCHÉ.

Imprimerie FRANCIS SIMON, Rennes (2136-03).



Deux cent vingt vers inédits

DE RONSARD

Un gala aux Tuileries (août 1578)

Marty-Laveaux, dans son édition des *Œuvres de Ronsard* (tomes IV, V et VI, années 1891 93) a publié un certain nombre de variantes qui n'avaient pas revu le jour depuis les éditions contemporaines du grand poète (1). Il a réimprimé aussi de longs morceaux et des pièces entières que Ronsard avait fait disparaître de son œuvre et qui avaient échappé aux chercheurs de « piècesretranchées » (Soubron, 1592, N. Buon et Cl. Garnier,

(1) L'une de ces variantes est très intéressante ; c'est celle de la dernière strophe de l'ode : *Si tost ma doucette Isabeau,* parce que c'est la vraie leçon, la seule qui rende à l'ode sa régularité rythmique ; mais M. L. a réimprimé faux l'avant-dernier vers.

Il ne faut pas lire :

Seul derrière ces coudrettes,

Mais :

Seule derrière ces coudrettes.

1609 et 1617) et à son prédécesseur immédiat P. Blanchemain (1), par ex. l'ode : *Toutes les fleurs espanouyes* (t. VI, 359) ; les 4 vœux : *Pour m'estre dedans ton onde*, *Durant l'Esté que j'ahanne*, *De ma brebis écorchée*, *Si je puis ma jeunesse folle* (idem, 362-63) ; l'épitaphe : *Que sert aux hommes de suivir* (id. 364) ; la tirade du Discours au Roy : *Ne laissez aux flatteurs voz oreilles surprendre* (id. 399) ; etc.

Il a réédité en outre dans la *Langue de la Pléiade*, tome II, *Appendice*, p. 417 (année 1897), l'ode : *Come un lis à la rose blanche.*

De son côté, M. l'abbé L. Froger a le premier fait connaître le sonnet en faveur d'Ambroise Paré : *Tout cela que peut faire en quarante ans d'espace* (2) ; les sonnets : *D'un faible vol je volle après l'espoyr*, et *Moins que devant m'agitoit le vouloyr* (3) ; un certain nombre de variantes des éditions originales, dont quelques-unes très importantes (4).

Enfin j'ai moi-même le premier, en vue d'une édition critique des *Œuvres de Ronsard*, rectifié d'après les éditions originales environ 100 leçons fautives des éditions Blanchemain et Marty-Laveaux (5) ; relevé et daté environ 1500 variantes, dont plus de 300 vers en-

(1) Je n'ai garde d'oublier que Blanchemain a été le premier à exhumer ainsi des pièces ou des fragments de notre grand poète (*Œuvres inédites de P. de Ronsard*, Paris, Aubry, 1855, et édition de ses Œuvres, tome VIII). — M. Ach. de Rochambeau a de son côté publié *Quelques vers inédits de P. de Ronsard* in-8° (Paris, Aubry, 1867) ; cf. sa *Famille de Ronsart* (Paris, Franck, 1868).

(2) *Ronsard ecclésiastique* (Mamers, 1882) ; cf. M. L. VI. 398.

(3) *Premières poésies de Ronsard* (Mamers, 1892) ; cf. M. L. VI, 357.

(4) Idem. Voir notamment pp. 28, 88-89, 100 ; et p. 97, trente vers de l'Ode au Roy sur la paix de 1550. J'ai signalé en détail dans la *Revue d'Hist. Litt.* de janv. 1902, janv. et avril 1903, ce que nous devons à M. Froger en fait de variantes inédites de 1550.

(5) *Revue d'Hist. Litt. de la France*, janv. 1902, pp. 33 à 36 ; janv. 1903, pp. 64 à 68 et *passim* ; avril 1903, pp. 259 à 262 et 275.

tiers (1) ; publié en les datant quatre sonnets (2), la première ébauche d'une ode, une folastrie et deux sonnets (3). Voici encore plus de deux cents vers, qui n'ont pas été réimprimés depuis bientôt trois siècles et demi, dont une ode entière.

*
* *

Du **Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre**, publié par les soins de N. Denisot vers le mois de mars 1551.

(Les vers mis entre guillemets sont des variantes originales de l'ode à Denisot publiée par Blanchemain et Marty-Laveaux).

Quand les filles d'Achelois,
« La fable Secilienne.
« Qui foullérent de leurs vois
« La douceur Hymettienne »,
Virent jaunir la toison
Et les Soudards de Jason
« Ramer la Barque parlante
« Près de leur gyron volante, » (4)

. . . .

(Cf. Bl. II, 308. — M. L. II, 385).

(1) *Idem.* janv. 1902, pp 37 à 86 ; janv. 1903, pp. 68 à 88 ; avril 1903, — *Revue Universitaire*, février 1903. — *Annales flèchoises*, juillet et août 1903, *Tableau Chronologique des Œuvres de Ronsard*, premier vers de chaque pièce et notes. — *Revue de la Renaissance*, fév. 1901, p. 98 ; mars 1901, p. 170, 189, 193 ; mai 1901, p. 268 ; janv. 1902, p. 49, 53 ; fév. 1902, p. 95, 103 ; mars 1902, p. 151 ; juin 1902, p. 291 ; oct. 1902, pp. 79, 87, 95, 102, 107 ; fév. 1903, 69.

(2) *Rev. d'Hist. Litt.* de juillet 1902, pp. 441 à 445. A la page 446 j'ai publié par erreur comme inédite l'ode *Come un lis à la rose blanche* ; c'est que M. L. l'a reléguée dans l'*Appendice* des 20 volumes de la *Pléiade française* où elle m'avait échappé.

(3) *Rev. de la Renaissance*, de juillet 1902. pp. 7 à 14.

(4) Pour ces deux vers, il y a en 1552 et 1553 cette autre variante :

Après leur emprise faitte
Ramer la barque prophette.

Denisot se vante heuré
D'avoir oublyé sa terre
« Quelquesfois et demeuré »
Trois ans en vostre Angleterre,
« De prés voyant le Soleil
« Quant il se panche au sommeil
« Plonger au seing (*sic*) de vostre onde
« La Lampe de tout le monde ».
(Cf. Bl. II, 311. — M. L. II, 387).

*
* *

De la **Première édition des Amours** (sept. 1552).

(Les vers mis entre guillemets sont des variantes originales de la chanson publiée par Blanchemain et Marty-Laveaux).

Stro. 1.
Las, je n'eusse jamais pensé
« Veu les ennuiz de ma langueur
« Que tu m'eusses recompensé
« D'une si cruelle rigueur :
« Mais puisque Amour me chasse à tort
« Ma seule alegence est la mort. »

. . . .

Stro. 3.
« Mais la doulceur de tes beaulx yeux
« Cent fois asseura mon debvoir,
De me donner encore mieux
« Que les miens n'esperoyent avoyr :
« La vaine attente d'un tel bien
« A transformé mon aise en rien. »

. . . .

Stro. 5.
Ce fut, Dame, ton bel accueil
« Qui pour me rendre serviteur »
M'ouvrit par la clef de ton œil
« Le paradis de ta grandeur,
« Que ta saincte perfection
« Peignit dans mon affection. »

. . . .

Stro. 6. « Et lors pour hostage de moy
« Desja profondément blessé,
« Mon cœur plein de loyale foy
« En garde à tes yeulx je laissé :
« Et fus bien aise de l'offrir
« Pour le veoyr doulcement soufrir. »
(Cf.Bl.I, 81-82. — . M. L. I. 70).

*
* *

De la **Première édition du Cinquième livre des Odes** (sept. 1552).

1. *Ode au Roy, sur la paix faicte entre luy et le Roy d'Angleterre l'an 1550.*

(Les vers mis entre guillemets sont des variantes de l'ode publiée par Blanchemain et Marty-Laveaux).

Antistrophe I. « Tousjours le sage se travaille
« Doubler les dons que Dieu luy baille,
« Et les vertus qu'il a des Cieux :
« Ta majesté de mesme sorte
« S'estudie, affin qu'elle porte
« Les siennes au hault de leur mieux.
« Aussi mainte felicité
« Toy, Roy des peuples, environne,
« Toy, seigneur de mainte cité
« Qui se courbe soubz ta couronne ».
Des longtemps tu fus honoré.
. . . .
(Cf.Bl. II, 24. — M. L. II, 78.)

Epode IV. Lors la tombe en deux s'ouvrit
Et l'obscur de ses crevasses
Hors des enfers descouvrit
Une ombre de quinze brasses.
« Le sang froid qui vint toucher
« Leurs cuœurs detenus en serre,
« Tout aplat les fit bruncher

Dessus l'estrangiere terre.
« Une voix s'ouit par l'air
« Dont le horrible parler
« Rechanta la destinée
« Qui ja desja les hastoit. .. »
. . . .

(Cf. Bl. II, 31.) (1)

2. *Ode à Madame Marguerite.* (Les vers entre guillemets, réimprimés en 1553, furent supprimés dès 1560).

Point ou peu ne hantent la table
Des Dieux d'Homere, delectable
Pour les vins versez de la main
Du Troyen, fuyans les viandes
Delicieusement friandes
Qui ne font qu'irriter la faim.
« En vain ne chatouillent la lyre
« Et si Apollon leur faict dire
« Les Geantz r'occis de leur voix,
« Encor' devant leur vieille Mere,
« Tant sont vergnongneuses, leur Frere
« Ne les fera chanter deux foys. »
Si quelqu'un de Pallas devise
El' appreuvent bien son emprise
De filer, de tistre, d'ourdir,
. . . .

(Cf. Bl. II, 301. — M. L. II, 377). (2).

(1) M. Froger (*op. cit.*) a publié trente vers de variante de la strophe et de l'antistrophe qui précèdent immédiatement cette épode.

Quant à Marty-Laveaux, qui a reproduit l'édition de 1584, les 4 derniers vers de son antistro. IV (t. II, p. 83), remplacent les 104 vers de 1560 édités par Bl. (t. II, p. 30 à 34), depuis : *Enfin à terre il se coucha,* jusqu'à : *Muse, repren l'aviron.*

(2) Six autres strophes de l'édition princeps, *supprimées dès 1553,* ont été réimprimées seulement par Bl. VIII, 136-137, et par L. Froger, *Premières poésies de Ronsard,* p. 94).

De la **Deuxième édition des Amours** (mai 1553).

Les Isles fortunées, A Marc Antoine Muret (Des 16 vers entre guillemets, les 4 premiers et les 8 derniers n'ont jamais été réimprimés depuis 1553. Les 4 vers du milieu ayant reparu en 1560, 1567, 1571, Marty-Laveaux les a réimprimés dans les Notes de son tome V, p. 458.)

Le vent poussé dedans les conques tortes
Ne bruit point là, ny les fieres cohortes
Des gens armez horriblement ne font
Leurs mourions craquer dessus le front.
« La pâle fievre et la triste famine,
« Le mal de Naple' et la langueur qui mine
« Le cœur malade, et le souci qui point
« Les plus grans Rois, ne s'i heberge point. »
La les enfans n'enterrent point leurs pères,
Et là les sœurs ne lamentent leurs frères
Et l'espousé ne s'adolore pas
De voir mourir sa femme entre ses bras ;
« Et la maratre injustement cruelle
« A son beau fis l'aconite ne melle,
« Mortel bruvage, ou l'accusant a tort
« Comme une Fèdre, est cause de sa mort. »
Car leurs beaux ans entrecassez n'arrivent
A la vieillesse, ains d'âge en âge vivent
. . . .

Avec Baïf sa Meline viendra
Sans qu'il l'appelle, et ma fiere Cassandre
Entre mes bras douce se viendra rendre.
« Là, si quelqu'un d'un desir curieus
« Veut estre poete, ou rechercheur des cieus,
« Ou bien-disant, sans globe ni sans sphère,
« Sans invoquer les Muses ni leur frère,
« Ni sans avoir Ciceron dans la main,
« Il sera fait bon poete tout soudain,
« Et filosofe, et comme un Demosthene

« De miel Attic aura sa langue plene. »
Le faus témoin ni l'Avocat menteur
Ny des procès le subtil inventeur....
. . . .

(Cf. Bl. VI, 175. — M. L V, 160-161).

*
* *

Du **Deuxième Bocage** (novembre 1554)

1. *Odelette à Corydon*. (Les vers entre guillemets furent supprimés dès 1560).

. . . .
Achète des abricôs,
Des pompons, des artichôs,
Des fraises et de la crème :
C'est en esté ce que j'aime,
Quand, sur le bord d'un ruisseau,
Je la mange au bruit de l'eau,
Estendu sur le rivage
Ou dans un antre sauvage.
« Va-t en à Hercueil apres,
« Mets la table la plus pres
« Que pourras de la fonteine :
« Mets y la bouteille pleine
« Pour refraichir dans le fond :
« Après ourdis pour mon frond
« Une couronne aussi belle
« Qu'à Bacus, fils de Semelle
« Quand il dance : apres sans fin
« Verse en mon verre du vin
« Pour estrangler la memoire
« De mes soucis apres boire. »
Ores que je suis dispos
Je veux boire sans repos ...
. . . .

(Cf. Blanch. II, 162. — M. L. II, 213-214).



PIERRE RONSARD

Prince des Poëtes François, du 16.e Siecle.

Né en Vendomois le 11. Sept: 1524. Mort en Touraine le 27. Déc. 1585.

C.P.R.

A Paris chez Odieuvre M.d d'estamp. rue d'Anjou la derniere P. Cochere à gauche entrant par celle Dauph.

2. *Odelette à Jan de Pardaillan Panjas le jeune.* (Les vers entre guillemets furent supprimés dès 1560).

La court, procés, l'amour, la rancœur, la faintise
L'ambition, l'honneur, l'ire et la convoitise,
Et le sale appetit d'amonceler des biens,
Sont les maux estrangers que l'homme adjouste aux siens
« Mais toi, mon Pardaillan, qui as l'esprit adestre
« Qui as la raison saine, et bien né pour connoistre
« Que c'est de la vertu, tu tiens comme a dedain
« Sans t'effroyer de rien, ce qui est de mondain,
« Et comme Philosophe armé de la prudence,
« Tu vois d'un œil constant des hommes l'inconstance
« Ayant sans plus ton cœur de la vertu ravi :
« C'est pour cela que bon le bon tu as suivi
« Ton Georges d'Armaignac, Cardinal qui enserre
« Tout le bien et l'honneur, qui vient du ciel en terre,
« Et qui sans recevoir nul service de moi
« Daigne loüer ma Muse, esmeu comme je croi
« Des propos de Pascal, qui de tous coutés sonne
« Les vers que moi de France en françois je façonne. »

(Cf. Blanch. IV, 305-306. — M. L. II. 228-229).

*
* *

De la **Première édition des Meslanges** (novembre 1554)

1. *Elegie à Janet peintre du Roy.* (Les vers entre guillemets ont été supprimés dès 1560).

. . . .
Puis, pour la fin, portray-luy de Thetis
Les piés estrois et les talons petis.
« Ha que fais tu ? Tu gaste ton ouvrage
« Tu fuis, Janet, a peindre son visage,
« Le peignant mal tu pers de ton renom :
« Vien sui mes pas au logis de Brinon,
« Là tu verras dans un coin de sa salle
« Une peinture aus déesses égale
« Qu'il fist tracer par la main des amours

« Pour sa Sidère, afin que tous les jours
« En la voyant eust souvenance d'elle :
« Je veus du tout que m'amie soit telle.
« Ne lui pein donc, Janet, ne pis ne mieux,
« Le front, le nez, la bouche, ni les yeux. »
Ha je la voy ! elle est presque portraite
Encore un trait, encore un ; elle est faite.

. . . .

(Cf. Bl I, 137. — M. L. I, 124).

2. *Ode à Cassandre* (Les vers entre guillemets furent supprimés dès 1560).

. . . .

Car tout le bien qui estoit nostre,
Amour dés le jour le fit vostre
« Que vous me fistes prisonnier,
« Mais tout ainsi qu'un jardinier
« Envoye des présens au maistre
« De son jardin loué, pour estre
« Tousjours la grace desservant
« De l'heritier qu'il va servant :
« Ainsi tous mes vers j'adresse
« A vous Cassandre, ma maistresse,
« Come à mon tout et meintenant
« Mon portrait je vous vois donnant : »
Car la chose est bien raisonnable
Que la peinture ressemblable
Au corps qui languit en soucy
Pour vostre amour soit vostre aussi.

(Cf. Bl. II, 367. — M. L. II, 452).

*
* *

De la **Continuation des amours** (1555).

1. *La Rose, à Guillaume Aubert Poitevin.*

(Les vers entre guillemets ne sont que la variante originale de l'avant-dernière strophe de l'Ode publiée par Blanchemain et par Marty Laveaux).

. . . .

Hebé de roses a la main,

Et les Charites tant soient blanches,
Ont le front de roses tout plein.

« On dit que Bacus la planta
« Quand elle devint cramoisie
« Du beau sang qui l'ansanglanta (sic),
« Et qu'en nouveau don à s'amie
« Ariadne la presenta. »

Et que lui pris de la beauté
De ses belles fueilles vermeilles
Sans elle n'a jamais esté,

. . . .

(Cf. Blanch. II, 293. — M. L. II, 367).

2. *Ode à Remy Belleau* (Les vers entre guillemets furent supprimés dès 1560).

. . . .

Il (L'Amour) n'a point d'arc aussi, et le feint on ruer
Des flèches a grand tort; il a voulu muer
Son arc en harquebuze, on le sent à l'espreuve ;
Car pour le coup d'un trait si grand feu ne se treuve
Autour du cœur blessé, qu'il le puisse tuer.

« Comme le feu d'un plomb : ou bien si le trait peut
« Engendrer quelque feu, si esse qu'il n'emeut
« Au dedans de la playe une si grande flame
« Qui puisse d'une ardeur hors du cors chasser l'ame
« Qui moins d'un coup de trait que d'un plombet se deut. »

Donques, ou je me trompe, ou l'Amour n'est archer,
Il est harquebuzier. . . . .

(Cf. Blanch. II, 293-294. — M. L. II, 368-369).

3. *Traduction de quelques épigrammes grecs sur la Jenisse* (sic) *d'aerain de Myron excellentement bien gravée.*

A Fransois (sic) de Revergat

Ces épigrammes étaient au nombre de XIII, mais dès 1560 Ronsard supprima le n° XII que voici :

Un pasteur m'avait oubliée
Dans les pretz de Myron l'authrier (p. l'autrhier),

Qui par vengeance m'a liée
Des quatre pieds sur ce pilier.
(Cf. Blanch. VI, 403-404. — M. L. II, 54-55).

*
* *

De la **Nouvelle Continuation des Amours** (1556)

Chanson : Petite pucelle angevine (Variante originale de la strophe 2) :
Tu l'enfermas contre raison
Dans les liens de ta prison.

« Où de toy (sa rude joliere)
« Il reçoit un tel traictement,
« Qu'une tigresse la plus fiere
« Auroit pitié de son torment,
« Et amoliroit sa rigueur,
« Aux miseres de sa langueur. »
. . . .
(Cf. Bl. I, 148-149. — M. L. I, 133).

*
* *

De la **Response aux injures et calomnies** DE JE NE SCAY QUELS PREDICANS ET MINISTRES DE GENÈVE (1563).

(Les vers entre guillemets réimprimés jusqu'en 1578 inclus, furent supprimés en 1584).

Les poètes gaillars ont artifice à part ;
Ils ont un art caché qui ne semble pas art
Aux versificateurs, d'autant qu'il se promeine
D'une libre contrainte où la Muse le meine,
« Ainsi que les Ardans apparaissant de nuit
« Sautent à divers bons, icy leur flamme luit,
« Et tantost reluit là, ores sur un rivage,
« Ores desur un mont, sans tenir un voyage. »
As-tu point veu voler en la prime saison
L'avette qui de fleurs enrichit sa maison ?...
(Cf. Blanchem. VII, 123. — Marty-Lav. V, 421).

Ode qui parut vers le 1er septembre 1573 chez Federic Morel, Imprimeur du roi, dans un opuscule de Dorat intitulé : MAGNIFICENTISSIMI SPECTACULI, A REGINA REGUM MATRE IN HORTIS SUBURBANIS EDITI, in Henrici Regis Polonaie invictissimi nuper renuntiati gratulationem, DESCRIPTIO. Jo. Aurato Poeta Regio Autore (1).

LA NYMPHE DE FRANCE PARLE

Je suis des Dieux la fille aisnée
De cent lauriers environnée,
La bonne Nymphe des François,
Qui d'armes et d'hommes feconde
Ay tousjours fait trembler le monde
Soubs la puissance de mes lois.
Mon heur ne porte point d'envie
A l'Afrique ny à l'Asie,
Tant abondante je me voy
En chasteaux, en ports et en villes :

(1) In-4° de 26 feuillets non chiffrés, avec de jolies planches gravées attribuées à Jean Cousin. L'ode de Ronsard est contenue dans 4 feuillets supplémentaires marqués comme les feuillets suivants C, Cij, D, (Dij). — Elle est suivie d'une ode d'Amadis Jamyn : *La Nymphe angevine parle*, qui a été réimprimée en 1575 dans la première édition collective des Œuvres de Jamyn, et en 1878 (édition de Ch. Brunet, Paris, Léon Willem, t, I, p. 138). — Ce sont les deux seules pièces françaises intercalées dans cet opuscule latin, qui est un compte rendu du grand gala donne aux Tuileries par Catherine de Médicis en l'honneur de son fils Henri d'Anjou et des députés Polonais venus à Paris pour annoncer officiellement au frère de Charles IX son élection au trône de Pologne. L'ode de Ronsard, que nous rééditons, n'a été recueillie ni par Ronsard en 1578 et 1584, ni par ses éditeurs posthumes, y compris Blanchemain et Marty-Laveaux ; au XVIe siècle on ne la trouve que dans l'opuscule de Dorat, et à la suite de la plaquette des *Estoilles* parue en 1575 ; il y a donc 328 ans qu'elle n'a revu le jour.

Et mes terres sont si fertiles,
Que les Cieux sont jaloux de moi.
C'est moy qui ay donné naissance
A tant de Monarques de France,
A Clovis, à Charles le Grand,
Et à ce Charles que j'honore,
Qui me commande, et qui redore
Ce siècle, qui de luy dépend.
Sous luy, je me voy bien traittée,
Sous luy ma gloire est augmentée
Sous luy j'ay reveu la clarté,
Par la conduitte de sa mere
Qui m'a d'une longue misere
Remise en douce liberté.
C'est ceste Royne qui tressage
Me sauvant au fort de l'orage,
Lorsque plus j'attendois la mort,
Comme un Astre m'est apparuë,
Et faisant dissiper la nuë
A conduit ma Nef à bon port (1).
A qui l'on doit mille Colosses,
Mille termes taillez en bosses,
Mille temples, et la nommer
Des François la mere eternelle,
Et d'une pompe solennelle
Tous les ans sa feste chommer.
C'est moy qui n'a guères fit naistre
Ce grand Henry qui fut mon maistre,
Monarque aux armes non pareil,
Et son fils Henry qui l'égale
En force, en vertu martiale,
Des François le second soleil.

(1) Allusion à la paix de la Rochelle, qui venait d'être signée avec les protestants. Peut-être aussi faut-il voir dans cette strophe une allusion à la Saint-Barthélemy, dont l'apologiste, Pibrac, et l'un des plus violents massacreurs, Le Gast, furent loués par Ronsard dans la pièce des *Estoilles* (1574-1575).

Qui tient soubs luy (race divine)
L'heureuse province Angevine,
Dont le front et les bras guerriers,
Et les belliqueuses espees
Sont orgueilleuses de Trophées
Et de Palmes et de Lauriers.
C'est ce Henry qui sa jeunesse,
Toute bouillante de proüesse
A nourrie entre les dangers,
Victorieux en trois batailles, (1)
Foudre des superbes murailles
Et la frayeur des estrangers.
Nul mieux que luy n'a sçeu entendre
Les conseils de sa Mère, et prendre
Les armes pour aider son Roy
Son Frère (amitié charitable)
Qui d'âge en âge mémorable
Aux frères servira de loy.
Aussi le Ciel qui tout dispense
Luy a donné pour récompense
L'heur qu'autre Prince n'avait-eu,
Et d'avantage lui ordonne
Le grand sceptre de la Polonne
Pour le loyer de sa vertu. (2)
Afin que l'un sa force estande
Sur la France : et l'autre commande
Aux peuples sous l'ourse escartez,
Et que toute l'Europe craigne

(1) Jarnac (mars 1569), Moncontour (octobre 1569). Et la troisième ? Sans doute Saint-Denis (nov. 1568) livrée alors que Henri d'Anjou malgré son extrême jeunesse (13 ans 1/2) avait déjà le titre de lieutenant général du royaume ; car je ne crois pas que l'on puisse entendre par le mot *bataille* le massacre de la St-Barthélemy, ou le siège de La Rochelle, qui d'ailleurs ne fut pas un succès pour le duc d'Anjou.

(2) Henri d'Anjou fut élu et proclamé roi de Pologne du 9 ou 16 mai 1573. Il ne mit le pied sur le territoire de la Pologne que dans les premiers jours de février 1574, et n'y resta que trois mois 1/2.

Ceste race de Charlemaigne,
Deux grands Monarques indontez.
O Polonne chevaleureuse,
Trois et quatre fois bienheureuse,
D'avoir si sagement esleu
Ce Duc pour regir ta Province
Si le Ciel n'avait point de Prince
Le Ciel mesme l'eust bien voulu (1).
En telle commune allegresse
Je n'ay peu celer ma liesse,
Sans la faire en public sortir :
Toutefois dans le cueur je pleure,
Et peu s'en faut que je ne meure
Le voyant proche de partir.
J'avois mes principales Filles
Nymples des Terres et des Villes,
Conduittes icy pour vanter
Sa vertu des Cieux aprouvée,
Mais de deuil la voix enrouée
Ne leur a permis de chanter.
Pource, mes compagnes loyales
Destournez vos faces royales,
Vers ce Duc des peuples vainqueur :
Par dehors monstrez au visage
Publiquement le tesmoignage
Qu'au dedans vous portez au cueur.
Su' doncq que chacune s'avance ;
Par signes, par dons et par dance
Faites lui toutes à sçavoir
Qu'il vous osta de servitude
Et que jamais l'ingratitude
N'effacera vostre devoir.

RONSARD.

(1) Apothéose de Henri d'Anjou ; cette strophe, hyperboliquement flatteuse, a été singulièrement démentie par les événements. Dix mois plus tard Henri d'Anjou s'enfuit honteusement de son royaume (18 juin 1574) et les Polonais décrétèrent sa déchéance.

Telle est l'ode qui fut récitée par une des Dames de la Cour, figurant la Nymphe de France, dans la mascarade-ballet organisée par Catherine de Médicis en l'honneur des députés Polonais, venus à Paris pour offrir au duc d'Anjou le trône de Pologne. Nous sommes renseignés par la *Correspondance* de Catherine de Médicis (1) et par les *Mémoires* de Huraut de Cheverny (2) sur ces ambassadeurs Polonais, qui firent leur entrée à Paris le 19 août 1573. L'opuscule latin de Dorat nous rend un compte détaillé de la soirée de gala des Tuileries. Enfin Brantôme a écrit sur le même sujet cette page pittoresque, dans son éloge de la Reine mère : « Elle les festina fort superbement en ses Tuilleries ; et après souper, dans une grande salle faicte à poste et toute entournée d'une infinité de flambeaux, elle leur représenta le plus beau ballet qui fut jamais faict au monde (je puis parler ainsy) ; lequel fut composé de seize dames et damoiselles des plus belles et des mieux apprises des siennes, qui comparurent dans un grand roch tout argenté, où elles étaient assises dans des niches en forme de nuées de tous costez. Ces seize dames représentaient les seize provinces de la France, avecques une musique la plus mélodieuse qu'on eust sceu voir (3) ; et après avoir faict dans ce roch le tour de la salle par *parade* comme dans un camp, et après s'estre bien faict voir ainsy, elles viendrent toutes à descendre de ce roch, et s'estant mises en forme d'un petit bataillon bizarrement invanté, les violons montans jusques à une trentaine, sonnans quasy un air de guerre fort plaisant, elles vindrent marcher soubs l'air de ces violons, et par une telle cadance sans en sortir jamais, s'approcher et s'arrester un

(1) Edition d'Hector de la Ferrière, t. IV.

(2) Collection Michaud, tome X.

(3) La musique d'Orlando de Lassus, comme on peut le supposer d'après ce titre d'un dialogue entre la France, la Paix et la Prosperité (op. de Dorat, f° 2, r°) :

Dialogus ad numeros musicos Orlandi.

peu devant Leurs Majestez, et puis, après, danser leur *ballet* si bizarrement invanté, et par tant de tours, contours et destours, d'entrelaceures et meslanges, affrontements et arrests, qu'aucune dame jamais ne faillit de se trouver à son poinct ny à son rang; si bien que tout le monde s'esbahit, que parmi une telle confusion et un tel desordre jamais ne faillirent leurs ordres, tant ces dames avoient le jugement solide et la retentive bonne, et s'estoient si bien apprises. Et dura ce ballet bizarre pour le moins une heure, lequel estant achevé, toutes ces dames représentant les dictes seize provinces que j'ay dictes, viendrent à presenter au roy, à la reyne, au roy de Polongne, à Monsieur son frère, et au roy et reyne de Navarre, et autres grands et de France et de Pologne, chacune à chacun une plaque toute d'or, grande comme de la paulme de la main, bien esmaillée et gentiment en œuvre, où estoient gravez les fruicts et les singularitez de chaque province; en quoy elle estoit plus fertille, comme : la Provence des citrons et oranges, en la Champaigne des bledz, en la Bourgongne des vins, en la Guyenne des gens de guerre (grand honneur certes celui-là pour la Guyenne), et ainsy consécutivement de toutes autres provinces (1).

Brantôme ne parle pas de la pièce de vers récitée par la Nymphe de France. Mais sa narration, rapprochée du compte-rendu de Dorat, permet de fixer le moment de la fête où elle fut récitée. Dorat termine en effet la description du rocher des Nymphes par ces vers :

Ambulat et sua jam flectit vestigia rupes :
  Jam Majestatum os vertit ad ora suum.
Non vertit frustra : sed cantatura videtur
  Nescio quid summa Gallia rupe sedens.
Regum, Reginaeque simul praeconia dicet
  Carmine : sit jam pax auribus, ecce canit.

(1) *Mémoires* édit. Lalanne. VII, p. 371-272; cf. VIII, p. 25-26.

Suit la traduction latine (1) de l'ode de Ronsard :

NYMPHA GALLICA

Gallia ego en adsum Cælestûm maxima natu
Filia, cui Caeli tanta indulgentia favit,
Ut non sit regio in terris, sive ubere glebae,
Seu virtute virûm, quae se mihi comparet ulla...

Donc, l'ode de Ronsard fut récitée par la Nymphe de France du haut de son rocher, après la *parade* ou promenade du rocher, et immédiatement avant le *ballet* des seize Nymphes provinciales, — ce qui explique le sens des trois dernières strophes (2).

Paul LAUMONIER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers.

---

(1) En cette circonstance Dorat, « poeta et interpres regius », servit d'interprète à Ronsard auprès des députés Polonais.

(2) Quant à la pièce d'Amadis Jamyn, elle fut récitée par la Nymphe Angevine après le ballet et la distribution des médailles commémoratives, comme l'indiquent ces vers de Dorat :

Singula jam Nymphae sua donavere ferentes
Munera, dum Regis lumina praeter eunt.
Quin etiam venit en cantare paratior una
Nympharum Andegavis, claudat ut una chorum.



La garde-robe de Lucrèce Borgia

Sous le titre : *La guardaroba di Lucrezia Borgia*, un érudit distingué, M. Luca Beltrami, vient de faire tirer à 250 exemplaires, — dont aucun n'a été mis en vente, — une très intéressante notice, suivie de l'inventaire des objets de toilette appartenant à la belle duchesse, au moment de son entrée triomphale à Ferrare en 1502. Elle venait d'épouser Alphonse d'Este, son troisième mari, cet Alphonse d'Este, si attaché à la France qu'il préféra de sérieux démêlés avec les papes Jules II et Léon X plutôt que de tourner ses armes contre elle.

Cet inventaire était conservé dans les archives d'Etat de Modène. Comme l'intérêt pour les descriptions des anciens vêtements et trousseaux s'est ravivé depuis quelque temps et semble constituer une nouvelle branche d'études et de recherches, l'intérêt de cette publication a paru évidente à M. Beltrami. « Tout cela, dit-il, est la logique conséquence de l'évolution de la critique qui, abandonnant le terrain des jugements sommaires et des tableaux à effet, comprend la nécessité de rechercher les habitudes des personnages historiques et de reconstituer l'ambiance où ils ont évolué. »

La note des objets appartenant à la duchesse de Ferrare, va de 1502 à 1504 ; elle comprend le trousseau qu'elle apporta de Rome et les cadeaux d'Alphonse d'Este, au moment de leur mariage. De nombreuses annotations indiquent les nouveaux vêtements et bijoux qui entrèrent durant ces deux ans dans la garde-robe de Lucrèce. Quelques-unes se rapportent à des cadeaux faits par la duchesse en telle ou telle circonstance : c'est une visite rendue à la marquise Isabelle de Mantoue ; c'est l'accouchement de celle-ci ; une autre fois c'est la fourniture de quatre jupons en damas et brocart blanc pour « les joueurs de luth du duc de Romagne » à l'occasion de la visite faite par César Borgia à la cour de Ferrare. Deux mois plus tard, à la date du 24 août 1503, on lit : « Une robe de drap uni avec des manches larges pour Sa Seigneurie. » Alexandre VI vient de mourir, et sa fille s'apprête à porter son deuil ! Le duc Hercule de Ferrare, le père du duc Alphonse, écrivait à son ambassadeur à Milan, à propos de la mort du pape : « Je t'assure qu'elle ne nous a déplu en rien, car nous n'avions qu'à attendre du mal de la puissance du duc de Romagne. »

Dans cet inventaire, environ soixante noms sont énumérés qui forment un matériel précieux pour les historiens de l'époque et, en particulier, de la cour de la Ferrare : on y voit figurer un pape, des cardinaux, des évêques, des princes souverains, des seigneurs, des poètes, d'humbles valets et surtout des damoiselles et suivantes. Louise était généreuse vis-à-vis de ces dames, si l'on en juge d'après les cadeaux qu'elle leur fait. Elles sont, du reste, nombreuses et accompagnées de domestiques hommes ; puis viennent les *fantesche*, les *ancelle*....La duchesse avait amené toute cette cour de Rome et parmi les demoiselles d'honneur se trouvait une de ses parentes, Angela Borgia, sœur du cardinal Giovan Lodovico Borgia, qui, parmi les dons présentés par l'ambassadeur de France au moment du mariage de la duchesse, reçut, pour sa part, d'après l'inventaire, une chaîne en or massif « richement travaillée et de grande valeur ».

Cette Angela Borgia, mariée à un comte de Sassoulo, avait inspiré une violente passion au cardinal Hippolyte d'Este, frère du duc Alphonse. Jaloux de son frère naturel, Jules, qui marchait sur ses brisées, il lui fit crever les yeux. Décidément, Lucrèce avait apporté le drame dans les plis de son manteau, car une autre tragédie mystérieuse avait ensanglanté la cour de Ferrare, avant l'épouvantable crime du cardinal Hippolyte.

Dans l'inventaire publié par M. Luca Beltrami, deux poètes figurent comme fournisseurs de la duchesse, en draps d'or, velours et damas : Gerolamo Casio et Ercole Strozzi. Or, ce dernier, ayant composé pour la naissance du fils longtemps attendu du dnc et de la duchesse de Ferrare, un poème où il souhaitait au nouveau-né de prendre comme modèles son oncle César et son aïeul Alexandre — ce qui donne la mesure du degré de confiance qu'il faut attribuer aux versificateurs de cour, Ercole Strozzi fut trouvé quelques temps après, gisant, mort, à l'angle du palais ducal, enveloppé de son manteau, et le corps couvert de vingt-deux blessures. !

Ferrare entière fut consternée de l'atroce forfait. Strozzi n'avait que vingt-sept ans, il était bien vu dans les cours italiennes, considéré comme l'un des meilleurs poètes de son temps et il venait d'épouser Barbara Torelli, veuve d'Ercole Bentivoglio, dont il était éperdument amoureux. Gregorovius raconte que l'assassinat resta enveloppé de mystère. L'historien Giovo dit : « Personne ne nomma l'auteur du meurtre, car le prêteur se tut. » Il est certain toutefois qu'Alphonse et Lucrèce en furent accusés, et l'on prétendit que l'exécuteur du crime était un certain Mesino del Forno, l'un des plus fidèles serviteurs du duc.

Mais la participation de la duchesse à ce crime semble exclue, car l'Arioste, plusieurs années plus tard, désignait dans ses chants Ercole Strozzi comme le héraut de la gloire de Lucrèce. Il est vrai que l'autre poète, Gerolamo Casio, fournisseur de velours et de brocarts, attaché, lui aussi, à la cour de la duchesse, a écrit dans l'une de ses médiocres épitaphes ces deux vers accusateurs :

Hercole Strozi, a cui fu dato morte
Per avere di Lucretia Borgia scritto.

Et après la mort de Lucrèce, le même poète, dans l'épithaphe de la duchesse, répète la pensée analogue :

Lucretia Borgia di Alfonso consorte
Figlia al sesto Alessandro quivi giace.
Scriver soe lodi non è human capace
Basta sol dir che potra più di morte.

(Ici gît Lucrèce Borgia, épouse d'Alphonse et fille d'Alexandre VI. Aucun humain n'est capable d'écrire ses louanges, il suffit de dire qu'elle peut plus que la mort.)

Le dernier vers, dans son obscurité voulue, accuse évidemment la duchesse de Ferrare d'avoir été l'instrument ou la cause de l'assassinat de Strozzi, Il y a des destinées auxquelles on ne peut échapper. Cette chevelure blonde, à laquelle un rayon de soleil semblait accroché, inspirait le crime. La tragédie naissait naturellement sous les pas de la sœur de César Borgia, même dans l'existence correcte qu'elle menait à Ferrare *exempte de vertu et de pudicité*. En tous cas, pas de simplicité, car jamais souveraine d'autrefois ni milliardaire d'aujourd'hui posséda plus somptueuse garde-robe.

L'ensemble de cette garde-robe peut se diviser en quatre catégories : vêtements personnels, literie, rideaux, meubles, argenterie, bijoux, etc. ; objets d'usage personnel, tels qu'éventails, ceintures, bourses, etc. Il faut y ajouter les provisions en tous genres : taffetas, draps de soie, toile d'or... La première et la troisième catégories sont les plus intéressantes au point de vue historique, car on y retrouve la nomenclature de la plupart des vêtements décrits par les historiens de l'époque, et que Lucrèce portait aux fêtes de son mariage.

L'inventaire donne la note de plus de cinquante robes en velours, brocart et damas, ornées de broderies, puis vient la description de deux manteaux, l'un de satin violet, doublé d'hermine et orné de

48 rubis, 29 diamants, 115 perles ; l'autre, en satin cramoisi, doublé aussi d'hermine et garni de 61 rubis, 55 diamants, 5 grosses perles, 412 moyennes et 1,114 petites. Lucrèce possédait aussi 200 chemises, dont plusieurs de la valeur de 100 ducats l'une. On voit figurer également dans l'inventaire une robe de 20,000 ducats et un chapeau de 10,000.

Lorsqu'elle reçut à Rome la cavalcade envoyée par le duc Alphonse pour l'escorter à Ferrare, la fiancée d'Alphonse d'Este portait un habit de drap blanc tissé d'or et une mante doublée de zibeline avec des manches de brocart blanc, un bonnet de soie verte brodé de perles. Les fêtes durèrent plusieurs jours et les somptueux vêtements de Lucrèce varièrent avec les jours : brocarts d'or, perles précieuses, fourrures de prix, broderies merveilleuses...

Lucrèce sortit de Rome par la porte du Peuple, montée sur une mule blanche, harnachée d'argent et d'or et suivie de 150 mulets qui portaient son trousseau. La future duchesse de Ferrare était escortée d'un cardinal, de trois évêques, de sa cour personnelle et d'une bande de musiciens et de bouffons fournie par son frère César pour égayer la route. La fille d'Alexandre VI portait comme costume de voyage une simarre d'or *tirato*, couverte d'une étoffe cramoisie ajourée, garnie de bandes de brocart d'or et doublée d'hermine.

Jamais plus fastueux cortège n'avait traversé l'Italie. Plusieurs fois Lucrèce s'arrêta en route pour se laver la tête, car elle prenait un soin spécial de sa chevelure et voulait arriver fraîche et belle à Ferrare pour paraître devant le duc Alphonse. Mais il la surprit en route, comme Napoléon Marie-Louise, puis retourna en arrière pour la réception officielle.

Martin Sanudo *(Diari* tome IV), raconte que le jour de son arrivée à Torre della Fossa, Lucrèce était entièrement vêtue de drap d'or. Le duc Alphonse alla à sa rencontre aussi magnifiquement

vêtu qu'elle. Et pendant toute la série des fêtes, ce furent chaque jour des somptuosités nouvelles en vêtements et joyaux. Lucrèce semblait porter sur elle toute la richesse de l'Italie ! Mais si les descriptions de ses habits, bijoux et manteaux sont détaillées et nombreuses, presque pas un mot n'est dit de sa personne Comme l'on sait, il n'existe pas de portraits authentiques de Lucrèce et les quelques médailles, gravées à son effigie, après son mariage avec le duc de Ferrare, très différentes entre elles, précisent insuffisamment sa physionomie. Heureusement dans la *Cronaca Ferrarese* de Bernardino Zambolto se trouvent ces quelques mots :

« Elle est de stature moyenne, délicate d'aspect, le visage un peu long, le nez busqué, les cheveux d'or, les yeux *blancs*, la bouche plutôt grande, les dents très blanches, la gorge dégagée et blanche, assez bien remplie. Tout son être est continuellement sourire et gaîté ».

Dans l'inventaire de sa garde-robe, les argenteries et les objets précieux ont une importance spéciale. Cette étonnante richesse s'explique par les précédentes et nombreuses fiançailles de Lucrèce. A l'âge de 12 ans, fiancée à don Chérubin Jean de Centelles, une dot lui est constituée, à laquelle s'ajoutent 3.000 ducats de bijoux. L'année suivante, son mariage avec Giovanni Sforza, le mari qu'elle devait abandonner, est l'occasion d'une autre dot et de 10.000 ducats, en argenterie et joyaux. Il faut y ajouter les cadeaux magnifiques du duc Sforza et du cardinal Ascanio, dont l'énumération serait trop longue, ainsi que d'autres présents faits par les membres de la cour pontificale à la fille du pape. Lors de son mariage avec Alphonse d'Aragon, la moitié des quarante mille ducats de sa dot furent employés à l'achat de bijoux et d'objets précieux. Sa garderobe s'enrichit encore par son mariage avec Alphonse d'Este ; la sérénissime république de Venise envoya deux grandes robes de velours cramoisi doublées d'hermine que les ambassadeurs revêtaient avant de les présenter à la belle duchesse.

L'inventaire merveilleux se clôt par quelques volumes de pro-



PORTRAIT D'ALPHONSE D'ESTE

priété de Lucrèce, pas plus de quinze, parmi lesquels des manuscrits enluminés. En général ce sont des ouvrages pieux : les Evangiles, les lettres de Sainte-Catherine, les légendes des saints, auxquels s'ajoute un Pétrarque et quelques livres espagnols. A l'indication de l'un deux on lit ces mots : *Lo tiene el duco.*

La duchesse semble avoir eu une dévotion spéciale pour les Sœurs du Cœur de Jésus, et fit transformer, toujours d'après l'inventaire, quelques-uns de ses vêtements en tapis d'autel pour ce monastère, où elle voulait être enterrée. A sa mort, on prétendit que depuis dix ans, elle portait le cilice et était affiliée au tiers-ordre de Saint-François ! Le duc Alphonse manifesta une grande douleur quand elle mourut en couches, et il accompagna son corps au couvent des Sœurs du Cœur de Jésus, où déjà se trouvait la tombe de sa propre mère. Ferrare, elle aussi, pleura cette douce duchesse, pour laquelle cependant tant de crimes avaient été commis.

Quelques instants avant d'expirer, Lucrèce écrivit à Léon X pour lui demander sa bénédiction : « Je connais la fin de ma vie et je sais que dans peu d'heures je l'aurai quittée ». Cette lettre, dit M. Luca Beltrami, révèle une âme si tranquille et si résignée qu'on ne peut plus voir en la sœur de César Borgia, l'être monstrueusement pervers que les écrivains et les artistes de la première moitié du dix-neuvième siècle nous ont décrit. On doit admettre, avec Grégorovius et d'autres historiens, que l'époque violente et corrompue où elle vécut excuse en partie du moins, chez la fille du pape Borgia, les fautes de sa jeunesse. En tout cas, la vie exemplaire qu'elle sut mener à la cour de Ferrare nous force à quelque indulgence pour sa mémoire ; peut-être même à un peu de respect, son lamentable passé donnant plus de valeur à sa tardive pureté. Puisque, dit-on, le repentir cause au ciel une joie supérieure à celle de l'innocence, il serait équitable de lui réserver sur terre une petite place et de cesser de rendre le nom de la femme d'Alphonse d'Este synonyme des plus exécrables vices et forfaits. X...



GENÈVE ET CAEN

(1963-1564)

De Bèze, Antoine le Chevallier et l'Université de Caen

CETTE étude a pour objet de préciser ce que l'on peut savoir du dessein qu'ont eu les protestants au temps de Charles IX de transformer l'Université de Caen en une fille de l'Académie de Calvin, et d'indiquer, bien que ce dessein ait échoué, quelles conséquences certaines encore que limitées, il a eues pour cette Université.

Déjà le *Bulletin du Protestantisme français* avait publié, il y a plusieurs années, les lettres adressées par les protestants de Caen au consistoire de l'église réformée de Genève pour demander l'envoi dans la capitale de la Basse-Normandie de l'hébraïsant Antoine le Chevallier (1). Faute de connaître l'histoire de l'Université au XVI[e] siècle, on n'avait pas jusqu'ici accordé à ces précieux documents toute l'importance qu'ils méritent. J'ai essayé de la faire ressortir dans ma thèse latine sur la Renaissance et la Réforme à l'Université de Caen. Mais depuis lors a paru l'excellente histoire de l'Université de Genève dont le premier volume a pour titre

(1) XVIII, 27, sqq.

l'*Académie de Calvin* (1). Le livre du professeur Borgeaud m'a permis de mieux mesurer la portée du projet des protestants et de mieux interpréter les indices que j'en avais déjà relevés. Ce n'est point que M. Borgeaud ait étudié les rapports de Genève avec Caen : la tâche était suffisamment grande d'écrire l'histoire d'une Académie qui a eu pendant deux siècles et demi une telle influence sur tout le monde protestant. Cette tâche, M. Borgeaud l'a admirablement remplie ; mais il a dû volontairement négliger une autre entreprise, qui consisterait à étudier les rapports de toutes les Universités, protestantes ou autres, avec Genève. Toutefois les détails qu'il donne sur l'organisation et l'esprit de l'Académie de Calvin, font comprendre, je crois, quelles étaient les vues des chefs de la Réforme sur l'Université de Caen vers 1564.

I

Théodore de Bèze a été avec Calvin et par certains côtés plus que Calvin, le fondateur de l'Université de Genève. En la créant, Calvin avait eu surtout pour objet d'assurer le recrutement des ministres protestants, son dessein était exclusivement religieux. Théodore de Bèze voulut faire de cette Académie une véritable Université, un foyer d'humanisme, un *Studium Generale*, qui, selon le vrai sens de cette expression pourrait attirer des étudiants de toutes les parties du monde et aussi suivant le faux sens si souvent admis, un établissement comportant toutes les branches de l'enseignement supérieur. M. Borgeaud a parfaitement mis en lumière ce point si intéressant. « Le but immédiat de Calvin en instituant les cours supérieurs de son Académie était évidemment de créer un séminaire théologique, et aussi en une certaine mesure, pédagogique. De tous les pays de langue française où se for-

(1) Borgeaud. *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin.* Genève, 1900, in-8.

maient des communautés protestantes, on s'adressait à Genève pour obtenir des pasteurs, souvent on demandait même des précepteurs (1). » Mais Calvin n'aurait point tardé à aller au-delà de ce premier dessein : « A l'enseignement théologique, dit M. Borgeaud, qu'il avait donné dès le début de son ministère et qui avait été suivi par de nombreux auditeurs, dont le plus célèbre est Jean Knox ; il entendait rattacher, coordonner un collège des trois langues, plus ou moins imité de celui d'Erasme. Peut-être eût-ce été le terme de sa pensée, si l'homme qu'il s'était associé en cette entreprise, ne l'eût engagé à en élargir le cadre, au moins dans ses prévisions pour l'avenir. Bèze espérait, et il fit partager cet espoir à son maître, qu'avec le temps, une université, comprenant les quatre facultés, véritable centre d'études sortirait de l'organisme incomplet, dont on devait, faute de ressources, se contenter au début (2). »

L'enseignement théologique d'abord, puis un collège des trois langues, hébraïque, grecque, latine, enfin une Université complète, devait tel être le processus de l'académie de Calvin dans la pensée de de Bèze. En 1560, la *Schola publica* comptait quatre enseignements dont M. Borgeaud nous donne ainsi le tableau.

Théologie :		3 heures
Hébreu	Interprétation du Vieux Testament	3
	Grammaire hébraïque	5
Grec	Ethique	3
	Interprétation des auteurs	5
Philosophie (arts)	Physique et mathématique	3
	Dialectique et rhétorique	5

Ce dernier enseignement comprenait tout l'ancien programme des Facultés des arts. Cinq professeurs assuraient le fonctionne-

(1) Borgeaud, *op. cit.* p. 51.
(2) Borgeaud, *loc. cit.*

ment de la *Schola publica*. Calvin et de Bèze se partageaient l'enseignement théologique et la direction des pasteurs. Le Chevallier enseignait l'hébreu, Bérauld, le grec, Tayaut, les Arts. (1) François Berauld d'Orléans était le fils de Nicolas Bérauld, précepteur des Coligny et ami d'Erasme, traducteur d'Appian. Tayaut, fils d'un chirurgien d'Amiens, vit créer pour lui la chaire des Arts, qui, dans la pensée des fondateurs de la *Schola publica* devait être tout d'abord une chaire de langue latine, destinée à compléter le *Trilinne collegium*. Le Chevallier, hébraïsant renommé, était originaire de Vire.

Telle était l'organisation de l'Académie de Calvin vers 1560 : nous allons voir maintenant que de Bèze, l'un des professeurs et fondateurs de cette Académie, a visiblement essayé d'opérer à Caen la même œuvre, avec le concours des réformés caennais et de l'église de Caen établie en 1558, l'Université de cette ville dont presque tous les professeurs étaient protestants, lui fournissait d'ailleurs un cadre excellent.

II

Après la bataille de Dreux, (19 décembre 1562) Coligny s'était réfugié à Caen, il y était appelé par ses coreligionnaires qui étaient tout puissants dans cette ville (2). Il y entra le 16 février 1562 (1563 n. s). Théodore de Bèze l'y accompagna ; il prêcha dans l'une des paroisses de la ville, à St-Jean, et y baptisa plusieurs enfants.

L'année précédente, des troubles religieux avaient éclaté dans la ville, les protestants avaient dévasté de nombreuses églises et couvents : l'exercice du culte catholique fut suspendu du 9 mai 1562 à la fin de juin 1563. Les grandes Ecoles où se faisaient la plu-

(1) *Ibid* p.53.

(2) Beaujour (S) *Essai sur l'histoire de l'Eglise réformée de Caen*. Caen, in-8, 1877, p. 55-56.

part des cours de l'Université furent occupées par les ministres de l'Eglise réformée qui y tenaient leurs prêches. (1)

La vie universitaire fut, sinon suspendue, au moins troublée.

L'Université cependant ne s'était point dissoute : de Bras, quelques mois après le passage de Coligny, nous montre, lors de la visite de Catherine de Médicis et de Charles IX à Caen, ce corps se rendant au devant des souverains au carrefour de Vaucelles : « Lors arrive, dit de Bras, le sieur Recteur de l'Université, suivy des officiers et supposts d'icelle, precedez de leurs Bedeaux avec leurs maces d'argent : estant vestus de leurs chappes Doctoralles d'Escarlate rouge et brune, fourrées d'Ermines, *suyvis d'un grand nombre d'Escoliers*, luy font la tres humble reverence avecques leur harangue pour l'Université » (2). Lorsque pendant ce séjour de la reine mère et du roi à Caen, en août 1563, le connétable Montmorency vint rejoindre les souverains, l'Université, pour le haranguer, désigna l'un de ses professeurs les plus connus, le réformé Tanneguy Sorin, ce qui pour être une manifestation protestante, n'en était pas une bien dangereuse, vu les sentiments très favorables de la Cour à l'égard des religionnaires à cette époque (3).

La vie universitaire a peine à reprendre son cours normal : Héraut, recteur, pendant dix-huit mois, faute d'élections régulières (les recteurs étaient nommés pour six mois) et principal du collège du Bois, fait vendre le collège des Arts, propriété de cette Faculté (4).

(1) En 1561, les élections rectorales n'ont pas eu lieu. Cf. Châtel. *Liste des recteurs de l'Université de Caen*, Caen in-8 1882 (Bull. Ant. iq. Normandie t. XI). Sur les lacunes des registres de l'Université *Rectoris* et *Conclusions* qui remontent à une époque antérieure· voir Prentout. *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi* Caen in-8 1901 p. 101.

(2) De Bras. *Les recherches et antiquitez de la ville et Université de Caen*. Caen, 1588 chez Jean le Fèvre, petit in-4°, réimpr. in-8, 1833, p. 378.

(3) Cf. Prentout, *op. cit.*, p. 53.

(4) Arch. Calv. D. *Faculté et collège des Arts*.

La peste, plus encore peut-être que les troubles religieux, interrompt les exercices. En novembre 1563, le nouveau Recteur successeur de Raoul Héraut, Nicolas du Than, principal du collège Cloutier, doit convoquer ses collègues dans ce collège, à cause de la peste qui ne permet point de se réunir aux Cordeliers et aux Jacobins. Plus tard on se rassemble chez un des professeurs, un médecin, Marin du Viquet. Cependant, dès le mois de février 1564, les réunions régulières recommencent aux Cordeliers (1).

En avril 1564, eut lieu à l'hôtel de ville une assemblée très importante à laquelle assistèrent les représentants de l'Université, et ceux de la ville, gouverneurs-échevins et élus des paroisses. L'orateur des bourgeois fut Jean de Boyslambert, ancien élève de l'Université. Il exposa en fort bons termes les sentiments bienveillants et reconnaissants des bourgeois à l'égard de l'Université, mais il fit aussi connaître leurs griefs : ils se plaignaient en particulier de l'occupation prolongée des Grandes Ecoles par les ministres de la religion réformée, enfin ils s'étonnaient de la place que la langue française prenait dans l'enseignement de l'Université. De Royslambert demandait « qu'il fust proposé des personnes dignes pour instruyre les enffants, pour entretenir l'érudition et instructions aux lettres, pour leur salut et non en la langue françoyse, mays aux autres langues tant grecque que latine » (2). Gilles la Longnuy curé de Vaucelles, docteur aux lois, répondit au nom de l'Université ; il se tut sur ce dernier reproche, mais il insista longuement sur les efforts qu'avait faits l'Université pour recouvrer complètement l'usage des Grandes

(1) *Ibid. Rectories.* II, f°s 234, 235.

(2) *Arch. comm.* Cart hôtel de ville, 8, f° 37. De Boyslambert était un ancien élève de l'Université : il est l'auteur d'un distique adressé à Guillaume le Rat, fameux théologien de ce temps, qui se trouve en tête de l'édition de la *Summula Raymundi de sacramentis*. Cad. 1535, 8°, dont M. Hettier bibliophile caennais possède un exemplaire rarissime, qu'il a bien voulu me communiquer.

Ecoles. Elle avait envoyé aux pasteurs qui y faisaient leurs exercices, un délégué, Gilles le Laboureur; mais les ministres et les anciens de l'Eglise avaient répondu que les Grandes Ecoles leur avaient été données par le capitaine Batresse, gouverneur du château et que le roi lors de sa venue à Caen les y avait soufferts. Ce que ne dit pas Gilles la Longuy, c'est que Le laboureur était protestant et que vraisemblablement il ne pressa point trop vivement les pasteurs. De Bras, lieutenant du bailli de Caen et conservateur des privilèges royaux de l'Université, donna raison aux réclamations des bourgeois, il accorda l'adjonction de la Ville à l'Université dans ses démarches pour recouvrer les Grandes Ecoles.

Cette importante réunion d'avril 1564 nous montre donc l'Université suspecte aux représentants des paroisses, et les pasteurs maîtres des Ecoles. Mais le 10 mai, ceux-ci y tenaient leur dernier prêche : deux jours avant, le Roi avait ordonné à l'Université d'en reprendre possession (1).

Il y avait « deux ans en ça » disait Boyslambert que les pasteurs occupaient cette salle ; c'est-à dire, depuis avril ou mai 1562, époque des troubles. A cette époque, les protestants avaient-ils besoin de ce local pour tenir leurs prêches ? Non, puisqu'ils occupaient alors les églises de la ville, au témoignage de de Bras. « Au commencement de l'an mil cinq soixante et deux, dit il, les ministres continuèrent en toute liberté leurs Presches et se saisirent des Temples, des-laissant la pluspart du peuple toutes les actes et cérémonies de l'Eglise catholique (2). » Ainsi parle le sieur de Bourgueville dont on connaît les sentiments très-catholiques, et qui est toujours porté à atténuer l'intensité du mouvement protestant.

Si donc les ministres protestants conservaient alors les Ecoles, et s'ils s'y maintenaient avec tant de ténacité, il est permis de suppo-

(1) Mandement de Charles IX au bailli de Caen. Bar-le-Duc, 8 mai 1564, copie. *Matrologe* de l'Université, f° 406 (Collection Manucel).

(2) De Bras *op. cit.* p. 250.

ser qu'ils avaient leurs raisons et leur dessein. L'édit d'Amboise (19 mars 1563) ne permettait aux protestants que de garder deux endroits dans la ville pour célébrer leur culte. Or, ils en avaient conservé trois : le Tripot ou Halie au Blé ; un jardin de l'Echiquier dans le quartier Saint-Jean, et les grandes Ecoles. (1)

Le projet des protestants de Caen est d'ailleurs clairement révélé par des lettres écrites par l'Eglise de Caen avant la fin de cette même année 1564,au mois d'octobre : elles sont au nombre de trois : de Brunville lieutenant général du bailli de Caen écrit à l'assemblée des pasteurs de Genève ; le consistoire de l'église de Caen écrit à celui de Genève et à la République de Genève. Dans la lettre adressée au Consistoire, on réclame impérieusement l'envoi de le Chevallier, le savant hébraïsant, collègue de Calvin et de Bèze à l'Université de Genève pour servir de ministre, mais aussi de professeur de théologie et d'hébreu. La lettre fait allusion à des démarches précédentes : ce qui prouve clairement que l'affaire est depuis longtemps engagée. Les membres du consistoire s'excusaient de n'avoir pas écrit plus tôt : mais il comptait qu'un des leurs, envoyé à Genève leur servirait « de vraie lettre » ; ils rappellent les promesses faites par Calvin à un autre envoyé,M. de Villers, d'accéder à leur demande. Enfin dans une autre lettre, le lieutenant général de Brunville qui appartenait, lui aussi,à la religion réformée dit que Théodore de Bèze a dû montrer l'état de l'Université et la nécessité de l'envoi de le Chevallier. (2)

Il est donc certain que c'est au moins au séjour de Bèze à Caen en février 1563, qu'il faut faire remonter la pensée de l'envoi d'Antoine le Chevallier à Caen. De Bèze, seul, a pu concevoir l'idée d'établir à Caen une Académie, fille de celle de Genève. La ville et l'Université étaient assez imprégnées de l'esprit protestant pour que de Bèze pût penser à dédoubler à leur profit et avec leur concours l'Académie de Calvin.

(1) Beaujour. *Essai sur l'histoire de l'église réformée de Caen* p. 76.

(2) Bulletin *de la Société de l'histoire du protestantisme français*. XVIII, 27.

Celle-ci, nous l'avons vu, envoyait des pasteurs dans tous les pays de langue française ; elle assurait le recrutement des ministres. La lettre du Consistoire de Caen propose d'établir à Caen un séminaire analogue « considérans combien la Basse Normandie est esloignée de Genève, pour envoyer là étudier ceux qui se dédient au ministère, attendu mesme la froidure et peu de zelle qui se trouve aux Eglises de les entretenir et surtout la povreté du pays en beaucoup de lieux où les ministres sont les plus nécessaires. Et est cette Université le seul lieu où il se peut dresser escholle pour les retirer et de Bretagne et du Maine et de Normandie avec ceux qui y viennent d'Angleterre ».

Ainsi le dessein d'imiter ce qui se fait à Genève est clairement indiqué. Les protestants avaient-ils à Caen le moyen de copier l'organisation de la *Schola publica* ? On avait sous la main le professeur de grec, Robert Constantin, ancien étudiant de l'Université de Caen, auteur d'un des premiers dictionnaires de la langue grecque. Savant d'humeur voyageuse comme beaucoup d'humanistes de ce temps-là, Constantin dont la biographie nous est assez mal connue, se trouvait certainement à Caen à cette époque. Il y résistait depuis 1561 ; membre du Consistoire de l'église réformée, il signe, en tête et avant les pasteurs la lettre qui demande l'envoi de Le Chevallier. Mais, de plus, il enseignait : dans la Salle des Arts des Grandes Ecolles, que venaient de quitter les pasteurs, lui, docteur en médecine, il traduisait et interprétait les épîtres de Saint Paul, au grand scandale des théologiens, ses voisins : en novembre 1564, ceux-ci s'en plaignent à de Bras, lorsque le lieutenant du bailli fait sur l'état de l'Université, une enquête dont il nous a laissé le curieux procés-verbal (1).

Était-il difficile de trouver à Caen un artien ou un latiniste ? La Faculté les réformés des Arts, comme les autres, était en majorité protestante. Les réformés y comptaient Godefroy le Laboureur, Nicolas le

(1) De Bras *op. cit.* p. 363.

Valois, et surtout Gilles de Housteville, ancien prêtre qui remplit à la fois les fonctions de ministre et de régent de collège, l'auteur d'une prosodie imprimée à Caen en 1556, sous ce titre : *Litterarum syllabarum, carminumque ratio*. A la première page de ce livre se trouve tel emblème, le rocher de Moïse, avec cette inscription significative : « Petra autem erat Christus » qui indique que Gilles de Housteville est un Christaudin, c'est-à-dire un réformé (1). En dehors de l'Université, n'avait-on pas encore Jean Rouxel, humaniste caennais ? Etudiant de Paris, d'Orléans, de Bourges, d'Heidelberg où il connut Hotman ; il avait résidé en Suisse et y avait été le collaborateur de Sébastien Castellion dans la traduction des *Sybilles*. Jean Rouxel, comme l'atteste le témoignage des registres des Pasteurs était vraisemblablement protestant (2). Lui qui entra plus tard à l'Université comme professeur d'éloquence latine, eût-il refusé pareil service à ses coreligionnaires en 1564 ?

Que manquait-il donc aux protestants Caennais pour réaliser le dessein de de Bèze ? un hébraïsant et un théologien. Voilà pourquoi ils demandaient à Genève l'envoi de leur coreligionnaire et compatriote Le Chevallier. « Mesmes qu'il pourra bien servir de professeur de théologie et ministre tout ensemble, ce qui ne se pourrait pas faire en une Eglise tant célèbre et avancée que celle de Genève où seulement il enseigne en hébreu ». Le Chevallier eût rempli à Caen le même rôle qu'à Genève, mais il eût été en même temps professeur de théologie comme de Bèze l'était à Genève. Constantin

(1) Sur les christaudins. Cf. F. Buisson *Sébastien Castellion* I. p. 652.

(2) *Registres de l'Eglise réformée de Caen*, dits *du Bostaquet*. Arch. dép. du Calvados. C. 1566, 1567. On croit à tort sur la foi de son biographe M. Duhamel que Jean Rouxel était catholique : il est mort catholique, mais à l'époque dont nous nous occupons, il était sans doute protestant, comme le prouvent les registres des pasteurs, au moins fait-il baptiser par eux ses enfants. Son nom a échappé à M. Beaujour qui a relevé sur les registres des pasteurs les noms des réformés les plus connus.

y exerçait les mêmes fonctions que Bérauld en cette ville. Gilles de Housteville ou Jean Rouxel en eût été facilement le Tayaut, et l'Académie de Calvin eût fondé dans la France du Nord une Université filiale comme celle qu'elle créa plus tard à Leyde.

Le dessein protestant fut-il réalisé ? Il y a eu certainement commencement d'exécution en ce qui concerne l'enseignement du grec, et l'étude de certains textes grecs ; en a-t-il été de même pour l'hébreu ? Nous ne savons. Ce qui est authentiquement constaté, c'est la venue de Le Chevallier à Caen. Si Théodore de Bèze avait conseillé aux Caennais de le réclamer pour leur Université, c'est sans doute qu'il avait l'intention de faire tourner au profit des Eglises réformées l'inimitié qui existait entre Calvin et Le Chevallier : il connaissait le désir qu'avait le Réformateur de se séparer du savant hébraïsant virois (1).

Mais Calvin étant mort, Le Chevallier n'avait plus de motif de quitter Genève où il était difficile de le remplacer. Toutefois les sollicitations de ses compatriotes le déterminèrent : avant février 1564-5, une décision en ce sens avait été prise : car, par une lettre du 2 février, les ministres et anciens de l'église réformée de Caen remerciaient les Ministres et le Consistoire de l'Eglise de Genève d'avoir accordé un congé à Le Chevallier (2). Il est probable que le

(1) Borgeaud. *op. cit.* p. 102.

(2) *Corpus reformatorum*, n° 4076. Cette lettre du 2 février 1564 (c'est à dire 1565, car le nouveau style ne fut introduit à Caen qu'en 1567, voir *Archiv. Comm.* carton 6) contient un historique assez intéressant des négociations antérieures : « dès que M. de Bèze était venu en France au Colloque de Poissi et des en précédent les guerres, il en avait esté par nous escript à Monsr Calvin et autres du Consistoire. Nostre quel pourchas était demeure discontinue a raison des guerres survenues incontinent après. Et du depuys quand le Synode général fut convoqué à Lyon (10 avril 1563) qui fut la première commodité, il en fust de nostre part baille charge expresse à nostre frère Monsieur Loyseleur, pour prier que mondict sieur Le Chevalier nous fust accordé. Ce qu'il feist et en parla à

souci de lui trouver un successeur retarda son départ, qui n'eut lieu qu'en septembre 166, il fut alors remplacé à Genève par Camille Bertrand (Bertranus) savant poitevin. En novembre de la même année, Le Chevallier signait pour la première fois sur les registres des pasteurs de l'Eglise de Caen (1). Le 3 octobre 1567, il figure comme ministre avec Vincent Le Bas et Pinson à une conférence des magistrats municipaux et des représentants des deux cultes (2).

Nous voudrions savoir si, pendant son séjour à Caen, il enseigna. Malheureusement il n'est resté de son séjour en cette ville que le souvenir de son amitié pour Jean Rouxel que rappelèrent Jacques de Cahaignes et Vauquelin de la Fresnaye dans l'oraison funèbre de celui-ci (3). Le Chevallier quitta Caen en 1568. L'année

M. Calvin. Lequel ainsy qu'il nous rapporta luy avait accordé, combien que fust avec quelque regret. Oultre quand le seigneur de Langrune partit pour faire voyage par dela nous luy donnasmes lettres adressées à la Seigneurie. » Cette lettre contient entre autres souscriptions, celles de Pinson et Le Bas, ministres de l'Eglise de Caen et anciens étudiants de l Université.

(1) *Archives du Calvados*. C. 1566. A Caen, Antoine Le Chevallier signa sur les registres des pasteurs, Raoul Le Chevallier. Aussi M. Beaujour, *op. cit.* p. 93, mentionnant la présence de ce pasteur sur les registres de l'Eglise de Caen n'a-t-il pas reconnu en lui le fameux hébraïsant. La notice consacrée à Antoine Le Chevallier par la *France protestante*. IV. c. 310, s'étonne que son élève Pierre Chevallier ait publié à Genève en 1567 la grammaire hébraïque de son maître sous le nom d'Antonius Rodolphus « tandis que celui-ci ne s'appelait lui-même qu'Antoine. » Voilà l'explication de ce fait : à Caen, Le Chevallier avait pris ou employé le prénom de Raoul.

(2) Archives communales. cart. 8 f° 5. L'Inventaire Dupont I. p 168 désigne à tort Le Chevallier comme gouverneur échevin : c'est une erreur : il n'a jamais rempli cette fonction, et il ne figure à l'assemblée de 1567 que comme pasteur.

(3) *Jac. Cahagnesii cadomensis... de morte Joannis Ruxelii oratio funebris.* Cadomi, 1586, p. 15 et Œuvres en prose de Vauquelin de la Fresnaye *oc. cit.*

suivante, il était nommé professeur d'hébreu à l'Université de Cambridge. Il revint à Caen en 1572 et il quitta la ville une dernière fois après la Saint-Barthélemy, il mourut quelque temps après à Guemesey (1).

Le professeur de Genève et de Cambridge illustrerait l'Université de Caen, elle en serait d'autant plus fière qu'il était normand. Mais, à l'heure actuelle, faute de documents, toute l'histoire de l'Université entre 1559 et 1579 est obscure et vide.

Si le dessein des protestants d'établir à Caen une Académie sur le modèle de celle de Genève paraît incontestable, il est non moins évident que les catholiques s'appliquèrent à l'entraver : telle est peut-être la raison de l'attitude des marguilliers des paroisses à la réunion d'avril 1564 ; et il y a, sans doute, autre chose qu'une coïncidence entre les lettres des protestants qui demandaient en octobre 1564 l'envoi de Le Chevallier, et l'enquête dirigée par le lieutenant du bailli de Bras, sur l'état de l'Université en novembre de la même année, enquête entreprise à la prière des catholiques.

De Bras constata que dans ceux des collèges qui subsistaient, dans celles des Facultés qui enseignaient, les protestants étaient en majorité. Il donna raison aux protestations des catholiques contre l'oubli de certaines traditions, il y rappela le recteur, il soutint les théologiens dans leurs querelles contre Robert Constantin, qui dut quitter Caen.

Mais les réformés n'essayèrent-ils pas d'organiser d'une autre manière leur Académie ? Ne serait-ce pas là l'explication de cet enseignement privé que l'humaniste Jean Rouxel, (2) donnait à son domicile dans sa maison de la rue des Quays. Ses panégyristes en parlent en termes assez vagues, ils ont voulu couvrir d'un voile, selon toute probabilité, cette période de la vie de leur ami. Jacques de Cahaignes et le poète Vauquelin de la Fresnaye

(1) Dictionary of National biography X 214.

(2) De Cahaignes et Vauquelin de la Fresnaye, *op. cit.*

rapportent sa fin catholique, mais ils taisent l'adhésion au protestantisme qui ne parait point douteuse : Ils ne parlent que de sa collaboration littéraire avec Antoine Le Chevallier dans la traduction des *Lamentations de Jérémie* ; n'y eut-il que collaboration littéraire et n'y aurait-il pas eu collaboration dans l'enseignement ?

Le dessein des protestants, s'il a échoué, a laissé cependant quelques traces, qui, pour n'être pas très perceptibles, se laissent voir cependant.

N'est-ce pas à ces relations étroites entre Caen et Genève qu'il faut attribuer les efforts des bourgeois de Caen et des professeurs de cette Université pour faire venir en leur ville certains maîtres que l'Académie de Calvin, elle aussi, recherchait. C'est ainsi que plus tard on appela à Caen le fils d'Hotman, le fameux jurisconsulte orléanais qui s'était réfugié à Genève après la Saint-Barthélemy (1). Plus intéressantes encore sont les tentatives qui furent faites pour obtenir la venue de Cujas, ou celle de Roaldès (2) qui avait illustré Cahors et Valence et que Genève appela à elle par deux fois (3).

Leyde et les universités écossaises subirent elles aussi, l'influence de Genève. Il est curieux de noter qu'à la fin du XVIe siècle, Caen compta successivement au nombre de ses maîtres deux écossais,

(1) Le fils d'Hotman fut reçu à Caen comme professeur en novembre 1583. Voir un compte-rendu adressé par les échevins à M. de Lysores président au parlement de Rouen, de sa leçon inaugurale. Arch. comm. c. 25, f. 185, éd. par Prentout, *op. cit.*, p. 110. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici, comme l'avait pensé M. Cauvet (*Le Collège des droits*. Caen 1858, in-8, p. 51) de Jean Hotman, l'aîné qui fut un jurisconsulte et un diplomate habile, mais de son cadet Daniel, qui n'a aucune valeur : les échevins de Caen en avaient bien jugé.

(2) Voir une lettre de Roaldès. Arch. comm. c. 50, f° 28, où il déclare qu'il a bien souvent souhaité venir à Caen, éd. par Cauvet *op. cit.*, p. 180.

(3) Borgeaud, *op. cit.*, p. 90 et 277.

Guillaume Bruce (1) et Wanchoppe (2) et un Lillois Dominique Baudius ou Baudier qui venait de Leyde, (3)

Caen, sans doute, si de Bèze eût pu réaliser ses projets, eût été ce que fut Leyde plus tard, la Genève du Nord. Pour n'avoir pas vu ni peut-être voulu voir s'accomplir les projets des protestants, Caen ne fut pas oubliée d'eux ; grâce à ces rapports entre les professeurs caennais, de Bèze et les premiers maîtres de l'Académie de Calvin, l'Université de Caen conserva des relations avec les pays protestants, Allemagne, Pays-Bas, Ecosse, Angleterre, et reçut à la fin du XVIe siècle, au XVIIe, encore même au XVIIIe siècle, de nombreux étudiants venus de ces contrées du nord attirés aussi par la tolérance dont firent toujours preuve les habitants de la ville. C'est un des traits les plus intéressants de la physionomie de cette Université normande qu'elle subit l'influence lointaine, indirecte mais certaine de la fille de Calvin et de Bèze qui rayonna sur tous les pays protestants.

PRENTOUT,
Professeur à l'Université de Caen.

(1) *Archives*, comm, c. 50 fcs 58, 95, 101 et Cauvet *Le Collège des droits* p. 73-75.

(2) *Arch. comm.* c. 34 fos 31 et 32.

(3) Sur Baudius ou Baudier cf *France protestante.* I. c. 983. Cauvet *op. cit.* p. 76 n'a point reconnu dans ce professeur réimprimé de l'Université de Caen (qu'il dit Hollandais, alors qu'il était Lillois) le fameux jurisconsulte et historien.



Un humaniste provençal

Jean-Antoine BERLUC de FORCALQUIER (1578-1659) Et ses Adages (1632)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA RENAISSANCE EN PROVENCE

IV

LE LIVRE

Dessein et plan. — Exécution. — Une idée neuve : proverbes vulgaires : espagnols italiens, français. — L'impression : double imprimeur, double nom de lieu. — Les de Tournes. — Description bibliographique. — Poésie latine de l'auteur. — Extrait de la préface et de la table. — Spécimen des articles traités : *Juventus, Parum, Nobilis*. — La partie provençale.

Les précurseurs, de Berluc avaient patiemment glané ça et là à travers la littérature grecque et latine — surtout latine. Ils avaient fait un choix parmi les adages les plus piquants, les plus curieux, les plus remarquables, les mieux venus.

A la phrase antique, courte et plus ou moins bien tournée, ils ajoutaient des commentaires personnels plus ou moins heureux.

Ils faisaient ainsi assaut de philosophie, d'érudition, d'esprit et d'élégance. Mais quels que fussent les efforts de ses imitateurs, Erasme paraît avoir atteint d'emblée la perfection du genre et n'avoir jamais pu être dépassé — peut-être même égalé.

Il ne restait donc plus guère à faire en ce sens.

Berluc résolut de se lancer dans une autre direction et de l'emporter au moins, par le nombre, s'il ne le pouvait par l'esprit et les grâces.

Il conçut donc le dessein de composer un recueil absolument complet de tous les proverbes, adages, parœmies, maximes, sentences, apophtegmes, allusions, similitudes de Rome et d'Athènes d'Athènes surtout — et par le seul rapprochement des phrases concordantes dans les deux littératures classiques,par la seule coordination des innombrables textes latins ou grecs, de supprimer sans inconvénient, les longues gloses de ses émules.

Il arriva ainsi à doubler et même tripler les six mille adages d'Erasme et composer une collection incomparable que nul n'a dépassée depuis.

Malgré les distractions et les soucis causés par les affaires domestiques et locales, il y consacra opiâtrement ses loisirs, ses veilles, tout son temps, toute son intelligence, toute son érudition.

Que de livres, que d'incunables même, de tout format, de toutes dates, de toutes provenances ne lui fallut-il pas pour atteindre le but ! La bibliothèque d'Arnaud lui fut sans doute secourable. Il n'en dut pas moins avoir à son service ses cahiers d'étudiant et les notes de Wendelin et une collection personnelle de volumes malheureusement dispersée par le temps — ainsi qu'il arrive à toutes celles que de sages dispositions testamentaires ne confient pas à un dépôt public.

Une idée neuve vint encore rajeunir, enrichir, rehausser le sujet, donner à l'ouvrage un intérêt, un mérite, une originalité, grâce auxquels, — avouons-le — nous nous en occupons encore après

plus de deux siècles : celle d'ajouter au grec et au latin des locutions, adages et proverbes empruntés aux langues vulgaires néo-latines.

Ce furent d'abord quelques rares dictons espagnols tels que ceux-ci :

Chico de cuerpo grande d'ingenio (p. 213 et 539)
No creas en souenios, no son verdaderos (p. 533)

Puis quelques italiens :

Con arte e l'in ganno — se vive meso l'anno ; — con in ganno e l'arte se vive l'altra parte (1) (p. 83 et 501)
Chime fa festa piu che non sole, ingannato m'a o ingannar me vole (p. 82
Quello ch'o venir, non puo faltar (p. 504)
Piccolo di corpo, grande d'ingegno (p. 539)
A cader va, chi tropo sale (p. 702)
Rio cavallo vol esperon, ria donna vol baston (p. 737)

Infiniment plus nombreux furent les proverbes français qui commençaient à courir le pays. Il est vrai que pour la plupart ce n'étaient guère que des locutions provençales fort étonnées de se trouver affublées d'un habit parisien, celles-ci, par exemple :

CICADIS PLENUS, τεττιγων ἀναμεστος c'est-à-dire *plein de cigales, plein d'agessins* (p. 683), un français eût dit : *plein de cors aux pieds* ; le Souquet (p 382) ; on ignore s'il est figue ou raisin (p.459) ; A bec et Griff s (p. 140) ; Maistre Mouche (p. 135) ; *Faire le diable de Vauvert* (p. 296) ; *La vérité et l'huile vient au dessus* (p. 715) ; Pour durer faut endurer (p. 540). Vendre sa beste pour lui achepter de la pas-

(1) Ce proverbe d'escroc, bien digne de son pays d'origine, paraît avoir eu, à l'époque de Berluc, une certaine vogue. Il est cité avec l'ajout : *Fra cosi, si va in casa dal diavalo* par le célèbre médecin d'Aix Jacques Fontaine en sa : *correction par manière d'enseignement du dialogue apologique du sieur se disant de Castelmant, médecin pagyrique.* — Aix, Tholozan, 1607. Fontaine cite encore le proverbe provençal : *En bouco sarrado non intron mouscof* que nous retrouverons aussi dans Berluc.

ture (p. 595). *Femme que prend, elle se vend* (p. 65). *Il y a pas de fiat à son pater* (p. 165). Qui esveille le chien qui dort, s'il le mord, il n'a pas tort (p. 605). Locutions encore usitées sous cette forme en province.

Nous ne parlons pas des proverbes provençaux sur lesquels nous nous étendrons plus loin quoique ceux-ci même aient été quelquefois travestis en latin comme celui-ci (p. 598) : CRAS : vulg : *de cras in cras veniemus ad Pascha,* ou bien aient été originairement en latin ou en grec : Massiliam naviges, e Messalia venisti, (p. 150) pour indiquer des mœurs, efféminées.

Ainsi conçue et exécutée, l'œuvre pouvait subir sans trop de désavantage la comparaison avec ses rivales. Si elle manquait de développements littéraires, de commentaires érudis, de considérations personnelles, elle offrait une telle masse de texte et de citations qu'elle en devenait sans pareille.

Bien des années furent consacrées par Berluc à colliger, glaner, recueillir, ramasser, réunir, classer, disposer, coordonner, grouper, assortir, distribuer cette matière immense de la façon la plus laconique, la plus complète, la plus heureuse.

Enfin, en 1628, La Rochelle était prise et le manuscrit achevé.

A quel imprimeur le confier ? La réponse n'était pas commode.

Il y avait bien des imprimeurs à Aix depuis 1581 (Maillon), à Marseille depuis 1594 (Mascaron), à Nice depuis 1616 (Castelli), à Antibes depuis 1618 de même à Avignon, depuis la date étonnante mais incontestable de 1444, ainsi que l'ont établi les textes notariaux découverts par M. l'abbé Requin.

Dans les Alpes, Thomas des Campanes avaient bien imprimé à Sisteron le 13 avril 1513 le bréviaire de cette église, mais ce n'était qu'un imprimeur ambulant, comme les fondeurs de cloches de tous les girovagues littéraires, Alciat, Barthole, Cujas, Pancirole, Ubalde, pour l'instruction supérieure ; Wendelin, Scot, Rouzeau pour l'instruction secondaire et presque tous les instituteurs primaires de l'époque.

Mais aucune de ces villes ne possédait un imprimeur assez bien outillé pour produire industriellement, vite, bien et à bon marché, un volume savant, un ouvrage d'érudition forcé de grec et d'accolades de toutes dimensions. Les rabbins avignonais Périssol et Joseph Méïr n'avaient-ils pas dû aller jusqu'à Venise chercher une casse hébraïque ? Et aujourd'hui même, il est encore assez difficile de faire imprimer en Provence et même dans le Midi quelques pages de grec — *experto crede Roberto.*

Trois ou quatre villes principales se disputaient alors la clientèle des provençaux désireux de faire gémir la prose.

D'abord et avant toutes Lyon, dont l'histoire typographique vaillamment entreprise par M. Baudier, intéressa si vivement la Provence de ce chef, Lyon auquel avaient déjà eu recours Antonius Avena de S. Rémy (1536), l'aixois Jean de Magnier (1538), les Nostradamus de Salon (1555-1575), le Carpentrassien Pierre Julien (1570), l'avignonais A. de Blégier, etc.

Puis Paris qui avait donné le jour aux œuvres de l'aptésien Jomet Sarey (1544), de Vasquin Philieul (1548), Génébrard (1592), Grégoire Cortès (1597), Balthazar de Vias (1610), etc.

Ensuite Genève où furent imprimées les œuvres de Jérôme des Laurents (1589), Les *Consilia Posthuma* de Jean Belli (1635).

Enfin Toulouse où parurent en 1545 les œuvres de Louis Canet de Grasse, et celles de Jacques Isnard d'Orange, (1547), Tournon, éditrice de *La Lysiade* de F. d'Escalis, et même Rome, qui publia les mélodies d'Elzear Genest de Carpentras et les œuvres innombrables des Suarès.

Parfois même, avec un éclectisme que pourraient probablement seules expliquer les voies commerciales de l'époque, les relations personnelles de la vogue de l'ouvrage, le même auteur se faisait imprimer à la fois dans deux ou trois officines différentes : *Lyon* et *Paris* : P. Savonne d'Avignon (1567-83) et J.-Bte Belland de Grasse (1569-74) ; *Lyon* et *Venise* : M. B. Maure (1558-82). *Lyon* et

Francfort : Etienne Bertrand de Carpentras (1532-1603). *Lyon, Genève* et *Avignon* : Tonduti (1651-73). *Lyon, Avignon, Amsterdam* : le prophète Nostradamus (1556-1568). *Avignon* et *Paris* : les *Joci* d'Arnaud. *Avignon, Paris, Lyon* et *Carpentras* : Vasquin Philieul. *Aix, Fars, Lyon* et *Tournon* : le médecin aixois Jacques Fontaine (1581-1619). *Rome, Ancône* et *Anvers*, Juarès de Vaison (1622-34), etc.

Berluc semble avoir fait encore mieux : un vrai tour de force : faire imprimer en même temps le même ouvrage en France et en Suisse, en deux endroits différents, et par deux imprimeurs distincts. Quelque difficile qu'il soit à expliquer, le fait n'en est pas moins indiscutable. Sur les cinq exemplaires, connus des *Adagia* l'un, celui de Berlac porte : *Lvgdvni* comme lieu d'impression ; deux autres, ceux des bibliothèques d'Avignon et de Marseille : *Genevae* et les deux derniers ceux des bibliothèques de Paris et de Naples : *Coloniae Allobrogvm* ce qui signifie aussi Genève. Ces quatre derniers exemplaires du reste sont identiques. Ils manquent à la fin des liminaires, des deux ou quatre pages non chiffrées signées *** contenant les quatre épigrammes latines d'Eyssautier et des Berlucs auteur, frère et fils. Ces quatre pages sont spéciales à l'exemplaire portant *Lvgdvni*.

Détail curieux et qui pourrait donner le mot de l'énigme : Les imprimeurs paraissent avoir laissé en blanc la place destinée au nom du lieu d'impression, lequel n'a probablement été mis, qu'après coup au moyen d'un composteur mobile. Ce qui le ferait supposer c'est que la ligne formée par les autres noms de la ville éditrice est tantôt plus rapprochée, tantôt plus éloignée du nom des deux imprimeurs, jamais exactement parallèle aux autres lignes du titre (1)

(1) Je relève une particularité bibliographique semblable sur mon exemplaire in-4° du : *Recueil d'arrests notables....par Jean Papon... lieutenant au Balliage de Forest, dernière édition*; 1367 pp. plus la table. Le

Quelle fut donc, en réalité, la ville où furent mis, sous presse, les *Adagia*.

D'un côté, il semblerait que ce devrait être Lyon. Wendelin y avait été prote ; le forcalquierois Jean Germain y avait envoyé son *Historia Bravissima* (1536) et le professeur Alexandre Scot venait d'y faire imprimer (1534) son immense *Universa grammatica græca*, in-8°, de plus de mille pages formées de caractères grecs, et probablement l'imprimeur Jacques de la Pierre y exerçait son art.

D'un autre côté l'histoire familiale du typographe Jean de Tournes semblerait faire pencher pour Genève.

Les de Tournes appartenaient en effet à une famille de Noyon en Picardie qui y possédait la terre de *Tournes*. Etablis à Lyon vers 1500, ils se firent imprimeurs pour réparer des revers de fortune, Jean Ier du nom, commença à imprimer en 1543, adopta en 1544 le chiffre qui se trouve sur notre volume, y ajouta en 1545 deux vipères entrelacées en cercle, desquelles sortent des vipereaux, devint imprimeur du Roi vers 1544 et se fit protestant vers 1545. Il mourut de la peste en 1564, laissant un fils, Jean II, qui lui succéda comme imprimeur du Roi à Lyon.

Mais celui-ci bientôt poursuivi comme huguenot en 1567, fut

titre, qui est imprimé en rouge et en noir, porte en bas : A COLOGNY, Par Mathieu Bezon. Les deux premiers mots en rouge, imprimés d'abord, ont été oblitérés par l'apposition d'une griffe formée de trente-deux E lunaires, comme ceux du douzième siècle, alternativement affrontés et addosés. Au-dessus, l'oblitérateur a imprimé, au moyen d'une autre griffe : A GENÈVE. Ces mots ont été à leur tour oblitérés à la plume, peut-être par le mot LYON, manuscrit presque illisible, le papier ayant bu l'encre. On sait que Cologny, qu'il ne faut pas confondre avec Cologne, était un village voisin de Genève où les imprimeurs, feignaient d'imprimer les volumes qui sortaient de leurs presses de Lyon ou de Genève.

Afin que mon curieux exemplaire ne se perde pas, je viens de le donner à la bibliothèque publique de Digne, où sa place était d'avance marquée par les signatures de deux magistrats bas-alpins ses anciens possesseurs de Jouffrey et de Ricaudy.

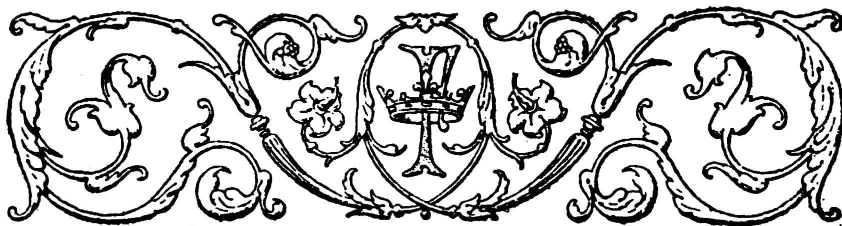
exilé en 1585. Il se retira à Genève dont il devint bourgeois en 1596 et où il mourut en 1615.

Jean III, son fils, un des deux imprimeurs des *Adagia*, devint typographe de la République en 1636 et laissa une nombreuse postérité qui continua d'exercer avec honneur l'art de Gutenberg.

Ce ne fut qu'en 1727 et 1749 qu'il leur fut permis de revenir à Lyon. Ils y vendirent leur imprimerie en 1777 et leur librairie en 1779. Leur descendance féminine occupe encore à Genève la maison où les *Adagia* purent être imprimés.

(*A suivre*) V. LIEUTAUD.





LE XVI[e] SIÈCLE

A l'Académie française, au Conseil municipal de Paris, dans les journaux et les Revues.

Le prix Saintour à l'Académie française. — L'Académie française a décerné le prix Saintour (1000 fr.) à M. Léon Séché, directeur de la *Revue de la Renaissance* pour ses études sur Joachim du Bellay et le tome 1[er] des œuvres complètes de ce poète.

Un faux livre de Pantagruel. — M. Abel Lefranc, professeur à l'Ecole des hautes-études et secrétaire général du Collège de France a fait récemment une communication fort intéressante à l'Académie des Inscriptions et belles lettres sur un prétendu cinquième livre original de *Pantagruel* de Rabelais, imprimé en 1549, demeuré entièrement inconnu jusqu'en 1900, et dont un exemplaire unique fut alors découvert à Prague par un grand libraire de Munich.

Bien que la presse érudite de tous les pays se soit occupée de cette trouvaille retentissante et que l'on fût généralement d'accord pour ne pas reconnaître, dans ce livre, la main de Rabelais, aucune des questions de critique que soulève son texte n'avait encore été résolue.

M. Abel Lefranc expose à l'Académie la solution complète d'histoire littéraire.

A l'aide de quelques extraits du mystérieux volume publiés par diverses revues savantes, il est parvenu d'abord à en découvrir les deux sources littérales et ensuite à en reconstituer de la façon la plus sûre le texte original.

Le pseudo-Rabelais de 1549 est le résultat d'une combinaison d'un certain nombre de chapitres : 1° d'une traduction française anonyme parue chez F. Juste, à Lyon, et chez D. Janot, à Paris, de la célèbre *Nef des fous*, publiée en 1494 par le strasbourgeois Sébastien Brant, et 2° d'un autre ouvrage intitulé : les *Regnars traversant les périlleuses voyes des folles fiances du monde*, par Jean Bouchet, de Poitiers, ami intime de Rabelais, publié chez Vérard, vers 1501, et souvent réédité depuis.

La substance du volume de 1549 est totalement empruntée à ces deux textes, antérieurs de cinquante ans ou environ. à son apparition.

L'auteur du faux Vᵉ livre s'est contenté d'entremêler ou de juxtaposer une série de chapitres copiés servilement tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre de ces ouvrages. Il s'agit donc d'un simple plagiat littéraire. Enfin, l'auteur de cette édition, devenue si célèbre depuis trois ans, a pris le grand nom de Rabelais pour assurer à sa rapsodie un succès qu'elle ne pouvait atteindre par elle-même.

On assure que le prix demandé pour ce document ne s'écartait pas très sensiblement de celui auquel fut payé le couvre chef du légendaire Saïtapharnès.

Deux rues nouvelles à Paris. — Parmi les rues nouvelles dont les noms viennent d'être votés par le Conseil municipal de Paris, nous signalerons ceux des rues Estienne Jodelle et Jacques Grévin, dans le 5ᵉ arrondissement.

Il y a quatre ans, M. Gustave Philippon, ancien professeur des lycées de Paris (détail assez piquant, un scientifique) a fait à la

mairie du Panthéon une conférence qui a été publiée par le bulletin de la société « la Montagne Sainte-Geneviève » où il déplorait que des rues ne fussent pas dédiées, dans le quartier universitaire, aux deux fondateurs de la comédie et de la tragédie françaises et que le nom de Jodelle, dit « le Parisien », en particulier, ne figurât en aucun coin de rue de sa ville natale. Des artistes de l'Odéon, dont je crois M. Chelles, lurent même, ce soir-là, des scènes de ces deux auteurs, traduites en langage moderne.

Cette première soirée ne fut pas vaine, l'idée fit son chemin. M. Lucien Pinvert, auteur d'une thèse de docteur ès-lettres sur Jacques Grévin, s'associa d'abord à M. Philippon, puis M. Jules Auffray, à la fois député et conseiller municipal du quartier de la Sorbonne, quartier où les deux précurseurs de Molière et de Corneille furent, au seizième siècle, écoliers des collèges de Reims et de Beauvais, proposa au Conseil municipal que deux rues s'appelassent l'une rue Jodelle et l'autre rue Jacques Grévin. Grâce au rapport favorable de M. Chautard, le Conseil vient de rendre justice à ces deux oubliés, longtemps après Ronsard, il est vrai, qui dédia ces vers à Jodelle :

Jodelle le premier, d'une plainte hardie,
Françoisement chanta la Grecque tragédie,
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
La jeune comédie en langage françois.

Ailleurs, c'est Grévin que le chef de la Pléïade loue en termes non moins flatteurs et le parti des lettrés français répondit par ses faveurs à la voix de Ronsard.

En 1552, le roi Henri II, en effet, vint assister, au collège de Reims, à la représentation des premières œuvres dramatiques de Jodelle, écolier de la veille. On jouait la comédie l'*Eugène*, dont le héros est l'ancêtre de Tartufe, et la tragédie *Cléopâtre*, où l'auteur tenait lui-même le rôle de l'héroïne. Le roi, enthousiaste du genre nouveau, après avoir pensionné Jodelle, commanda à Jacques



PORTRAIT DE JODELLE

Grévin la comédie de la *Trésorière* et la tragédie de *Didon* qui furent représentées en 1558 au collège de Beauvais dont sortait à peine Grévin.

Ces œuvres sont les premières qui, dans le genre dramatique, furent écrites en langue française, en même temps qu'elles étaient composées de toute pièce par leurs auteurs. Jusque-là, le public lettré avait seulement assisté aux représentations des comédies ou des tragédies de l'antiquité jouées en latin ou fidèlement traduites en français. Jodelle et Grévin fondaient donc notre théâtre classique, cent ans avant ceux qui l'illustrèrent de leur génie.

L'hommage rendu à ces deux grandes figures de la Renaissance par la ville de Paris est, par conséquent mérité.

Nous croyons savoir que la rue Estienne Jodelle sera la partie de la rue des Carmes qui, montant de la rue des Ecoles à la rue Laneau, aboutira presque à l'emplacement de l'ancien collège de Reims, et que la partie de la rue Descartes allant de la rue Clovis à la place de l'Ecole polytechnique, longeant ainsi l'ancien collège de Beauvais, s'appellera rue Jacques Grévin. De sorte que, tout en étant des noms de rues nouvelles, ces noms n'effaceront ni le souvenir du couvent des Carmes, ni celui de l'illustre Descartes.

Les partisans de Jodelle et de Grévin souhaiteraient encore une plaque commémorative, d'accord, en cela, comme pour le reste, avec un comité de patronage, dans lequel nous relevons le nom du regretté Gaston-Paris et celui de M. Emile Faguet. Mais il faut, pour cela, que non seulement la 4ᵉ commission du Conseil municipal se prononce de nouveau, mais encore que la Commission du vieux Paris et celle des Inscriptions parisiennes approuvent ce projet.

(Extrait du *Temps* du 28 juillet).

Puisqu'on est en train de glorifier les souvenirs de la Pléiade, pourquoi ne donnerait-on pas à la rue Chartière située derrière les bâtiments du lycée Louis-le-Grand, le nom du Collège Coqueret

qui fut le berceau de la Pléiade et d'où fut lancé par Joachim du Bellay le manifeste de la *Défense et illustration de la Langue française* ?

Ainsi que nous l'avons dit dans la *Vie de Joachim*, c'est au n° 11 de la rue Chartière qu'était l'entrée du Collège Coqueret, et la porte existe encore.

Les remparts d'Arles menacés. — La municipalité d'Arles vient de prendre une détermination qui causera une émotion profonde non seulement chez beaucoup d'Arlésiens, mais encore parmi les nombreux artistes qu'attire chaque année cet incomparable ensemble de monuments, derniers vestiges d'un glorieux passé. Les deux tours (du seizième siècle) de l'ancienne « Porte de la Cavalerie » qui, du côté de la gare, formaient à la ville une entrée si pittoresque, sont menacées d'une démolition toute prochaine. A la place des tours condamnées qu'espère-t-on édifier ? Sans doute quelque boulevard tiré au cordeau, avec ces grandes bâtisses modernes uniformément banales qui ne rappellent rien parce qu'on les voit partout.

La Revue d'histoire littéraire de la France (*n° d'avril-juin*) article de M. Paul Laumonier sur les *Variantes de Ronsard*.

Le Temps *du 25 septembre*. — *Les Fontaines Fleuries* de Soleure, en Suisse.

Ronsard en Amérique. — M. Curtis Hidden Page, professeur, vient de publier à Boston et à New-York un choix de poésies de Ronsard sous le titre : *Songs and sonnets of Pierre de Ronsard gentleman of Vendomois*, prix, 4 dollars.

A ce propos M. Gaston Deschamps rappelle dans sa *Vie littéraire* du *Temps* (n° du 19 juillet) qu'il a vu à l'Université de Harward une édition originale des principales œuvres de Ronsard.

LE LISEUR.



Bibliographie

LUIGI ALAMANNI

SON INFLUENCE SUR LA PLÉIADE FRANÇAISE

A propos d'un livre récent (1)

J'ai lu avec plaisir et grand profit le livre de M. Henri Hauvette sur Luigi Alamanni ; attendu avec une véritable curiosité, il n'a pas déçu notre attente, et l'on trouve réunis là tous les documents capables de donner une idée claire et définitive de l'existence d'un poète Florentin, exilé de son pays à la suite d'une révolution politique et réfugié durant trente ans à la Cour de François Ier et de Henri II. L'appareil scientifique dont une bonne thèse doit être accompagnée, références, appendices, pièces inédites, bibliographie, index, est aussi complet que les plus difficiles pouvaient le désirer,

(1) *Luigi Alamanni. Sa Vie et son Œuvre*, Thèse française de M. Henri Hauvette (Paris, Hachette, 1903).

et pourtant, mérite plus rare encore, ne surcharge pas l'ouvrage. Enfin M. Hauvette n'a pas surfait le personnage avec lequel il a vécu par la pensée tant d'heures laborieuses : il a fait ressortir la noblesse relative de son caractère, l'élévation de son patriotisme, mais sans omettre le côté courtisanesque de son œuvre ; il a mis en lumière la variété et l'unité de cette œuvre, mais sans en dissimuler les parties froides et caduques ; il l'a présenté comme un écrivain de second ordre, un écrivain de transition entre la Renaissance proprement dite et le pur Classicisme, d'ailleurs éminemment représentatif d'une période importante de la poésie italienne, qui, après les écarts du *Roland Furieux,* revint, par lui surtout, à l'imitation étroite de la poésie gréco-latine. Il a seulement, à mon sens, exagéré l'influence qu'Alamanni put avoir sur les poètes de la Pléiade française.

***

Nous ne le suivrons pas dans les détails de la biographie, pourtant si soignée et si captivante, qu'il a consacrée au citoyen et au poète. Sur Alamanni étudiant, puis hôte assidu du riche Bernardo Rucellaï dont la maison était le rendez-vous du Tout Florence politique et littéraire, sur ses lectures, son milieu, les préoccupations de sa jeunesse, son mariage, son rôle dans la conspiration de 1522 contre les Médicis, sa fuite à Venise, ses pérégrinations à travers la Suisse, le Milanais, Lyon, Paris, la Provence, son retour à Florence en 1527 après l'expulsion des Médicis, ses séjours à Gênes, à Barcelone, son rôle diplomatique auprès d'André Doria, de Charles Quint et des Lyonnais jusqu'à la chute de la République Florentine, M. Hauvette a écrit des pages d'une savante documentation et d'une lecture agréable.

Ce n'est pas peu que de rendre l'érudition vivante, et c'est encore une des qualités que nous avons le plus goûtées dans la seconde

partie de cette biographie. A partir de 1530, le poète républicain et patriote devient un poète courtisan au service d'un monarque étranger.

En 1531 et 1532 il est comblé de faveurs par François Ier et partage son temps entre la Provence où il vit en compagnie de la Ligura Pianta et de ses amis d'Aix, et la Cour qu'il rejoint au printemps et suit dans tous ses déplacements. C'est en Provence qu'il compose son grand poème didactique de la *Coltivazione*. Après avoir été secrétaire du cardinal de Ferrare, à la suite duquel il parcourt toute l'Italie, Alamanni obtient de François Ier la seigneurie de Castellane en Provence (1537-40). Ambassadeur à Venise en 1541, à Gênes en 1544, il est nommé en 1545 maître d'hôtel de Madame la Dauphine, Catherine de Médicis, dont il avait épousé une dame d'atours. Dès lors c'est la fortune assurée, ce sont les honneurs et les bénéfices accumulés pour lui et ses deux fils, c'est une tranquillité d'esprit relative qui lui permet de produire une bonne partie de ses poésies, jusqu'à sa mort arrivée à Amboise en avril 1556.

L'étude de l'œuvre n'offre pas moins d'intérêt ; M. Hauvette définit les genres divers traités par Alamanni, en indique les nouveautés relatives, le caractère, les sources italiennes et gréco-latines, l'inspiration personnelle, l'art enfin. Ce sont d'abord les *Opère Toscane* dédiés à François Ier, édités à Lyon par Sebastien Gryphius, en 1532-33, poèmes variés et pour la plupart sincères, qui révélèrent son nom et fondèrent sa réputation dans le monde des lettres ; il est déjà tout entier, avec ses tendances classiques dans ces deux volumes, dont le premier contenait 4 livres d'*élégies*, 14 *églogues*, des *sonnets* et *canzones*, 3 *poèmes* mythologiques, 12 *satires*, 7 *psaumes*, et le second : 4 livres de *silves*, la *tragédie* d'Antigone, 8 *hymnes* pindariques, des *stances* et *sonnets*. L'amour, la politique, la morale, la religion, les sentiments du courtisan pensionné inspirent tour à tour ces compositions ; les moins intéressantes ne

sont pas celles qu'il a consacrées aux femmes successivement ou simultanément aimées, Flora, la Rosa, Cynthia, la Pianta, Beatrice Pia, Elena Bonaiuti.

Puis ce sont les *Epigrammes,* dédiées en 1546 à Marguerite de France, mais restées manuscrites et circulantes jusqu'en 1587, piécettes à la façon de l'Anthologie grecque, sans ironie, sans trait mordant, historiques, héroïques, mythologiques, descriptives, laudatives et funèbres. C'est la *Coltivazione*, poème didactique en 6 chants et en vers blancs (Paris, 1546), qui passe, surtout depuis 2 siècles, pour le chef-d'œuvre d'Alamanni, mais que M. Hauvette n'hésite pas à qualifier, avec maintes preuves très judicieuses à l'appui, « d'œuvre médiocre par l'inspiration comme par l'exécution », tout en lui reconnaissant certaines qualités de fond et de forme qui permettent d'en extraire quelques descriptions et tableaux épisodiques pour les anthologies de la poésie italienne.

En 1548 parut *Gyron le Courtois,* épopée en 24 livres, dédiée à Henri II, mais écrite à la prière de François Ier, tirée d'un roman chevaleresque du cycle de la Table Ronde et adaptée aux goûts du jour ; tout le mérite de cette adaptation est dans le choix des matériaux, les ornements poétiques, l'intention morale et encore faut-il quelque indulgence pour l'y trouver : on sent, même dans la versification et le style, les défauts d'une œuvre rédigée à la hâte et improvisée sur commande. — *Flora*, comédie imitée pour l'intrigue, les caractères et la métrique, de Plaute et de Térence, combinés avec du Boccace, témoigne du souci constant qu'eut Alamanni de réagir contre le réalisme de ses devanciers tels que l'Arioste et l'Arétin; mais son défaut d'originalité et de piquant la fit tomber dans l'oubli peu de temps après sa représentation à la cour de France en 1555.

L'*Avarchide,* écrite de 1549 à 1555 et publiée seulement en 1570 par les soins de Batista Alamanni, est une épopée plus soignée que le Gyrone et plus classique; le centre de l'action est Avaricum

(Bourges) à la fin du ve siècle de notre ère, les personnages sont des gallo-romains et vandales aux prises avec des chrétiens, tels que le roi breton Arthur et Lancelot du Lac, mais les situations, les caractères et le plan sont à peu près ceux de l'Iliade. M. Hauvette s'applique à montrer l'indépendance, d'ailleurs parfois malheureuse, d'Alamanni à l'égard de son modèle homérique, surtout dans les emprunts, au reste superficiels, faits au roman chevaleresque de Lancelot du Lac, dans les allusions politiques à la maison de France et à la maison d'Autriche, dans la peinture des mœurs du xvie siècle, dans l'absence du merveilleux païen ou chrétien, — mais il conclut que la fusion tentée par le poète entre tant d'éléments divers et si peu compatibles, échoua complètement ; au demeurant, il fait ressortir l'importance historique de cette œuvre manquée, qui réagit contre le romantisme du *Roland furieux*, essaya de concilier les tentatives opposées du classique Trissin et du romanesque Bernardo Tasso, fraya enfin la voie qui devait être la bonne, celle de la *Jérusalem délivrée*.

Après trois chapitres sur les écrits en prose d'Alamanni, et les œuvres qu'on lui a faussement attribuées, M. Hauvette caractérise dans son ensemble l'œuvre qu'il a ainsi analysée et jugée en détail « sans prévention ni complaisance ». Elle manque d'originalité pour le fond, elle offre en général des qualités fort estimables de forme, et même, toutes les fois que parle le cœur du poète, des qualités d'imagination et d'émotion réelles. La raison idéaliste est en somme son caractère dominant, et c'est aussi celui de l'école classique italienne dont il a été très consciemment l'un des fondateurs.

***

Mais faut-il en conclure avec M. Hauvette que son influence a été certaine et grande sur l'orientation de la poétique de la Pléiade française, qui réagit, elle aussi, quelque temps après lui, contre les

écoles, encore plus ou moins entachées de moyen-âge, qui la précédaient ? Les précautions avec lesquelles il a présenté ses conclusions sont très grandes, disons-le en toute justice ; il a réduit prudemment l'influence du poète italien à la coordination et à la constitution organique de la théorie des genres classiques publiée au début de 1549 par Du Bellay ; j'avoue qu'il s'en est fallu de peu que mes convictions ne fussent ébranlées, du moins en ce qui concerne personnellement Du Bellay, qui a reçu très tard et comme à la volée l'enseignement de Dorat. Mais les objections, dont M. Hauvette a bien vu la plupart, ont subsisté avec une force qu'il ne leur a pas reconnue, et son argumentation, pourtant si habile, ne m'a pas paru décisive, du moins en ce qui concerne Ronsard.

A mon avis,ce sont plutôt les précurseurs immédiats de la Pléiade, Cl. Marot, M. de St-Gelais, Lazare de Baïf, Colin Bucher, Hugues Salel, Despériers, Fontaine, Peletier, Forcadel, Sibilet, qui ont subi l'influence d'Alamanni (1), et c'est en continuant leur œuvre, en renchérissant sur leurs procédés littéraires, en les perfectionnant et les synthétisant que Ronsard et Du Bellay *semblent* avoir été dirigés par la poétique d'Alamanni. La préconisation et l'imitation des sujets, des cadres et des rythmes gréco-latins par l'école française de 1550 n'a pas été une innovation *brusque* et sans précédent : durant toute la première moitié du XVIe siècle, surtout de 1530 à 1549, c. à d. avant le manifeste et les premières œuvres de Du Bellay et de Ronsard, le mouvement de réaction contre le moyen-âge, d'admiration pour les idées et les formes littéraires de l'antiquité païenne a été considérable. Est-elle due à Alamanni ? En partie peut-être ; mais elle est due au moins autant à Jean Le Maire de Belges, qui a précédé Alamanni de trente années à la Cour de France

(1) J'en excepte Maurice Scève qui a écrit sa *Délie* exclusivement en dizains, et, d'après une intéressante étude de M. J. Vianey (*Bulletin Italien* avril-juin 1903) subit avant tout l'influence antérieure de Seraphino, et est un retardataire.

et a créé chez nous un courant nouveau, qui, par Clément Marot aboutit au classicisme de Ronsard.

Et ce courant français, parallèle et non pas subordonné au courant italien, dont nous parle M. Hauvette, a été renforcé et précipité de 1540 à 1550 d'abord par l'érudit Fléchois Lazare de Baïf, le premier père intellectuel de Ronsard, aussi bien que de son propre fils ; puis par un professeur, qui n'a rien à voir avec l'Italie et les poètes Italiens, par un humaniste français, dont on ne saurait trop faire remarquer l'ascendant prodigieux sur ces jeunes gens, en qui il fit naître par son interprétation enthousiaste des auteurs grecs et latins, cette illusion qu'ils découvraient avec lui un monde tout à fait inconnu avant eux ; j'ai nommé le Limousin Jean Dorat.

Ses disciples, encouragés encore par l'enseignement de deux autres français, Turnèbe et Muret, partirent d'abord en guerre contre « le vilain monstre Ignorance », sous la bannière duquel ils rangeaient injustement les poètes français qui les avaient précédés. Puis, une fois fini l'écho de leurs coups de clairons éclatants, une fois passés leurs assauts contre une forteresse qui était imaginaire ou du moins aux trois quarts ruinée par leurs précurseurs, on les vit revenir à la tradition médiévale et marotique, et prendre pour guides parmi les Italiens, non pas Alamanni, mais l'Arioste, mais l'Aretin, mais Bembo, mais Berni ou ceux de leurs écoles, c'est-à-dire les maîtres de la fantaisie et de la volupté. Alamanni était trop raisonnable et trop moral pour eux ; il leur fallait des modèles qui répondissent mieux à leurs instincts gaulois et à leurs tempéraments lascifs. Pétrarque même, avec ses vains soupirs et son vague platonisme, leur parut vide, fade et ridicule ; l'effort de réaction que firent nos poètes de 1550 à 1570 contre le pétrarquisme est remarquable et certain.

Si la poétique d'Alamanni avait vraiment précisé et déterminé celle des poètes de 1550, si elle les avait décidés à rejeter les vieilles formes de la poésie française pour adopter des formes nouvel-

les, et à traiter certains genres littéraires plutôt que d'autres, ils lui auraient, semble-t il, rendu hommage, ils l'auraient cité à plusieurs reprises comme une autorité suivie et à suivre Or il n'en est rien ; il n'y a pas trace même de son nom dans Ronsard et ses amis ; une seule fois il est mentionné, d'ailleurs respectueusement, par Du Bellay dans la *Deffence* (1), mais c'est justement à propos d'un procédé de versification qui est recommandé comme un pis-aller et que la Pléiade n'a pas adopté, celui du vers blanc ! Comme le fait remarquer M. Chamard (2), Despériers avait déjà essayé du vers blanc dans une traduction de la première Satire d'Horace, et d'ailleurs les essais exceptionnels de la Pléiade en ce sens sont presque nuls (un sonnet de Du Bellay, et une ode de Ronsard). J'ajoute que Ronsard fit cet essai malheureux dès janvier 1544, à 19 ans, dans une pièce très courte, un genethliaque, en octosyllabes, rythme bien français, tandis qu'Alamanni l'avait employé dans des églogues et des poèmes mythologiques de longue haleine, comme d'autres italiens (Trissin, Giovanni Rucellaï) dans des compositions dramatiques ou didactiques Donc de ce côté-là aucune influence d'Alamanni ne peut être signalée, et cependant le vers blanc est une des innovations dont le poète italien se glorifiait le plus.

M. Hauvette avoue lui-même qu'on ne peut relever dans l'œuvre de la Pléiade aucun emprunt direct et certain à Luigi Alamanni, et de fait rien n'est moins probant que les comparaisons qu'on pourrait établir pour démontrer le contraire. Il dit encore avec raison que la tragédie française s'est mise *directement* à l'école de l'antiquité.

Je crois qu'on peut le dire aussi de tous les autres genres illustrés par les poètes antiques et préconisés par du Bellay dans son

(1) Ed. Léon Séché, Livre II, chap. VII, p. 35.

(2) Thèse française sur Du Bellay, 1900, p. 138, n. 3. Cf. Thèse latine du même, p. 55.

manifeste, ode, élégie, églogue,épigramme, satire, comédie, épopée.

Ronsard a écrit des élégies, des églogues, des poèmes mythologiques plutôt à l'exemple de Catulle, Virgile, Tibulle et Ovide qu'à l'exemple d'Alamanni ; et, encore une fois, il ne faisait ainsi que continuer les tentatives, souvent heureuses, de l'école Marotique. Quand il traduisit ou imita des épigrammes de l'Anthologie, ce fut à l'exemple de Muret (1552-1553) et d'après son conseil, directement sur le grec, ou plus probablement sur des traductions ou imitations latines de ce grec (Ausone, Second, Naugerius, etc.), et il y mêlait des *folastries* ou *gaietés* qui ne répondaient guère aux genres classiques d'Alamanni (1). Quand il songea pour la prefois à écrire l'épopée de Francus, c'est-à-dire dès 1545 (2), ce ne fut pas pour rivaliser avec Alamanni, car il ignorait alors jusqu'à l'intention que le poète italien pouvait avoir d'écrire des poèmes épiques ; mais l'épopée de Francus lui était indiquée depuis longtemps par les Rhétoriqueurs Jean Le Maire et Jean Bouchet ; l'idée en était répandue partout dans l'air de la Cour de France, depuis 1510-1511, époque où avaient paru la Lettre de Jean d'Authon à Louis XII de la part d'Hector de Troyes, et sur-

(1) Cf. *Rev. de la Renaiss.* nº de Juillet-septembre 1902, p. 8, note 2.

(2) Cf. éd. Bl. I, 42, le sonnet :

Ja desja Mars ma trompe avoit choisie
Et dans mes vers jà françoys devisoit

. . . .

Jà d'une horreur la Gaule estoit saisie
Et sous le fer jà Seine treluisait
Et jà Francus à son bord conduisait
L'ombre d'Hector et l'honneur de l'Asie.

(Texte princeps ; ce sonnet paru en 1552 remonte à la rencontre de Ronsard et de Cassandre, avril 1545. Ronsard parle encore de la Franciade dans d'autres poésies qui furent écrites dès 1545, 1549, 1550, 1551, 1552).

tout la réponse que Jean Le Maire avait écrite au nom de Louis XII, informant Hector de Troyes des liens du sang qui existaient entre lui et les rois de France ; le 3e livre des Illustrations de Gaule, publié en 1512, avait achevé d'accréditer cette légende, de la rendre nationale et de l'imposer à l'inspiration des poètes courtisans ; et lorsque Alamanni, au début de la dernière *stanza* de son premier hymne pindarique, exaltait en François Ier « la sainte descendance de Troie », il suivait un courant français, bien loin d'en créer un (1). Ronsard, méditant son épopée dès le Collège de Coqueret, choisit comme modèles Homère et Apollonius, et cela sur les conseils de Dorat ; plus tard, quand il put connaître le Gyrone et l'Avarchide, ce ne fut pas leur auteur, mais ce fut l'Arioste, qu'il adjoignit à ses maîtres grecs (2).

Arrivons à l'ode. De ce fait que Bernardo Tasso a introduit en Italie l'ode horatienne, à strophes courtes et égales, avant que Ronsard en fît autant en France, pourrait-on conclure que Ronsard a subi à cet égard l'influence de Bernardo Tasso ? Evidemment non. Ronsard a tout bonnement imité la rythmique d'Horace directement (à moins que ce ne soit Marot qui lui ait donné l'idée de l'ode régulière par ses Psaumes) (3). Je pense qu'on peut tenir un raisonnement analogue en ce qui concerne ses odes pindariques. Ronsard y a suivi en gros la métrique de Pindare, du moins celle

(1) Cf. *Les anciennes et modernes généalogies des Roys de France*, par Jean Bouchet, parues en janvier 1527.

Quelques années plus tard, Bouchet terminait ainsi sa dédicace du *Jugement poetic de l'honneur féminin* à François Ier :

Et qu'il vous donne, *o noble sanq d'Hector*,
L'heur d'Alexandre et les ans de Nestor.

(2) *Bulletin Italien* d'octobre-décembre 1901, art. de J. Vianey. Voir cependant une importante restriction que Ronsard a faite sur l'Arioste au début de la première préface de la *Franciade*.

(3) Cf. *Revue de la Renaissance*, n° de févr. 1902, p. 101 à 106.

qui était adoptée au XVI[e] siècle, et je ne crois pas qu'on puisse affirmer que la structure des odes pindariques est directement imitée de celle des hymnes d'Alamanni. En effet, si l'on compare les 8 hymnes de celui-ci avec les 15 odes de celui-là, les différences apparaissent bien plus importantes que les ressemblances :

1° Pour ce qui est de la nature des vers, l'épode d'Alamanni est toujours identique à la strophe (1). Autrement dit, la triade entière est isométrique (7 fois sur 8), ou quand la strophe est hétérométrique (1 fois sur 8), l'épode l'est aussi, et exactement de la même façon (2). — Au contraire l'épode de Ronsard reste 3 fois en heptasyllabes alors que la strophe est en octosyllabes.

2° Chez Alamanni l'épode est toujours plus courte que la strophe, sauf une fois, où elle est de même longueur. Chez Ronsard il arrive que l'épode a 4 vers de plus que la strophe (3).

3°. Chez Alamanni la strophe est une fois hétérométrique ; chez Ronsard elle ne l'est jamais.

4°. En revanche une ode de Ronsard est monodique (4), tandis qu'on ne trouve chez Alamanni que des systèmes à triades.

5°. Chez Alamanni le nombre des triades est de 2 ou 3 par hymne; un seul, le premier, en a 4. Au contraire trois odes de Ronsard ont 5, 10 et 24 triades, et trois autres n'en ont qu'une. Le poète français augmente ou diminue davantage le champ de sa pensée.

(1) Quand je dis la strophe, j'entends aussi l'antistrophe, qui dans tout système triadique est toujours identique à la strophe pour tous ses éléments rythmiques.

(2) C'est l'hymne VI, dont l'épode a 13 vers ainsi que la strophe, avec cette structure unique : 2 heptasyllabes, 1 hendecasyllabe, 2 hepta, 1 hendéca, 4 hepta, 1 hendéca, 1 hepta, 1 hendéca.

(3) C'est dans l'ode V, dont la strophe a 15 vers et l'épode 19.

(4) C'est l'ode VIII, qui doit être, malgré sa structure ordinaire, considérée comme une ode pindarique. Cf. *Revue d'Hist. Litt. de la France*, n° de janv. 1902, p. 57, note 6.

6°. Chez Alamanni le nombre des vers de la strophe va de 12 à 19, celui des vers de l'épode va de 12 à 15 ; chez Ronsard il va de 10 à 20 dans la strophe, de 8 à 19 dans l'épode. Le poète français augmente ou diminue davantage le développement le son rythme.

7°. Pour ce qui est de l'agencement des rimes, M. Hauvette le reconnaît lui-même, il est rare qu'il y ait une ressemblance, et quand par hasard il en existe une, avec quelles réserves et quelles restrictions on est obligé de la présenter ! Autant dire qu'à ce point de vue on ne peut guère constater que des différences.

Ces différences ne viennent pas seulement des exigences de la versification française ; la plupart s'expliquent par ce fait que Ronsard suit Pindare et non pas Alamanni. Quant aux ressemblances, sur lesquelles on insiste et qui, à première vue, semblent en effet importantes, que prouvent-elles ? Non pas que Ronsard a pris modèle sur Alamanni, mais simplement que Alamanni et Ronsard ont suivi le même modèle,qui est Pindare.Chez l'un et l'autre,l'antistrophe est métriquement la copie de la strophe, — comme chez Pindare. Chez l'un et l'autre l'épode est généralement plus courte que la strophe, — comme chez Pindare. Chez l'un et l'autre une strophe de rythme pair se trouve accouplée à une épode de rythme impair, ou inversement (1), — comme chez Pindare.Il est vrai que la majorité des strophes et épodes de Ronsard est en heptasyllabes ainsi que celle d'Alamanni. Mais d'abord n'oublions pas qu'une ode pindarique du poète français est entièrement en hexasyllabes (2), et que l'octosyllabe est le vers de la strophe dans 4 autres, dont les trois plus longues et les plus importantes (3). Ensuite ce n'est pas

(1) Quatre fois chez Alamanni (hymnes I, III, VII et VIII) ; deux fois chez Ronsard (odes III et XIII).

(2) C'est l'ode XV (Bl. II, p. 111).

(3) Odes I, VIII, X et XI. Les odes I, X et XI à elles seules contiennent 1096 octosyllabes ; si l'on y ajoute les 16 octosyll. de l'ode VIII et les 68 hexasyll. de l'ode XV,cela fait un total de 1180 vers sur 2.486 ; autrement dit presque la moitié des odes pindariques de R. diffère des hymnes

au poète italien qu'il doit sa prédilection, évidemment regrettable, pour les petits vers qui rendent si mal la dignité et la majesté de l'œuvre grecque. La vérité semble être que l'un et l'autre ont voulu conserver à leurs imitations la physionomie générale qu'avaient les odes de Pindare dans les éditions du XVIe siècle ; les premiers auteurs responsables de leur commune erreur ce sont les grammairiens d'Alexandrie, qui avaient inventé cette métrique arbitraire et étriquée, que le XIXe siècle seul a vu disparaître des éditions de Pindare, grâce aux travaux de Bœckh, A. Croiset et W. Christ.

Que l'on ouvre une des éditions de Pindare qui ont pu servir de modèle à Alamanni, et celles que Ronsard eut sous les yeux pendant que son maître Dorat les lui traduisait (1), on verra que les odes grecques s'y déroulent le plus souvent en petits vers ; par ex. la 1e Olympique a des strophes de 17 vers et des épodes de 13 vers, parmi lesquels domine l'heptasyllabe, la 2e Olympique a des strophes de 14 vers et des épodes de 8 vers, où dominent ceux de 5 à 7 syllabes, la 1e Pythique a des strophes de 12 vers et des épodes de 15 vers, où dominent ceux de 7 à 8 syllabes, etc.

On comprend que les poètes de la Renaissance, voulant ressusciter le lyrisme païen, aient eu l'idée d'adopter un rythme qui correspondît à peu près à celui qu'ils croyaient vraiment pindarique. D'une façon générale, les petits vers leur semblèrent consacrés spécialement à la poésie lyrique par les Grecs et les Latins, tandis que les longs vers avaient été réservés aux poésies épiques, didactiques, pastorales. C'est en partant de ce principe que Lazare de Baïf dans son Electre et son Hecube traduisit en alexandrins et

d'A. par la longueur des vers. — Enfin le nombre des heptasyllabes de R. serait encore réduit de plus de 600 vers, si l'on faisait entrer dans le compte des syllabes des vers français féminins la syllabe finale, comme on le fait pour les vers italiens.

(4) Par ex. celles de Venise (Alde, 1513), de Rome (Calliergus, 1515), de Francfort) Brubacchius, 1542).

décasyllabes les récits et dialogues, mais en petits vers les chœurs de Sophocle et d'Euripide ; que Ronsard, Belleau, Baïf, imitèrent les poésies Anacréontiques presque toujours en vers de 7 à 8 syllabes ; que, lorsque Ronsard se mit à paraphraser des idylles de Théocrite ou de Bion, qui étaient en longs vers, il modela approximativement son rythme sur le rythme de ces poètes, etc.

Pour en revenir à Pindare, ses strophes, à y regarder de près, se découvraient à Ronsard singulièrement hétérométriques, puisqu'elles contenaient, à des places très variables, des vers de 5 à 13 syllables ; Ronsard pensa donc, avec raison, que, transposées telles quelles dans sa langue, elles resteraient étrangères aux habitudes et aux oreilles françaises, qui répugnaient à l'emploi de ces mélanges bizarres de vers pairs et de vers impairs, en particulier de vers de 9, de 11 et de 13 syllabes ; et, délibérément, il renonça à les suivre dans le détail du rythme ; mais, tenant compte seulement de la première impression, toute visuelle, produite en lui par la disposition typographique du texte grec, il se décida pour les vers de 6, de 7 et de 8 syllabes, qui, je le répète, y dominaient, et adopta l'isométrie, quitte à en compenser la monotonie par une étonnante variété dans l'agencement des rimes, élément moderne du rythme (1).

Veut-on éprouver *de visu* la valeur de mon argumentation ? Que l'on mette seulement en regard d'une ode pindarique de Ronsard une ode à triades d'une vieille édition de Pindare, ou bien une ode latine du professeur Dorat composée suivant la pseudo-métrique intégrale de cette vieille édition « ad numeros pindaricos » (2), et l'on sera frappé du peu de différence qui existe à première vue entre la physionomie du texte français, et celle du texte grec ou

(1) Si l'on tient compte de tous les éléments rythmiques, aucune des 15 odes pindariques de Ronsard ne ressemble à l'une quelconque des 14 autres.

(2) Cf. *Œuvres de Ronsard*, éd. Blanchemain, t. I, p. XIX. Que l'on compare cette ode de Dorat surtout avec l'ode XV de Ronsard.

latin. Bref, Ronsard dut se contenter, par la force des choses et en désespoir de cause, de cette identité apparente et superficielle, comme l'avait fait Alamanni, pour des raisons analogues aux siennes, mais non pas simplement parce qu'Alamanni l'avait fait; il a pu, à l'occasion, s'autoriser de son exemple, mais je suis tout porté à croire que, même si cet exemple lui avait fait défaut, Ronsard eût écrit ses odes pindariques sous la forme qu'il leur a donnée (1).

*
* *

Je m'excuse d'avoir prolongé le compte-rendu d'une thèse si intéressante et si facile à lire, par la discussion technique et aride d'un problème auquel M. Hauvette n'a voulu consacrer que quelques pages. Mais outre que ces pages sont une conséquence et comme un corollaire des 3/4 de son livre, j'ai saisi l'occasion qu'il

(1) Voici d'autres preuves en faveur de mon opinion :

1° Au lieu de substituer des dénominations modernes aux termes d'ode, strophe, antistrophe et épode, comme l'avait fait Alamanni (inno, ballata, contraballata, stanza), Ronsard a conservé les termes de Pindare : détail de forme qui s'ajoute aux *différences* signalées plus haut.

2° Le fond des *Odes* de R. n'a pas de rapports directs avec le fond des *Hymnes* d'A. ; au contraire il en a perpétuellement avec le fond des Odes de Pindare.

3° Dans la préface des *Odes* R. parle longuement de Pindare, de ses triades, de sa « copieuse diversité », de ses « admirables inconstances », et il ajoute : « Les courtisans qui n'admirent qu'un petit sonnet pétrarquisé ou quelque mignardise d'amour qui continue toujours en son propos, ne me sçauraient accuser *sans condamner premièrement Pindare.* » Pas un mot d'Alamanni, qui seul l'avait précédé dans cette voie périlleuse. De même ce n'est pas l'exemple des *Selve* d'Alamanni qu'il invoqua plus tard quand il voulut expliquer son titre de *Bocage ;* c'est celui de son modèle antique :

Stace chez les Romains nous en montra la voie
(Bl. III, 264).

m'offrait de dire mon mot sur la question de l'ode pindarique soulevée d'abord par M. Vianey (1). — Je n'ajouterai qu'une réflexion. Ayant passé la plus grande partie de sa vie à la Cour de France, forcément Ronsard fut en relations avec des centaines d'Italiens, depuis le Piémontais Paul Duc qui dès avant 1540 l'initia aux charmes de la poésie latine et italienne, jusqu'à Flaminio de Birague dont en 1585 il loua les premières œuvres poétiques (2).

Mais il est plus que probable qu'il préféra toujours les poètes italiens morts, ou restés en Italie, aux poètes italiens qui vivaient de son temps en France. En effet, outre qu'il a professé, par vanité, par patriotisme ou par goût, une médiocre estime pour les poètes lyriques de l'Italie (Pétrarque excepté) (3), il ne vit jamais qu'avec dépit ces étrangers installés au Louvre, à Blois, à Fontainebleau, comme chez eux, et accaparant les faveurs royales au détriment des poètes français, pendant que les Gondi, les Strozzi, les Sardini, les Ruggieri, les de Birague, les de Gonzague, les d'Adjacet « s'engraissaient de truages » et « gourmandaient la France » (4). Il a exprimé souvent son aversion pour ces intrigants avides qui enlevaient les meilleures places à ses amis et à lui (5).

Or de ce nombre était, malgré son excellent caractère et ses vertus, Luigi Alamanni, seigneur de plusieurs terres de Provence

(1) *Revue des langues romanes*, 1901, pp. 433-434.
(2) Cf. Bl. V, 357, et M.-L. VI, 408.
(3) Bl. IV, 356-357.
(4) Bl. VIII, 106-108.
(5) Bl. III, 285-86 ; 375 ; 401 ; VI, 266-67 ; VII, 44 :

France, de tes malheurs tu es cause en partie ;
Je t'en ay par mes vers mille fois avertie :
Tu es marastre aux tiens et mère aux estrangers,
. . . .
Car la plus grande part des estrangers obtiennent
Les biens qui à tes fils justement appartiennent.

et de Dauphiné qu'il devait à la générosité de François Ier, ambassadeur du roi de France, maître d'hôtel de Catherine de Médicis ; de ce nombre étaient aussi ses deux fils, dont l'aîné, Battista, devint de 1545 à 1563 abbé de Belleville, évêque de Bazas, évêque de Mâcon, aumônier de la reine, ambassadeur, et le cadet Niccolo, un peu plus tard, capitaine, vice-amiral, maître du palais-royal..., pendant que Ronsard demandait vainement à dix protecteurs puissants que sa lyre fût « crossée » et obtenait avec peine, après 15 ans d'humiliantes démarches, les revenus d'un prieuré (5). Peut-être est-ce là qu'il faut chercher la raison principale du silence dédaigneux obstinément gardé sur le compte du poète des *Opere Toscane* par son émule le poète des *Odes*, des *Eglogues* et du *Bocage Royal*.

PAUL LAUMONIER.

Société nouvelle de librairie et d'édition, 17 rue Cujas. — *Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes* (1470-1903) 1 vol. in-8° par Louis Radiguer, docteur en droit.

De ce livre très intéressant et qui fait grand honneur aux connaissances de M. Radiguer, nous allons tirer pour l'édification de nos lecteurs, ce qui a trait au XVIe siècle.

A la fin du XVe siècle, il y avait environ 6000 copistes et enlumineurs qui vivaient du Livre et dépendaient naturellement des libraires. Ces 6000 personnes auraient pu se plaindre de l'invention de l'imprimerie, car elle était appelée sinon à les faire disparaître, du moins à modifier sensiblement les conditions, l'économie de leur existence ; il n'existe pourtant aucune plainte de leur part, ce qui s'explique par ce fait que s'ils composaient le nombre dans le métier du livre, leur influence était à peu près

(5) Le prieuré de Saint-Cosme lès Tours (1565). Deux autres prieurés suivirent celui-là, mais avant cette date sa cure d'Evaillé lui rapportait peu, et ses titres d'aumônier ordinaire du roi et d'archidiacre du Mans étaient plutôt honorifiques. Quant à l'abbaye de Bellozane, il l'obtint et y renonça en 1564 « et capessivit et abdicavit » (Cf. Gallia Christiana, XI, col. 335) ; on ne doit donc pas la compter parmi ses bénéfices.

nulle et qu'il n'y eut pas une rupture brusque entre l'ère du manuscrit et l'ère de l'imprimerie.

Au XVI[e] siècle les imprimeurs occupaient dans la composition du Livre la place des anciens copistes qui ne jouissaient d'aucun privilège. Aussi les lettres patentes de Charles VIII, de 1488, de Louis XII, de 1513, de François I[er] de 1516, qui conféraient aux maîtres de l'industrie du Livre les privilèges de l'Université, ne mentionnent aucunement les imprimeurs. En 1513, on exempte le corps de la librairie d'une imposition extraordinaire « pour la considération du grand bien qui est advenu en nostre royaume au moyen de l'art et science d'impression, l'invention de laquelle semble être plus divine qu'humaine ; laquelle a été inventée..... *par le moyen d'industrie desdits libraires*...Que iceux libraires, relieurs, illumineurs et escrivains.. demeurent francs, quittes...de la dicte contribution ».

Cette citation, comme le remarque M. Radiguer, prouve assez que l'imprimeur n'était compté pour rien et que le libraire, au contraire, avait su retirer tout l'honneur de l'invention nouvelle. Ce fut seulement après l'édit sur la création des métiers de 1583, qui avait compté parmi les arts mécaniques l'imprimerie, que, sur les plaintes des intéressés, un arrêt du Conseil était intervenu pour lui rendre sa place véritable et la reconnaître à côté de la librairie comme suppôt de l'Université.

Songeant aussi au public, à l'acheteur des livres, l'autorité royale prescrirait alors une série de règles destinées à n'admettre sur le marché que des produits, si non irréprochables, du moins les meilleurs possible.

C'est pourquoi l'on maintient les règles qui avaient été édictées à l'époque des manuscrits relativement à la correction des ouvrages. Sous sa responsabilité, l'imprimeur était tenu de ne livrer à la vente que des livres corrects ; s'il se sentait par lui-même incapable de mener à bien cette obligation, il devait s'entourer d'individus plus savants et plus compétents que lui (édit du 21 août 1539, art. 17).

Engagé dans cette voie, le pouvoir royal voulut encore que le livre fût imprimé avec « de bons caractères qui ne soient pas trop usés » (édit de mai 1571), et sur du papier qui, selon une sentence du 8 novembre 1641, devait être « bon, loyal et marchand, de 20 mains à la rame et de 25 feuilles à la main, bien collé, égal en grandeur, etc.

Pour parer au danger de toutes ces règles, qui était l'exagération du prix des livres, on rétablit l'ancien usage de la taxe. Il fut maintenu jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

A côté de ces mesures destinées à encourager le développement de l Imprimerie et à en établir la bonne renommée, l'autorité entoura l'industrie du Livre d'un réseau de prescriptions sévères dans le but d'empêcher toute publication pouvant porter atteinte à la religion, aux mœurs ou au bien public. C'est ainsi que défense était faite « à tous fripiers, merciers, pelletiers et autres vendeurs de denrées, de vendre ni acheter aucuns livres,ni de s'entremettre du fait de libraire ». Après 1470, ces règles furent maintenues ainsi que celle concernant la limitation du nombre des libraires ; quant à l'exercice de l'imprimerie il était libre ; le livre, pouvait en sortant de la presse, être répandu dans le public sans passer entre les mains du libraire, c'est-à-dire sans être soumis à aucun contrôle. Les Protestants profitèrent de ces circonstances pour combattre le catholicisme par une masse de brochures.

Librairie du Mercure de France. — *Œuvres galantes des conteurs italiens des* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* par Ad. Van Bever et Ed. Sansot-Orlanc, 1 vol. in-18.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les notes publiées dans la Revue sur Giovanbattista Giraldi Cinthio, conteur et poète ferrarais du XVIe siècle par les auteurs de ce livre. S'ils veulent bien prendre la peine de le feuilleter, je puis leur certifier qu'ils y goûteront un vrai plaisir. Cest la première fois qu'on traduit en français les contes galants des conteurs italiens qui s'appellent Francesco de Barberino, Franco Sacchetti, Giovanni Fiorentino, Malteo Bandello, Agnollo Firenzuola, Francesco-Maria Molza, et s'ils n'ont pas la réputation de l'Aretin ou de Pogge, ils sont dignes assurément de l'honneur que Van Bever et Sansot-Orlanc viennent de leur faire. Ce qui frappe surtout dans ces *Œuvres galantes*, c'est l'originalité et la variété des sujets. A cet égard le choix des deux éditeurs a été tout particulièrement heureux et je ne puis que les encourager à donner une suite à ce volume. On a trop négligé les conteurs du XVIe siècle en ces dernières années, il faut y revenir, ne fût-ce que pour nous délasser des travaux d'érudition et des thèses doctrinales dont la Sorbonne retentit à des intervalles de plus en plus rapprochés depuis quelque temps.

Librairie Alphonse Lemerre. — *Benvenuto Cellini* par Pierre de Bouchaud, 1 vol. in-12. Le regretté Eugène Müntz qui connaissait si bien l'Italie de la Renaissance, disait un jour avec raison que les volumes touchant à l'art décourageaient le lecteur par leurs vastes dimensions. On ne pourra pas faire ce reproche au livre de M. Pierre de Bouchaud sur

Cellini, car il contient tout juste 130 pages et malgré cela il épuise complètement la matière. Instruit de tous les travaux qui ont été entrepris sur le grand artiste, M. de Bouchaud s'est appliqué à les résumer de son mieux, et pour nous le faire connaître sur toutes ses faces, il a étudié tour à tour l'écrivain, le ciseleur, l'architecte et le poète qui étaient mêlés dans Benvenuto. Il n'a eu garde d'oublier le spadassin dont les coups de dague et d'épée sont restés légendaires. Etrange figure que celle de cet homme de génie dont les dons merveilleux rappellent ceux de Michel-Ange, son maître, et qui personnifie mieux que quiconque les temps troublés où il vécut. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de ce petit livre.

Librairie Henri Leclerc. *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies* publiés de 1597 à 1700, t. II (1636-1661) par Frédéric Lachèvre.

Nous avons déjà dit le mérite de cette publication et les services qu'elle est appelée à rendre aux amateurs du XVIe siècle. Le tome II qui embrasse la période de 1636 à 1661 n'est pas moins remarquable que le premier. Il renferme les productions de 400 auteurs (sans compter ceux qui figurent déjà dans le tome I) avec 5.000 pièces environ contenues dans 44 recueils formant 55 volumes. Sur ces 5.000 pièces, près de 3.500 étaient anonymes ou signées seulement d'initiales : ce dernier chiffre a été réduit à 2.000.

L'Appendice reproduit les pièces non relevées par les éditeurs de Chapelle, Charleval, Desparts, Gombault, Lalane, François Magnard, Montplaisir, Saint-Amant, Saint-Pavin, Parosin, Théophile.

L'ouvrage complet aura 3 volumes ; les deux premiers se vendent ensemble 35 francs et séparément 20 francs.

Librairie Maisonneuve. — *Histoire du peuple breton* par Yves Sébillot. — Ce petit livre, gros de matières, est le début d'un tout jeune homme qui porte un nom cher aux amis des traditions populaires, j'ai nommé Paul Sébillot. En même temps que son père publiait chez l'éditeur des poètes Alphonse Lemerre un petit livre de vers exquis sous le titre plein de promesses de la *Mer Fleurie*, Yves Sébillot qui a hérité de lui l'amour de la Bretagne entreprenait l'histoire héroïque du peuple breton. J'admire la belle confiance de cet auteur imberbe et ce n'est pas moi qui chercherai à éteindre la flamme de son enthousiasme et de son patriotisme local. Tant s'en faut qu'au contraire, comme dit Lhomond. Peut être cependant aurait-il agi sagement en prenant conseil de l'expérience et du savoir paternels ; son livre y aurait gagné sur quelques

points, notamment sur la forme ou le style qui laisse quelque peu à désirer, mais Yves Sébillot, très pressé de faire ses preuves, n'a pas voulu qu'il fût dit que son père l'avait aidé, et il a marché tout seul. Cela se sent encore un coup, mais cette réserve faite, je n'ai que des compliments à lui adresser. Son livre est un bon résumé de l'histoire de la Bretagne, et ce qui contribuera à le faire lire, c'est la biographie des grands hommes en tous les genres qu'il a mise à la suite de chaque époque. M. Arthur de la Borderie a fait dans son histoire monumentale une place énorme et quelque peu exagérée selon moi à la vie des saints de Bretagne. Yves Sébillot a mis dans la sienne d'autres saints moins secondaires et tout aussi intéressants que ceux du calendrier, je parle des saints laïques qui répondent aux noms glorieux de Clisson, Arthur de Richemont, Duguesclin, et combien d'autres, pour ne citer que les guerriers, qui furent, à travers les siècles, les ouvriers de l'indépendance bretonne. Quand Yves Sébillot publiera une deuxième édition de son ouvrage, je lui conseille de faire la part plus large aux ouvriers d'art, verriers et tailleurs d'images qui ont couvert la Bretagne de chefs-d'œuvre incomparables sous la direction de maçons ou maîtres de l'œuvre la plupart inconnus encore. L'histoire de la Bretagne ne ressemble à aucune autre. Quand elle était duché, elle fournissait des connétables à la France pour l'affranchir du joug des Anglais.

Devenue française par l'annexion, c'est encore elle qui fournit à sa patrie adoptive ses serviteurs les plus désintéressés et les plus dévoués, *semper fidelis* : toujours fidèle. Comme cela est bien breton !

J'ai dit tout à l'heure un mot de la *Mère Fleurie*, de Paul Sébillot. Un critique par trop superficiel a reproché au poète d'avoir mis dans ce volume plus de prose que de raison et s'est amusé à relever les expressions vulgaires qui parsèment son texte. En vérité, c'est reprocher à la mariée d'être trop belle et ne rien comprendre au sentiment et au but de l'auteur.

Ce qu'il y a précisément de remarquable dans ce petit volume comme d'ailleurs dans ceux qui l'ont précédé, c'est l'aisance et le bonheur avec lesquels Paul Sébillot, habitué à écrise en prose, a fait entrer dans la langue poétique le sel et le miel de l'esprit populaire et sans que cela détonne le moins du monde. Quand il en aura le temps, je lui conseille de recueillir et de traduire en vers de sa façon les légendes du XVIe siècle qui sont éparses un peu partout et dont personne n'a encore songé à faire une gerbe ou seulement un bouquet.

Librairie de G. Béraud, à Cognac. — *De Joach. Bellaii, latinis poematis* thèse de doctorat soutenue devant la faculté de Rennes par Léo Le Bourgo, 1 volume de 66 pages.

Voici une excellente thèse dont le sujet n'avait encore tenté personne parmi les admirateurs de Joachim du Bellay. Je n'ai qu'un regret, c'est qu'elle soit en latin au lieu d'être en français. Mais M. Le Bourgo n'a probablement pas dit son dernier mot là-dessus. Il a dû s'apercevoir que les poésies latines de l'auteur des *Regrets* n'étaient pas sous sa plume de simples exercices de rhétorique, qu'il y avait mis beaucoup de son sang, de sa vie, et que, comme telles, elles mériteraient d'être étudiées à fond. Je souhaite pour ma part qu'il entreprenne ce travail. Il rendra un service considérable aux lettres en même temps qu'il se couvrira d'honneur. Joachim porte chance à tous ceux qui s'intéressent à lui.

Librairie Lecoffre. — *Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la reine, évêque de Séez* (1552-1611) par l'abbé Georges Grente ancien élève de l'école des Carmes, un beau volume in-8° — Ce livre aussi est une thèse de doctorat, et une thèse remarquable appuyée sur des documents nouveaux qu'on n'avait pas encore eu la curiosité de rechercher et de recueillir, Je me contente aujourd'hui de la signaler aux amis des poètes du XVI[e] siècle, notre intention étant de lui consacrer toute une étude.

A signaler aussi l'excellente biographie publiée à la **Librairie Champion** par M. Mugnier, président honoraire de la Cour d'appel de Chambéry sous le titre : *Histoire du Président Favre* (1557-1624). Antoine Favre né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1557, mort à Chambéry le 1[er] mars 1624 s'est fait une grande réputation de jurisconsulte.

Bordeaux. — Imprimerie Cadoret. — *Plan d'exécution d'une édition critique des Essais de Montaigne*, par Reinhold Dezeimeris, 1 brochure de 24 pages.

Nous savions que le distingué philologue bordelais préparait depuis longtemps une édition critique des *Essais* de Montaigne. Notre surprise a donc été grande en recevant cette brochure, « destinée à sauver, nous écrit-il, les principes de méthode qu'il avait déjà exposés en toute confiance à la commission chargée d'élaborer ce travail avec lui ». Pourvu que cette édition critique ne perde rien à la mise à l'écart de M. Reinhold Dezeimeris ? Si quelqu'un pourtant était qualifié pour diriger cette publication, il me semble que c'est lui qui depuis dix ans s'occupe de reconstituer l'état

successif des variations de pensée de Montaigne. Le mot de Beaumarchais serait-il toujours juste ? Attendons pour en juger que cette édition critique ait vu le jour. Il serait d'ailleurs bien extraordinaire que les Universitaires qui la préparent ne tinssent pas compte de la méthode que M. Dezeimeris vient d'exposer dans cette brochure.

Avis au lecteur

Nous terminerons dans notre prochain numéro les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans, après quoi nous reprendrons la publication de celles de Joachim du Bellay.



Le directeur-gérant : Léon SÉCHÉ.

Imprimerie Daniel-Chambon, Saint-Amand (Cher).



UN HUMANISTE PROVENÇAL

JEAN-ANTOINE BERLUC

DE FORCALQUIER (1578-1659)

ET SES ADAGES (1632)

Contribution à l'étude de la Renaissance en Provence.

IV

LE LIVRE

(*Suite et fin.*)

QUELLE que soit l'opinion qu'adopte le lecteur, voici la description du volume qui pose le problème.

ADAGIA || SELECTA' || *E GRAVIORIBVS CVIVS*||*que facultatis autoribvs, tum Latinis, tum* || *Græcis, tum collectancis* : || Titulis alphabetica serie & tabulis, vbi opus est, || digesta ac illustrata. || *Accessit, Adagia imitandi, vsvrpandi, ac com-*||*ponendi, compendiosissima methodus.* ||

IOANNIS ANTONII BERLVCI || Forcalquariensis operâ. || (Marque de J. de Tournes.)

LVGDVNI || Apud Ioann. de Tournes, & Iac. de la Pierre || — || MDCXXXII.

Petit in 8° de 18 feuillets liminaires non chiffrés et de 165 pages. La marque de Tournes est une couronne autour de laquelle s'en-

roule un ruban portant ce passage de la Bible : VI||RVM || DE || MIL||LE VNVM || RE||PE||RIO || ECCLS || VII.|| Dans l'intérieur de la couronne, une main tenant un compas, au-dessus d'un entablement qui porte cette inscription : QVOD TIBI FIERI || NON VIS, ALTERI || NE FICERIS. A la fin du volume (p. 765) une autre marque : ruban dont les enroulements portent ces mots : SON ART EN DIEU.

Le 18 ff. liminaires non chiffrés, signés †,†† & †††, contiennent :

F° 1 : titre ; — f°s 2-9 *r°*, préface ; — f°s 9 *v°*-16, table alphabétique du volume ; — f°s 17-18 : 4 pièces en vers latins, d'abord celle du frère de l'auteur, Balthazar Berluc ; puis celle de H. Eissautier, médecin, ensuite celle du fils de l'auteur, H. Berluc. Toutes les trois données ci-dessus et enfin ces trois modestes distiques de l'auteur lui-même, qui prouvent qu'il eût pu comme un autre mariniser et gongoriser, s'il n'avait préféré faire quelque chose de plus sérieux :

AUTOR LECTOR

Sunt mea nec mea sunt hæc, lector, Adagia ; verùm
    Quod tua sint tandem veriùs esse feram.
Sunt mea, mille lego dum docta volumina, dùmque
    Sedulus ex illis tot lego miriadas
Non mea sunt, horum sed qui dixere priores ;
    Sunt tua, lecta etenim quæ lego, lego tibi.

La préface qui suit est, à vrai dire, le seul spécimen connu du style de Berluc, le volume tout entier ne contenant pas autre chose de lui.

Le style en est simple, sérieux, naturel, à peu près exempt des concetti, calembours, puérilités et jeux de mots qui remplissent la prose d'Arnaud et des autres Forcalquiérois de la Pléiade. C'est de plus un traité complet sur les proverbes et locutions proverbiales, leurs nécessité, fréquence, usage, désuétude, espèce, création, emploi et citations. Elle finit par un exposé des motifs de sa publication. A tous ces titres, nous croyons être agréable à nos lecteurs en donnant le commencement et la fin de ce petit traité.

COMPENDIOSISSIMA || METHODVS VSVRPANDI, || *imitandi, ac componen* || di Adagia, Lectori D.

Ea est (studiose Lector) tropicæ, & argutæ locutionis elocutio, ea necessitas, vt sine ea eloqui, ne dicam loqui, quis queat. Tanta enim est cuius que idiomatis penuria, vt mentis concepta propriis, vernisque verbis non possit exprimere, ades vt ab exteris quæ sibi satis superque suppetunt cogatur mendicare.....

Adagiorum collectanea a me à tanto tempore, tanta sollicitudine, ac actiosa indagatione collecta ac digesta mihi tantum mancipata asservare dureneram eaque iam in musæoli nostri iacebant recessibus promptè renijenda, si quando his indigerem. Verum his amicorum adhortationibus incitatus.

Si solus sapias, nempe quisusus erit ?

Item :

Pars occultae distat inertiæ
Celata virtus

Et,

Quæ gratis accepistis, gratis, date : & seuera illa Patris familias in seruum qui talentum peculii vice sibi traditum in terra defossum sine lucro reddiderat, animaduersione incitatus : tandem nercio an opportuna eorum importunitate, tui (amice lector) gratia inaulgaui, ratus non ideò minùs mea fore quod ea tibi fecerim communia, cùm & si tua tantùm essent ; et mea quoque, quia

Πάντα κοινὰ φίλων

Hæc ergo qualiacumque sint boni consulito, ex his quæ voles non me carpito, quæ enim rejicies alius forte quispiam, vel ego, κοινὰ ista herciscendo retinebo.

Suit la table, assez inutile du reste, puisque l'ouvrage est disposé alphabétiquement à la façon d'un dictionnaire. Elle donne sur deux colonnes les mots chefs de file des chapitres sous lesquels l'auteur a coordonné avec une peine infinie toutes les locutions se rapportant de près ou de loin à l'idée rappelée par le mot. Ainsi avaient fait Érasme et ses continuateurs, mais avec quelle infériorité de nomenclature comparée à Berluc ! Il suffira pour s'en convaincre de confronter la série d'une lettre quelconque des uns et de l'autre ; par exemple, l'une des plus courtes, celle du G. Voici les chapitres traités par Berluc : *Garrulus* — *Gaudium* — *Generosus* — *Gloria* — *Grandis* — *Grata* — *Gratia* — *Gratitudo* — *Gratum* — *Gravis* — *Gravitas* — *Gula* — *Gulosus*. Le simple rapprochement de cette série et de celle d'Érasme pour la même lettre fera éclater l'immense supériorité et l'étonnante richesse de Berluc.

Pour faire mieux apprécier encore et la méthode de l'humaniste bas-alpin, et les résultats obtenus par lui, nous croyons devoir transcrire ici un spécimen de sa manière.

Choisissons au hasard le mot Jeunesse : JUVENTUS, p. 417. Voici comment ce chapitre est disposé :

Iuvenari, νεάζειν
Adolescenturire
Nuces relinquere *pueritia*
Excessit { ephebos / ex ephebis } *Gall. sortir hors de page*
Sanguis integer : *Gall. au printemps de son aage*
Virens genu / Virent genua } γόνυ χλωρόν ; *contrar.* { *labans* / *labant*
Corydi juventa, κορύδον νεότης, *avis exiguæ viridis tamen*
Vitex floret, & botrus maturuit
Ἡ ἄγνος ἀνθεῖ, καὶ ὁ βότρυς πεπαίνεται ; *juventus laboret*
.... Illecebrosius
Fieri nil potest, nox, mulier, vinum homini adolescentulo
Parvus semper tuus pullus, μικρὸς ἀεὶ ὁ σὸς πῶλος, *est, puerilia agens, vel videtur juvenis, aut pulcher* : *vern(aculi) petito besty se mouëstro touiour poulin*
Capræ anniculæ pera optima, αἶγος σ πήρη ἀρίστης *et quidquid aliud habet facit ve*
Cum parvula est, bona videtur spina, μικρόθεν ἡ ἄκανθα ἀγαθὴ φαίνεται ; *pueritia amabilis*
Nullus equus tam est effectus, tam que exhausto corpore, quin mense maio hinnitum reddat
Quo { curris potius quam / properas num } ad ephebum ?
Ποῖ { τρέχεις, ἢ } πρὸς τὸν ἔφηβον ;
Apollinem imberbem vel Apollonium Tyaneum excellentissimum medicum adhuc puberem : *vern. quy non saubı a causir en souvent se meto*
Plures adorant solem orientem, quam occidentem, πλείους προσκυνῶσι τὸν ἥλιον ἀνατέλλοντα ἢ δυνόντα
Cibus alienis dentibus molitur, nauseosus, *adolescenti licet eo infans pastus sit* : *vern. creisson chin, et boutoun deus*
Qui major est ætate, major est iniquitate
Opera juvenum, consilia senum
Potentia in junioribus, sapientia in senioribus : vern. si pugnesso sabié & vieillesso poudié, may de ben que non es serie

Vide : *Fortitudo*, *Puella*, *Pueritia*, *Senectus*.

Il serait facile de choisir des articles plus longs et plus intéressants, par exemple : *Affectio*, *convenientia*, *fœmina*, *laber*, *parum*, *paupertas*, etc., mais leur longueur nous l'interdit. Extrayons au moins, du dernier mot *parum* le passage suivant, pour donner le spécimen exact d'une page du livre qui est la p. 539, avec la disposition de ses lignes.

In simpulo fluctus excitare *vase, fistula calamó ve augusto, bullas, strepitúmve*
Tydæus corpore, anino Hercules, *& simil. Ital. picolo di corpo, grande d'ingegno*
Si caput aspicias, credas caput Hectoris esse
Si corpus spectes, Astyanacta putes
Fructibus non stadii, certare καρποῖς ὀυ σταδίοις ἐριζειν, *fertur homo. ager, liber, aliudve quid exiguum majores, se majoribus effectus producens : vern. ley gens non se mesuren pas à canos, ley gros neils, ley grossos cambos &c. non son pas ley meillous*
In paguro sapientia ἐν παγούρῳ σοφία, *cancro perexiguo qui mutata erusta non exit, nisi altera supernata ac indurata*
Parvis / ad juncta est parvis } sua gratia rebus
Exigua aqua majori interdum supernatat, *ut fluvii quantumvis exigui, mare intrantes*
Exiguum munus, gratum tamen
Λόσις δ'ὀλίγητε, φίλητε
Parvus semper tuus pullus, μικρος αει ο σος πωλος *parvus, hoc est puer est pueritia agit, juvenis, vidatur : vern. petito besty se moüstro toujour poulin*
Dum parvula est bona videtur spina
Μικρόθεν ἡ ἄκανθα ἀγαθῆ φαινεται : *pueritia amabilis, licet malæ naturæ : vern. istud huic confine circum fertur, e spino que noun poun quand nais, non poun jamais.*
Parvis parva dant Dii, μικροῖς μικρὰ διδουςι Θεοὶ : *simile huic Gall. à petit mercier petit panier*
I modo venare leporem, nunc Ichtin tenes, *piscem : vern. vau may tenir uno sardino qu'esperar un toren, tenir un passeroux qu'esperar uno gruo*
De minimis non curat prætor
(P. 540) Parum pro nihilo reputatur.

Donnons un dernier spécimen dans lequel l'auteur, pour être plus laconique, a multiplié les accolades afin d'éviter la trop fréquente répétition d'un même mot.

NOBILIS NOBILITAS

E | crumena βαλαντίου, *opibus* | | nobilis
Ex | perula Telephus | *mendicus se laudat* | generosus
ἐχ | πηριδίου Τήλεφος | *regio nomine* | εὐγενής
ἐξ | lumene, Εὐμενόυ, *stirpe*
Cera & vere, *scriptis*, *statuis*, *opibus*
Fumosæ | imagines,
Fumosæ patrum | χαπνόδες εἰχόνες,
Lunatis calceis incedere | *luna* | *ex-*
In astragalis nobilitas, *est* | *circa* | *pro-*
'Εν αστραγάλοις εὐγένειαν ἔχειν | *talos* | *ge-*
Gentilis. *Gall. Gentilhomme* | *nie*
Trium | lite- | τριγραμμάτων | ingenuus. | *nobi-*
Quatuor | rarum | τετραγραμμάτων | | *lis*
A | Pico | Genitus | | *galt.*
Ab | Prometheo | Oxiundus | | *noble*
De | Προμηθέος | Ortus | | *gen-*
E | Codro, Κόδρου | Natus | | *til'-*
Ex | Cecrope | Iatus | | *hom-*
ἐχ | Κέχροπος | γενπθεὶς | | *me*
ἐξ | Eteobutadis | Numerare | Genus | *de*
'Απὸ | Ετεοβουταδων | Sumere | γένος | *race*
| Sparta | Ducere
| Σπάρτης | Frachere
| Se, αὐτοῦ | ἕλχειν
| Quercubus | Norum *& sim*
| Δρυῶν | Nis *& sim*
| Duro robore | Nobilior | | ex
| Saxis πετρῶν | Genevosior | | se
| Terra, χῆς | εὐχενέστερος | | no-
Terræ filius | γυγενής | | bilis
Terrigena
Novus homo, χαινός ἄνδρωπος
&c.

Ces extraits suffisent pour donner une idée du livre, de sa dispo-

sition matérielle et de la manière de l'auteur. Comme on le voit, c'est l'accumulation, sous un millier de chefs différents, de toutes les locutions, de toutes les idées, de toutes les pensées qui peuvent se rapporter à un mot en prenant surtout pour base les idiotismes grecs moins étudiés jusqu'à lui que les latins, préludant ainsi aux précieux dictionnaires analogiques de P. Boissière, T. Robertson, P. Rouaix, que nous avons vu paraître de nos jours seulement.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, le principal intérêt du recueil pour nous, Provençaux, consiste dans les mots variés de la langue d'Oc, les nombreuses locutions proverbiales, les adages populaires, les sentences vulgaires que Berluc a multipliés dans son œuvre. N'oublions pas que le premier recueil de proverbes provençaux, *La Bugado*, ne devait paraître que dix-sept ans après.

Dans l'atonie de la littérature provençale de l'époque, absolument hypnotisée par Paris, dans la pénurie de textes de langue et de dictionnaires provençaux [1], c'est une contribution d'autant plus précieuse que chaque exposition est accompagnée d'une, deux, quelquefois trois explications en latin, grec et français, traduisant, commentant, expliquant la locution forcalquiéroise.

Si bien que le jour où le futur lexicographe provençal voudra doter chaque mot de son histoire linguistique, comme Littré l'a si bien fait pour le français, c'est à Berluc qu'il sera heureux d'avoir recours, pour l'époque de Louis XIII, intermédiaire entre celle des Troubadours, et celle des Félibres, ainsi que pour l'étude du dialecte forcalquiérois si heureusement inaugurée par L. Sommer [2].

V. Lieutaud.

1. Le premier dictionnaire provençal est celui du Père minime S.-A. Pellas, d'Aix, in-4°, imprimé à Avignon en 1723.

2. *Essai sur la phonétique forcalquérienne*. Greifswald, 1895, in-8°. Voir aussi Koschwitz, *Grammaire historique de la langue des Félibres*. Avignon, Roumanille, 1834, in-12.



LES DE BAÏF[1]

LAZARE DE BAÏF — JEAN-ANTOINE DE BAÏF GUILLAUME DE BAÏF

I

LE PAYS ET LA FAMILLE

Il était de mode hier de traiter de *fin de siècle* les années que nous vivions : ce qui était vrai au point de vue chronologique. En réalité et en face de l'histoire future il serait plus juste de dire que nous assistons à une aurore, à l'ouverture d'une époque, et que nous traversons une sorte de renaissance, de recommencement.

Que d'analogies, que d'affinités, du reste, entre nos écrivains, nos poètes, nos penseurs et ceux du XVIe siècle. Nous revenons à ces derniers par un détour, malgré une éducation qui ne nous avait pas appris à les connaître, séduits que nous sommes par de secrètes similitudes.

Nous aimons à les lire et à les étudier. Nous les goûtons plus qu'ils ne furent goûtés jamais. Longtemps négligés, ils occupent

1. Voir au tome Ier de la *Revue de la Renaissance*, l'article du Dr Guignard sur les *Origines de la famille de Baïf*.

présentement une place d'honneur dans nos bibliothèques. Nous nous associons volontiers aux hommages qu'on leur rend jusque dans les plus modestes villages d'où ils sont partis, que ce soit de la chaumière comme Pierre Belon, ou du château comme de Baïf, pour les faire revivre par le bronze et le marbre, ou par une simple plaque commémorative. L'heure est aux pèlerinages et aux centenaires évocateurs. Entreprise féconde et résurrection glorieuse, qui permet de classer les souvenirs, de les grouper, d'en former un ensemble instructif et toujours présent, bien propre à entretenir notre confiance et à réveiller nos meilleurs espoirs, pourvu que ces manifestations aient toujours lieu dans le pays de naissance de nos hommes illustres, dans chacune de nos provinces, comme c'est logique, non ailleurs.

Dans la contrée que j'habite, la Renaissance s'est épanouie avec tant d'éclat qu'il n'y a pour ainsi dire pas de hameau qui n'en offre un vestige plus ou moins intact, mais toujours intéressant. Mangé, le seul château du voisinage, est un vieux manoir, sept ou huit fois séculaire, que les plus illustres familles de France ont habité tour à tour. Comme je l'ai souvent sous les yeux dans mes courses, j'ai eu l'idée, il y a déjà un certain nombre d'années, de commencer une étude sur les descendants de quelques-uns de ses anciens habitants qui s'étaient montrés si bons Français.

Secondé au delà de toute espérance, et encouragé avec bienveillance, j'ai pu, malgré mes occupations journalières, réunir un nombre de documents suffisants pour me permettre de faire à Verneil une conférence sur les de Baïf (novembre 1896). J'étais réellement heureux d'indiquer aux gens du pays qu'il y avait eu autrefois tout près d'eux, au milieu d'eux, des hommes dévoués à la France, qui l'avaient servie d'une façon superbe, désintéressée et jamais démentie, à l'armée, dans la diplomatie, dans les lettres, dans les arts, qui avaient eu le culte de son honneur et le souci de la doter d'un langage conforme à son génie. Je voulais vulgariser ce

nom de Baïf, l'apprendre aux parents pour que les enfants ne l'oublient plus, apporter mon modeste hommage à Lazare, ambassadeur, à son fils le poète Jean-Antoine de Baïf qui, au moment où Brantôme, en véritable condottiere, admettait qu'on pouvait prendre du service contre son propre pays, s'écriait, au contraire, dans *Les enseignements et proverbes* : « Pour la Patrie ! — C'est un beau mot. »

Situé à l'extrémité de l'arrondissement de La Flèche, le canton de Mayet, sur lequel jusqu'ici personne (en dehors de cet excellent et regretté M. Fortuné Legeay, qui, avec une ardeur de bénédictin, condensa dans autant de volumes, de plus en plus rares, ce qu'il y a de plus intéressant dans les diverses communes de ce canton), n'avait attiré les yeux, mérite cependant quelque attention. Il se confond au Midi et à l'Ouest avec cette partie singulièrement privilégiée, et dont il est une dépendance, qui va de la Cour des Pins, près La Flèche, à la Posonnière de Ronsard, près Couture, en remontant le cour du Loir. Il s'agit là d'un vrai pays, qui n'est ni l'Anjou, ni la Touraine, ni le Maine, mais qui, tout en participant aux caractères aimables de ces provinces du Centre, possède sa poésie naturelle bien à lui. C'est un coin à part qui existera toujours pour lui-même, quelles que soient les limites administratives qu'on lui assigne, divisions fictives, qui n'altèrent en rien ce qu'il demeurera toujours. Le XVIe siècle en avait fait son lieu d'élection ; ses poètes leur séjour favori. Que de souvenirs ils y ont laissés ! Cette rivière profonde et limpide, à l'aspect toujours jeune et qui rajeunit tout, est bien aussi, avec ses rives herbeuses et ombragées, dans le caractère de cette Renaissance dont nos poètes de la Pléiade furent une des plus gracieuses manifestations. Ronsard, le grand chef de la brigade, l'a célébrée sur tous les tons. Jean-Antoine de Baïf en parle avec une sorte de respectueux enthousiasme où il se mêle une larme et comme un vague regret. Je n'ai pas à parler des autres, mais aujourd'hui et après la thèse magistrale de M. Louis Arnould, je ne

puis oublier Racan, dont le lieu de naissance est Aubigné. Racan naît au milieu des siens. N'est-il pas chargé de continuer leur œuvre?

Dans la commune de Verneil, Mangé est un ancien château féodal, bien des fois remanié et dont la dernière restauration remonte à quatorze ou quinze ans seulement. Il est devenu actuellement la propriété de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, par son mariage avec M[lle] Élisabeth de Gramont.

Le domaine de Mangé a successivement absorbé tous les anciens fiefs des environs, y compris Champmarin, commune d'Aubigné, qui en fait toujours partie. Pour les chasseurs, il offre toutes les attractions souhaitables. De la route de Vaas, on aperçoit à mi-côte sa grosse tour ronde, éclatante de lumière au milieu de la sombre verdure des chênes et des massifs profonds de la haute futaie à laquelle il est adossé. Plus loin, c'est la forêt domaniale de Bercé, qui s'étend à perte de vue vers le Nord. Sur ce fond grandiose, la vieille demeure féodale tout entière se détache avec un relief puissant. La succession des saisons apporte dans le tableau une variété très grande de couleurs. Le printemps y étale à loisir sa fraîcheur et ses charmes (entre Verneil et Lavernat, *Vernalis*). Mais, avec notre climat, sous notre ciel et dans cette contrée forestière, l'automne n'y est pas moins très remarquable. Les tons les plus chauds y dominent et toutes ces feuilles mettent, avant de disparaître, comme des lueurs d'incendie aux sommets des grands hêtres et des vieux marronniers.

Le voisinage de la forêt qui nourrit des cerfs et des sangliers, dont la vigueur et l'agilité fatiguent les chasseurs les plus intrépides, en fait un domaine préféré des disciples de saint Hubert. L'étang qui baigne presque le château et qui termine la pelouse est alimenté par les sources voisines. On y pêche le meilleur poisson, et souvent un cerf aux abois poursuivi par les cavaliers est venu là s'offrir à la curée.

Tout l'ensemble garde un aspect solitaire et agreste d'une certaine sévérité. C'est la nature dans ce qu'elle a de simple et de beau, de sain, de robuste comme il convient à la demeure de ces grands nobles du temps passé qui avaient toujours la main sur la garde de leur épée.

*
* *

C'est par le mariage d'Isabeau de Mangé avec Antoine de Baïf, dans la première moitié du xve siècle, que Mangé devint l'apanage des Huet de Baïf, originaires de l'Anjou, où la famille était depuis longtemps. On en suit la trace jusqu'au xiiie siècle.

De ce fait et à partir de ce mariage, on la divise en deux branches, les de Baïf d'Anjou et les de Baïf du Maine. Les premiers ont pour armes : de gueules (ou de sable) à deux lions léopardés d'or posés l'un sur l'autre au chef d'argent, devise *Rerum Vices*. — Les seconds portent : de gueules à deux lions passants d'argent au chef de même. (Note manuscrite de M. l'abbé Uzureau.)

L'aîné des enfants d'Antoine de Baïf, qui eut sept enfants, est Jean de Baïf, qui épousa Marguerite Chasteigner de la Roche-Posay. C'était un vrai soldat, célèbre par sa bravoure. Il est qualifié dans divers actes de : écuyer, seigneur de Mangé et de Baïf (12 octobre 1490) ; — Seigneur de Baïf et des Pins (12 novembre 1490) ; — Jean de Baïf, chevalier, seigneur de Baïf et de la terre et seigneurie des Pins, dans le diocèse d'Angers (6 février 1494) vieux style; — 23 mars 1501. Devant Biseau, notaire de la cour de Mayet, transaction entre messire Jean de Baïf, chevalier, seigneur dudit lieu et de Mangé, et messire René de Baïf, par laquelle il est convenu que ledit lieu de Baïf demeurerait audit messire René de Baïf par usufruit sa vie durant seulement; — Enfin, du 18 août 1501, Jean de Baïf, chevalier, seigneur de Baïf, de Mangé et des Pins, présente à l'évêque d'Angers un candidat pour la chapellenie perpétuelle de Saint-Germain-de-Cré. (Je dois toutes ces notes à l'obligeance de M. l'abbé Uzureau).

De 1469 à 1505, de nombreux actes d'acquit existent dans les archives de Mangé concernant Jean de Baïf. Sa famille se composait de cinq enfants, deux fils : l'aîné, François de Baïf, qui resta à Mangé (commune de Verneil), où il fut enterré dans l'église avec son épouse, et *Lazare de Baïf*, qui habita les Pins et sur lequel nous allons nous arrêter.

Les trois filles étaient Marthe, Madeleine et Catherine ; l'aînée, Marthe, devait son nom à la patronne de la chapelle de Mangé, dédiée à sainte Marthe. En face du château il y a encore une petite ferme juste à l'endroit de l'ancienne chapelle et qui porte ce nom. Comme on le verra, c'est à cette sœur, qui fut dame de Genevraie et avait épousé « noble homme Geoffroy de Chemens » (acte de 1538), que Lazare fait allusion dans son ouvrage *De Re Vestiaria*.

II

LAZARE DE BAIF

(1494-1550)

Lazare de Baïf, cadet de la famille, fut voué d'abord, comme un de ses oncles, Julien de Baïf, et un de ses grands-oncles, Guy, à l'état ecclésiastique.

Érudit, lettré, poète, traducteur, archéologue, diplomate, s'il joue un rôle considérable dans les affaires du pays sous François Ier, il contribue par ses études à enrichir notre langue, à augmenter notre domaine scientifique et artistique à cette belle époque de la Renaissance dont il tient la tête.

Réussissant dans tous les genres à une époque où l'on mettait sa gloire à ne se spécialiser en rien et à se distinguer en tout, il forme des élèves. Il développe la vocation poétique de Ronsard et de son fils Jean-Antoine. Après lui et ses amis, il faut bien le dire, la

Pléiade n'a plus qu'à éclore. Il l'a préparée et il est un de ceux qui ont le plus contribué à son épanouissement.

C'est à Mangé, château seigneurial de la commune de Verneil, qu'habite son père, son frère François et d'où partent ses sœurs. C'est là d'ailleurs que la plupart des auteurs placent sa naissance. La généalogie de ses ancêtres, que nous avons tracée, nous fait ranger du côté de cette opinion, la plus probable, avec Blondeau, Giles de Négrier de la Crochardière, Narcisse Desportes, Pesche dans son dictionnaire du département de la Sarthe, Fortuné Legeay dans ses recherches sur Verneil.

Lacroix du Maine le fait naître aux Pins, qu'il paraît donc avoir habité seulement. Moreri et Hauréau, qui se rangent à cet avis, en font quand même un seigneur de Mangé et de Verneil-le-Chétif, de même Becq de Fouquières.

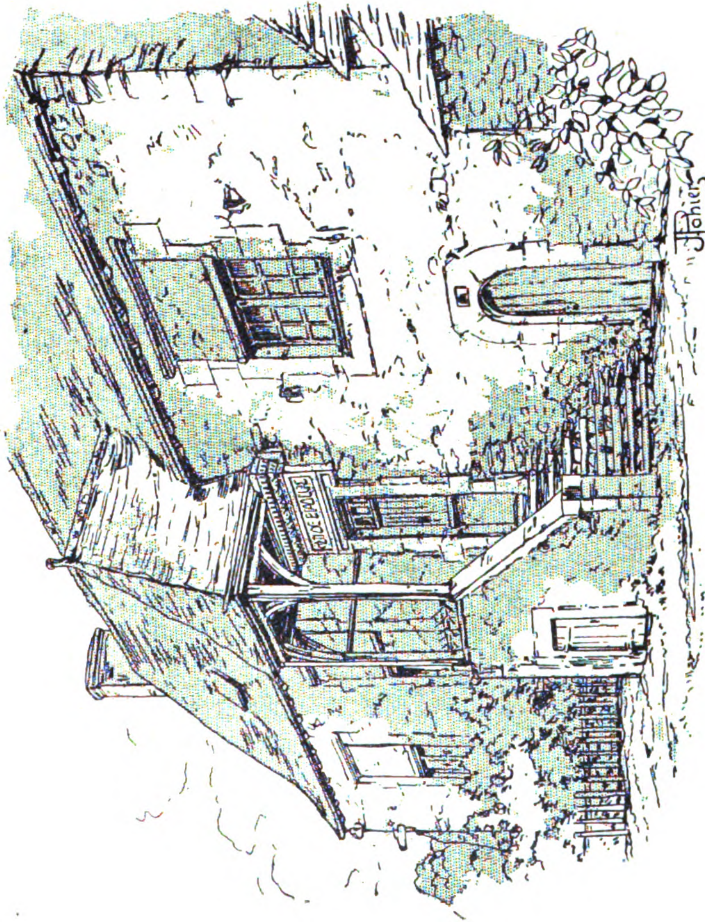
Si, par son père, Lazare de Baïf était de famille noble et comptait dans ses ascendants paternels toute une génération de guerriers, il descendait, par sa mère, de lignée royale. Suivant Pierre Trouillard, on peut faire remonter par la ligne féminine son origine jusqu'à Louis le Gros, jusqu'aux rois de Castille et d'Angleterre.

La date qu'on a donnée de sa naissance, en 1490, ne paraît certaine à aucun : je crois qu'on doit, jusqu'ici du moins, se contenter de dire qu'il naquit vers la fin du XVe siècle. Il devait être de même âge, ou peu s'en faut, que François Ier, qui naquit en 1494 [1].

Voué, comme cadet de famille, à la cléricature, il reçut une instruction des plus solides. Le grec, le latin, l'hébreu, lui étaient devenus très familiers. Il fut le disciple de Budé, appelé le *prodige de la France*, et condisciple de Christophe de Longueil, avec lequel

1. D'après un renseignement que M. Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, a bien voulu m'adresser, c'est 1494 qui est la date de naissance adoptée par M. Lucien Pinvert, avocat à la Cour d'appel de Paris dans : *De Lazari Bayfii (1494-1550) vita ac latinis operibus et de ejus amicis*, thèse latine soutenue le 23 décembre 1898, à la Faculté des lettres de Nancy.

il fréquenta quelque temps le barreau de Paris. Mais bientôt, ennuyé de la procédure, il ferme ses livres et part à Rome pour étudier les



Maison de la Cour des Pins, d'après un dessin de M. Jacques Pohier.

arts, les lettres des Anciens et se former l'esprit. Les auteurs grecs l'attirent surtout et il reste plusieurs années en Italie.

Mais bientôt l'amour du pays le reprend et il songe à revenir en France. Il est évident qu'il ne peut s'établir à Mangé, devenu le patrimoine de son aîné, François de Baïf. C'est près de la Flèche qu'il s'installe, à la Cour des Pins, aux Pins dont son père avait le titre et que la famille semble avoir possédée avant l'année 1490.

C'est là qu'il bâtit non un château, mais une maison de style Renaissance, dont nous voyons encore aujourd'hui les ruines, afin de s'y livrer, au milieu d'un paysage à son goût, non loin de sa famille du reste et tout près du Loir, à l'étude des belles-lettres.

La Cour des Pins est environ à trois kilomètres de la Flèche, sur la route de Bazouges. C'est aujourd'hui une très modeste ferme située sur le territoire de la commune de Verron. Elle est à environ un kilomètre du moulin des Pins, qui borde la rive droite du Loir, presque en face.

La maison, d'assez mince apparence, et aujourd'hui délabrée, est très incomplète. Il y manque l'aile droite, dont quelques vestiges en retour d'équerre existent sur la façade nord de la maison. Elle est habitée par deux ménages : M. Autru et M. Guimonneau. Un perron et un auvent, qui n'appartiennent ni à l'époque ni au style, gâtent et déparent un superbe portique avec bordure en feuilles d'acanthe et de petites flèches entremêlées de macarons. C'est le morceau principal. Au-dessus de la porte d'entrée on lit, en lettres de un pied de haut, en caractères grecs d'inscription : ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ, ce qui se traduit par : *Hâtez-vous lentement*, et qui indique bien chez le propriétaire un helléniste enthousiaste et un lettré connaissant son Aristote. L'ensemble de la demeure qui, comme toutes les maisons de ce temps, conserve un aspect monumental, ne présente d'ailleurs, du moins aujourd'hui, qu'un pâle reflet de l'art Renaissance, si on la compare, au point de vue de l'architecture, à la maison si pure, si délicate dans sa simplicité, de la Possonnière, qui fut aussi le nid d'un poète, d'un disciple de Lazare de Baïf, de Ronsard.

La pièce principale de la Cour des Pins, qui est habitée, je crois, par M. Guimonneau, renferme une cheminée monumentale très curieuse et qui a certes son importance ; au point de vue documentaire c'est un témoin d'une valeur appréciable et qui mérite qu'on s'y arrête.

Les deux médaillons, assez grossièrement sculptés, qu'on voit des deux côtés de cette cheminée, pourraient très bien représenter le maître de céans avec son épouse, si tant est qu'il fut marié. Exécutés sans doute par des ouvriers du pays, dépourvus d'expérience, les simples lignes du relief y sont tracées et rien ne peut recommander ces figures à l'attention délicate d'un artiste ; mais on ne doit point les oublier et il faut faire des vœux pour qu'elles restent là longtemps encore.

Sur le milieu de cette cheminée est un écusson, gratté ou inachevé, sur lequel on ne trouve aucune trace de blason. Autour est placé un lambrequin de face. Des deux côtés sont deux besans qui ont dû être peints et qui sont recouverts de badigeon. La frise de la cheminée est denticulée, cordelée avec feuilles d'acanthe.

Au plafond, à l'extrémité d'une grosse poutre, est sculptée assez rudement sur le chêne une femme aux longs cheveux qui joue de la mandoline.

Ce peu qui reste indique bien la demeure d'un savant et d'un poète. Dans cette vallée verdoyante et peuplée encore d'agréables castels, lorsqu'on visite cette ancienne demeure en touriste, on aime à évoquer le souvenir, le seul du reste qu'il soit permis de faire, du bon Lazare de Baïf, lisant le soir, sous la lampe, auprès de son foyer tranquille, quelques bonnes pages de Plutarque, de Sophocle ou d'Euripide, les œuvres de Vitruve ou de Pline le Jeune.

C'est à propos de cette demeure des Pins que Pesche est des plus catégoriques : « J'ai fait voir, dit-il, à la bibliographie pages 33 et 35, que ce lieu n'avait point été, comme l'ont dit les biographes, celui de la naissance, au commencement du XVIe siècle, de Lazare

de Baïf, littérateur et diplomate assez célèbre, ni d'Antoine, son fils, poète contemporain et ami de Ronsard. On trouve bien, vers la fin du xve siècle, un René de Baïf, seigneur de la Cour de Cré, *alias* les Pins, mais celui-ci ne paraît pas être un des ancêtres de Lazare, puisque Jean, son père, et Antoine, son aïeul, étaient seigneurs de la terre de Mangé, où il naquit de 1461 à 1508. Ce pouvait donc être seulement un de ses parents. »

Ce René de Baïf, comme on l'a vu, était un de ses oncles, fils d'Antoine, l'aïeul, et il semble qu'il fut l'héritier des propriétés de famille sises en Anjou. Il augmenta son patrimoine d'achats considérables ; la terre et dépendances des Briottières en Champigné, en Anjou, pour la somme de 14.500 livres, qu'il paya en écus d'or à l'ordre de M. Haury, licencié ès lois, demeurant à Angers. Le 6 septembre 1482, existe un acte signé Vallin, contenant que noble homme Jean de Baïf, sieur de Mangé, bailla en partage à noble homme René de Baïf, le fief et appartenance de Cré, avec la Durandière. (Note de M. l'abbé Uzureau.)

A part les coteaux de Verron, formant la rive droite de la vallée du Loir, ce pays, qui n'est pas dépourvu de séductions champêtres, est absolument plat. Comme situation, il n'a rien d'un château féodal susceptible de défendre la contrée. Aujourd'hui encore, ce qui en reste témoigne d'un très modeste fief. Il est probable que Lazare de Baïf ne l'habita pas très longtemps, ni d'une façon continue. S'il y revint pendant son séjour à Paris, qu'il affectionnait avant tout, ce fut en passant et comme en villégiature.

Jean-Antoine, son fils, raconte aussi le séjour de son père à la Cour des Pins. Le mot Angevin s'applique ici à toute notre contrée, jusqu'à Aubigné, jusqu'à Champmarin qui forme la limite, si l'on en croit Valentin Conrart, cité par M. Louis Arnould, au sujet de la naissance de Racan : « Monsieur de Racan est né en une maison nommée Champmarin, qui est moitié dans le Maine et l'autre moité dans l'Anjou. »



Champmarin, maison natale de Racan, d'après un dessin de Jacques Pohier.

ODE AU ROI CHARLES

. . . .

Sire, grâces à Dieu, je nasqui fils d'un père
Serviteur bien aimé du roy vostre granpère,
De ce grand roy François à qui seul nous devons
Tout cela que d'humain et gentil nous avons
Des livres du vieil tems ; mais à vous debonaire
Qui les entretenez dun loier ordinaire
Nous les devons encor; luy père et createur.
Et vous, serez nomé des arts conservateur.

Ce mien père, angevin, gentilhome de race,
L'un des premiers Français qui les muses embrasse,
Dignorance ennemi, desireux de sçavoir,
Passant torrens et mons jusqu'à Rome alla voir
Musure, Candiot, qu'il ouït pour aprendre
Le grec des vieux auteurs et pour docte s'y rendre;
Ou si bien travailla que, dedans quelques ans,
Il se fit admirer et des plus suffisans.

Docte il revint en France, et, comme il ne désire,
Rien tant que le sçavoir, en Anjou se retire
Dans sa maison des Pins, non guiere loin du Loir,
A qui Ronsard devait si grand nom faire avoir.
Le bon Lazare, là, non touché d'avarice,
Et moins d'ambition, suit la muse propice ;
Et rien moins ne pensoit que venir à la court,
Quand un courier expres à sa retraite court
Le sommer de la part du grand roy, qui le mande
Et le venir trouver sans refus luy commande.
Qu'ust il fait? Devoit il au repos s'amuser
Ou vivoit si content? Pouvoit il refuser
Son roy qui le mandait? C'est un pauvre héritage
De cropir au sçavoir, sans le mettre en usage.
Il se range à son roy qui ne le renvoia
Mais l'ouït et cherit, et bien tost l'employa.

L'emploie embassadeur aux seigneurs de Venise
Afin que, né de luy, sur les fons Saint-Moïse
Je fusse battizé. Des noms de mes parreins,
Justinian et Rincon, tenant mes faibles reins,
Jan Antoine nomé, qui de telle naissance
Parti deça les mons dès ma flouëte enfance,
Par le soin de tel père aux lettres bien instruit,
Pour la France devoy rapporter quelque fruit.

Comme on le voit, Lazare, livré à ses chères études, n'en goûta pas longtemps les douceurs. Il lui fallut renoncer au calme de cette riante solitude. Il se dévoua tout entier à son prince et à son pays, et son patriotisme fut à la hauteur des missions qui lui furent confiées.

François Ier connaissait son mérite. En 1529, Lazare de Baïf fut désigné pour aller représenter la France à Venise. Jean du Bellay, qui était à Londres, le recommanda en ces termes au maréchal de Montmorency : « J'ai entendu, Monseigneur, qu'on envoie le protonotaire de Bayf être ambassadeur à Venise. Je vous promets que quiconque en aura fait élection n'y aura deshonneur, et que mais quil ait un peu passé par l'étamine des affaires, il sera bien pour faire bon service au roi. »

« Nous ne savons, dit Hauréau, pour quel motif son départ fut alors ajourné, mais on s'accorde à dire qu'il ne se rendit pas à son poste avant l'année 1531. Les États de Venise étaient alors alliés à la France. Menacés dans leur indépendance par les entreprises de Charles-Quint, ils avaient enfin compris que leur véritable ennemi n'était pas au delà des Alpes, et ils étaient entrés, avec le pape, les florentins et les Suisses, dans la ligue conclue à Cognac en l'année 1526. Lazare de Baïf devait maintenir les Vénitiens dans les bons sentiments qu'ils avaient tardivement conçus pour la France et les rendre de plus en plus méfiants à l'égard de l'Espagne. Cependant, quand, au mois de décembre de l'année 1531, Lazare de Baïf vint remplir à Venise les fonctions d'ambassadeur, si les rois de

France et d'Espagne se préparaient à de nouveaux combats, ils ne voulaient manifester l'un et l'autre que les intentions les plus pacifiques. On se préoccupait surtout en Italie de l'approche des Turcs, qui, ayant pénétré dans la Hongrie et dans la Dalmatie, menaçaient déjà les possessions vénitiennes [1].

Ce grand chien de Turc jetait partout la terreur, et Jean-Antoine de Baïf en parle encore longtemps après dans un de ses plus jolis poèmes sur la vie des champs :

De voir les rois celuy-là ne s'effroye
Ny de leur guerre et discord ne s'émoye,
Ny du grand Turc, ny de ses entreprises,
Ny des citez qu'aux Hongres il a prises.

Pendant le séjour de notre ambassadeur à Venise, qui fut signalé par la naissance de son fils Jean-Antoine, pendant les années 1532-1533, aucun traité bien important ne fut signé. François Ier cependant ne fut pas mécontent des services rendus au pays par Lazare de Baïf. Il lui témoigna sa reconnaissance en lui donnant comme récompense diverses abbayes, entre autres celles de Charroux et de Grenetière. Charroux est dans le Poitou. C'était une abbaye de Bénédictins puissante et riche et très ancienne. Elle avait été dotée de grands biens par Charlemagne, qui lui avait donné une bibliothèque et plusieurs reliques qui devinrent pour cette maison une source de richesses. L'église était une des plus belles de France.

Lazare de Baïf quitta Venise dans le cours de l'année 1533, ramenant avec lui son fils, pour lequel il avait tant de sollicitude.

Il fut chargé de diverses négociations en Espagne et en Allemagne. Tous les auteurs sont d'accord pour nous dire qu'il fut envoyé à la diète de Spire. Aucun ne nous dit quelle fut cette diète et ce qu'il y fit. C'était en 1540. Bien moins importante que celle de 1529, il

1. *Histoire littéraire du Maine*, t. I, page 230.

emmena avec lui Ronsard, alors âgé de 16 ans, et Charles Estienne, médecin et littérateur.

Il habitait, en l'année 1543, le quartier de l'Université, à Paris, et remplissait assidûment auprès du roi sa fonction de maître des requêtes. C'était un de ces légistes distingués dont François Ier faisait le plus grand cas. Travailleur acharné, épris de littérature et d'art, il occupait tous ses loisirs à des travaux littéraires.

Il fut pour ses jeunes amis et pour son fils un initiateur à l'étude des œuvres de l'antiquité grecque et latine.

Ronsard, qui demeurait aux Tournelles, venait lui rendre de fréquentes visites et profitait des leçons que Jean Dorat, premier helléniste de l'époque, donnait au jeune fils du docte conseiller.

On compte Lazare de Baïf au nombre des huit maîtres des requêtes qui assistèrent, en 1547, aux funérailles de François Ier. Mais il mourut peu de temps après et subitement, comme son aîné, François de Baïf, qui était mort en 1524.

Ses principaux ouvrages sont des traductions en vers français, d'*Hécube*, d'Euripide (Paris, 1550, in-8°), d'*Électre*, de Sophocle (Paris, 1537, in-8°), des poèmes, des mélanges historiques, des épitaphes, des ballades, etc. Les exemplaires de ces ouvrages sont très rares et pour ainsi dire introuvables.

Lazare de Baïf composa les vers suivants adressés à Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, lorsqu'elle se rendait en France pour épouser François Ier. Ils seront assurément mieux goûtés que les traductions du même auteur citées par Hauréau :

Or est le temps et la joyeuse année,
Princesse illustre et de bonne heure née,
Qu'il est permis de divine ordonnance
Qu'avecques vous paix nous soit amenée,
Et quant et quant notre noble lignée,
Les deux fleurons ou gît notre esperance.
Oh! quel plaisir, oh! quelle jouissance,
France, qui va premiere ne seconde,

Aura de voir, en sa terre féconde,
Reine et enfants! Bien doit crier Montjoie,
Vous appelant d'affection profonde,
Tant que la voix jusqu'au ciel en redonde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

D'infinis biens serez environnée
Et obtiendrez couronne fleuronnée
Du haut blason qui du ciel prend naissance.
Chacun dira : Dieu la nous a donnee
Et bonne et belle, ainsi l'a ordonnee
A notre roi d'invincible puissance.
Ses mère et sœur vous feront assistance,
Esquelles deux tout le tresor se fonde
D'honneurs et sens qui en ce siecle abonde.
Dont louerez Dieu qui nous guide et convoie
En compagnie à nous qui corresponde,
Ou vous vivrez en amour pur et monde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

De bons prelats l'Église accompagnee
Et dignement de reliques armee,
Vous recevra en douce resonnance
De devots chants, la face a Dieu tournee.
Noblesse apres, a vous tant adonnee,
Commence a fourbir harnais et lance
Pour devant vous tournoyer a plaisance.
Puis, franc Gautier, qui de plaisir debande,
Laissant brebis, sa panetiere et fonde,
S'en veut aller danser sous la saussoie,
Et par la main tient Hélène la blonde,
En lui disant : Nous aurons, qui qu'en gronde,
Rabat de deuil et ressource de joie.

Reine sans pair, douce humaine et faconde,
Un frère avez qui tient la pomme ronde,
Et vous serez (il faut bien qu'on le croie)
Femme a un roi le plus grand de ce monde,
Dieu vous forma sous planete féconde.
Rabat de deuil et ressource de joie.

Quant à sa correspondance diplomatique, elle est considérable,

mais elle n'est pas éditée, à part les lettres publiées par le chanoine Nicolas Camusat, en 1619, dans ses *Mélanges historiques*.

L'ouvrage de Lazare de Baïf, qui eut le plus d'éditions et qu'on trouve encore quelquefois dans les bibliothèques, est son traité technique *De re navali*. L'édition que je possède est de 1536, *ex officina Rob. Stephani*, avec l'olivier à la branche brisée et la devise : *Noli altum sapere*. C'est un recueil précédé d'une épître dédicatoire de Lazare de Baïf à François Ier. On ne saurait trouver une impression plus soignée. C'est irréprochable. Il y a 31 superbes gravures sur bois, dont la plupart sont à pleine page et le texte latin est coupé de pages entières de texte grec. En voici le titre exact : *Lazari Bayfii annotationes in L. II. de captivis, et postliminio reversis. in quibus tractatur de re navali, ejusdem annotationes in tactatum de auro et argento leg. quibus vestimentorum et vasculorum genera explicantur. — Antonii thylesii de coloribus libellus, a coloribus vestium non alienus.*

Par cela même que la vie privée de Lazare de Baïf échappe un peu aujourd'hui, comme celle de tant d'autres personnages du XVIe siècle, où bien des dates importantes de leur existence ne peuvent être fixées, on est heureux de trouver dans cet ouvrage latin quelques passages où l'auteur donne des détails sur lui-même et sur sa famille. Un passage de ce traité *Des vêtements* nous intéresse particulièrement, nous qui sommes convaincu de sa naissance au château de Mangé. Il a trait à la sœur de Lazare de Baïf, plus tard dame de Chemans, qui mourut le 11 novembre 1574 et dont la succession fut partagée entre Jean de Chources, Jean de Beaumanoir et Catherine de Baïf. (V. Fortuné Legeay.)

Est mii soror Martha nomine quœ istiusmodi lanicio, velut altera Pallas sommopere delectatur, quœ me instorum vermiculorum naturam docuit. (Page 29, DDIII de *Re Vestiaria*.) Il s'agit ici de la soie et de sa production par des petits vers. Sa sœur, qui était, comme toutes les grandes dames de cette époque, séduite par cette coûteuse et lumineuse étoffe, s'était entretenue avec lui de son origine et de sa

fabrication. A cause du nom même de cette sœur le passage a pour nous une application plus intéressante, et pour ainsi dire topique, puisqu'elle rappelle le nom sous le vocable duquel était placée l'ancienne chapelle du château de Mangé, Sainte-Marthe, qui est aujourd'hui une petite ferme tout à côté de Montjoli et près de l'ancien chemin qui allait de Verneil à Château-du-Loir.

Les historiens du temps se sont plu à nous garder le souvenir de l'estime que le roi François Ier, « *qui traitait autant de la guerre que des sciences hautes et basses* », avait de la compétence de Lazare. Un d'entre eux, Pierre de Saint-Julien, raconte une conversation tenue à la table royale « *qui était une vraye école* » par Lazare de Baïf. Voici ce passage :

« La gentillesse et la dexterité du roy François premier a été telle que je désirois (pour le bien de la France) que Saint-Ambroys de son costé et Castellanus du sien, eussent eu tant de respect à leur roy et maistre et tant faict pour la postérité que d'avoir rédigé par escrit les graves propos et sérieuses resolutions dudict sieur roy sur les disputes meües devant luy à ses repas... Certainement les repas dudict roy estoient l'une des dignes escoles qui se soit jamais veüe en France... Estant (comme il estoit coutumier de dire) chez soy, qu'estoit à Fontaine-Bleaud (les curieux disent Fontaine-Belle Eau), il fut entretenu tout au long d'un disné, de divers propos laplupart resoluz par Lazare de Baïf, maistre des requestres, et par d'autres hommes d'excellente erudition.

« Celui des propos mis en avant qui me sembla plus important et que je fus plus soigneux de remarquer fut que quelqu'un parlant de Monsieur le Dauphin, pensa gaigner faveur en l'appelant Monseigneur. Mais il n'eust si tost dit le mot que le roy dit : Monsieur, Monsieur ! » par manière de reprehension, voulant de deux choses l'une : ou inferer que le mot de Monseigneur doibt estre reservé par excellence au prince souverain, ou que l'appellation absolue de Monsieur est spécialement deüe au désigné successeur

du roy et dauphin de France par ses inférieurs. Plusieurs trouvèrent étrange la reprehension faicte par le roy..., mais le même Baïf nous dit sur-le-champ que le mot de sieur estoit en France nom d'honneur et celui de seigneur estoit de propriété... Au reste, toute cette dispute cessant, nous en remportâmes que l'opinion du roy estoit à louer, et que, de vray, Monsieur étoit terme plus important honneur que n'est pas Monseigneur, qui est mot estrangier et hautain..., or, ne doubte-je pas que plusieurs (ausquels le mot de Monseigneur emplit mieux la bouche semble avoir plus grande gueüe et lever plus haulte poussière d'honneur) trouveront à redire dans la susdite resolution. A tant je me contenteray d'avoir fidellement ici rapporté ce que lors j'entendy disputer et resouldre en la salle du roy. » (Pierre de Sainct Julien, de la maison de Balleure, *Meslanges historiques* et *Recueil de diverses matières*, Lyon, 1588, in-12. cet. ed. Branthome, Louis Lacour.)

Malgré l'estime dont il était entouré, malgré les souvenirs qu'il avait laissés de son ambassade à Venise et de ses diverses missions diplomatiques à l'étranger, Lazare de Baïf ne réussit pas dans toutes ses entreprises. Il y en avait une, hardie et difficile, qu'il ne put faire aboutir. « Baïf, dit Hauréau, connaissait bien François Ier. Il savait que rien n'eût plus flatté ce grand prince qu'une visite du sculpteur Michel-Ange. Tel était le respect qu'on avait alors pour le génie, à Fontainebleau, à Rome, à Madrid, et même à Constantinople, puisque Soliman, à l'exemple des plus grands rois de la chrétienté, se fit représenter par ambassadeur dans l'atelier de l'illustre Florentin ! La négociation conduite par Lazare de Baïf n'eut pas le résultat qu'il en avait espéré. Michel-Ange ne se décida pas à quitter l'Italie. »

Quand il mourut, Ronsard fit en vers son éloge funèbre, dont voici la dernière strophe :

A l'ignorance il eut guerre.
L'excellence

De la France
Mourut en Budé première;
Et encores
Morte est ores
Des Muses l'autre lumière.

Scevole de Sainte-Marthe et Salomon Maigret célébrèrent par la suite pompeusement son mérite.

Lazare de Baïf résuma bien en lui les aspirations de son temps, et son rôle aussi bien que son influence furent nettement marqués dans le mouvement général du XVIe siècle. Ce fut un initiateur qui alla puiser ses inspirations aux sources même de l'art. Artisan convaincu et dévoué de la Renaissance, c'est au premier rang qu'il s'associe comme collaborateur à l'œuvre de François Ier. Ses travaux littéraires et d'érudition prouvent à quel point il avait à cœur de vulgariser dans le goût du public les arts antiques, et d'encourager à apprendre et à approfondir les belles-lettres longtemps perdues et délaissées. Aussi avec quel soin il se plut d'abord à former l'esprit de son fils et de ses jeunes amis qui devaient continuer l'œuvre commencée!

François Ier, qui fut appelé le *père des lettres*, et qui fut aussi un lettré, permettait à des novateurs, à des savants comme lui, de vivre à l'abri de sa puissance plutôt césarienne. Il les avait entraînés dans ce grand parti national dont il était le chef. Ils pouvaient à loisir, dans la sécurité que leur donnaient les largesses du roi, travailler, comme on disait alors, « à la grande conquête de l'antiquité.

(A suivre.) Docteur GUIGNARD.





CURIOSITÉS POÉTIQUES

FRANÇOIS CHARBONIER ANGEVIN[1] A OLIVIER DE MAGNI SUR LA MORT DE SALEL

Pourquoy Magni te geines tu toy mesme,
Faisant couler tant de pleurs de tes yeulx,
Et des accens d'nne complaincte extreme,
Remplissant l'aer et la terre et les cieulx ?
Te geines tu pour ton Homere
Ton Salel que la mort amere
A faict devaller au tombeau,
Pleure tu pour sa vie esteinte,
Ou si tu formes ceste pleincte
Pour le ranimer de nouveau ?
Laisse Magni ces rougeardes tristesses,
Seche Magni, seche l'un et l'autre œil,
Et de ces pleurs et moins de ces detresses
Ne pense point le tirer du cercueil.
Depuis que la mort a faict boire
Une personne en l'unde noire,
Elle entre soudain aux enfers,
Et n'en sort jamais, si la Muse

1. On ne sait rien ou presque rien sur François Charbonier, vicomte d'Arques, né en Aujou. Célestin Port, répétant ce que dit Gouget, nous apprend seulement qu'il était le secrétaire du duc de Valois, plus tard François Ier, et qu'il édita les poésies de son ami Guillaume Crétin. De même, de toutes ses poésies les seules qui soient connues sont les stances à Olivier de Magny que nous publions ci-dessus et les vers à Monseigneur d'Avanson, ambassadeur de France à Rome, *sur l'Umbre de Salel,* que nous donnerons une autre fois.

Ne se delecte, et ne s'amuse
De l'en tirer avec ses vers.
Vaut il pas mieux t'employer donc a dire
Gentil Magni, le divin de son mieux,
Et des fredons de ta mignarde lyre
Le transformer en un astre des cieux ?
Fais le donc, Magny, car ta perte
Est presque desja recouverte,
Par l'appuy de mon d'Avanson
Qui par tout te vante et te prise,
Et qui soigneux te favorise
Se bienheurant de ta chanson.
Tousjours le ciel ne nous darde son ire,
Tousjours les vents ne mutinent les flos,
Et le nocher lassé dans son navire
Sent quelquefois la douceur du repos.
Aussi la fortune inconstante
Qui, trop ingrate, te tormente
Cessera bien tost ses assaux,
Et recompensera l'injure
Quel'\ t'a faict, Magny, d'une usure
De mile biens pour tant de maux.
Ne sçais tu pas que la mordante envie
S'efforce en vain de me nuire asprement,
Et que tous ceux qui tourmentent ma vie
Vivent sans plus de leur mesme tourment ?
Nul homme guiere ne se treuve
Qui quelque fois, Magni, n'espreuve
La dent des malings envieux :
Mais toy que les Muses honorent,
Mais toy que les Grâces decorent,
Tu t'en peux deffendre trop mieux.





DOCUMENTS INÉDITS

LES DERNIÈRES ANNÉES DU CARDINAL DU BELLAY[1]

I. — Lettre (copie) du cardinal d'Augusta au cardinal de Paris.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur très respectable,

Il a été, ces jours derniers, décrété par les états de l'Empire et approuvé par S. M. que, moi au nom des ecclésiastiques catholiques et le duc de Wurtemberg au nom des princes séculiers, nous allions en France vers le Roi Très Chrétien pour diverses affaires d'importance. Le duc a ensuite cherché diverses manières de refuser ce voyage, en donnant aux uns et aux autres diverses excuses. Les unes et les autres ont été rétorquées, du mieux possible, par S. M. et par les Princes. Par suite, se voyant amené à publier la principale raison de son refus, le duc laissa entendre qu'il avait reçu de Votre Ill^me^ Seigneurie des lettres et des avis lui révélant une méchante intrigue et une machination que j'aurais tentée contre lui pendant

1. Ces lettres, traduites de l'italien par M. G.-Léon Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier, m'ont été très obligeamment communiquées par M. Pressutti, archiviste du Vatican, qui les a tirées des archives secrètes.

L. S.

mon séjour à Rome. Ayant su cela de bonne source, et une occasion s'étant présentée, j'allai causer avec ledit duc dans la maison de l'archevêque de Salzbourg, où il était avec les électeurs et autres princes ici présents, et je lui demandai librement s'il était vrai qu'il eût reçu des lettres de Rome contre moi, comme le bruit s'en était répandu. Il me répondit que V. Seigneurie R^me^ lui avait écrit « s'être trouvée présente quand devant La Sainteté de N. S. [le Pape] je donnais des conseils et montrais les voies et moyens à suivre et à employer pour éteindre la Confession d'Augsbourg, que j'avais expressément exhorté S. S^té^ et que je m'étais offert à le faire assassiner ou mettre à mort par un moyen secret quelconque, comme chef et principal fauteur de cette Confession dans nos régions supérieures, dans l'espoir, lui supprimé, de ramener aisément le reste. Entendant ces paroles du duc, lequel affirmait sans cesse que V. Seigneurie les avait écrites, je répliquai que je refusais de le croire, j'affirmai non seulement n'avoir jamais dit pareille chose, en présence de qui que ce fût, mais encore ne l'avoir jamais pensé ; je priai le duc de n'en rien croire. A quoi il répondit qu'il serait heureux de m'en savoir innocent et qu'il voulait en écrire à V. S., maintenant toujours qu'il avait vos dites lettres. Aussi Mgr, j'ai cru, vu le compte que nous faisons l'un de l'autre, devoir vous écrire moi aussi, pour savoir si vous reconnaissez ou non avoir écrit pareilles choses audit duc ou bien à d'autres personnes (ce que je crois impossible), afin que je puisse plus aisément démontrer mon innocence ou la vôtre. Je supplie donc V. S. de ne point tarder à me répondre avec netteté et clarté par mon messager exprès, et j'en aurai l'obligation à V. S^rie^ R^me^, à laquelle je baise les mains, espérant que vous voudrez bien n'y point manquer, comme il convient à la charité chrétienne et aux fraternels égards que se doivent les cardinaux entre eux. D'AUGUSTA. 29 mai 1559.

II. — Réponse du cardinal du Bellay.

Réponse. — J'ai vu hier, et certes à mon grand regret, à cause du souci où je vois Votre Seigneurie plongée, le contenu de votre lettre du 29 du mois passé, par laquelle V. S. me demande d'avouer ou de nier que j'aie écrit au duc de Wurtemberg les choses articulées dans cette lettre. L'important, de tous ces racontars, encore que je les abrège, est de savoir si j'ai écrit audit duc que j'étais présent quand V. S. exhortait expressément le pape à faire massacrer ledit duc ou à le faire mourir par quelque moyen secret comme chef et fauteur de la Confession d'Augsbourg; espérant que, lui supprimé, on supprimerait aussi aisément le reste, et que V. S. avait offert de s'y employer; vous dites que le duc vous a affirmé avoir vu tout cela dans mes lettres. Je crois, Mgr Rev^{me}, — parlant avec tout respect, — que votre secrétaire n'aura pas bien considéré l'importance qu'il y a à me vouloir amener à avouer ou à nier un fait, ce langage étant celui *judicis ad reum*. C'est pourquoi, n'envisageant que le fond de la question, selon l'intention de V. S. que je crois être celle d'un frère pour son frère et d'un ami pour son ami, je lui réponds aussi en qualité d'ami, et je lui dis avec la vérité et la sincérité que V. S. a toujours trouvées en moi, et avec la charité chrétienne au nom de laquelle vous me conjurez, que j'ai connu ledit duc depuis sa première enfance pour un prince si franc et si sincère que je tiens pour chose très certaine que s'il a dit pareille chose à V. S. c'est qu'il la réputait vraie. D'où j'estime que quelqu'un aura contrefait lesdites lettres signées de mon nom; car certainement je n'en suis pas l'auteur et je puis vous l'assurer. Votre messager m'ayant supplié de vous répondre sans délai, je n'ai pas voulu manquer de vous contenter comme je l'ai toujours fait en toutes choses quand vous vous êtes adressé à moi et comme je suis toujours prêt à le faire en tout ce

qui sera en mon pouvoir, et je vous remercie humblement d'avoir refusé comme vous avez la bonté de me le dire, de me croire capable de pareilles lettres. Et sur ce, je vous baise les mains et prie Dieu de vous donner sa sainte grâce. Rome, 6 juin 1559.

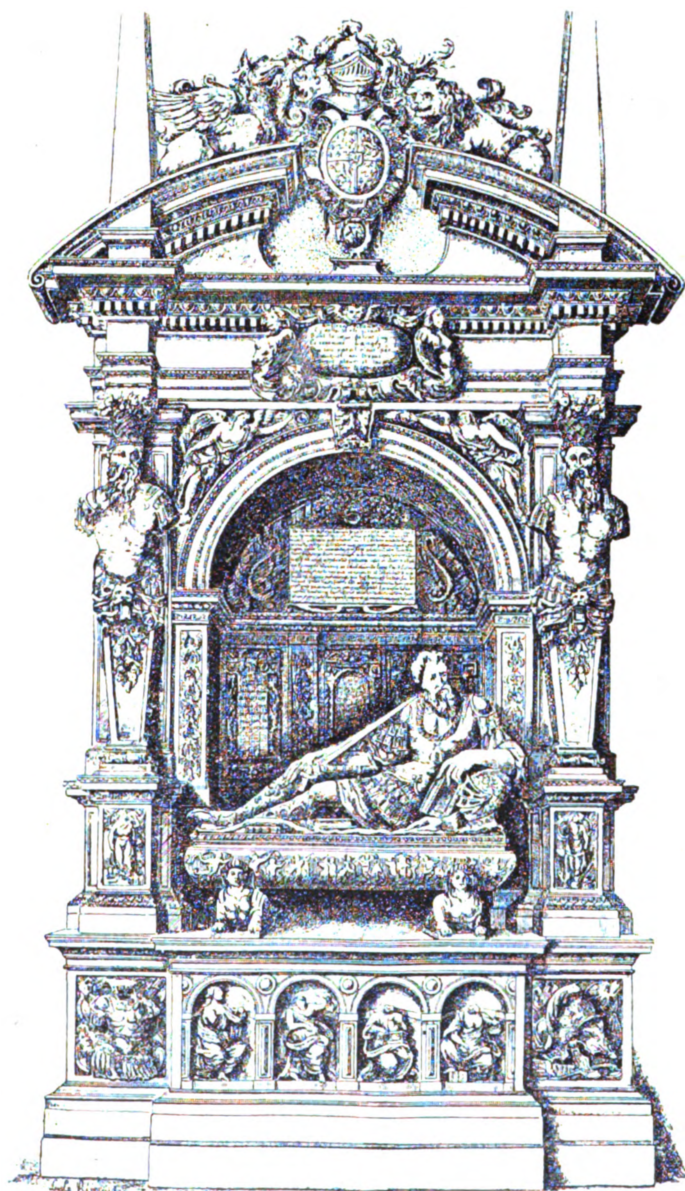
P.-S. — En relisant la lettre de V. S. j'ai remarqué que vous me demandez si j'ai écrit lesdites confidences à d'autres qu'au duc. Vous m'excuserez de vous dire que si en répondant à cette question je sortais du style observé par les personnes les plus sages et les plus honorées, ayant été trente ans à l'école du Conseil de France et encore assez longtemps à l'école ici, je ferais peu d'honneur à mes maîtres. Mais s'il est quelqu'un qui se vante d'avoir reçu telles lettres et qu'il vous plaise de me le nommer, alors je répondrai, je répondrai avec l'aide de Dieu, en gentilhomme, en cardinal et en homme de bien, en frère et en ami, tel que vous m'avez jusqu'ici connu.

GIO. DU BELLAY, évêque d'Ostie.

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Quelque érudit pourrait-il nous dire de quel sculpteur est le mausolée que le cardinal du Bellay fit ériger à son frère Guillaume, seigneur de Langey, dans la cathédrale du Mans ? Est-ce une œuvre italienne ou française, ou fut-elle exécutée à Rome, sous les yeux du cardinal, par un des artistes français qu'il traînait à sa suite ? M. Arthur Heulhard incline à croire que ce mausolée est de Germain Pilon, mais ce n'est qu'une supposition purement gratuite.



Mausolée de Langey du Bellay dans son état primitif.



LE XVIe SIÈCLE

A TRAVERS LES LIVRES, LES JOURNAUX ET LES REVUES

Léon X et les indulgences. — On lit dans le *Temps :*

Les études dans les archives du Vatican, auxquelles se livrent les savants étrangers depuis que Léon XIII a ouvert ces trésors aux érudits sans distinction de nationalité ou de confession religieuse, ont permis au professeur Schultz, directeur de l'Institut historique prussien, de faire une découverte sur un point d'histoire qui est encore controversé dans certains milieux religieux.

On sait que l'origine de la réforme protestante, en dehors des causes politiques de l'humanisme et des tendances philosophiques à un plus libre exercice de la pensée humaine, fut le peu de réserve, surtout de la part de Léon X, à offrir des indulgences, en échange de dons en argent, pour les frais de construction de la basilique du Vatican.

Les historiens catholiques se sont attachés à nier le fait de la vente des indulgences, mais le professeur Schultz aurait de nouveau trouvé dans les archives du Vatican un compte établissant les sommes provenant de cette opération.

Cette question intéressante pour l'histoire religieuse a eu son contre-coup politique. A un moment où la presse libérale allemande surveille d'un œil jaloux ce qu'elle appelle les compromissions du gouvernement impérial avec le parti catholique, le bruit a couru que le chancelier de Bülow s'opposait à la publication du travail du professeur Schultz, par égard pour le centre catholique allemand et par respect pour le Saint-Siège.

Ce bruit a été depuis démenti, et comme il s'agit de documents à la publication desquels le pape n'apporte aucune restriction, ainsi qu'il l'a déclaré ces jours derniers au professeur Pastor, la pièce concernant les indulgences sera prochainement publiée.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. — Catalogue dressé par M. Léopold Delisle des ouvrages imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI[e] siècle.

REVUE CHRÉTIENNE. — *Michel Servet* brûlé vif à Genève le 27 octobre 1553. — Discours prononcé à Genève, au Victoria Hall, le 8 mars 1903, par M. Hyacinthe Loyson.

BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE. — *Une ratification du traité de Hamptoncourt* (1562-1568), par l'abbé Métais.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. — *Compte des Funérailles de Gilberte d'Estampes*, enterrée à Paris le 23 juillet 1540, au Couvent de Sainte-Claire de l'Ave Maria, par O. C. Reure.

LE TEMPS du 19 nov. — La *Renaissance en Angleterre* (Bulletin politique).

POÉSIES INÉDITES DE LA REINE DE NAVARRE. — M. E. Parturier, professeur au lycée du Havre, vient de faire une découverte extrêmement intéressante. Il a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale une série de poésies de Marguerite de Navarre, parmi lesquelles deux poèmes assez longs, fort intéressants pour l'intelligence de ses idées religieuses et de sa vie morale. — L'un, intitulé : *Le Pater Noster faict en translation et dyalogue par la Royne de Navarre*, commence ainsi :

Nostre Pere Dieu sur tous aultres dieux
Qui es, fustes, et serez es sainctz cieulx.

L'autre, en terza rima, pièce mystique et allégorique où l'imitation des visions de Pétrarque est sensible, raconte l'histoire de sa conversion et débute ainsi :

Au grand desert de folle accoustumance
Dans le buisson de tribulation...

Nous publierons prochainement une étude de M. Parturier sur ces poésies.

LE LISEUR



BIBLIOGRAPHIE DU XVIe SIÈCLE

Librairie Hachette. — *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* (7e série), par Ferdinand Brunetière, 1 vol. in-18 (*Un épisode de la vie de Ronsard*).

Nous ne retiendrons de ce volume, substantiel comme ceux qui l'ont précédé, que le premier chapitre intitulé : *Un épisode de la vie de Ronsard*. Cet épisode est justement celui qui fit le plus d'ennemis au poète de la *Franciade*. C'est assez dire qu'il se rapporte à son rôle dans la guerre impie que soutinrent les uns contre les autres les catholiques et les protestants. Après avoir redressé quelques erreurs de date dans la bibliographie de ses œuvres politico-religieuses, M. Ferdinand Brunetière, analysant le *Discours des misères de ce temps*, n'hésite pas à louer Ronsard d'avoir eu le courage de ses opinions, contrairement à la plupart des écrivains de l'époque qui ne surent ou ne voulurent prendre aucun parti de peur de se compromettre, et le fait est que le chef de la Pléiade se jeta dans la bataille tête baissée, sans crainte de s'attirer la colère de ceux de ses anciens camarades qui, comme de Bèze et Grévin, avaient embrassé la religion réformée. Peut-être y apporta-t-il un peu trop de passion, mais en cela comme en tout il céda à son tempérament fougueux, et je me demande, pour l'excuser, ce qu'aurait fait en 1562-1563 son ami Joachim du Bellay, si Dieu ne lui avait pas fait la grâce de lui épargner le spectacle de nos dissensions civiles ! Certes, les du Bellay, le cardinal de Langey, son grand frère, avaient donné aux réformés, de 1540 à 1550, des témoignages non suspects de leurs sympathies, mais ils ne se doutaient pas alors qu'un jour viendrait où les protestants qui guerroyaient

au Maine ne trouveraient pas d'autre moyen d'honorer leur mémoire que de saccager leurs prieurés et de mutiler leurs tombeaux. Et c'est pourquoi, s'il avait assez vécu, Joachim, j'en ai la conviction, aurait fait cause commune avec Ronsard. Il avait, lui aussi, à un trop haut degré, l'amour de la France qu'il appelait dans un de ses plus beaux sonnets la mère des arts, pour ne pas s'élever contre les fauteurs de discordes qui la mutilaient comme à plaisir sous couleur de religion. Et à ce propos M. Brunetière remarque fort judicieusement que le patriotisme ne date pas de la Révolution comme certains sectaires le prétendent, et que jamais la France ne fut plus exaltée, en tant que patrie, que par les deux grands poètes de la Pléiade. Que quelques-uns, comme Brantôme, aient entendu le patriotisme d'une façon qui se rapproche singulièrement de l'internationalisme actuel, c'est possible, mais l'exception ne fait que confirmer la règle, et quant à Rabelais, dont quelques esprits à courte vue ont voulu faire une sorte d'avocat de la religion prétendue réformée, on n'a qu'à le lire avec attention pour voir au contraire qu'il la répudiait au nom de la tradition. Cela dit, je serais bien étonné si la thèse de M. Brunetière ne soulevait de nouvelles polémiques, mais il a bec et ongles pour se défendre.

Ét puisque nous sommes sur le chapitre de Ronsard, il faut que je signale tout de suite le beau travail que vient d'accomplir notre collaborateur, M. Paul Laumonier, sous le titre :

Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard suivi d'une ode inédite (1573). LA FLÈCHE, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE EUGÈNE BESNIER, brochure in-8° de 64 pages.

C'est la première fois qu'on dresse un pareil tableau. Voici plus de deux ans que M. Paul Laumonier étudie, ici et ailleurs, la vie et l'œuvre de Ronsard, et il n'a pas encore fini, car il s'est promis d'en éclairer tous les points demeurés obscurs, et chacun sait combien l'histoire littéraire du XVIe siècle est difficile à écrire. Souhaitons-lui de mener son travail à bonne fin ; ce faisant, il rendra un service signalé aux lettres françaises. L'ode inédite de Ronsard qui suit le tableau chronologique de ses œuvres est intitulée : *La Nymphe de France parle.* Elle confirme l'opinion de M. Brunetière sur le patriotisme du poète. Nous l'avons publiée dans le numéro de septembre 1903 de la *Revue.*

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Chefs-d'œuvre poétiques : Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Regnier.*

Ce nous est un véritable plaisir de voir les professeurs de l'Université

réimprimer à l'usage de leurs élèves les meilleures pièces de vers des poètes du XVI[e] siècle qui furent si longtemps méprisés, grâce à Boileau. M. Lemercier, professeur à l'Université de Caen, à qui nous sommes redevables du petit livre ci-dessus, ne s'est pas contenté de faire un choix judicieux dans le bagage poétique de Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Regnier, il a, dans une bonne introduction qui serait encore meilleure si elle était mieux informée, présenté leurs vers et analysé leurs vies, se réclamant du Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique dans sa session de juillet 1895, et dont l'auteur, M. Henri Bernès disait : « Le XVI[e] siècle, si moderne souvent par la pensée, et reconnu aujourd'hui comme le créateur de l'esprit classique, du programme de Seconde, où reste son centre, rayonnera maintenant sur ceux de Troisième et de Rhétorique. Si ses plus grands écrivains sont difficiles à aborder dès le collège dans l'intégrité de leur œuvre, il semble bon, pour inviter à *en faire plus tard l'objet de leurs études et de leurs réflexions, de les présenter de bonne heure dans leurs parties les plus accessibles et les plus attrayantes, et peut-être dégagées, comme l'ont été depuis longtemps les écrivains du* XVII[e] *siècle, d'une orthographe compliquée qui semble mettre entre eux et nous plus de distance...* Ce serait mutiler dans l'esprit de jeunes gens la gloire de notre poésie que de ne pas leur faire connaître, d'une façon plus complète qu'on ne le fait souvent, l'œuvre de la Pléiade et de ses principaux disciples : *Les chefs-d'œuvre* poétiques de Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Regnier, renouvellent d'ailleurs, mais avec plus de choix, une tentative heureuse d'un programme antérieur, où figurait un volume de Morceaux choisis des écrivains du XVI[e] siècle ».

Pour en finir avec la Pléiade, il faut que je fasse part aux lecteurs de cette *Revue* d'une découverte que j'ai faite tout récemment dans une excellente notice publiée par M. G. Clément-Simon, en 1896, sur la *Maréchale de Saint-André et ses filles*. Depuis longtemps, je cherchais l'explication vraie de la *Chanson*, dédiée par Joachim du Bellay à M. la Mares. de S. A., et de la *Response faicte par la Royne de Navarre* qui la suit, dans les deux œuvres complètes du poète des *Regrets*, car le commentaire donné par M. Leroux de Lincy, dans un *Recueil des chants historiques français du XVI[e] siècle*, ne me donnait aucune satisfaction. M. Leroux de Lincy prétend que la poésie de la reine de Navarre est une chanson sur les amours du prince de Condé et de la belle Isabelle de Limeuil qui fut aimée et chantée par Ronsard. Évidemment, comme le remarque judicieusement

M. Clément-Simon, il n'avait pas lu du Bellay. Encore eût-il fallu qu'il devinât l'énigme cachée dans les vers de Joachim et de la reine de Navarre. Nous savons maintenant, grâce à la savante notice de M. Clément-Simon, que Marguerite de Lustrac, femme du maréchal Saint-André, « fila un roman avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et fut rivale en même temps — du vivant de son mari — de Jeanne d'Albret, la femme légitime, et de la maîtresse, Mlle du Rouët. Le roman arriva-t-il à conclusion ? Jeanne d'Albret n'a pas voulu y croire. Pourquoi, dit M. Clément-Simon, serions-nous plus royalistes que la reine !... Ce ne fut pas la seule intrigue amoureuse de la maréchale. A peine Saint-André était-il mort qu'elle se prit d'une passion folle pour le prince de Condé. Mais le prince, qui était alors l'ami, sinon l'amant de cœur d'Isabelle de Limeuil, ne répondit pas aux avances de la maréchale, du moins la chronique galante du temps veut qu'il se soit moqué d'elle jusqu'au bout...

Il faut lire toute cette histoire dans M. Clément-Simon. Et ce n'est pas la seule qu'il nous raconte. Il en a publié une autre, il y a quelque quinze ans, sous le titre de *Charlotte de Maumont, fille d'honneur de la reine Éléonore, femme de François Ier*, qui est tout aussi intéressante. Après avoir été chantée et courtisée par le poète musicien Eustorg de Beaulieu, sur lequel M. Clément-Simon a publié une bonne notice dans le *Bibliophile limousin* de 1900, Charlotte, qui était petite, mignonne et « brunette », devint la maîtresse d'un jour du Dauphin, fils de François Ier, qui mourut de la façon tragique que l'on sait, à Tournon, en 1536. Mais il paraît qu'elle n'était pas seule, et que Mme de Lestrange, dont la beauté a été célébrée par Clément Marot, partageait avec elle les faveurs du jeune prince. Toujours est-il qu'elle se maria quelques années après avec un de ses compatriotes, François de Veilhan, seigneur de Penacors. C'était un mariage de raison, nous dit M. Clément-Simon. Cela ne l'empêcha pas de faire souche de braves gentilshommes.

Je pourrais encore vous parler des études du même auteur sur les *Célébrités de la ville de Brive* dont les De Lestang, et sur les *Premiers imprimeurs de Limoges*, mais la place me manque et j'ai à vous signaler le dernier travail qu'il vient de donner à la *Revue des questions historiques* sur *Jean de Selve*, premier président du Parlement de Paris, qui fut l'un des bons conseillers du roi François Ier et l'un des juges qui condamnèrent le surintendant Semblançay. On sait que Jean de Selve fut le négociateur du traité de Madrid qui conserva la Bourgogne à la couronne de France. Ce fut, dit l'avocat Versoris, un homme prudent, sage, vertueux et moult bon juge. Quand il mourut, en 1529, il ne laissa que des regrets.

Tout à l'heure nous parlions des amours du prince de Condé et d'Isabelle de Limeuil. Voici une pièce de vers charmante que je trouve dans une très jolie plaquette de M. Fleury Vindry intitulée *Les Merlettes*, poésies héraldiques, imprimées royalement chez F. DUCLOZ, maître imprimeur à Moutiers-Tarentaise (Savoie).

Le connétable de Montmorency à Mademoiselle de Limeuil.

Isabelle de Limeuil,
Que ton œil
Ne me soit point trop sévère;
Mon cœur ne m'àppartient plus,
Un refus
Le briserait comme verre.

Ma mie, ah! ne rabrouez,
Si m'aimez,
Mes yeux aux prunelles grises.
Laissez-les vous contempler
Et voler
Autour de vos mignardises.

J'eus, quoique seigneur caduc
Et vieux duc
Sans vigueur et sans crinière,
Des passions en ma fleur :
J'ai cet heur
Que vous soyez la dernière.

Jadis, quand à Chenonceaux,
Jouvenceaux
Et pages avaient vos grâces,
Je souffrais, et, tout vermeil,
Le soleil
Me semblait frimas et glaces.

Mais quand vous m'avez souri
Et guéri,
J'ai frémi d'extases pures,
En oubliant, vieil enfant
Triomphant,
Que j'avais trente blessures.

Hélas! je puis simplement,
Humblement,
Vous aimer... très à distance.
Le péril n'est pas bien fort.
Si j'ai tort
Vous me le direz, je pense!

Mais M. Fleury Vindry ne se contente pas de taquiner fort agréablement la Muse, comme en témoignent encore ses *Besants et Mandolines* imprimés à Lyon chez Rey, il s'occupe aussi de travaux d'érudition qui n'ont que de très lointains rapports avec la poésie. C'est ainsi qu'il a publié dans ces dernières années, au *Cabinet de l'historiographe*, un *Dictionnaire de l'état-major français du XVIe siècle* qui est appelé à rendre de grands services aux amis de la Renaissance. Divisé en deux tomes d'un format différent, ce Dictionnaire pour lequel M. Fleury Vindry a dépouillé plus de 1.200 dossiers et manuscrits à la Bibliothèque nationale, nous donne la nomenclature des maîtres d'armes et des Compagnies qui tinrent campagne dans toute la France à cette époque, telles que les compagnies Jean d'Albret, Angennes, Rambouillet, du Bellay, Langey, Gratien d'Aguerre, etc. Il renferme aussi d'excellentes notices biographiques sur les officiers qui figurent aux catalogues.

A côté de ce Dictionnaire, M. Fleury Vindry, pour qui le XVIe siècle semble n'avoir plus de secrets, publie chez H. CHAMPION un tableau des *Ambassadeurs français permanents au XVIe siècle* qui complète et surtout corrige le travail de Guérard édité en 1833 sur les *Agents diplomatiques français auprès des puissances étrangères, depuis l'origine jusqu'en 1789.*

AU MÉNESTREL. HENGEL & Cie. — *Chansons populaires du Pays de France,* avec notices et accompagnement de piano par J.-B. Weckerlin, 2 vol. grand in-8°, prix 14 fr.

Quiconque s'intéresse aux choses du Folk-Lore sait l'autorité dont jouit dans ce domaine l'érudit conservateur de la Bibliothèque du Conservatoire de musique. Les deux volumes que publie aujourd'hui M. Weckerlin représentent une somme de recherches considérable. Nous en extrayons le passage suivant concernant la chanson de guerre et la chanson historique au XVIe siècle :

« La conquête du Milanais, conséquence de la bataille de Marignan,

donna naissance au célèbre ouvrage de Clément Janequin qu'on appelle partout la *Chanson de la guerre*, ou encore la *Défaite des Suisses* :

Escoutez, escoutez, tous,
Gentils Gallois,
La victoire de noble roy François, etc.

« Et l'on rapporte que, lorsqu'on exécutait devant lui cette chanson, le « noble roy » ne pouvait se défendre d'un mouvement instinctif, et caressait aussitôt le pommeau de son épée.

« C'est un premier exemple de musique descriptive dont un autre se trouve dans les *Chansons en forme de vau-de-ville*, publiées en 1573 par Adrien Le Roy ; la chanson qui décrit une *bataille navale* a pour auteur Desbordes et débute ainsi :

Voici la guerre ouverte, etc.

« Dans son recueil de *Chansons historiques*, M. Le Roux de Lincy a publié quelques relations rimées des batailles de Marignan et de Pavie. De cette dernière, le souvenir a sans doute été consigné dans plus d'une chanson populaire; mais M. Le Roux de Lincy n'en peut citer comme authentiques que ces quatre versiculets :

Hélas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie,
Hélas! S'il n'était pas mort,
Il serait encore en vie.

« Si le clergé n'avait pas pris soin d'appliquer des paroles de cantiques aux chants des troubadours, c'est que ces chants n'appartenaient pas au répertoire du peuple ; il pratiqua seulement ce genre d'opérations sur les airs véritablement populaires, et Luther, au XVI[e] siècle, suivit cet exemple : d'où l'on a le droit de conclure que le peuple tenait surtout aux mélodies qu'il chantait. D'ailleurs, dès le XV[e] siècle, les compositeurs de musique s'étaient bien aperçus qu'il y avait dans ces pièces vocales plus de rythme, plus de franchise, plus de gaieté que dans leurs propres inspirations, trop souvent emprisonnées dans les mailles serrées du contrepoint; ils se plaisaient donc à introduire dans leurs ouvrages, même dans leurs messes, des airs alors connus. C'était un moyen d'attirer et de retenir l'attention de la foule qui ne pouvait suivre que d'une oreille assez distraite les plains-chants harmonisés et les chants construits avec plus ou

moins de science et d'efforts sur ces plains-chants primitifs. Seulement comme les chansons populaires, improvisées en dehors de toute règle, ne se prêtaient qu'à demi à l'usage que les musiciens raffinés voulaient en



Portrait de Lassus
(Voir le numéro de la *Revue* d'avril-mai 1903.)

faire, elles se déformaient en cours d'emploi, se diminuaient de la tête ou de la queue, parfois des deux ensemble, et finissaient par ne plus rappeler qu'assez vaguement le type d'origine. M. de la Villemarqué prétend

que les chansons populaires sont riches dans le principe, et que le temps seul les dépouille. On pourrait aussi bien, semble-t-il, soutenir l'opinion contraire, car le temps les enrichit souvent de couplets et de variantes qui rendent presque méconnaissable la forme initiale. »

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'ÉDITION, 9, rue des Beaux-Arts. — *Les Poètes satyriques des XVIe et XVIIe siècles*, œuvres ignorées ou peu connues de Claude d'Esternod, Auvray, Motin, Berthelot, Sigongne, François Maynard, Claude Le Petit, précédées de 26 pièces non recueillies jusqu'à ce jour par les éditeurs de Mathurin Regnier, et accompagnées de notices bio-bibliographiques par Ad. van Bever, 1 vol. in-18.

Du Regnier inédit ? Ouvrons vite ce petit livre et courons au bon endroit... J'ai lu les 26 pièces annoncées et maintenant je conçois qu'on ne les ai point recueillies dans les œuvres complètes du poète chartrain : elles n'ont qu'un tout petit défaut, c'est de ne pouvoir être lues qu'en cachette et sous le manteau de la cheminée, tant elles sont égrillardes et gauloises. Lisez-lez tout de même, chers lecteurs, elles vous feront passer de bons quarts d'heure, quand vous aurez la tête lourde.

Et quand vous en aurez fini avec Mathurin Regnier, vous pourrez passer à Claude Le Petit, à Sigongne, à Maynard, je crois qu'ils surenchérissent encore sur le chapitre de la luxure.

EN LA MAISON DES POÈTES. — *Au gré du vent*, poésies par L.-L. Regnier, 1 vol. in-18.

De ce Regnier, qui ne rappelle en rien notre Mathurin, mais qui n'en a pas moins un talent très frais et qui nous promet un bon poète, je citerai ce joli rondeau sur le mois de novembre :

L'hiver a mis son bonnet de coton ;
Novembre arrive, à grands pas, sur la plaine ;
Le pin ressemble aux quenouilles de laine,
Et la chaumière aux châteaux en carton.

Partout la neige attache son feston ;
Les oiseaux fuient la Mort et son haleine ;
L'hiver a mis son bonnet de coton ;
Novembre arrive à grands pas sur la plaine.

Le pauvre a froid sous sa peau de mouton ;
Dans le manoir, la fière châtelaine
Chauffe ses fins souliers à la poulaine,
En regardant son nain, pauvre avorton ;
L'hiver a mis son bonnet de coton.



Portrait de Claude Lejeune
(Voir le numéro de la *Revue* d'avril-mai 1903.)

Et à ceux qui auront la curiosité d'ouvrir ce volume je recommande la suite de petites pièces que la Grande-Chartreuse inspira à notre jeune poète.

Un Bibliophile.

P.-S.— M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, nous adresse une petite brochure bien intéressante. Dédiée à M. Gaston

Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, son ancien camarade, que les Normaliens viennent de fêter si magnifiquement, elle contient deux lettres de Nicolas Le Fèvre, l'ami de Pierre Pithou, au Père Sirmond, alors au Collège romain des Jésuites. Nicolas Le Fèvre entretient son ami des sentiments de crainte dont il est tourmenté en se voyant chargé de l'éducation d'un prince (Henri de Bourbon, prince de Condé). Il lui donne en même temps des renseignements très intéressants et très curieux sur le précieux manuscrit de Saint-Augustin sur papyrus qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Genève. Les deux lettres de Nicolas Le Fèvre appartiennent à la Bibliothèque de Chantilly.



Le Gérant : Léon SÉCHÉ.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

TABLE DES GRAVURES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

